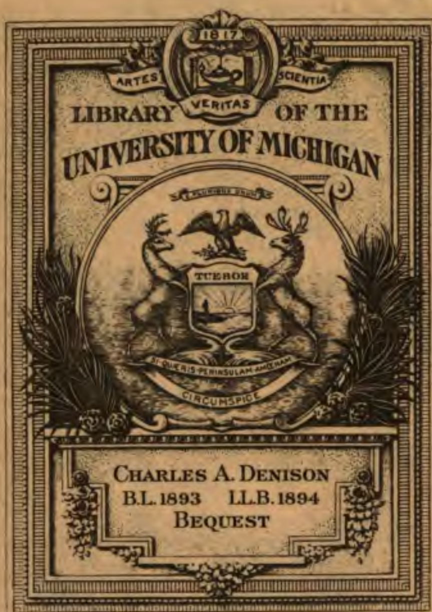

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE,

DEPUIS LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES NOTABLES, EN 1787, JUSQU'A L'ABDICATION DE NAPOLÉON BONAPARTE,

PAR A. F. DESODOARDS.

SEPTIÈME ÉDITION,

ENTIÈREMENT CONFORME A LA PRÉCÉDENTE.

Mihi Galba, Otho, Vitellius nec beneficio, nec injuriá cogniti.

TAC. HIST. LIB. I.

TOME III.

A PARIS,

CHEZ J.-N. BARBA, LIBRAIRE,

ÉDITEUR DES OEUVRES DE PIGAULT-LEBRUN,

PALAIS-ROYAL, DERRIÈRE LE THÉATRE, N° 51.

M DCCC XX.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DE

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

LIVRE IX.

I. Effets des révolutions. Acceptation de la constitution de 1793. Suppression des Académies. Portrait de Grégoire. II. Situation des armées sur les frontières. III. Proclamation du gouvernement révolutionnaire. Portrait de Barrère. IV. Bataille de Hoods-Cootte. Lyon ouvre ses portes aux Jacobins. V. Un décret change le nom de cette ville en celui de Commune-Affranchie. Massacre des Lyonnais. Destruction des principaux édifices de Lyon. Fête funèbre en l'honneur de Challier. VI. Guerre de la Vendée. VII. Tableau du gouvernement révolutionnaire. VIII. Etat désolant dans lequel ce gouvernement réduisit la France. Décret d'accusation contre quarante-deux députés. Incarcération de soixante-treize autres. IX. Décadence de la faction orléaniste. X. Changement de l'ancien calendrier. Nouveaux poids, nouvelles mesures. XI. Etablissement du *maximum*. Suite des mesures révolutionnaires. XII. Meurtre de la Reine. XIII. Procès de vingt-deux représentans. XIV. Exécution du duc d'Orléans.

I. L'effet constant des révolutions dans les empires, est de les entraîner de l'ordre au désordre, et de les ramener ensuite vers un ordre nouveau. Il n'est pas donné aux institutions humaines de s'arrêter à un point; elles varient per-

pétuellement du mal au bien, et du bien au mal. La vertu amène le repos, le repos l'oisiveté, l'oisiveté le désordre, le désordre la ruine des états. Du sein de ces ruines naît, un peu plutôt ou un peu plus tard, une nouvelle organisation politique. Si la sagesse en a posé les bases, l'état régénéré s'élevera promptement à la gloire et à la prospérité. Dans un état récemment policé, les lettres viennent à la suite des armes; les généraux naissent avant les philosophes.

Quand la victoire, marchant sur les pas des armées braves et disciplinées, couronne une nation de ses brillans trophées et lui procure un honorable repos, les esprits, auparavant occupés d'expéditions sanglantes, se tournent vers les productions du génie, les chefs-d'œuvre de tous les genres enrichissent et honorent la société. Mais partout le mal est à côté du bien. Les lettres et les arts sont peut-être la plus dangereuse et la plus sûre amorce pour introduire l'oisiveté dans les empires les plus sagement constitués. Caton l'ancien avait parfaitement senti cette vérité. Les philosophes Diogène et Cosnéades étant envoyés d'Athènes en ambassade auprès du sénat romain, les sénateurs, alarmés de l'empressement avec lequel la jeunesse romaine écoutait les leçons de ces deux grecs, firent statuer, par un décret public, qu'à l'avenir aucun philosophe grec ne serait admis dans Rome.

Cet heureux changement était bien éloigné de

le faire sentir en 1793. Le mouvement révolutionnaire, dirigé par les Jacobins, écrasait la France entière dans sa marche *sanglante*; ils avaient convoqué, dans Paris, une réunion de commissaires d'une partie des assemblées primaires, pour revêtir l'acceptation de l'acte constitutionnel d'une forme plus solennelle. Ce fut le sujet d'une fête célébrée au Champ-de-Mars, le 10 août, sous les plus funestes auspices.

Deux jours auparavant, le corps législatif avait supprimé, par un décret, l'académie française, l'académie des sciences et celle des belles-lettres. Toutes les sociétés littéraires, instituées dans les provinces, se regardant comme éteintes par la loi qui frappait celles de Paris, cessèrent de tenir des séances, devenues presque désertes dès le commencement de la révolution.

Un autre décret, du 1er août, ordonnait la destruction, dans l'espace de dix jours, des tombeaux des rois à Saint-Denis et de tous les monumens funéraires élevés dans les temples. Anecdote d'un genre inouï parmi les atrocités dégoûtantes, l'histoire la rangera peut-être, dans quelques siècles, parmi les mensonges imprimés avec les vampires de dom Calmet ou les hommes sans tête de Pline.

Les cendres de nos rois furent dispersées dans les champs; les démolisseurs parcouraient toutes les églises pour s'approprier les cercueils de plomb. Ils exerçaient leurs lugubres rapines avec si peu de ménagement, que les miasmes méphytiques,

s'exhalant d'une infinité de cadavres exhumés simultanément des paroisses et des cimetières alors renfermés dans Paris, viciaient l'atmosphère. Les habitans des rues attenant aux églises se plaignaient du danger auquel ils étaient exposés. On craignit même, durant plusieurs mois, que la peste ne mît le comble aux redoutables fléaux amoncelés sur Paris.

A l'égard des académies, le rapport qui devait motiver leur suppression fut l'ouvrage de Grégoire, un des hommes dont la conduite adroite durant la révolution fut couronnée par la fortune des succès les plus brillans. La curieuse malignité s'attendrait en vain que je m'étendisse à ce sujet. Si mes pinceaux ne sont pas ceux de Tacite, ma manière d'écrire diffère aussi de celle de Pétrone.

Dans d'autres circonstances, Grégoire eût fait l'éloge des corps littéraires dont les travaux honoraient la France; aucune voix n'osait alors s'élever en faveur des arts et des lettres. Le discours de Grégoire fut un tissu de ces tournures fallacieuses ou insignifiantes, dont se servait ordinairement Barrère au nom du comité de salut public, pour accoler ensemble les idées les plus disparates. Il invectivait contre des hommes réduits au silence par la révolution, et parmi lesquels, par un singulier contraste, il s'assit dans la suite.

« Nous touchons au moment, disait Grégoire, où, par l'organe de ses mandataires à la face du ciel et dans le champ de la nature, la nation sanc-

tionnera le code, gage de sa liberté. Après demain, la république française fera son entrée dans l'univers. En ce jour où le soleil n'éclairera qu'un peuple de frères, les regards ne doivent rencontrer sur le sol français aucune de ces institutions qui dérogent aux principes décrétés par nous. . . . .

« Que les amis des sciences et des arts ne s'alarment point, leurs efforts ont accéléré la maturité de la raison. Les académies concoururent à défricher le champ de la science; cette mine est presque entièrement exploitée. A l'égard des objets purement littéraires, l'esprit humain ayant atteint sa virilité, peut prendre son essor, sans qu'aucune société savante, chèrement payée par l'état, soutienne son vol. Dans un gouvernement sage, il ne doit exister aucune institution parasite.

« L'académie française présente tous les symptômes de la décrépitude; les autres académies, se bornant à la littérature, restèrent presque constamment au-dessous de leur siècle. La seule académie des sciences méritait l'estime de l'univers par ses immenses travaux; ils forment un des plus beaux monumens élevés par l'esprit humain.

« Il existe une république, la plus ancienne de l'univers, et qui doit survivre à toutes les révolutions, c'est la république des lettres. Par quelle fatalité les statuts de nos académies sont-ils une infraction aux principes que la république française révère! Ils établissent une hiérarchie entre des hommes qui ne devraient reconnaître de préémi-

nence que celle des talens. Quand les nobles cessèrent de croire que la science était dérogeante, ils tâchèrent de savoir un peu, et voulurent être agrégés à ces académies, pour paraître savoir beaucoup; la féodalité plaça le blason à côté du génie; on vit des académiciens honoraires, c'étaient des grands seigneurs.

« On ne reproche guère aux académiciens voués aux sciences cet esprit de corps qui est aux sociétés ce que l'égoïsme est aux individus. Mais la plupart des autres corps littéraires ont présenté, comme les jurandes, la lutte des plus misérables passions; ils s'arrogèrent le privilège exclusif des talens; delà les persécutions sourdes contre l'homme qui, sans être de leur corps, avait l'audace de les éclipser. On sait que Molière, Lesage, Dufresni, Pascal, Bourdaloue, les deux Rousseau, Piron, Regnard, Helvétius, Diderot, Mabli ne furent pas de l'académie. »

Le même jour, la veuve de Marat s'était présentée à la barre de la convention, pour dénoncer les opposans à l'apothéose de ce vil martyr de la démagogie. « Je viens, disait-elle, vous demander justice des attentats nouveaux commis contre la mémoire du plus intrépide défenseur de la liberté. Combien d'or fut prodigué! combien de plumes vénales furent stipendiées pour couvrir d'opprobres le nom de l'*Ami du Peuple!* On le poursuit jusques dans son tombeau. Je vois, dans cette enceinte, les plus lâches des libellistes, les Carra, les Ducos,

les Dulaure, vanter, sans pudeur, dans leurs pamphlets périodiques, le monstre qui plongea dans son sein le fer parricide. Jusqu'à quand souffrirez-vous que le crime insulte ainsi à la vertu? La mémoire des martyrs de la liberté est le patrimoine du peuple; celle de Marat est le seul bien qui me reste. »

On accueillit la veuve Marat; on décréta l'impression de son discours; le comité de sûreté générale fut chargé d'informer contre les ennemis de Marat et les détracteurs de sa mémoire. Les académies devaient trouver peu de défenseurs dans un sénat où l'on traitait d'attentat sacrilège la seule idée de s'opposer à l'apothéose d'un des chefs des anarchistes. Danton occupait le fauteuil; il prononça ce décret: « La convention, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrète: Toutes les académies et sociétés littéraires patentées et dotées par la nation sont supprimées; les jardins, cabinets, bibliothèques, muséums, et autres monumens des sciences et des arts attachés aux sociétés supprimées, resteront sous la surveillance des autorités constituées, jusqu'au moment qu'il en aura été disposé par les règlemens sur l'organisation de l'instruction publique. »

Les travaux sur les degrés du méridien, sur les longitudes et l'uniformité des poids et mesures, dont s'occupait l'académie des sciences, furent confiés à la commission des poids et mesures, composée de la plus grande partie des membres

de ce corps littéraire. L'institut national ayant été institué par la convention, la veille de son départ, cette commission forma le noyau de la première classe de la nouvelle institution. La chute des académies entraîna celle des universités et des colléges. L'économie de l'ancienne instruction publique s'écroula. On travaille à la remplacer.

II. Chacun en France reconnaissait les défauts de la nouvelle constitution présentée le 10 juin à la convention, discutée le 11 et adoptée le 23; mais l'anarchie menaçait d'une chute prochaine, et visiblement inévitable, toutes les branches de la fortune générale. L'introduction d'un gouvernement définitif, bon ou mauvais, était considéré comme un évènement heureux. L'espoir de ce gouvernement tutélaire avait autant contribué que les intrigues des commissaires montagnards, dans les provinces, à ralentir les préparatifs faits pour venger l'intégrité du corps législatif mutilé par les Jacobins. On regardait l'engagement pris par les conventionnels, d'indiquer incessamment les assemblées primaires pour le renouvellement de la représentation nationale, comme une parole dont ils n'oseraient pas se dégager. Le redressement des torts faits aux particuliers, pendant l'absence des lois constitutionnelles, semblait devoir être la suite des moyens trouvés par chaque Français dans la constitution, pour se procurer justice. On se flattait que, par la seule marche des évènemens, les au-

teurs des forfaits, dont la longue série avait étonné l'Europe pendant les sessions des assemblées législative et conventionnelle, seraient mis en jugement et recevraient une punition exemplaire.

En raisonnant ainsi, personne ne connaissait le machiavélisme de la faction placée au timon de l'état. Les Montagnards étaient bien éloignés d'imiter Sylla, lorsque, tout couvert du sang romain versé par ses ordres, il ne craignit pas d'abdiquer le pouvoir suprême, de rentrer dans la vie privée, et d'offrir de rendre compte de sa conduite. L'établissement d'un gouvernement régulier eût mis un terme à leur magistrature révolutionnaire. Cette constitution, dont ils voulaient les avantages avec tant d'enthousiasme, était un fantôme; ils la présentaient au peuple, et prenaient en même temps leurs mesures pour éloigner l'instant de la mettre en exécution.

On parlait continuellement à la tribune de la société-mère des efforts prodigieux nécessités par les circonstances. On laissait entrevoir qu'il faudrait peut-être suspendre, pendant quelque temps, l'inauguration du nouveau gouvernement, si on voulait en assurer la durée. La situation singulièrement alarmante des affaires politiques servait de prétexte plausible au développement de mesures extraordinaires. Les frontières du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest se trouvaient entamées. Les Espagnols, profitant de l'extrême faiblesse de l'armée des Pyrénées, pénétrant en France par des

tuellement à un but divers, lors même que, par leurs efforts combinés, elles paraissaient marcher vers un but commun.

Dumouriez favorisait la faction d'Orléans; ce fut la véritable cause de sa perte. Les Cordeliers, n'ayant pu le conserver, se vengèrent de sa perte en poussant sur un échafaud son successeur. Le commandement de l'armée du Rhin fut confié au comte de Beauharnais, et celui de l'armée de la Mozelle au général Houchard. L'un et l'autre périrent bientôt après par la fatale guillotine. Le comte de Dampierre était menacé du même sort, quand il périt au champ de bataille en se précipitant sur une batterie ennemie : son fils l'accompagnait. Le voyant courir à une mort certaine, il lui témoigna sa surprise. « Je vais, mon fils, chercher une mort glorieuse pour en éviter une flétrissante. » A l'instant un boulet de canon le renversa de son cheval.

La même désunion, dont les suites avaient amené la perte de la bataille de Nerwinde, régnait dans l'armée du marquis de Custines. Le général, chassé du camp de César par des forces supérieures, attendant des renforts, s'était retranché avec soin. La ville de Condé venait de se rendre au duc de Wirtemberg. Les Autrichiens et les Anglais assiégeaient Valenciennes.

On attira Custines à Paris, sous prétexte de combiner avec lui un plan de campagne. Danton le fit arrêter, alléguant pour cause de cette

violence une conversation particulière dans laquelle il lui avait dit qu'il ne faisait pas proclamer dans son armée les décrets du corps législatif dont les dispositions lui paraissaient contrarier le bien du service. Son procès devant le tribunal révolutionnaire commença le 15 août. Sa naissance était le plus impardonnable de ses délits. On le conduisit à l'échafaud le 28, au milieu d'une multitude immense, d'autant plus empressée de jouir de ce triste spectacle que celui qui en était l'objet avait joué un grand rôle dans la révolution.

Ce général fut condamné pour des crimes dont assurément il n'était pas coupable. On l'accusait de n'avoir pas hasardé une bataille pour sauver Condé et Valenciennes. Il représenta en vain, pour sa justification, que, dans l'état de désorganisation où se trouvait l'armée, une action générale pouvait entraîner les suites les plus funestes, et livrer sans défenses les provinces du Nord aux armées coalisées. Les évènemens qui suivirent la mort de ce général justifièrent sa prudente conduite. Les ennemis s'emparèrent du Quesnoy, de Valenciennes et des places voisines. Il fallut dans la suite des efforts prodigieux pour les empêcher de pénétrer plus avant.

Après la prise de Valenciennes, la mésintelligence se mit entre les armées combinées. Elles se séparèrent. Le duc d'York, avec les Anglais, les Hessois, les Hanovriens et les Hollandais, aban-

donnant la Flandre française, se porta sur Dunkerque.

III. Dans les circonstances qui présentent un grand danger pour la chose publique, l'unité d'action fut de tout temps considérée comme le principal avantage du gouvernement monarchique sur le gouvernement républicain. Les Romains, dans les temps de crise, jetant un voile sur les tables de la loi, confiaient la puissance absolue à un dictateur, avec l'attention de circonscrire, dans l'espace le plus borné, l'exercice des pouvoirs attachés à cette suprême magistrature. Jean-Jacques Rousseau admire l'excellence de cette mesure, et la recommande à tous les états libres dans les instans calamiteux. Les anarchistes, en mettant de côté la constitution, dont ils ne cessaient de vanter l'excellence, prenaient un parti absolument contraire.

Chez les Romains, des hommes distingués par leur expérience, leurs talens, leurs vertus, tenaient le gouvernail de l'état au moment de la tempête. Chez nous, au contraire, des hommes ignorans, et à peine échappés aux lisières de l'enfance, se saisirent du pouvoir suprême. Ils le dirigèrent à l'aventure, regardant leur patriotisme comme devant suppléer aux connaissances dont ils étaient privés; ils traitaient de royalistes, de brissotins, de fédéralistes les téméraires assez audacieux pour leur donner des conseils de vive voix ou par écrit

A peine les commissaires venus à Paris de diverses parties de la France, pour être témoins des premiers pas faits par la nouvelle machine politique, rentraient dans leur famille, que les Jacobins, fermant le code constitutionnel, proclamaient un gouvernement provisoire et révolutionnaire, dont ils fixaient le terme à la publication de la paix générale.

Bazire en fit la proposition; elle fut décrétée par soixante ou quatre-vingts députés. L'assemblée du corps législatif, la plus nombreuse, surpassait rarement ce nombre de votans depuis le mois de juin. Les Montagnards parcouraient les provinces pour intimider les peuples. D'autres députés s'abstenaient des séances, ou se dispensaient de prendre part aux délibérations. Les excès d'un petit nombre d'énergumènes passaient pour l'ouvrage de la convention nationale.

De quelle espèce étaient donc ces hommes qui disaient à une grande nation, dans l'espace de peu de jours : « Voilà une constitution; nous vous ordonnons de l'accepter; nous vous emprisonnerons comme suspects, si vous refusez votre adhésion; nous vous défendons en même temps de la mettre à exécution avant la publication de la paix, et nous ferons la paix quand il nous plaira. » Non, ce n'étaient pas des hommes; l'histoire ne saurait les classer, car avant eux on ne connaissait rien qui leur ressemblât. Le bon abbé de Saint-Pierre disait un jour : « Je ne sais si Caligula, Domitien,

-ment matériel, moral, verbal, ou écrit capable d'obtenir l'assentiment d'un esprit juste et raisonnable. La règle des jugemens est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie, leur but, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis.

Danton et Robespierre dirigeaient ensemble le comité de salut public. Les oscillations du mouvement révolutionnaire ayant conduit Danton sur l'échafaud, Robespierre en devint le seul régulateur. Ce tyran, profondément rusé dans tous les genres de domination, non-seulement dominait dans le comité, mais se servait des députés dont il se composait, pour s'assurer de la majorité des voix conventionnelles, lorsque pour l'exercice de son despotisme il avait besoin d'un acte émané du législateur. Il conservait ainsi le rôle de serviteur de la loi en violant tous les principes de la justice, et l'apparence hypocrite d'une obéissance à la volonté générale, lorsque tout pliait sous le joug de son autorité arbitraire.

Craignant de paraître moins redoutable en faisant un trop fréquent usage de la parole, les membres du comité lui servaient tour à tour à intimider la convention, la séduire, la tromper, tantôt pour la pénétrer de défiance, tantôt pour lui rendre la tranquillité après l'avoir jetée dans les alarmes: ainsi Eole soulevait ou calmait les tempêtes à son gré.

Robespierre chargeait ordinairement Barrère de haranguer l'assemblée. Cet homme, dont la figure heureuse annonçait une âme sensible, fut doué, par

la nature ou par l'instruction, d'une grande souplesse de langage. Sa manière d'agir sous le règne de la convention, tantôt régulière, tantôt extravagante, tantôt juste[1], tantôt atroce, présentait une de ces bizarreries difficiles à expliquer. Son art était de mêler, de confondre ensemble le vrai et le faux, le bien et le mal. Il se fût chargé de trouver des affinités entre les actions de Domitien et celles de Marc-Aurèle. Lui, comme Robespierre, Robespierre comme lui, invoquaient la liberté, en consolidant le despotisme, la morale universelle pour justifier les actes les plus révoltans d'injustice et de barbarie. Il joignit l'hypocrisie dans sa conduite, la perfidie dans le raisonnement, et une cruauté réfléchie, dont le modèle ne semblait pas être dans la nature humaine.

Ce gouvernement révolutionnaire, en comprimant les âmes, en brisant les affections, en changeant tous les rapports, toutes les habitudes, au milieu de l'inquiétude générale produite par les évènemens variés d'une guerre étrangère, produisait les plus étonnans effets dans un pays où fermentaient, depuis un lustre, des idées disparates sur les élémens de la liberté publique. Le besoin d'un gouvernement resserré se faisait sentir inutilement. Les Jacobins voulaient une administration dans laquelle chacun d'eux fût employé avantageusement; ils trouvaient cet avantage dans le gouvernement révolutionnaire. Il fut institué de manière à porter son autorité au-delà de toutes bornes;

cependant, par la magie de ce mot, il paraissait environné d'une existence momentanée, par conséquent moins alarmante pour la liberté.

On adapta d'abord cette administration à la conduite de la guerre dont les périls étaient exagérés avec art. Les anarchistes présentaient chaque revers comme l'effet d'un complot ourdi par les fauteurs de l'ancien régime royaliste. Le droit de vigilance intérieure sur les traîtres devint bientôt illimité comme l'était le droit de vigilance sur les armées. Cette administration ayant confisqué les biens, meubles et immeubles des individus signalés comme les ennemis de la patrie, cette combinaison procurait au comité de salut public des espèces métalliques pour pousser la guerre avec vigueur.

Ce gouvernement avait promis un plan militaire, neuf et efficace; Barrère, chargé de le développer à la tribune de la convention, s'exprima en ces termes : « La tactique ne convient pas dans les guerres entreprises par une nation libre. Les hostilités ordonnées par les monarques ressemblent à des tournois; le défaut de numéraire, seul, les fait cesser. Il n'en est pas ainsi d'une guerre populaire : c'est un torrent, c'est un déluge. » La convention décréta le 16 août : « Tous les Français se leveront en masse pour défendre leur territoire. » J'ai déjà parlé des effets de cette mesure. Tout retentit du bruit des armes. La guerre, cumulant tous les intérêts, n'en fit qu'un seul; un million de combat-

tans bien payés quand il n'existait plus de fortune publique, bien nourris aux frontières quand la famine régnait à l'intérieur, séduits par l'espoir de partager à la paix les propriétés confisquées durant la guerre, combattirent l'Europe entière.

Dès-lors, le pouvoir conventionnel fut hors d'atteinte. Les insurrections naissaient de toutes parts; elles étaient aisément comprimées, laissant à leur suite de nouveaux sujets de vengeance. Les résistances partielles, considérées comme des rebellions obscures, combattues par la puissance nationale, s'anéantissaient bientôt.

IV. Dans les armées coalisées contre la France, on comptait alors quatre cent cinquante mille combattans, sans compter les flottes d'Angleterre, d'Espagne et de Hollande. Les jeunes gens, venus de toutes les provinces de France, remplissaient les cadres de l'armée française. Ils acquirent bientôt l'expérience qui leur manquait. Le duc d'York assiégeait Dunkerque; il somma, le 13 août, le commandant O-méara de rendre la place. Ce prince y entretenait des intelligences, et se flattait d'y entrer incessamment.

Une division, sous les ordres du général Freytag, couvrait le siège. Elle fut surprise, le 9 septembre, dans son camp de Hoods-Cootte, par trente mille Français, commandés par Houchard, devenu général de l'armée du Nord après la disgrâce du marquis de Custines. Les Anglais prirent la fuite,

sous le nombre des ennemis. Les femmes partageaient avec leurs époux et leurs frères les travaux et les dangers, comme elles partagèrent dans la suite avec eux les supplices honorables infligés à la valeur par les plus lâches des hommes.

La patience, l'intelligence et le courage des Lyonnais auraient pu couronner leurs travaux des lauriers de la victoire; mais ils avaient à combattre un ennemi invincible : cet ennemi était la famine; ses plus extrêmes horreurs dépeuplaient la ville. Des conférences s'étaient formées dans l'espoir de parvenir à un accommodement. Les commissaires conventionnels exigeaient, pour conditions préalables, qu'on leur livrât les Lyonnais, auxquels ils donnaient le nom d'instigateurs de la révolte. Les Lyonnais rejetaient avec mépris ces indignes propositions.

Cependant le faubourg de Vaise avait été emporté le 21 septembre; le poste de Fourvières dominait sur la ville; il avait succombé sous les efforts des assaillans, le 8 octobre; les quartiers des Brotteaux et de Perrache commençaient à brûler. Les assiégeans, maîtres des hauteurs, pouvaient aisément embraser le reste de la ville.

Dans l'affreuse alternative où se trouvaient les Lyonnais d'être ensevelis sous les ruines de leur patrie, ou de livrer à la mort ceux de leurs concitoyens, dont les talens et le courage les avaient guidés dans les champs de la gloire, il ne restait d'autre parti à prendre à ces derniers, que de se

sacrifier eux-mêmes généreusement, et de sauver les restes languissans de leurs malheureux compagnons.

Les chefs civils et militaires, et les autres individus, se regardant comme personnellement odieux aux anarchistes, résolurent de sortir ensemble de la ville, et de chercher un asile sur une terre étrangère. Cette réunion formait un corps d'environ deux mille hommes. Quelques chariots, sur lesquels étaient déposées les ressources de la troupe fugitive, et quelques pièces de canon de quatre suivaient cette petite armée. A son centre se trouvaient un grand nombre de femmes, n'ayant pas voulu abandonner leurs époux et leurs frères; elles marchaient à pied, tenant dans leurs bras leurs enfans trop jeunes pour les suivre. Les uns et les autres couraient à la mort.

On sortit de Lyon le 9 octobre, au milieu de la nuit, en gardant un morne silence; cette précaution essentielle était inutile; des infâmes espions avaient prévenu les assiégeans de cette sortie. Les commissaires conventionnels Couthon, Maignel, Fouché, Bassal et Dubois-Crancé avaient dépêché des couriers le long de la route que les Lyonnais se proposaient de tenir. Les paysans accouraient de toute part au son du tocsin.

Cependant la colonne continuait sa route, écartant par son artillerie et ses bonnes dispositions ceux qui la poursuivaient; mais étant parvenue

dans les défilés de Saint-Cyr et de Saint-Germain, plus de cinquante mille hommes l'entouraient absolument. Les Lyonnais firent des prodiges de valeur; le nombre de leurs ennemis devaient les rendre inutiles. Enfoncés de toute part, le plus grand nombre périt les armes à la main. Environ sept cents individus, hommes ou femmes, la plupart couverts de blessures, furent faits prisonniers, transférés de cachots en cachots, et enfin dans les caves de l'Hôtel-de-Ville de Lyon; ils finirent leurs jours par différens genres de supplices.

Quelques proscrits parvinrent à s'échapper dans les campagnes. On dit que des prêtres constitutionnels, abusant de leur ministère, cherchaient par des offres perfides de secours, à gagner la confiance de ces infortunés, et qu'ayant surpris leur secret, ils les livraient aux Jacobins en retenant leurs dépouilles. De tous les individus des deux sexes, sortis de Lyon le 9 octobre, il s'en sauva à peine soixante; ils trouvèrent leur salut dans l'humanité des villageois dont ils eurent le bonheur d'être accueillis.

Après le départ de l'élite des défenseurs de Lyon, cette ville ouvrit ses portes aux assiégeans; ils y entrèrent sous la conduite du général Doppet; le quartier-général continua de résider au camp de la Pape. Kellermann en sortit bientôt pour aller combattre les Piémontais.

V. Les commissaires conventionnels, maîtres

de Lyon, ne parlaient d'abord que de clémence et d'oubli du passé. Les Lyonnais ne prévoyaient pas l'avenir le plus affreux; leur première impression fut celle d'une heureuse abondance, succédant tout à coup à la disette la plus désolante.

On avait promis le pillage de la ville aux sans-culottes dont se composait la plus grande partie de l'armée assiégeante; ils le réclamaient hautement; les troupes de ligne repoussèrent cette proposition avec horreur. Cette modération disparut après le départ de Kellermann et des troupes sous ses ordres; le pillage général ne fut cependant pas accordé aux sans-culottes; mais les commissaires conventionnels trouvèrent les moyens d'assouvir la soif de l'or et du sang dont ils étaient dévorés.

Une des premières opérations des vainqueurs fut de rétablir et d'installer le club central dans la salle de spectacle, auprès de l'Hôtel-de-Ville. Collot-d'Herbois, un des commissaires conventionnels, jouait durant l'ancien régime la comédie dans cette enceinte, où souvent la faiblesse de ses talens avait dirigé contre lui les sifflets du parterre. Cet histrion était devenu législateur par l'effet des métamorphoses qui plaçaient les destinées de la France dans les mains des Danton, des Chénier, des Antonelle, des Fouché, des Fréron, des Lebon; il voulait se venger de ceux qui avaient méprisé ses talens de comédien; sa place lui en donnait la facilité. La manière atroce dont il y

procéda livre à jamais sa mémoire à l'horreur de la postérité.

Aux premières séances du club central, Collot-d'Herbois vint prononcer une harangue dont je citerai quelques traits, à cause de leur connexion avec les évènemens affreux, dont, bientôt après, Lyon devint le théâtre. Ayant peint Challier comme l'ami du peuple et un des appuis de la république, il parlait aux ouvriers de l'avilissement honteux dans lequel les tenaient depuis long-temps les travaux de l'industrie. Selon lui, les riches propriétaires étaient les ravisseurs du patrimoine des pauvres; on pouvait les en dépouiller sans injustice. Les ouvriers devaient se charger eux-mêmes de régler cette restitution; la destruction des majestueux édifices de Lyon lui paraissait un moyen assuré de parvenir à cette égalité, patrimoine inaliénable d'un peuple guerrier et agricole, dont les arts et le luxe pouvaient énerver le courage.

Peu de jours après, fut publié un décret de la convention; il ordonnait le désarmement général des propriétaires de Lyon; la démolition des grands monumens dont la ville était décorée, en conservant seulement les habitations des pauvres, les édifices employés aux manufactures, à l'instruction publique et au soulagement des malades; d'effacer le nom de Lyon du tableau des villes de France, et de donner le nom de *Commune-Affranchie* à l'assemblage des maisons conservées.

Les commissaires conventionnels étaient autorisés à faire un tableau des propriétés appartenant aux riches, et de les affecter aux indemnités dues aux patriotes opprimés. Enfin, ils avaient ordre d'élever une colonne de deux cents pieds sur les ruines de Lyon, avec cette inscription sur sa base : « Lyon fit la guerre à la république, Lyon n'est plus. »

Une nouvelle ordonnance invita, les jours suivans, les patriotes à dénoncer les juges et jurés qui avaient condamné l'*immortel* Challier, les membres de la municipalité, les présidens et les secrétaires des sections, les officiers militaires de tout grade, les membres des comités administratifs établis durant le siège, les riches négocians, et les endroits où leurs effets précieux pouvaient être cachés. On répétait dans le club : « Un vrai républicain doit méconnaître le cri de la nature, quand il s'agit du salut de sa patrie; dénoncer son père est une vertu digne de lui. »

A la suite de cette invitation, furent ordonnées des visites domiciliaires chez les propriétaires désarmés; les uns furent traînés à l'échafaud, les autres, dépouillés des effets précieux trouvés dans leurs maisons.

Ces exécutions jetaient la terreur dans l'âme des habitans de Lyon; plusieurs cherchèrent leur salut dans la fuite, malgré les précautions prises pour les en empêcher. Les commissaires conventionnels, par une de ces ruses familières à la faction

jacobine, surent ramener leurs victimes dans le piège tendu sous leurs pas; une proclamation parut affichée dans les places publiques. Les rigueurs nécessitées par la nature des évènemens, disait-on dans cet acte, regardent les seuls individus frappés par la loi; une multitude de pères de famille, de chefs de manufactures et d'ateliers s'éloignent sans raison de leurs foyers. L'intention du corps législatif n'est pas de leur enlever les moyens d'alimenter leur famille et leurs ouvriers. Chaque Lyonnais est le maître d'éviter toutes recherches ultérieures, en déclarant à la municipalité sa volonté de continuer son négoce. Et en spécifiant le nombre des ouvriers employés par lui, les négocians étaient encore invités à donner connaissance du genre et de l'étendue de leurs spéculations commerciales, et à prouver par leurs livres de compte la vérité de leurs énonciations à cet égard.

Les crédules Lyonnais revinrent dans leurs maisons; ils furent arrêtés par milliers. On apposa les scellés sur leurs effets; leurs livres de commerce furent transportés dans des bureaux destinés à les recevoir et à les brûler. Leurs familles se virent réduites aux extrémités de l'indigence; alors les lois de sang portées contre Lyon eurent leur entière exécution.

Dubois-Crancé avait fait un voyage à Paris. Il portait à la convention une pièce regardée par lui comme très-importante: c'était la réponse des

Lyonnais assemblés dans la place des Terraux, à la sommation faite plusieurs mois auparavant d'ouvrir leurs portes à l'armée conventionnelle. Cette réponse, dans laquelle les habitans de Lyon énonçaient les raisons qui les avaient forcés à prendre les armes, avait été revêtue de vingt mille signatures. Dubois-Crancé, considérant ces signataires comme la presque totalité des propriétaires de Lyon, regardait le séquestre de leurs biens comme devant mettre une somme d'un milliard à la disposition du gouvernement. Il proposa de déposer aux archives nationales cette réponse des Lyonnais : cette mesure fut adoptée. Une copie de cette pièce fut envoyée aux commissaires conventionnels dans Lyon, avec ordre de poursuivre les signataires, de les faire condamner à mort et de confisquer leurs propriétés.

Pour parvenir à cette extermination, une armée révolutionnaire se formait. Une commission militaire était établie dans Lyon sur le modèle du tribunal créé dans Marseille par Fréron. Ces juges faisaient conduire devant eux les individus dénoncés par le club central. On questionnait le prévenu sur son nom et sur sa conduite durant le siège. On l'envoyait à la mort, de quelque manière qu'il répondît.

Collot-d'Herbois et Javoques écrivaient à la convention au mois de novembre : « Nous poursuivons notre mission avec l'energie d'hommes qui ont le sentiment de leur caractère. Aucun de nous

ne descendra de la hauteur où nous sommes placés pour défendre de misérables individus plus ou moins coupables. Ceux qui furent chargés de fers durant le siège furent les seuls innocens dans cette infâme cité. Tout doit être vengé d'une manière prompte et terrible; nous sommes en défiance contre les larmes du repentir. Rien ne saurait désarmer notre sévérité. L'indulgence serait une faiblesse dont les suites pourraient devenir dangereuses. Les démolitions sont trop lentes; il nous faut des moyens plus rapides. L'explosion des mines, l'activité dévorante des flammes peuvent seules répondre à l'impatience républicaine : ses effets doivent ressembler à ceux du tonnerre. »

On plaça en cérémonie le buste de Challier dans la salle d'audience de la commission populaire. « Quand on voudra émouvoir votre sensibilité, disait Collot aux juges, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes; ils seront rappelés à la sévérité de leur devoir. En immolant Challier, on voulut assasiner la liberté; la liberté doit être vengée sans mesure et sans exceptions. »

Chaque jour voyait marcher au supplice au moins quarante citoyens. Les membres du club central se conduisaient envers les individus condamnés à mort dans Lyon comme les membres de la société-mère envers les individus condamnés à mort dans Paris. Leurs vociférations tumultueuses ne pouvaient arrêter les effets de la consternation

générale. Les Jacobins firent à la multitude un crime de cette sensibilité. Il parut une affiche dans laquelle était déclaré suspect quiconque laisserait paraître sur son visage la moindre apparence de tristesse, ou quelques signes de pitié s'échapper de sa bouche en faveur des condamnés. Le nombre des exécutions augmentait de jour en jour; cependant les prisons ne désemplissaient pas.

Tout va bien maintenant, écrivaient d'abominables proconsuls, lorsqu'un mouvement cadencé d'emprisonnemens et d'exécutions était parfaitement établi. Trois fois l'instrument de mort avait changé de place. Des fosses profondes se creusaient pour absorber le sang. Malgré ces précautions, le sang inondait les places; il coulait dans les rues. Les bourreaux se lassaient. La pitié, vainement comprimée, se faisait apercevoir de toute part. Des malheurs particuliers, se distinguant au milieu de la calamité générale, devaient produire ce sentiment.

Un particulier, accusé d'avoir offert cinq cent mille francs pour rétablir le superbe Hôtel-Dieu de Lyon, écrasé par les bombes, fut condamné à mort. Cet infortuné était père de dix enfans. Sa femme allait accoucher du onzième; elle se jeta aux pieds des commissaires conventionnels. La tendresse conjugale, la piété filiale, et tous les élans de la nature qui affectent l'âme de l'homme sensible n'avaient aucun accès sur le cœur de ces êtres féroces. Éloignez ces rejetons d'une race

rebelle, telle fut la réponse de Collot-d'Herbois. Cette rebellion consistait à passer pour riche : ce crime était irrémissible. L'accusé est traîné à l'échafaud en présence de sa famille. En vain sa malheureuse épouse, entraînée par son désespoir, s'élance sur l'instrument de mort ; son mari est frappé dans ses bras ; elle est couverte de son sang. L'horreur la saisit ; elle hâte dans ses entrailles les douleurs de l'enfantement : on la porte chez elle mourante. Les agens de la commission populaire y arrivaient en même temps. Les scellés étaient apposés sur les meubles les plus indispensables. Cette femme est chassée de sa maison, sans lui permettre d'emporter les langes nécessaires à l'enfant auquel elle venait de donner le jour : elle succombe à son malheur. Ses enfans sont relegués dans un hôpital.

Plusieurs Lyonnaises espéraient qu'en réunissant leurs gémissemens, elles parviendraient peut-être à fléchir la cruauté des bourreaux de leur père, de leurs frères, de leur époux ; elles se présentent dans l'attitude de suppliantes. Les commissaires de la convention refusent de les entendre. On les menace d'une décharge de canons à mitraille. Deux d'entre elles ont le courage d'insister ; elles sont saisies et liées, durant six heures, au poteau de la guillotine. On les vit sortir de ce supplice pire que la mort, entièrement défigurées par le sang de leurs proches dont elles avaient été trempées.

Huit cents ouvriers démolissaient Lyon. On disait publiquement que les restes de sa population seraient distribués dans d'autres communes, et que le lieu resterait désert. Cette perspective faisait une funeste impression sur l'esprit de la multitude. Collot-d'Herbois voulut changer cette disposition, en frappant tous les regards par la pompe lugubre d'une fête extraordinaire. Ce fut l'apothéose de Challier, et la procession horrible et ridicule dont cette apothéose fut accompagnée. Une guillotine ambulante et des bourreaux armés de sabres faisaient partie de cette marche infernale, au milieu de laquelle on voyait, en costume de cérémonie, les représentans du peuple. Des hymnes étaient chantés en l'honneur de Challier. On distribuait avec profusion le panégyrique de cette nouvelle divinité, prononcé dans le club central. Dans ces pamphlets délirans, on présentait la destruction de Lyon et le supplice de ses habitans comme le sacrifice le plus digne d'être offert aux mânes des guerriers tués pendant le siège.

Ainsi les anarchistes enivraient de leur rage une multitude aveugle et séduite. Les meurtres juridiques se perpétuent avec une nouvelle fureur. Les proconsuls ne trouvent pas l'action de la guillotine assez prompte pour assouvir leurs vengeances. On invente un nouveau genre de supplice pour frapper les prisonniers en masse; ils seront exterminés par le canon chargé à mitraille.

3*

Deux cent soixante-neuf victimes des deux sexes périrent en un seul jour de cette manière. On les avait liés deux à deux dans une enceinte fermée par des arbres. Plusieurs, dont les liens furent rompus par la mitraille, prirent la fuite; ils furent poursuivis et hachés par la cavalerie : on les jeta dans le Rhône. Quelques-uns, seulement blessés, eurent la force ou le malheur de nager jusqu'à un banc de sable; ils tendaient en vain leurs mains défaillantes. La cavalerie traversa le bras du fleuve et acheva de les tuer. Cette affreuse exécution dura plus d'une heure. Collot-d'Herbois en avait été l'ordonnateur; il assassina plusieurs victimes de sa main.

Un seul homme échappa à la mort. Ses liens avaient été brisés par la mitraille, sans avoir reçu aucune blessure; il fuyait dans les Brotteaux à travers la campagne. Poursuivi par un cavalier, au moment d'être atteint, ce soldat lui crie : « Jette-toi par terre et fais le mort. » En même temps il tire à côté de lui ses deux coups de pistolets, et, sautant de son cheval, il feint de l'achever à coups de sabre. Son éloignement du champ de carnage permettait d'apercevoir une partie de son action. Remonté sur son cheval, il revint au petit pas au bruit des applaudissemens donnés par les massacreurs. Celui qui lui devait la vie s'éloignait en se traînant sur la terre et se mettait en sûreté. Si ces lignes parviennent jamais à ce brave soldat, elles seront la récompense de sa bonne action.

A Rome, on couronnait avec solennité celui qui avait sauvé les jours à un de ses concitoyens.

Collot-d'Herbois fit alors un voyage à Paris. Une adresse venait d'être présentée à la convention, pour la supplier de mettre un terme aux malheurs de Lyon. Collot se présente à la tribune. Ayant parlé vaguement des mesures prises pour la punition des attentats commis dans cette ville, il continuait ainsi : « La nature des choses sollicite la convention nationale à prononcer sur les moyens les plus prompts, les plus conformes à la grandeur de son caractère et à la générosité nationale pour licencier et disséminer la trop nombreuse population de Commune-Affranchie. Les hommes dignes de la liberté ne regretteront pas de s'éloigner de cette terre; les citoyens laborieux trouveront dans des dispositions paternelles les moyens de seconder leur industrie dans le lieu où ils la porteront.

« Il est pressant aussi de mettre en valeur d'immenses propriétés nationales, actuellement sous le séquestre. Il faut rendre à l'utilité générale les objets dont elle a été privée. Une inscription, d'après vos décrets, doit attester la non-existence de Lyon; la colonne sur laquelle cette inscription sera gravée, présenterait une formule fausse et illusoire, si on la voyait entourée d'habitations où cent mille individus peuvent encore demeurer. Une pétition a été envoyée au corps législatif. Le comité de salut public croit devoir soulager une sorte d'amertume qui pèse

sur vos cœurs, depuis que vous avez envoyé à Lyon de nouveaux commissaires; un voile odieux est jeté sur les évènemens dont j'ai été le témoin et l'agent. On calomnie l'appareil majestueux et terrible, dont les actes de justice populaire doivent être accompagnés : l'hypocrite mensonge se présente sous la forme du repentir pour vous induire en erreur.

« Souvenez-vous des circonstances dans lesquelles vos commissaires se sont trouvés. Lyon, soumis, ne se présentait plus les armes à la main; la rebellion n'était pas moins concentrée, enracinée dans le cœur de ses habitans. Plusieurs de nos collègues penchaient vers l'indigence après l'entrée des troupes républicaines dans la place conquise. Les ennemis de la patrie trouvèrent donc, dans cette disposition, des armes pour nuire à la chose publique. Il y eut alors, en quelque sorte, un nouveau siège à faire; il fallut renverser toutes les espérances, et mettre en permanence l'indignation, la justice, la terreur et la plus inflexible sévérité. Vos collègues marchèrent vers ce but : on choisit des Jacobins pour en accélérer le succès.

« Il était temps d'employer des mesures rigoureuses; une audace nouvelle s'emparait des Lyonnais; tous les lieux publics retentissaient de discours scandaleux; les Lyonnais se vantaient, avec arrogance, de s'être bien défendus : ils avaient perdu la partie, disaient-ils, mais ils attendaient

leur revanche. On affectait d'annoncer une amnistie prochaine. Les femmes employaient la prostitution à égarer les chefs de l'armée; les condamnés trouvaient le moyen de sortir de prison et de la ville; enfin, on publiait que la convention désapprouvait les mesures rigoureuses prises dans Lyon; on présentait le corps législatif sous les traits de la faiblesse, lorsqu'il commandait à ses commissaires une sévérité inexorable.

« Vous avez décrété la levée d'une armée révolutionnaire; elle fit rentrer dans les cœurs cette écume de crimes qui débordait de toute part : alors fut créée la commission populaire. La justice ne pouvant avoir deux mouvemens, l'un accéléré, l'autre ralenti, les autres tribunaux demeurèrent suspendus. Une agitation sensible fermentait, un volontaire de la division révolutionnaire avait été assassiné, des lettres menaçantes ne laissaient aucun doute sur les projets les plus sinistres. Le président de la commission populaire écrivait aux commissaires conventionnels : Si les exécutions sont encore différées, nous courons risques d'être assassinés, les juges et moi; voilà les hommes auxquels on vous propose de rendre la liberté.

« Pourquoi avait-on différé les exécutions? il faut vous le dire : pour délivrer l'humanité du spectacle d'un grand nombre d'exécutions successives, vos commissaires avaient cru possible de détruire tous les conspirateurs en un seul jour; il ne faut pas craindre de se faire des ennemis pour

le salut de la patrie. Vos collègues continuent avec fermeté leur mission difficile, conservez-leur votre confiance; ne les abandonnez pas aux coups des ennemis de la liberté, parce qu'ils ont été impassibles en remplissant leur austère devoir. »

Pendant cinq mois le sang coula dans Lyon; dix mille victimes périrent dans ce carnage. Leurs derniers regards se tournaient sur les ruines de leur patrie : elle présentait l'aspect d'un immense tombeau.

Fruits amers des révolutions, quand la masse du peuple, se livrant aux perfides insinuations d'hommes accoutumés à spéculer sur la misère publique, oublie que la justice doit être la base de tous les changemens amenés dans la politique par les circonstances; une injustice appelle une autre injustice, les malheurs de l'espèce humaine s'accumulent, la morale publique se dégrade, le peuple, conduit d'erreurs en erreurs, de crimes en crimes, finit, après avoir tout dévoré autour de lui, par se dévorer lui-même.

Il serait injuste d'attribuer à la majorité de la convention les crimes de la Montagne. La terreur enveloppait le corps législatif; depuis le 2 juin, des hommes altérés de sang, abusant d'une manière indigne du nom de la représentation française, se rendirent les ministres infâmes du cabinet Saint-James. Les Anglais, jaloux depuis long-temps des riches manufactures de Lyon, employaient les Jacobins à la destruction de cette florissante cité.

VI. Tandis que les bombes, les obus et les boulets rouges écrasaient Lyon, de nouveaux Cortez, de nouveaux Pizarre renouvelaient dans la Vendée les atrocités dont les Espagnols s'étaient rendus coupables en Amérique au seizième siècle.

Le duc de Biron, chargé de conduire cette guerre, accoutumé à mêler dans les opérations hostiles les ménagemens propres à rendre moins cruel le fléau de la guerre, ne remplissait pas les vues des chefs des anarchistes; elles étaient, non de ramener les habitans du Poitou et des contrées voisines à des principes modérés, mais d'aigrir les esprits par les mauvais traitemens, de rendre toute réconciliation impossible, et d'éterniser une guerre civile dont ils croyaient avoir besoin pour parvenir à la subversion entière de la France. Les démarches faites par Biron, pour rendre la paix et le bonheur aux habitans de ces provinces, furent traitées de trahison envers la Montagne. Ce général paya de sa tête le crime de sa modération, comme son successeur à l'armée d'Italie, le général Brunet, paya de la sienne ses efforts pour établir dans le camp la discipline militaire, gage des succès durables.

A la place du duc de Biron, furent envoyés à la Vendée des généraux sans-culottes; ils livrèrent cette contrée à la dévastation. Je ne parle pas de Santerre; ce brasseur de bière avait voulu, avant le 2 juin, prendre part à ces hostilités: accoutumé aux actions dans lesquelles il

pouvait plaire aux anarchistes sans courir aucun danger, il prit la fuite aux premiers coups de fusil. Ainsi Démosthène, ayant décidé par ses harangues les Athéniens à déclarer la guerre à Philippe, avait abandonné ses camarades à la bataille de Cheronée. Santerre reprit son métier de brasseur : on parla peu de lui depuis lors.

Comment lire sans frissonner cet ordre du jour donné dans Angers le 1er décembre : « Les représentans du peuple, délégués par la convention nationale près de l'armée de l'Ouest, requièrent le général commandant de cette armée de donner de suite, et sous sa responsabilité, les ordres les plus pressans pour créer une compagnie d'incendiaires, chargée de brûler les maisons et les autres bâtimens, d'après les indications du commandant de la place. Ce commandant fera sur-le-champ lesdites indications.

Signé FRANCASTEL, LA VALLÉE. »

J'ai sous les yeux un mémoire publié par le député Lequinio, au mois de janvier 1795 : il présente ce tableau des opérations des armées jacobines : « Les généraux de cette armée ont fait de cette guerre un objet de spéculation et d'intérêt particulier; leurs appointemens immenses et la disposition des fonds pour les dépenses extraordinaires l'ont changée pour eux en une sorte de ferme dont ils ont voulu perpétuer le bail.

« Ils ont spéculé sur le produit des pillages, et, pour couvrir leurs lâches procédés, les débor-

demens des soldats étaient favorisés par eux. On a vu plusieurs de ces derniers couverts d'or et de bijoux, les versant avec une prodigalité révoltante. Ils enlevaient, dans leur délire, les meubles des patriotes comme ceux des insurgés, et si des individus opposaient la moindre résistance à leurs rapines, ils les traitaient avec une monstrueuse barbarie. On a vu des soldats violer des femmes sur des pierres amoncelées et les fusiller ou les poignarder en sortant de leurs bras. On en a vu d'autres porter des enfans encore à la mamelle au bout de leur baïonnette : elle avait percé du même coup la mère et l'enfant.

« Des communes se présentaient, des branches d'arbres à la main en signe de paix, et ayant à leur tête des officiers municipaux en écharpe tricolore. On les recevait avec une fraternité apparente, on les amusait par de vaines paroles ; pendant ces conférences, des troupes les entouraient, et ces infortunés étaient exterminés sans distinction d'âge ou de sexe.

« Non-seulement les villages appartenant aux insurgés étaient livrés aux flammes, on en massacrait tous les habitans, hommes, femmes, enfans, vieillards ; mais les communes restées fidèles à la république n'éprouvaient pas un meilleur sort. On brûlait, dans ces expéditions inconcevables, des granges pleines de blé et de fourrages ; on massacrait les bœufs et les moutons sans aucun objet d'utilité, se privant des ressources avec lesquelles

l'armée républicaine aurait pu s'alimenter long-temps dans ces contrées. Les ordonnateurs de ces mesures désastreuses pouvaient-ils ignorer qu'en brûlant la chaumière du cultivateur et le métier du tisserand, on détachait ces hommes agrestes de l'ordre social, en les forçant de se réfugier dans les bois et de chercher dans le brigandage la subsistance de leur famille? Ils n'ignoraient pas que la perte des bestiaux était encore plus irréparable, en rendant impossible la culture des terres et préparant des disettes certaines pour les années suivantes. Mais le projet des exterminateurs en chef n'était pas de finir la guerre; ils voulaient déterminer la population entière de ces coutrées désolées à se livrer au désespoir et à vendre leur existence au plus haut prix, en adoptant pour leur défense tous les moyens possibles. »

De-là les relations mensongères répandues de temps en temps dans le public, et même au sein de la convention, en proclamant l'insurrection de la Vendée comme assoupie, dans un temps où des armées redoutables semblaient naître de la cendre des morts. Jamais les généraux ne rendaient un compte exact de leur situation. Le corps législatif était perpétuellement trompé par des fanfaronnades grossières, impudemment débitées à la tribune par Barrère, impudemment consignées dans les papiers publics par les journalistes.

Bourbotte, Thureau, Choudieu et Francastel, commissaires conventionnels, avaient écrit, au

mois d'octobre : « La convention a ordonné de terminer la guerre de la Vendée à la fin d'octobre. Cette loi a reçu son exécution ; la Vendée n'existe plus ; une profonde solitude règne aujourd'hui dans les pays habités précédemment par les rebelles ; on ferait beaucoup de chemin, dans ces contrées, sans rencontrer un homme ou une chaumière ; nous n'avons laissé derrière nous, en formant notre retraite, que des cendres, des cadavres. » Les conventionnels Richard et Carrier écrivaient, à la même époque, de Saumur : « Grâces aux sages mesures prises par les commissaires et les généraux, le décret ordonnant la terminaison de la guerre de la Vendée est exécuté. Les rebelles partout vaincus, partout poursuivis, cherchent en vain un asile ; aucun d'eux n'échappe à la juste vengeance de la liberté outragée par ces scélérats. »

Il semblait, en lisant ces lettres, que l'armée de la convention ou des Jacobins, après avoir converti un des plus riches cantons de France en vaste et lugubre solitude, tenait les restes des insurgés dans une enceinte dont il leur était impossible de sortir. On apprit bientôt le contraire. La dévastation de la Vendée, au lieu de forcer l'armée *catholique et royale* de mettre bas les armes, l'obligeait seulement à chercher ailleurs des subsistances, en occasionnant de nouvelles dévastations.

Cette guerre ne ressemblait point à celles dont d'autres généraux avaient la conduite sur les fron-

tières. Elle demandait, de la part des agens du gouvernement, autant de vertu que de courage; il leur fallait surtout une prudence consommée; leur rôle était très-difficile à jouer au sein des passions divergentes; il eût fallu perpétuellement distinguer, dans ces malheureuses contrées, l'armée insurgée de la masse des habitans paisibles. Ces derniers, simples agriculteurs, attachés à leurs propriétés, à leur famille, et au pays où reposaient les cendres de leurs ancêtres, ne trouvaient aucun avantage dans le désordre. La paix pouvait leur procurer le seul genre de bonheur dont ils eussent connaissance; plusieurs d'entre eux croyaient de bonne foi défendre la cause de l'Être-Suprême et de l'institution sociale, en combattant des hommes coupables d'avoir envoyé Louis XVI à l'échafaud, et qui, ayant chassé les prêtres de leurs propriétés, remplissaient de sang et de larmes les plus grandes villes de France. Mais les raisonnemens étaient au-dessus de la portée de ces bons paysans, voués, par leurs habitudes, à l'apathie et à l'insouciance; ils cédaient, s'ils prenaient les armes, à la contrainte qui leur était faite par les noyaux de troupes insurgées.

Partout où un peuple simple et ignorant se trouve trompé par des hommes investis de la confiance publique, il est indubitablement induit en erreur. Ce danger existe nécessairement en raison composée de l'isolement des uns, du crédit des autres, et des considérations locales. Telle était la disposition

du Poitou. Ce pays offrait aux mécontens, avec des subsistances abondantes, une retraite assurée par l'Océan.

Il fallait éclairer les agriculteurs sur les dangers dont ils étaient menacés. Dans le principe, on eût aisément éteint la guerre de la Vendée, si la convention eût envoyé des hommes connaissant la langue du pays, doués de beaucoup d'intelligence, avec quelque facilité de parler en public, et dont l'âme pure, franche brûlât d'une sincère ardeur pour la félicité publique. Mais peu d'hommes de cette trempe se trouvaient dans la convention nationale, et ce petit nombre n'osait manifester ses sentimens.

Il n'est pas si difficile qu'on pourrait le croire d'instruire les villageois. On obtient leur confiance avec de la droiture et de la simplicité. Persuadez-les de votre franc désir de faire leur bonheur, et vous les conduirez à votre gré. Si dans vos actions le villageois ne découvre que des vertus, s'il aperçoit dans vos discours l'expression de la vérité naïve, s'il lit dans vos yeux l'amour sincère de lui-même, après vos premiers pas dans la carrière de l'instruction, des prodiges s'opéreront à vos côtés. Eloignez de votre morale une teinte lugubre; elle porte la tristesse dans les âmes, et les ferme aux douces émotions de la joie. Il faut des fêtes au peuple. La religion des anciens Romains excellait dans cette sage institution; les solennités de Cérès et de Bacchus, celles en l'honneur des divinités,

des bois et des fontaines se liaient avec les travaux nourrissiers de l'agriculture. Les miracles d'Orphée sont peut-être la peinture exagérée des prodiges moraux exécutés chez des peuples grossiers par des moyens analogues à ceux dont je parle.

Le comité de salut public avait envoyé dans la Vendée les êtres les plus lâches, les plus cruels, les plus immoraux. Ministres d'un despotisme écrasant, ils servaient avec bassesse l'ambition de quelques monstres. Ces monstres avaient livré dans leurs mains la fortune et l'existence d'un million d'infortunés, à la charge d'avoir les yeux perpétuellement tournés vers la source de leur puissance, et de proclamer partout les nouveaux souverains de France et leur autorité sans bornes.

Au lieu d'employer l'indulgence et la persuasion à gagner le peuple, ils le contraignaient, par le meurtre, l'incendie et le pillage, à la dure alternative de se réunir à l'armée insurgée pour défendre ses foyers domestiques, ou d'être fusillé, sans miséricorde, après avoir vu brûler le toît paternel.

J'ai déjà parlé de ses atrocités repoussantes. Lecteur sensible, soyez convaincu que mon cœur se soulève en traçant ces pages; je voudrais les dérober à la connaissance de la postérité. La vérité plane sur ma tête; elle doit se perpétuer toute entière pour effrayer et pour instruire nos derniers neveux. J'ai déjà cité la brochure de Lequinio; je crois devoir en copier un fragment. Lequinio ne

saurait être suspect. Envoyé lui-même à la Vendée, il fut témoin de toutes les horreurs commises dans ce malheureux pays. Plusieurs lui furent attribuées.

« On a fait réunir dans ces départemens une armée révolutionnaire pour achever, disait-on, la ruine d'une horde d'esclaves dont elle devait exterminer le dernier rejeton; au lieu de remplir ce projet, elle a dévasté les possessions du paisible agriculteur. Cette troupe s'est divisée en douze petites colonnes, dans la vue de parcourir une plus grande étendue de pays à la fois; quand les sacs des soldats étaient pleins, ils refusaient de se battre, dans la crainte de perdre leur butin. Les soldats désertaient ou demandaient des billets d'hôpital. Les généraux mettaient en réquisition toutes les charrettes trouvées dans les villages; enlevaient ce qu'on trouvait de bon dans les maisons des patriotes, comme dans celles des insurgés; on traînait le tout dans le camp; on permettait aux habitans d'emporter le reste, à condition d'accompagner les colonnes républicaines. Parvenus dans les champs, on tuait les hommes, on violait les femmes et les filles, on les assassinait en suite.

« Dans un gros village, connu par l'attachement de ses habitans aux nouvelles institutions, on est instruit de la prochaine arrivée d'une colonne républicaine: tous les hameaux se réunissent pour préparer un repas à ceux qu'ils regardaient comme leurs frères d'armes. La colonne arrive, mange les

vivres destinés pour elle, entoure les villageois dans le cimetière, hommes, femmes et enfans, et les fusille tous. Le désespoir s'était emparé de l'âme de tous les Vendéens. Les chefs de l'insurrection leur persuadèrent aisément que les Jacobins ayant résolu de les exterminer, la guerre était leur unique ressource.

« Dès-lors les cultivateurs de la Vendée s'embrasèrent du feu de la vengeance : il fit couler dans leurs veines le fiel empoisonné d'une aversion inextinguible envers les institutions prêchées par les dévastateurs. Des armées nombreuses se formaient comme par miracle, et se disloquaient de même. Si les troupes conventionnelles étaient inférieures en nombre, on les attaquait, on les combattait avec acharnement, et, quand leurs forces paraissaient redoutables, l'armée Vendéenne s'évaporait : les armes étaient cachées dans les bois, les hommes se dispersaient dans les champs, chacun à sa charrue. Il était impossible de les convaincre d'avoir fait partie d'un rassemblement armé.

« Ces dispositions commençaient à se manifester pendant le peu de temps où le duc de Biron commanda dans la Vendée; elles prirent leur accroissement sous ses successeurs, Rossignol et Ronsin. Les insurgés de la Vendée avaient commencé leurs expéditions avec des fourches et des bâtons, quelques pierriers enlevés sur des vaisseaux corsaires, et quelques fusils fournis par les Anglais. Ils combattirent dans la suite les armées conventionnelles

avec des armes fournies par la convention. Les combats de Saumur, de Coron, de Vihiers, de Doué attesteront à jamais la force invincible d'un peuple réduit au désespoir. Les Vendéens, bravant l'artillerie dont ils étaient foudroyés, se jetaient comme des forcenés sur les canons; les femmes, mêlées avec les hommes, montraient un courage égal, et un égal acharnement. Les troupes conventionnelles prenaient la fuite, abandonnant fusils, munitions, artillerie, bagages. Les Vendéens s'étaient procurés par le sort de la guerre, avant la fin d'octobre, des munitions de guerre immenses, soixante mille fusils et cent pièces de canon. »

VII. J'ai déjà dit qu'après la fête du 10 août, la convention nationale, mettant à l'écart la constitution décrétée par elle, avait proclamé un gouvernement révolutionnaire.

Des mesures révolutionnaires doivent être considérées comme des remèdes violens, appliqués à des maux extrêmes dont la guérison est impossible d'une manière différente. Je les compare à ces amputations chirurgicales commandées par la nécessité pour sauver le malade, en le privant d'un membre gangrené. Des opérations aussi cruelles et aussi dangereuses ne doivent pas se répéter trop de fois, ni durer trop long-temps; il faut se hâter de prescrire un régime au malade. Les révolutions, par un ébranlement subit et général, changent les rapports politiques et civils des nations. Ce sont

des actes, et non des habitudes. Le peuple qui vient de recouvrer sa liberté ne saurait trop se hâter de quitter la hache et de prendre la truelle. La liberté est une plante délicate dont la garde doit être confiée aux lois protectrices; née au sein des orages, elle a besoin de la culture la plus soignée pour prendre racine, pour fleurir et pour porter des fruits.

Qu'est-ce donc qu'un gouvernement révolutionnaire? Il est difficile de répondre à cette question. Ces deux mots : *gouvernement révolutionnaire*, expriment deux idées opposées. Une révolution détruit un gouvernement précédent; un nouveau gouvernement, à la suite d'une révolution, arrête le mouvement révolutionnaire. Mais si j'ignore de quels élémens politiques se compose un gouvernement révolutionnaire, on vit résulter, parmi nous, de cette étrange organisation sociale, des effets qui ne sont que trop connus.

Tous les droits politiques ébranlés, et même détruits, toute nuance effacée entre la hiérarchie des pouvoirs, toute liberté enlevée à la presse et aux opinions, les propriétés violées sans ménagement, les asiles domestiques livrés à une inquisition tyrannique, les formes de la justice dépouillées de tout sentiment d'humanité et de bonne foi, la France couverte de scellés et de prisons, les excès de l'anarchie et du despotisme se choquant avec fracas dans une multitude confuse de comités de tous les noms, de tous les genres; dans les

maisons, un deuil universel; dans les lieux publics, le silence des tombeaux : voilà ce que nous avons vu sous le régime du gouvernement révolutionnaire.

Une révolution, régardée comme le passage plus ou moins gradué du mal au bien, devint un coup de foudre, selon l'expression du député Saint-Just. L'égalité, fille de la nature ou de la loi, devenait un niveau sanglant promené sur toutes les têtes. Ainsi un ancien tyran étendait sur un lit de fer les étrangers conduits chez lui par le sort, et, par des tortures, les faisait réduire à la mesure de ce lit.

Un homme enrichi, en volant ses créanciers ou sa patrie, se faisait-il recevoir au club des Jacobins, il devenait dès-lors un homme vertueux par excellence. On cherchait des correctifs, non à la friponnerie, mais à la probité. Les gouvernans révolutionnaires, feignant d'ignorer que des élémens du bonheur inviduel se compose le bonheur public, condamnaient les tendres épanchemens de la nature; les larmes versées sur la tombe d'un père, d'une épouse, d'un ami, étaient, selon eux, un vol fait à la cité. La douleur et la joie ne devaient pas, à les entendre, se resserrer dans les familles; ne pas se réjouir des triomphes jacobiniques, dans un temps même où, dans la perte de ses proches, on voyait se rompre les liens qui attachaient un individu à l'existence, c'était conspirer contre la république.

Un étourdi de vingt-six ans, nommé Saint-Just, à peine sorti du collège, avait lu dans Montesquieu qu'un peuple s'était laissé corrompre par le luxe, enfant des arts et du commerce ; et dans Jean-Jacques Rousseau, que Lycurgue, sur un espace de quelques milliers de stades, avait formé un peuple de guerriers. Sur-le-champ notre maladroit copiste de l'antiquité, sans examen des localités, des mœurs, de la population, de l'étendue, appliquant son thême à la France, venait dire d'un ton de suffisance à la tribune de la convention : Nous n'avons pas promis aux Français le bonheur de Persépolis, mais celui de Sparte. On aurait dû lui répondre : Nous n'en voulons pas. Sparte était, à la vérité, un séminaire de guerriers, mais dans cette république les arts et l'agriculture étaient exercés par des ilotes, aucun de nous ne veut être un ilote.

De quelle nature était ce bonheur vanté par Saint-Just ? En voici un exemple choisi entre beaucoup d'autres ; c'est l'instruction envoyée par les commissaires conventionnels de Lyon, aux comités révolutionnaires disséminés dans les provinces méridionales de France :

« Nous engageons chacun des membres des comités révolutionnaires et les sociétés populaires à étudier avec soin l'esprit de l'instruction que nous vous envoyons. Tout est permis à ceux qui agissent dans le sens de la révolution ; le seul danger pour les républicains est de rester en

arrière; quiconque passe le but en apparence, souvent n'y est pas arrivé. Il n'est pas besoin de vous en dire davantage : vous distinguerez vos amis, vous séquestrerez tous les autres ; vous ne serez pas assez imbécilles pour regarder comme des actes de patriotisme quelques actions extérieures, par lesquelles les traîtres ont souvent cherché à vous abuser. La plupart d'entr'eux vous tiendront ce langage : Que peut-on nous reprocher ? nous avons fait notre service dans la garde nationale, nous avons payé nos contributions, nous avons déposé des offrandes sur l'autel de la patrie, nos enfans sont aux frontières, exigez-vous d'autres choses de nous ? Vous leur répondrez : Peu nous importe ; vous n'avez jamais aimé le peuple, vous avez méprisé la dénomination de *sans-culottes*, vos frères meurent de faim, et vous avez du superflu : vous n'êtes pas dignes de vivre en société avec eux, ils vous vomissent de leur sein.

« Voilà vos devoirs ; aucune considération ne doit vous arrêter, ni l'âge, ni le sexe, ni la parenté. Commencez surtout par établir une taxe révolutionnaire sur les riches. Il ne s'agit pas d'exactitude mathématique, agissez en grand. Tout ce qu'un citoyen a d'inutile et de superflu est une violation évidente des droits du peuple. De quel droit un homme garderait-il dans ses armoires des meubles et des vêtemens superflus ? Il doit garder encore moins ces métaux vils et corrupteurs, méprisés par tout républicain ; qu'à

votre vœu tous ces métaux s'écoulent dans le trésor national. En traçant cet aperçu de vos devoirs, nous ne prétendons pas vous dire tout, il suffit d'indiquer certaines choses; elles sont saisies par l'œil pénétrant du patriotisme, il sait en faire son profit. Nos regards ne s'écarteront pas un instant de dessus vous; nous emploierons avec sévérité le pouvoir qui nous est confié; nous punirons comme des perfidies ce que, dans d'autres circonstances, on aurait pu appeler lenteurs, faiblesses, négligences. Le temps des demi-mesures et des tergiversations est passé; aidez-nous à frapper les grands coups, ou vous serez les premiers à les supporter. »

Les fondateurs d'une république ne doivent pas commencer par la remplir de mécontens, s'ils veulent consolider leur ouvrage: c'est une maxime de Jean-Jacques Rousseau. Elle fut totalement négligée par nos révolutionnaires. Qu'eût dit le bon Jean-Jacques, s'il eût vu Robespierre encombrer la France de prisons et d'échafauds? Rousseau désirait que les hommes aimassent la liberté : il fallait donc leur en faire goûter les charmes. Les Jacobins, au contraire, voulaient opprimer la France sous le gouvernement le plus tyrannique; il fallait, en conséquence, rendre la liberté odieuse. La terreur, l'arme favorite des tyrans, maniée par des êtres étrangers à toute sensibilité et environnés de la plus redoutable puissance, courbait tous les individus sous un joug d'airain.

Non-seulement les grossières impostures renouvelées chaque jour dans la tribune conventionnelle n'éprouvaient ni le moindre dissentiment, ni la moindre critique. A peine osait-on jeter les yeux autour de soi. La plupart des Français n'étaient pas sans doute trompés par ces discours fallacieux. Comment les Parisiens auraient-ils pu tomber dans l'erreur, eux qui si souvent avaient entendu proclamer, en leur nom, des vœux absolument contraires à ceux qu'ils avaient si formellement émis? Cette fausseté habituelle était un des moyens adoptés par les anarchistes pour égarer l'opinion publique.

Ils avaient réparti dans les sections de Paris un certain nombre de leurs affidés à l'impudence cynique, aux forts poumons et à la voix tonnante; ces agitateurs, grassement payés, séduisaient, effrayaient, et, au besoin, représentaient les sections. Ces assemblées avaient-elles pris une délibération, chacun se retirait après la rédaction; alors un petit nombre de ces factieux ouvraient de nouveau la séance, annullaient les arrêtés pris, leur en substituaient de différens. Ils venaient le lendemain présenter effrontément à la barre de la convention ce prétendu vœu de leur section: c'était le vœu des sans-culottes payés à quarante sous par jour pour assister aux séances sectionales, quand les harangueurs anarchistes avaient des motions incendiaires à convertir en arrêtés.

Danton fut l'inventeur de ce chef-d'œuvre de

démagogie, bizarre résultat d'une réflexion profondément perverse. En arrachant les ouvriers aux ateliers et aux boutiques, par l'appât d'un salaire accordé à la fainéantise, on était assuré de détruire tout ordre, toute police, de mettre en fuite les citoyens d'une fortune aisée, ou de les réduire au silence. Mais comment donner quarante sous par jour à cinquante mille vagabonds, uniquement pour applaudir aux propositions jacobines? Les assignats opéraient ce prodige; ces sans-culottes n'avaient d'autre volonté que celle de leur caissier; ces caissiers étaient des Jacobins; ils donnaient le vœu de la société-mère pour celui de la ville de Paris. Les fraudes de cette nature se renouvelaient chaque jour; personne à Paris ne prenait le change; on se serait bien gardé de les dévoiler : le danger d'une indiscrétion était trop bien connu. Des huissiers, des records, et quelques clercs de procureurs composaient le plus grand nombre des orateurs accoutumés à parler dans les sections. Leur attitude furibonde offrait au premier coup-d'œil quelque chose de burlesque; leur logique sanguinaire et incarcérante effaçait bientôt le ridicule de leur rôle : on frémissait au bruit de leur brutale éloquence; elle précédait ordinairement la captivité et la mort.

On apprenait dans les provinces les évènemens arrivés dans Paris, par des journaux à la disposition des dominateurs, ou par les mensongères

relations répandues par les dominateurs eux-mêmes; la moindre contradiction devenait un arrêt de mort. Ainsi les anarchistes proscrivirent Condorcet; son seul crime fut d'avoir osé leur dire quelques vérités. La terreur, brisant les plumes dans les mains des écrivains véridiques, le vulgaire irréfléchi adoptait aveuglément les relations publiées par la société-mère; l'homme sage hésitait incertain.

L'homme est naturellement timide; son courage, du moins, dépend beaucoup des objets dont il est environné, comme la méchanceté de l'homme n'est pas tant dans les écarts de sa raison que dans le défaut du sentiment dont elle devrait être guidée. Des soldats romains, sous l'empire de Pulchérie, ne prirent-ils pas la fuite devant quelques hordes de barbares, accourus de la rive gauche du Danube? N'avons-nous pas vu, de nos jours, une bête fauve, glacer d'épouvante tout le Gévaudan? Après la prise de Rome par les Celtes, la plupart des riches Romains s'établirent à Veies, nous dit Tite-Live; le sénat leur ordonna de revenir à Rome, sous des peines sévères. On méprisa d'abord cette ordonnance; chacun, dirigé par le sentiment de la peur, l'exécuta insensiblement. *Ex ferocibus universis, singuli, metu suo obedientes fuêre.*

On communique la peur comme on communique le courage. Une armée marche fièrement à l'ennemi; chaque soldat, dont elle se compose,

se confie en la bravoure de ceux qu'il voit à ses côtés. Par le même mécanisme, un guerrier, se croyant soutenu par des gens de cœur, fond le premier dans la mêlée, et précipite ses camarades sur les baïonnettes baissées. Un autre soldat, se croyant abandonné, sort du champ de bataille et entraîne quelquefois tout un régiment dans sa fuite.

Voulez-vous augmenter la timidité de l'homme, qu'il soit isolé au milieu de ses semblables. Arrangez vos institutions sociales de manière que les liens de la société n'existent pas pour rapprocher les individus, mais pour les blesser; rompez la circulation des pensées, la communication des sentimens, en créant des opinions dangereuses ou criminelles; entourez ensuite les familles de délateurs; qu'un père en rencontre un dans son fils, un mari dans sa femme; que par les circonstances de votre législation un homme soit plus en sûreté à côté d'un ours, dans le fond des forêts, qu'à côté d'un autre homme dans les villes, vous aurez établi votre règne de la terreur, la peur isolera chaque citoyen; mais ce règne ne sera pas de durée, soyez en bien assuré.

On préconisait la délation comme une vertu républicaine; les parens, les amis n'osaient plus communiquer ensemble. Si je demandais à quelqu'un des nouvelles de ses proches: « Je ne les ai pas vus depuis plusieurs mois, me répondait-on. » Les affaires indispensables peuvent seules nous

forcer de sortir de la maison. Chacun s'enferme chez soi; trop heureux, s'il peut s'y faire oublier.

Dans les grandes villes, avaient été établies des commissions populaires; elles étaient composées d'hommes connus par leur ignorance, leur brutalité, et quelquefois par des flétrissures juridiques. Les comités révolutionnaires conduisaient devant ces tribunaux les victimes dévouées. Les membres des comités révolutionnaires s'introduisaient à l'improviste dans les maisons; ils furetaient dans tous les coins des appartemens; ils forçaient le secret des armoires, brisaient le cachet des lettres, des dépôts, des testamens; ils se précipitaient sur le moindre papier pour chercher des signes de conspiration dans des phrases oiseuses; ils dérobaient l'argent, l'or, les bijoux. Chacun examinait attentivement ses gravures, ses tableaux, ses statues, ses livres, ses manuscrits; on effaçait de son mieux les armoiries, et les plus légers emblêmes du temps passé; on brûlait les lettres d'amitié, d'amour, de parenté, de reconnaissance, et même d'affaires. Une foule de productions curieuses furent immolées à la frayeur généralement répandue.

Aviez-vous fait quelque légère provision de sucre, de café, ou d'autres denrées difficiles à obtenir avec des assignats, dont la valeur diminuait journellement, traité d'accapareur, vous voyiez enlever votre petite récolte; les commissaires la partageaient entre eux presque sous vos

yeux ; mais si l'inspection des papiers ou des meubles annonçait un homme riche, il était conduit en prison.

On vit alors un nombre prodigieux d'incarcérations, du créancier par le débiteur de mauvaise foi; de l'amant heureux par le rival rebuté; du mari outragé par l'adultère impuni; de l'artiste habile par l'artisan jaloux; des maîtres par leurs domestiques; du juge impartial par le plaideur condamné; du militaire d'un grade supérieur par son inférieur envieux. Les juges révolutionnaires fondaient leurs sentences sur un décret de la convention du 27 mars. Cette loi proscrivait quiconque aurait provoqué la contre-révolution; cette provocation, pouvant s'étendre à des écrits et à des propos insignifians, tous les individus traités d'aristocrates par les Jacobins en étaient censés coupables. Le tribunal révolutionnaire remplissait envers eux la seule fonction de constater l'identité, et de les envoyer à la mort.

Si, contre toute attente, un de ces tribunaux, ne trouvant aucune preuve contre un de ces accusés, avait l'imprudence de l'acquitter, les proconsuls montagnards, sans égard aux lois qui défendaient de soustraire un justiciable à ses juges naturels, cassaient le jugement et renvoyaient l'accusé absous devant un tribunal moins scrupuleux ou plus soumis. Ainsi un malheureux prêtre, acquitté par le tribunal de Baïonne, fut traduit devant un autre tribunal; condamné à

mort et renvoyé à Baïonne, il y fut décapité sous les yeux des juges convaincus de son innocence, et des citoyens qui avaient applaudi à la sentence d'absolution.

Chacun de ces proconsuls montagnards, lancés dans tous les points de la France, formant leur opinion d'après les délations d'hommes flétris, ou de femmes perdues, se permettaient de promulguer des lois absurdes et souvent contradictoires avec d'autres lois adoptées par leurs collègues. Ici, un arrêté désarmait les citoyens paisibles pour armer les citoyens turbulens; là, un autre arrêté soumettait au régime militaire une ville séparée des frontières par un espace de cent lieues, et où règnait une profonde tranquillité, une parfaite soumission aux lois; un troisième étalait l'appareil des supplices, sans savoir s'il y aurait des coupables à punir; un quatrième ordonnait de sortir d'une ville; un cinquième enjoignait d'y rentrer. On ne savait la veille quel serait le régime du lendemain; chacun craignait de se rendre coupable, en exécutant des ordonnances publiées deux jours auparavant.

J'entendais un grand nombre d'individus, gémissant sous la tyrannie des Jacobins, faire cette réflexion : « Quoi ! nos armées ont conquis la Belgique ! elles mettent en déroute l'Europe entière conjurée contre nous, et quelques milliers de brigands font trembler, dans l'intérieur, des millions de Français ! quel étonnant problême à

résoudre ! » Ce rapprochement était vicieux. Cent voleurs sont attroupés dans un bois pour détrousser les passans ; plusieurs milliers de ces derniers passent successivement par petites compagnies ; ils sont tous dévalisés les uns après les autres. Ils étaient cependant vingt contre un ; mais les voleurs étaient rassemblés, les passans ne l'étaient pas.

VIII. L'indolence, dont les effets perdirent Sparte, Athènes et Rome, nous livra entre les mains des hommes les plus atroces. Collot-d'Herbois, l'un d'eux, parlant des assassinats dont ils se souillaient chaque jour, disait froidement : *Nous procurons une transpiration salutaire au corps politique.* On les voyait, au sortir de bruyantes orgies, ivres de vin et altérés de sang, se présenter sans pudeur à la tribune de la convention, surprendre, à l'aide d'un sophisme ou d'un jeu de mots, des décrets barbares. Ainsi ces monstres, pour nous amener au bonheur de Sparte, voulaient anéantir dix millions d'individus en France. Après cette *transpiration* révolutionnaire, ils se proposaient de distribuer aux survivans, une charrue et quelques arpens de terre en friche, pour les garantir des vices de Persépolis.

Chacun tremblant pour ses propriétés et pour sa vie, un égoïsme irréfléchi, un système complet d'insensibilité, rompit autour de nous les chaînes de l'amitié et même celles de la nature. Quelques

individus, renfermés dans une nullité absolue, se tranquillisaient solitairement au milieu des secousses de l'anarchie; d'autres s'étourdissaient sur leurs dangers, en se livrant à des plaisirs bruyans au sein de la patrie déchirée. L'oppression commune émoussant la sensibilité, plusieurs de ceux que le glaive révolutionnaire n'avait pas encore profondément blessés, se montraient indifférens à ses coups.

Dans les rassemblemens publics, un fanatisme sanguinaire imitait et surpassait la frénésie des dissensions religieuses. Il multipliait des formules de proscription, des modes d'inquisition, des procédés de tyrannie. Il se composait un code de fureur, un idiome de carnage. Ce fanatisme n'était pas l'esprit public, il paraissait pourtant l'être; ceux qui ne le sentaient pas, feignaient de le sentir; ils en empruntaient les formes et le langage. La terreur avait commandé l'hypocrisie : un vil commerce de calomnie s'introduisit dans la société. Le caractère national se flétrissait par l'habitude du mensonge. Un peuple franc, léger et indiscret apprenait à dissimuler ses sentimens. Les idées généreuses, justes et humaines protestaient vainement au fond des âmes contre tant de démence; on craignait de les manifester par le signe le plus douteux, par la plus légère expression.

Dans cette disposition générale des esprits, les uns s'étant accoutumés à croire ce qu'on voudrait, et les autres à feindre une crédulité éloignée de

leurs pensées, Robespierre, Danton et leurs émissaires publiaient avec confiance, sous le nom de rapports et d'actes d'accusation, les fables les plus grossières, les plus inconcevables romans. On eût dit que la récente histoire de la révolution venait subitement de s'effacer de la mémoire des hommes. Barrère et Saint-Just associaient, comme autant de complices des mêmes délits, des personnages décidément connus par l'opposition de leurs sentimens et de leurs intérêts, par la divergence et le choc de leurs préjugés et même de leurs erreurs.

On dut surtout remarquer ce choquant mélange, lorsqu'au mois d'octobre Amar, au nom du comité de sûreté générale, fit décréter d'accusation quarante-deux membres de la représentation nationale, et en fit incarcérer soixante-treize autres. Le plus grand nombre de ces victimes, sacrifiées sans choix comme sans remords par la soif du pouvoir, avait courageusement défendu la cause de la liberté contre les atteintes des Jacobins, mais on dut être entièrement surpris de voir, parmi elles, Carra et Sillery, deux des chefs du parti orléaniste, et l'évêque Fauchet qui n'avait jamais pris aucun parti dans les dissensions élevées sur la Montagne.

Les Jacobins voulaient écraser tout ce qui pouvait leur résister; ce fut l'unique cause de la proscription d'un aussi grand nombre de députés. La société-mère ne se flattait pas de réduire au silence les Lasource, les Vergniaud, les Gensonné.

Ce n'était pas assez pour elle de les tenir éloignés ou en prison; on redoutait leurs talens: on les jeta sur un échafaud. Le rapport de Saint-Just, à ce sujet, renfermait l'imputation vague de trahison, non-seulement sans preuves, mais sans précision: le rapporteur n'articula pas le genre de trahison dont il chargeait les accusés; le seul crime imputé formellement aux députés réfugiés dans Caen consistait à s'être évadés de Paris; les autres n'étant pas sortis de leur maison, on ne pouvait leur faire le même reproche: on eut recours à l'accusation de complicité avec les autres. L'évasion selon Saint-Just étant la preuve du crime, il en conclut qu'on avait eu raison de les constituer prisonniers le 2 juin, et, à l'égard des autres, qu'étant complices des fugitifs, les arrêts prononcés contre eux étaient légitimes. D'après cette logique du rapporteur, celui qui se dérobe à la fureur de ses ennemis, devenant par cela même coupable de trahison envers la patrie, l'accusateur est dispensé d'articuler l'espèce de trahison, moins encore les circonstances, et, à plus forte raison, les preuves. Ils ont fui, donc ils sont coupables d'une trahison quelconque, donc ils doivent être mis hors la loi: ce fut la base de la condamnation prononcée contre les députés proscrits restés imprudemment dans Paris au pouvoir de leurs ennemis. Il ne leur fut pas permis de se défendre.

A l'égard des soixante-treize, leur seul crime était d'avoir constaté par une protestation la mu-

proposait chez les Romains d'ériger un temple au dieu Néron; ainsi des milliers de fanatiques se prosternaient devant leur nouveau dieu Maximilien Robespierre.

La forme de cet ouvrage ne me permet pas de fatiguer les regards de mes lecteurs, de ces ridicules adulations, fruit de la bassesse et du crime. On les trouve rassemblées dans un rapport fait à la convention, au mois de janvier 1795, par le député Courtois, au nom d'une commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez Robespierre et ses complices après la journée du 9 thermidor.

Robespierre se croyait au faîte de la puissance. Il attaquait ceux de ses collègues dont les efforts avaient concouru avec les siens pour conduire à son terme la révolution du 31 mai; ces agens lui devenaient inutiles ou même nuisibles : d'ailleurs, son projet était de livrer au bourreau le plus grand nombre de ses complices et de parvenir à la puissance suprême en écrasant ses amis et ses ennemis. La force du parti cordelier ou orléaniste diminuait rapidement depuis que les Jacobins, vexés par Dumouriez dans la Belgique, avaient mis au jour les liaisons de ce général avec le club des Cordeliers.

Danton et Lacroix, malgré leurs moyens révolutionnaires, n'osaient plus élever leur voix dans la convention. Meisson, député des Basses-Pyrénées, avait dit à Danton le 1[er] juin : « Comment

pouvez-vous réunir votre voix à celle des Jacobins pour perdre les modérés? ne voyez-vous pas que vous courez à votre perte? n'êtes-vous pas regardé par Robespierre comme le chef des orléanistes? C'est un tigre : après avoir dévoré ceux que vous appelez des brissotins, il vous dévorera vous-même. » Ces paroles prophétiques devaient faire sur Danton l'impression la plus profonde. En vain il avait abandonné aux Jacobins le duc d'Orléans; cette faiblesse ne rendait pas sa condition meilleure; en condamnant le duc d'Orléans, ne se condamnait-il pas lui-même ?

Ce n'est pas le lieu d'examiner si les talens de Danton étaient supérieurs à ceux de Robespierre, ou si Robespierre avait plus de talens que Danton. Le public ayant connaissance d'une faction dont le but était de porter sur le trône le duc d'Orléans, le rôle des députés de cette faction était assurément très-difficile à jouer, malgré leur attention d'éloigner d'eux les marques auxquelles on aurait pu les reconnaître pour orléanistes.

C'était une guerre sourde, mais acharnée, dans laquelle les combattans employaient des armes inégales. Autant les uns faisaient d'efforts pour repousser l'accusation de royalisme, dont on les écrasait, autant les autres accumulaient les preuves de leur assertion. Dans cette lutte, les Cordeliers, réduits à convenir que, s'il existait réellement un parti orléaniste, les chefs méritaient l'échafaud, se voyaient presque toujours au moment de faire

leur procès à eux-mêmes. Ce procès était même tout fait : Sillery et Carra, convaincus d'orléanisme, avaient été décrétés d'accusation, conjointement avec les députés girondistes. Le sort de ces deux députés ne plaçait-il pas sous les yeux de Danton et de Lacroix celui auquel ils devaient s'attendre ?

Les pamphlets pleuvaient sur ce parti privé de ressources, avec lesquelles, avant la réclusion du duc d'Orléans, il payait les champions chargés de combattre en sa faveur. On lui attribuait tous les malheurs publics; on lui attribua même l'entrée des Anglais dans Toulon. Tous les journaux jacobins disaient les uns après les autres : « Danton a fait conduire le duc d'Orléans à Marseille, pour être à portée de profiter des soulèvemens ménagés en sa faveur, par les Cordeliers, dans les départemens du Sud. »

Plusieurs circonstances favorisaient ces propos. Peu de temps après l'incarcération des ducs d'Orléans et de Montpensier à Marseille, ils avaient été traduits devant le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, sur une accusation de crime de haute trahison. Ce tribunal, ne connaissant pas l'intention dans laquelle Robespierre et Danton avaient envoyé les deux prisonniers à Marseille, et ne recevant aucune instruction à ce sujet, les déchargea honorablement du crime dont ils étaient prévenus, sans cependant les rendre à la liberté.

Au moment où la nouvelle de cette absolution

parvint à Paris, on ne doutait pas qu'il ne fût question de faire proclamer le duc d'Orléans roi de France dans les départemens du Sud. Les membres du comité de salut public ne se faisaient pas scrupule de traduire un accusé plusieurs fois en jugement pour le même délit; ils parurent ne pas s'occuper de la sentence rendue par les juges provençaux. Le duc écrivit à la convention pour demander son élargissement : aucune réflexion ne suivit la lecture de sa lettre; sa requête fut repoussée par l'ordre du jour.

Il était difficile de ne pas pressentir que le silence du comité de salut public, dans cette occasion, cachait quelque projet sinistre. Cependant les amis du duc d'Orléans osèrent publier une apologie de ce prince; ils la placardèrent sur les places publiques et au Palais-Royal : cette affiche fut couverte du mépris public; mais le gouvernement n'y fit aucune attention. Le duc d'Orléans languit depuis lors obscurément dans la citadelle de Marseille. La Montagne avait fait séquestrer ses biens, prodigués auparavant au soutien de sa faction. Cette mesure, à laquelle les Cordeliers n'avaient pu s'opposer efficacement, annonçait de loin que les partisans de Danton seraient écrasés par ceux de Robespierre.

Il ne restait guère à la faction dantonienne d'autre parti à prendre que de se réunir à celle de Robespierre. Les chefs de ces deux factions, jacobine et cordelière, connaissaient trop bien leur

profonde scéleratesse, pour oser se fier les uns aux autres. Une réconciliation sincère entre ces rivaux de crimes était impossible; on se réduisit donc à dissimuler des deux côtés. On verra, dans la suite, les sanglans résultats de cette dissimulation.

X. A peine, sur le rapport de Bazire, la convention avait décrété un gouvernement révolutionnaire, que ce gouvernement s'annonçait par des effets auxquels on devait s'attendre. J'ai parlé du décret des suspects sur la motion de Merlin; de la création d'armées révolutionnaires, traînant à leur suite une guillotine ambulante. Tout individu, soupçonné de n'être pas partisan de Robespierre, tremblait pour sa liberté. Ceux-là faisaient leur testament; ceux-ci abandonnaient leur maison, et mendiaient un asile chez les habitans de la campagne; les uns s'enfonçaient dans les forêts; les autres s'enterraient dans des cavernes au sein de la terre. Ces précautions devinrent généralement funestes à ceux qui les prirent: ne paraissant plus dans le lieu de leur domicile, les municipalités, tenues de dresser des listes d'émigrés, les inscrivaient sur ces listes; ils furent obligés de sacrifier la plus grande partie de leur fortune pour s'en faire rayer dans la suite.

Pour accoutumer les peuples à la marche donnée à la révolution, par les compagnons de Robespierre, on avait ajouté un autre moyen: celui de

produire un tel bouleversement dans les idées générales, que la chaîne du passé ne se liant plus avec le présent et l'avenir, la multitude fut conduite à recevoir, sans réflexion, tous les changemens présentés par la société-mère; de-là, le régime militaire introduit dans un grand nombre de villes; de-là, la destruction du culte public de la religion chrétienne; de-là, les violations des tombeaux et la soustraction des monumens funéraires élevés dans les églises et dans les cimetières; de-là, le changement des noms des villages, des villes, des rues, des personnages, pour adopter d'autres dénominations embarassantes sous tous les rapports commerciaux.

On établit l'uniformité des poids et mesures, réclamée depuis long-temps; mais, au lieu de prendre pour base de cette opération des termes auxquels le peuple était accoutumé, on eut recours à des formules grecques dont les notions inconnues devaient trouver, au premier abord, beaucoup de difficultés à être admises dans les usages de la société.

Si la convention s'était contentée d'ordonner que les poids et les mesures dont on se servait à Paris seraient employés en France exclusivement, ce changement, dans les circonstances où l'on se trouvait, aurait trouvé peu d'obstacles dans son exécution. Il était, disait-elle, de l'intérêt général du commerce d'étendre à toute l'Europe les heureux changemens introduits en France.

On obtenait ce résultat en adoptant des poids et mesures qui ne tinssent à aucun lieu et à aucune nation, et dont la nature elle-même fournît les bases. D'après ce principe, la commission des poids et mesures eut ordre de présenter un plan absolument neuf; les nouvelles mesures parurent dériver de la grandeur de la terre : on se servit, pour les déterminer, du quart du méridien. Cette opération, à peu près connue, fut divisée en différentes parties dix fois plus petites les unes que les autres, pour trouver une longueur propre à servir d'unité aux mesures linéaires, adoptées en remplacement de la toise, de l'aune et du pied dont on faisait usage en France.

En conséquence, prenant la dixième partie du quart du méridien, on trouva qu'elle contenait deux cent vingt-cinq lieues; cette longueur, réduite à sa dixième partie, donnait vingt-deux lieues et demie; par une troisième division, on obtenait une longueur de cinq mille trente-deux toises; par une quatrième, cinquante-une toises, et par une cinquième, trois pieds une ligne et demie.

Cette longueur diffère fort peu de l'aune en plusieurs provinces de France et encore moins de la demi-toise; elle fut employée comme unité de mesure. On lui donna le nom de *mètre*; ce mot grec signifie *mesure*. Le mètre se divisa, en suivant le système décimal, en décimètre, centimètre et millimètre. Il devint le principe de

toutes les mesures de superficie, de solidité, de capacité et de pesanteur. La toise et l'aune firent place au mètre, le mille au kilomètre, le boisseau au myriagramme, la pinte au litre. L'unité des mesures pour l'arpentage fut un are, contenant cent mètres carrés; celle pour le bois à brûler un *stère*, contenant un mètre carré; celle des mesures de capacité un *cadil*, contenant la millième partie d'un mètre cubique; celle des poids un *gramme*, contenant le poids de dix-huit grains trente-trois centièmes.

On exprimait les multiples à l'aide des mots *déka* dix, *hecto* cent; on voulait dire, sans doute, *hecato*, car *hecto*, en grec, signifie six, *kilo* mille, et *myria* dix mille; ainsi, en suivant le système décimal, *dekamètre* était une mesure de longueur égale à dix mètres; *hectare*, une mesure de longueur cent fois supérieure à celle de l'*are*; *kilolitre*, une capacité de mille litres, et *myriagramme* un poids de dix mille grammes.

On comprit le temps dans les métamorphoses dont la France était témoin; le jour ne devait plus se diviser en vingt-quatre, mais en dix heures de cent minutes. Deux cadrans sur ce modèle furent placés au pavillon central du palais des Tuileries. La convention décréta l'introduction du calendrier nouveau; les décades y furent substituées aux semaines. Les jours, au lieu de porter, comme auparavant, le nom des planètes, furent nommés, *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*,

sextidi, *septidi*, *octodi*, *nonidi*, *décadi*; le rapport fait à cette occasion dans le corps législatif présentait un point de vue séduisant. Pendant le cours des mesures sanguinaires de ces jours orageux, il faisait, sur les cœurs opprimés, la douce sensation d'une campagne verdoyante, dont la fraîcheur frappe les regards d'un voyageur au milieu des rochers et des déserts.

Le désir d'un heureux changement est naturel à l'homme; chacun sentait peu d'affection pour les anciens jours et les anciens mois, dont le cours amenait continuellement des calamités nouvelles. On les vit sans peine disparaître, et faire place à des mois dont la nomenclature retraçait les images de la nature, depuis vendémiaire, le mois joyeux des vendanges, jusqu'à floréal consacré à Flore, et fructidor consacré à Pomone.

On avait fixé le commencement de l'année républicaine après l'équinoxe d'octobre : il correspondait cette année au 22 septembre. Les douze nouveaux mois furent nommés : *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*; *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse*; *germinal*, *floréal*, *prairial*; *messidor*, *thermidor*, *fructidor*. Chaque mois fut composé de trente jours ou de trois décades : il restait cinq jours et six heures pour concilier l'année civile avec l'année solaire. Ces cinq jours, appelés par les Grecs *epagomènes*, avant le temps où ils furent intercalés dans les mois, furent nommés *sanculotides* par les Jacobins. Ils prirent la dénomination de

jours complémentaires après la journée du 9 thermidor.

Le Soleil, nous dit Plutarque, s'apercevant un jour que Rhea était enceinte, la maudit. Dans les imprécations arrachées par son ressentiment, il jura par le Styx, qu'elle n'accoucherait dans aucun des mois de l'année. Mercure, amant de Rhea, joua aux dez avec le Soleil; il lui gagna une lègère partie de chaque jour; réunissant ces fragmens, il en composa cinq jours; il les ajouta aux trois cent soixante, dont l'année était alors composée. Rhea accoucha durant ces jours, nommés *epoctès* par les Egyptiens. Au premier, naquit Osiris; au second, Vénus; au troisième, Typhon : Isis sortit du sein de Rhea le quatrième jour; le cinquième vit naître Nephté et la Victoire.

Presque toutes ces opérations étaient évidemment fautives; les savans, chargés de présenter un plan à ce sujet, se trouvaient dans des circonstances très-difficiles. Placés sous la verge d'un despotisme froidement barbare, la moindre tergiversation de leur part dans une innovation liée au vaste plan de bouleversement universel, imaginé par le comité de salut public, leur eût coûté la vie. D'ailleurs, chacun désirait depuis longtemps la substitution d'un système simple et uniforme, à la bigarure incommode des poids et mesures en France. L'assemblée constituante, par un décret du 8 mai 1790, avait chargé l'académie des sciences de poser les bases sur

lesquelles cette restauration pouvait se fonder; l'académie adopta le principe de faire dépendre les poids et les mesures de la grandeur du méridien terrestre, et d'employer la division décimale, sans entrer dans les difficultés insurmontables entraînées par ce système, et, abstraction faite des exceptions auxquelles on pouvait avoir recours, en appliquant une règle générale à des objets particuliers. La commission des poids et mesures suivit la route tracée par l'académie des sciences.

Assurément les géomètres ne se flattaient pas d'avoir mesuré le globe terrestre avec assez d'exactitude, pour affirmer que trois pieds une ligne et demie formaient précisément une longueur égale à la dix millionième partie du quart du méridien terrestre, ou de la distance comprise du pôle de la terre à l'équateur (1). Quand ils

(1) Depuis l'impression des précédentes éditions de mon Histoire de la révolution où se trouvaient ces observations, plusieurs de ces innovations ont été abandonnées; il n'est plus question d'adopter le calcul décimal à nos horloges. M. Legendre, dans sa *Nouvelle Méthode pour la détermination des orbites des planètes*, a osé dire que la longueur des arcs du méridien est moins propre que celle du pendule à déterminer une mesure universelle; ce savant a grandement raison. Les décades ont disparu, nous comptons par semaines comme comptaient nos pères. Le calendrier grégorien est rétabli, les autres institutions jacobiniques disparaissent les unes après les autres.

auraient deviné juste, la toise, d'après leur calcul, était à peu près la cinq millionième partie du quart du méridien. L'ancienne mesure était donc, comme la nouvelle, dépendante du méridien terrestre; rien n'exigeait un changement de mesure; une toise renferme environ deux mètres, comme un mètre renferme environ le dix millionième du quart du méridien terrestre, d'après les calculs de la commission des poids et mesures.

On ne voyait pas un plus grand avantage dans la conversion des semaines en décades. Le nouveau calendrier, reléguant cinq jours hors du cercle des mois, gênait les opérations commerciales des Français avec les autres nations de l'Europe. La destruction de la religion chrétienne formait le but principal de ce changement; cette arrière-pensée frappait tous les yeux: elle contribuait à rendre ce nouveau calendrier désagréable à un peuple attaché au christianisme. Les noms donnés aux nouveaux mois paraissaient, au premier coup-d'œil, adaptés aux saisons; en les examinant dans la suite avec plus d'attention, on changea d'avis. Les mois indiquaient les saisons à Paris et non dans toute l'Europe, ni même dans les provinces méridionales de France. Prairial était le messidor de Perpignan et de Bayonne; le fructidor de Paris était le vendémiaire de Marseille et de Bordeaux.

On avait placé le commencement de l'année au 22 septembre; chacun éprouvait combien peu

cette opération était astronomique. Le soleil ne termine pas sa course à l'équinoxe d'automne, mais au solstice d'hiver : il paraît alors prendre une nouvelle vie, commencer une nouvelle carrière. A l'égard des mois, dès qu'on voulait changer la dénomination ancienne, il valait évidemment mieux leur donner les noms des douze signes du zodiaque. L'unité des poids et des mesures peut simplifier, en France, les opérations commerciales ; mais la règle de cette unité désirable n'est pas dans les planètes. N'allons pas chercher si loin ce qu'on peut déterminer de très-près ; tous ces termes nouveaux jetteraient beaucoup d'obscurité sur les livres écrits avant la révolution.

Puisque quatre kilomètres et une lieue sont la même chose, autant dire une lieue que quatre kilomètres ; puisqu'un hectare forme deux arpens, autant dire deux arpens qu'un hectare ; puisque cinquante kilogrammes sont un quintal, autant dire un quintal que cinquante kilogrammes. Si ce néologisme s'étendait, nous n'entendrions bientôt plus les bons auteurs du siècle de Louis XIV.

Pour prouver la nécessité des nouvelles dénominations, on faisait ce raisonnement : « Non-seulement dans les provinces de France les lieues différaient en longueur, les poids en pesanteur, les autres mesures en valeur et en capacité ; mais on se servait d'expressions diverses pour désigner l'étendue de terres qu'on voulait arpenter ; on ne

pouvait donc adopter les unes exclusivement sans mécontenter ceux qui se servaient des autres. »

Cette objection n'était pas fondée ; les lieues, dans les temps anciens, avaient été beaucoup plus longues dans certaines provinces que dans les autres ; mais depuis la confection des grandes routes sous Louis XV, les lieues, dans toute la France, avaient été mesurées d'une manière uniforme ; des pierres milliaires furent placées à distances égales. Le service des postes ayant adopté cette mesure, elle devait être regardée comme connue suffisamment. On pouvait donc substituer les lieues de postes aux anciennes lieues, sans le moindre inconvénient.

A l'égard des poids, le poids de marc était employé dans tous les marchés concurremment avec le poids du pays. C'était une vérité incontestable ; on se trouvait forcé, dans toutes les provinces, de reconnaître cette double mesure, parce que tous les achats dans lesquels le gouvernement se trouvait intéressé, s'opéraient au poids de marc.

Il en était de même des mesures d'arpentage. Les particuliers, dans diverses provinces, employaient le terme d'arpent, d'acre, de septenée, de journal, etc. ; mais les forêts et toutes les terres du domaine royal répandues de toutes parts étaient mesurées par arpens et par perches. Cette mesure très-connue pouvait donc être adoptée généralement sans éprouver de fâcheuses contradictions. L'aune même, de quarante-quatre pouces, était

employée par le gouvernement pour l'habillement des troupes : on ne pouvait pas la regarder comme inconnue.

XI. Jusqu'alors, sous la dénomination d'aristocrates, les Jacobins comprenaient la noblesse, le clergé, et la principale magistrature. Ils inventèrent insensiblement la dénomination d'aristocratie bourgeoise, d'aristocratie mercantile ; ils s'acharnèrent surtout sur le *négociantisme*. Les hommes intelligens et laborieux furent regardés comme suspects et contre-révolutionnaires. Il y avait parmi les riches beaucoup d'ennemis de la révolution. Les abominables procédés de la Montagne leur avaient inspiré ce sentiment ; ils aimaient ce qu'il y avait de bien dans la révolution ; ils en détestaient les intolérables abus. On ne voulait pas faire cette distinction.

Des citoyens jouissent de leurs propriétés sous la sauvegarde du contrat social ; les Français chargèrent une convention d'en consolider la garantie. Au lieu dé perfectionner la constitution donnée par la première assemblée nationale, ces législateurs, après avoir assassiné le roi sur un échafaud, mettaient en fuite, incarcéraient, exterminaient une partie dè leurs collègues, remplissaient de sang et de ruines les principales villes de France, enfermaient dans des prisons et jetaient sur des échafauds tous ceux dont ils voulaient s'emparer des biens. Ils accusaient ensuite de trahison ceux

qui se plaignaient de ces atrocités. Vraiment il est bien difficile d'approuver cette conduite.

Que prétendaient les Jacobins par ces perpétuelles déclamations contre le commerce et les commerçans? Ils comprirent tous les négocians sous la dénomination d'accapareurs sans avoir défini l'accaparement, sans même qu'il fût possible de le définir. Comment tracer une ligne de démarcation entre l'emmagasinement légitime et un amas criminel? Toute spéculation n'est-elle pas relative dans le commerce? Une limite paraît juste aujourd'hui, ne deviendra-t-elle pas demain fautive en raison des variations nées de l'abondance ou de la rareté?

Plusieurs négocians pouvaient avoir trop écouté leurs intérêts, dans des momens où le désintéressement semblait devoir être la première vertu des Français; mais, sans parler des nombreux sacrifices faits par les villes commerçantes, il est constant que ce reproche d'avidité, dont la tribune des Jacobins ne cessait de retentir, était l'effet de la plus crasse ignorance de la part des orateurs jacobins.

Avant de crier contre l'avidité des commerçans, ils auraient dû apprendre, s'ils l'ignoraient, que dans le négoce l'avidité tient à la nature des choses et non aux vices du négociant. Il n'est pas de commerce sans avidité; cette règle est générale. L'avidité est le véhicule du négoce, comme l'ambition est le véhicule de l'état militaire, comme le désir

des jouissances est celui de toutes les professions qui mènent à la fortune. L'avidité du négociant ne diffère pas de celle de l'agriculteur, de l'artisan, du manufacturier; elle est plus saillante, parce qu'elle s'exerce sur des objets plus compliqués.

Il en fut des négocians comme des riches propriétaires; les anarchistes les irritèrent, en attaquant à-la-fois leur honneur, leur fortune, leur sûreté, leur existence; après avoir excité leur mécontentement, ce mécontentement servit de prétexte à l'expoliation; l'expoliation générale devint la principale ressource des finances.

Je ne releverai pas toutes les fautes commises par les Montagnards en finances, en commerce et administration. Leur cruelle impéritie voyait, dans les règlemens fiscaux les plus tortionaires, les seules sommes produites à l'instant, sans prévoir qu'on en tarissait la source à l'avenir. Ce fut l'effet des emprunts forcés, des taxes arbitraires, des prohibitions, et du séquestre prolongé des denrées et des marchandises. Ce fut l'effet de la défense de vendre l'or et l'argent, moyen infaillible d'en hausser le prix, par le surcroît, suite ordinaire des risques attachés aux opérations frauduleuses.

On fixa le prix des principaux objets de commerce à un taux nommé *maximum*. Tous les marchands, en gros et en détail, furent forcés de livrer leurs marchandises à ce prix, sans égard à celui qu'ils en avaient donné eux-mêmes.

Cette mesure fut très-accueillie par la multi-

tude, dont les regards ne s'étendent pas au-delà du moment présent. La convention pouvait-elle partager cette fausse idée? Pouvait-elle se dissimuler que ce *maximum* opérerait la ruine du commerce? Les manufacturiers n'allaient-ils pas être forcés à renoncer à leurs travaux, au moment où le prix des matières premières excéderait celui des objets manufacturés et propres à être mis en vente? Le négociant n'allait-il pas être forcé de renoncer aux achats faits à l'étranger au moment où les objets de ses spéculations seraient frappés d'un *maximum* révolutionnaire à leur entrée en France? Cette loi devait donc produire très-prochainement une affreuse disette. La défense faite d'exporter nos productions causait le double dommage de nous priver des objets dont on manquait en France, de nous enlever des moyens d'échange et de décourager, par la perte d'un débouché, le possesseur des denrées et des marchandises auparavant achetées chez nous par les étrangers.

De tant de fautes, une des plus impardonnables fut celle de mettre le gouvernement à la place du commerce, de rendre l'administration marchande; système également absurde en lui-même et funeste au gouvernement d'une grande nation. En fait d'administration, le moins faire est ordinairement le mieux faire. Les villes furent remplies de marchandises appartenant à la république : les préposés à la garde de ses marchandises s'enrichirent. Ces marchandises disparurent ou se dété-

vait précéder la disette la plus longue et la plus désastreuse que jamais eût éprouvée une nation riche et industrieuse, les Jacobins vantant leur sollicitude envers le peuple, leurs orateurs demandaient à grands cris, dans la tribune de la société-mère, le jugement de la reine.

Après le meurtre du roi, cette princesse et madame Elisabeth obtinrent, avec beaucoup de peine, la permission de prendre le deuil. Resserrées dans les liens d'une captivité encore plus étroite, leur table, plus que frugale, se couvrait d'alimens grossiers. La reine, fréquemment agitée de convulsions douloureuses, dépérissait tous les jours. A peine sur sa personne apercevait-on quelque traces de ces attraits et de cette taille divine qu'on admirait en elle avant l'époque de ses malheurs. La conversation de sa sœur et l'éducation de ses enfans faisaient sa seule consolation et l'empêchaient de se livrer au désespoir. Au sein de sa douleur profonde, qu'elle cachait de son mieux à sa famille, son cœur oppressé n'espérait et ne désirait pas d'échapper au fer des bourreaux de son mari. Un commissaire de la municipalité, qui ne partageait pas l'insolente brutalité de ses collègues, cherchant un jour à calmer l'amertume de ses chagrins, lui parlait de la nécessité où l'on serait de lui rendre la liberté à elle, à ses enfans et à sa sœur, pour obtenir celle de cinq députés, du ministre de la guerre, et de plusieurs autres individus livrés à l'empereur d'Autriche.

Elle répondit : « Que m'importe ; à Vienne, je serais ce que je suis ici, ce que j'étais aux Tuileries. Mon unique désir est de me réunir à mon époux, quand le ciel jugera que je ne suis plus nécessaire à mes enfans. »

Peu de jours après, on vint arracher le jeune Louis XVII des bras de sa mère. Madame Elisabeth aperçut dans cette cruelle séparation le projet formé de faire périr l'un ou l'autre et peut-être tous les deux. Elle se garda bien de communiquer ses craintes à la reine. Cette mère tendre les éprouvait intérieurement. Depuis ce moment la reine ne vit plus son fils.

Le 5 août, au milieu de la nuit, la Reine fut enlevée du Temple ; Madame et madame Elisabeth étaient auprès d'elle. Sans former des plaintes inutiles, elle recommanda sa fille à sa sœur, et fut conduite à la conciergerie du palais. Elle y languit dans l'abandon le plus absolu jusqu'au 31 octobre. Son acte d'accusation lui fut notifié par Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public au tribunal révolutionnaire.

Marie-Antoinette avait été envoyée devant ce tribunal par un décret rendu le 1er août, le même jour où la convention ordonna la destruction des mausolées de Saint-Denis. L'acte d'accusation était conçu en ces termes : « Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, ci-devant roi de France, est accusée :

« 1°. D'avoir, méchamment et à dessein, de concert

avec les frères de Louis Capet, et l'infâme ex-ministre Calonne, dilapidé, d'une manière effroyable, les finances de France; d'avoir fait passer des sommes incalculables à l'empereur, et d'avoir ainsi épuisé le trésor national;

« 2°. D'avoir, par elle et par ses agens contre-révolutionnaires, entretenu des intelligences et des correspondances avec les ennemis de la république, et d'avoir informé et fait informer ces mêmes ennemis des plans de campagne et d'attaque convenus et arrêtés dans le conseil;

« 3°. D'avoir, par ses intrigues et ses manœuvres, et par celles de ses agens, tramé des conspirations et des complots contre la sûreté intérieure et extérieure de la France; d'avoir, à cet effet, allumé la guerre civile sur divers points de la république, et armé les citoyens les uns contre les autres; d'avoir, par ce moyen, fait couler le sang d'un nombre incalculable de Français. »

A six heures du soir, le 12 octobre, la reine subit un premier interrogatoire. Elle était assise sur une banquette, en face de Fouquier-Tinville. Comme si les juges ne se fussent pas senti la force de supporter les regards de leur victime, deux seules bougies, placées sur la table du greffier, éclairaient la salle.

On lui demanda, selon l'usage, son nom, ses qualités, et sa demeure lors de son arrestation. Elle répondit : « Je n'ai point été arrêtée; on est venu me prendre à la convention pour me con-

duire au Temple. » Interrogée si elle n'avait pas eu avant la révolution des rapports coupables avec l'empereur d'Allemagne; elle répondit : « Sœur de ce prince, mes rapports avec lui ont été ceux de l'amitié. Si j'avais parlé de politique, mes seuls vœux se bornaient à l'intérêt de la France. Pouvais-je en avoir d'autres que ceux de mon mari et de mes enfans? » Accusée ensuite d'avoir engagé Louis XVI à tromper le peuple. « Oui, s'écriait-elle, le peuple a été trompé bien cruellement! mais ce n'est ni par mon mari, ni par moi. — Par qui donc? — Par ceux qui avaient intérêt à le tromper. Cet intérêt ne pouvait être, ni celui du roi ni le mien. — Qui sont ceux qui avaient intérêt à tromper le peuple? La reine sentit le piège; elle répondit : « Je connais leur intérêt et nullement leur personne. L'intérêt du roi et le mien étaient d'éclairer le peuple, et non de le tromper. » — Ce n'est pas là répondre directement. — Je ne saurais vous donner d'autre réponse.

Le président parla alors du voyage de Varenne. La reine répondit : « J'ai suivi mon époux. Le motif du roi, dans ce voyage, était de se donner aux yeux de l'Europe une apparence de liberté. » L'interrogatoire finit par des questions oiseuses. Le juge demanda à la reine, si elle croyait les rois nécessaires au bonheur des peuples; si elle regrettait le trône pour son fils; comment elle se conduirait si elle remontait sur le trône. La reine se renferma dans des réponses vagues, ne laissant

aucune prise à la malveillance de ses persécuteurs. L'audience publique fut fixée au 14 octobre. La reine ayant refusé de choisir des conseils, le tribunal nomma d'office les avocats Tronçon du Coudray et Chauveau-Lagarde.

La fille et la veuve des rois parut au tribunal révolutionnaire avec une noble fierté. Quarante témoins furent entendus; plusieurs, sans être intimidés par la rage dévorante d'un grand nombre de spectateurs, parlèrent en faveur de l'accusée. On distingua parmi les autres, Lecointre, député à la convention, et Jean-Baptiste Lapierre, adjudant-général de la quatrième division de la garde nationale. Marie-Antoinette jugeait toute défense inutile; elle se réduisit à observer que, dans les accusations intentées contre elle, on n'avait articulé aucun fait appuyé par des preuves. Hébert, substitut du procureur de la municipalité, plus connu sous le nom de Père-Duchêne, dans les feuilles ordurières répandues par lui sous ce titre, osa accuser la reine d'avoir dépravé les mœurs de son fils, et *commis un acte incestueux avec lui*. La reine avait conservé sa fermeté jusqu'alors; répondant à cette horrible inculpation, une larme s'échappa de ses yeux.

Je crois devoir consigner ici un détail curieux à ce sujet; il fut inséré par un des jurés à ce tribunal de sang, dans une brochure intitulée : *Causes secrètes de la Révolution du 9 thermidor.* La scène se passa chez un restaurateur, où ce

juré dînait avec Robespierre, Barrère et Saint-Just. « Nous étions à table dans un cabinet à l'écart, nous dit ce juré. Barrère me demanda des détails sur les preuves mentionnées au procès de l'*Autrichienne*. Je parlai d'abord de plusieurs accusations peu importantes, et ensuite de cette interrogation : « Vous avez voulu vous réunir à votre famille, vous preniez intérêt au succès des armes autrichiennes. De quelle nation était donc votre fils ? — Quelle est la nation de mon fils ? Pouvez-vous l'ignorer, mon fils n'est-il pas Français ? Je me suis toujours intéressée en faveur de la nation de mon fils. Les enfans sont la première parenté d'une mère. — Ne regardez-vous pas comme vos ennemis, ceux qui, ayant aboli la royauté, en ont privé votre fils ? — Si la France doit être heureuse avec un roi, je désire que ce soit mon fils ; si elle doit être heureuse sans roi, je partagerai avec mon fils le bonheur public. » Je vins enfin à l'indignation de la nature offensée. Quand Fouquier, renouvelant l'accusation intentée par Hébert, osant imputer à la reine un crime imprésumable, la reine se tourna vers les spectateurs avec dignité, et dit : « J'en appelle à toutes les mères de famille qui sont dans cette enceinte. Je les somme de déclarer, si parmi elles il s'en trouve une que la seule idée de cette horreur ne fasse pas frissonner ; ce qui produisit un instant d'attendrissement dans l'assemblée. Robespierre, frappé de la réponse de

la reine, brisa son assiette avec sa fourchette, en s'écriant : « Ne suffisait-il pas à cet imbécille Fouquier, que Marie-Antoinette fût présentée comme une Messaline ? Fallait-il bêtement en faire une Agrippine, et lui procurer dans ses derniers instans la satisfaction d'exciter la sensibilité publique ? »

Chauveau-Lagarde parla en faveur de la reine; ses raisonnemens détruisirent toutes les accusations, sans faire la moindre impression sur les juges et sur les jurés, dont la sentence était dictée d'avance.

Fouquier prononça le réquisitoire; il renouvela les inculpations renfermées dans l'acte d'accusation, en y ajoutant le fait rapporté par Hébert : *La veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, est si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation présentée par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles-Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée seule fait frémir la nature.*

Louis XVII, enlevé aux embrassemens de sa mère et de sa tante, avait été livré à un instituteur d'un genre bien digne des Jacobins. Un savetier, nommé Simon, fut le précepteur du fils des rois. Ce geolier était le plus vil comme le plus grossier des hommes; sa femme, altérée comme lui de sang et de vin, ne proférait que des propos obscènes ou féroces. Il leur était

enjoint d'éteindre dans l'âme de Louis XVII les sentimens élevés qui germaient dans son cœur, et de joindre à l'altération insensible de ses organes la dépravation morale de son âme. S'ils placèrent ce propos dans la bouche du jeune prince, incapable d'en sentir la noirceur, ce fut le comble de la démoralisation.

Les faits à la charge de la reine furent résumés par le président, nommé Hermann; il posa ainsi les questions soumises aux jurés : « Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et des intelligences avec les puissances étrangères ennemies de la France, tendant à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français, et à faciliter les progrès de leurs armées? Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres, et d'avoir entretenu ces intelligences? Est-il constant qu'il a existé un complot tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la république? Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir participé à ce complot? »

A quatre heures du matin, le 16, les jurés donnèrent leur déclaration. La reine ayant été ramenée à l'audience, le président prononça cette sentence : « Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, d'après les lois par lui citées, condamne Marie-Antoinette, dite de Lor-

raine, d'Autriche, veuve de Louis Capet, à la peine de mort; déclare, conformément à la loi du 10 mars dernier, ses biens, si aucuns elle a dans l'étendue du territoire français, acquis et confisqués au profit de la république; ordonne qu'à la requête de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république. »

Marie-Antoinette entendit cet arrêt sans donner le moindre signe de trouble ou de crainte; son courage l'abandonna en retournant du tribunal à la prison: elle fondit en larmes. Cette faiblesse, bien pardonnable à son sexe et peut-être au nôtre, fut passagère; se montrant supérieure à son infortune, elle assura ses gardes qu'on la verrait monter sur l'échafaud d'un pas décidé, et recevoir la mort sans aucun effroi.

En entrant dans la Conciergerie, Marie-Antoinette avait prié ses gardes de la laisser seule dans sa chambre pour se recueillir. Elle coupa ses cheveux, quitta ses habits de veuve, s'habilla de blanc; se jetant ensuite sur son lit, elle s'endormit jusqu'au moment où l'on vint la chercher pour la conduire à la mort. On la conduisit à l'échafaud dans une charrette, les mains liées derrière le dos. Un prêtre constitutionnel, curé de Saint-Landry, en la Cité, se présenta muni d'autorisation pour donner à la princesse les secours spirituels. Elle lui dit: « Je me suis pro-

curé ces secours par des moyens que je ne puis révéler. Restez cependant auprès de moi; parlez-moi de religion jusqu'au moment fatal.» Elle se plaignit d'un froid mortel aux pieds et les enveloppa d'un oreiller par le conseil de ce curé. Cet homme lui ayant dit : « Madame, votre mort va expier.... — Ah! reprit-elle vivement, des fautes, et non des crimes ! »

Dans le trajet de la Conciergerie à la place de Louis-Quinze, la reine semblait faire peu d'attention à la multitude dont elle était environnée. Quoique ses yeux ne parussent s'occuper de rien, on y apercevait néanmoins les traces de l'émotion intérieure de son âme. Ses joues se coloraient quelquefois d'un rouge vif; elles présentaient, l'instant d'après, la pâleur de la mort; mais ses regards annonçaient le plus souvent un mélange de surprise et d'indignation.

Arrivée à midi auprès de l'échafaud, le jardin et le palais des Tuileries, vers lesquels les regards de la reine se tournaient, lui causèrent quelque agitation. Elle monta d'un pas précipité sur l'échafaud; à midi et un quart, elle avait cessé d'exister.

On ne saura jamais quelles furent les véritables causes de la mort de la reine. Les charges alléguées contre elle étaient entièrement vagues. Les auteurs de la mort de Louis XVI, menacés par les puissances de l'Europe au dehors, et par les fauteurs de l'ancien régime au-dedans, réagirent

probablement avec audace. Voulant prouver à leurs ennemis que les menaces ne les intimidaient pas, ils résolurent de les braver de nouveau. La peur joua un grand rôle dans la révolution ; on attribua souvent ses effets à la politique, à l'ambition et à d'autres vues profondes.

Ce meurtre juridique avait pour principal objet de déverser sur les protecteurs des anciennes institutions françaises la terreur dont ils voulaient frapper les Jacobins. On peut prouver ce fait par le traitement éprouvé par madame Elisabeth ; elle ne fût pas épargnée. On savait cependant qu'elle ne prenait aucune part aux actes du gouvernement à Versailles ou aux Tuileries.

Braver les têtes couronnées, forcer la France entière de s'identifier avec la révolution par la nature même des excès nés dans le mouvement révolutionnaire, tel fut le but des anarchistes.

Le dauphin, auquel la constitution avait donné le titre de prince royal, avait six ans et quelques mois quand les portes du Temple s'ouvrirent pour le recevoir, et se refermèrent sur lui pour jamais. Le barbare Simon le tenait enfermé dans une chambre obscure. S'il en sortait, c'était pour être employé à des occupations dégoûtantes. Ce prince n'opposait que des larmes aux mauvais traitemens de son geolier. Épouvanté par ses continuelles imprécations, il tremblait à l'aspect de cet homme féroce. Quoique déjà fort mal vêtu, il fut un jour privé de ses habits ordinaires, et cou-

vert de lambeaux dégoûtans. La femme Simon présidait à ce changement de costume; elle l'appelait, par une allusion cruelle : *le jeu du roi dépouillé*. Pour achever sa métamorphose, cette femme dénaturée abattit une forêt des blonds cheveux qui ombrageaient son front royal, le plus bel ornement qui lui restât, les délices de sa mère, occupée tant de fois à les tresser de ses mains; puis, mettant le comble à ses horribles procédés, Simon, un matin, lui couvrit la tête d'un sale bonnet rouge, lui disant, d'un ton ironique : « Enfin, Capet, te voilà Jacobin. »

Ces indignes traitemens et le régime de sa prison avaient peu à peu absolument détruit la santé du jeune prince. Ses traits s'altéraient; une pâleur extrême régnait sur son visage. Son corps, courbé sous le poids du malheur, perdait chaque jour de ses agrémens; il devint contrefait et rachitique. Je parlerai, dans la suite de cet ouvrage, de sa fin malheureuse.

XIII. Après le meurtre de la reine, le tribunal révolutionnaire commença le procès des députés proscrits depuis le 2 juin. Plusieurs d'entre eux s'étaient soustraits par la fuite aux chaînes qui les attendaient : ils furent mis hors la loi par un décret. Quelques-uns échappèrent aux recherches de leurs persécuteurs; d'autres étant tombés dans leurs mains, on les conduisit à l'échafaud, sans autre formalité de la part des juges révolution-

naires que de constater leur identité. Tel avait été le sort de Gorsas à Paris; de Birotteau, de Cussy, de Guadet, de Salles, de Barbaroux à Bordeaux, sous les ordres des commissaires conventionnels Tallien et Garreau.

A l'égard de ceux qui n'étaient pas sortis de Paris, malgré les perpétuelles clameurs des Jacobins, on était retenu par la difficulté de rassembler des preuves auxquelles on pût prêter quelque probabilité. Le comité resta long-temps indécis sur le choix des charges, et même sur le choix des victimes.

Enfin André Amar dressa un acte d'accusation. Il fut fondé, sur une espèce de roman, ou pamphlet de parti composé par Camille-Desmoulins, contre Brissot et les brissotins. On les dénonçait dans cet écrit comme orléanistes. L'auteur s'était proposé, dans cette brochure, d'atténuer l'accusation d'orléanisme portée chaque jour contre les Cordeliers, en la dirigeant contre le parti girondiste; il se flattait que les girondistes repoussant cette accusation d'une manière victorieuse, on s'accoutumerait peu à peu à regarder le parti orléaniste comme une chimère. Camille-Desmoulins ne prévoyait pas les suites funestes de sa futile production; il se récria contre l'infâme abus fait de sa brochure, dont les assertions n'étaient étayées par aucune preuve : on ne daigna pas écouter sa retractation. Un roman, rempli de reproches invraisemblables et souvent contradictoires, servit

de base aux raisonnemens d'Amar. On ne se donna pas la peine de les discuter.

Il ne restait d'autre parti à prendre à Camille-Desmoulins que de se transporter au tribunal révolutionnaire et de renouveler courageusement, en présence des juges, la déclaration par lui faite au comité de salut public. Ses liaisons avec Danton et la crainte de révéler le secret des véritables orléanistes le retinrent; l'imprudent ne voyait pas l'abîme creusé sous ses pas. En livrant à la mort des hommes qu'il était de son devoir de défendre, il forgeait la foudre; bientôt elle devait l'écraser.

L'art avec lequel, dans l'acte d'accusation, on avait accolé les inculpations de fédéralisme et de royalisme permettait d'impliquer, dans le même procès criminel, des hommes dont les sentimens politiques avaient toujours été contradictoires; ils furent surpris sans doute de la bizarrerie du sort qui les réunissait pour marcher ensemble à la mort. Les girondistes et les orléanistes étant présentés comme ne formant qu'une seule faction, Carra, le marquis de Sillery et le duc d'Orléans lui-même se trouvaient signalés comme des girondistes.

Danton et ses principaux affidés se prêtaient volontiers à cet entortillage; il semblait devoir dérober les agens en chef du club des Cordeliers aux recherches du club des Jacobins, mais ils avaient à combattre des ennemis clairvoyans et acharnés; ils jouissaient de l'embarras de leurs

antagonistes, et les poursuivaient en détail, attendant l'occasion de les attaquer en masse.

Dans l'acte d'accusation furent réunis : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Caritat de Condorcet, Fauchet, évêque du Calvados, Doulcet de Pontécoulant, Ducos, Boyer-de-Fontfrède, Gamon, Mollevault, Gardien, Valazé-Dufriche, Vallée-Duprat, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, Delacaze, Massuyer, Savary, le Hardi, Boileau, Royer, Antiboul, Lasource, Lesterpt de Beauvais, Isnard, Duval, Duchastel, Devérité, Bresson, Noël, Coustard, Andréi, Grangeneuve, Viger, Carra, Brullard-de-Sillery et Philippe Egalité d'Orléans.

On conservait les dispositions du décret du 28 juillet, dans lequel avaient été déclarés traîtres à la patrie : Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoingt, Péthion, Guadet, Challey, Lydon, Valadi, de Fermon, Kervelegan, Larivière, Rabaut-de-Saint-Etienne, Lesage, Cussy et Meillan.

Les signataires de la protestation du 6 juin, qui n'étaient pas envoyés devant le tribunal révolutionnaire, étaient enfermés par le même décret dans une maison d'arrêt; on devait apposer les scellés sur leurs papiers, et le comité de salut public avait ordre de faire un rapport particulier à leur sujet.

La plupart des témoins à charge contre les députés étaient les municipaux de Paris, dont les

adresses avaient amené l'insurrection du 31 mai et du 2 juin; ils agissaient alors pour complaire à la Montagne. Les suites de leurs inculpations conduisant à la mort un grand nombre d'individus, dont plusieurs, loin d'être coupables, ne leur étaient pas même connus, ils variaient dans leurs témoignages et se contredisaient quelquefois. La défense de plusieurs des accusés détruisit complètement l'accusation d'orléanisme portée contre eux. Le tribunal s'aperçut bientôt que non-seulement cette défense portait la conviction de l'innocence des prisonniers dans l'esprit des assistans impartiaux; mais que les hommes même payés par les accusateurs laissaient entrevoir des sentimens de compassion. Le président écrivit au corps législatif; il lui mandait : « L'instruction de ce procès, en se prolongeant, entraîne des formalités embarrassantes pour la conscience des jurés. Dans un procès révolutionnaire, une multitude de témoins et un long développement de défenses minutieuses sont inutiles, sinon nuisibles à la manifestation de la vérité. » Cette épître fut appuyée par une députation de la société-mère. L'orateur de cette députation s'expliquait plus clairement encore; il demanda un décret autorisant le jury du tribunal révolutionnaire à condamner les accusés quand il se croirait suffisamment instruit, sans attendre l'examen de toutes les charges, ni écouter les défenses des accusés.

Cette démarche avait été faite par les Jacobins

à la sollicitation des officiers municipaux de Paris, honteux de voir leur perfidie dévoilée au grand jour. Robespierre s'empressa de la convertir en motion. Danton l'appuya, dans la fausse persuasion que toutes les recherches sur la faction orléaniste seraient ensevelies dans le tombeau des accusés; il ne prévoyait pas les suites de son opinion. L'atroce injustice avec laquelle il fermait la bouche à ses collègues devait se renouveler contre lui-même, lorsque, conduit à son tour devant le sanguinaire tribunal, il invoquerait en vain le droit sacré de défendre sa vie par les armes de la raison.

La convention, autorisant le jury révolutionnaire à cesser l'instruction du procès, au moment où chacun de ses membres se jugerait suffisamment instruit, prononçait de fait une sentence de mort contre les accusés; le jury se hâta d'en profiter : un gentilhomme, nommé le chevalier d'Antonnelle, devenu juge au tribunal révolutionnaire, fit la motion que le tribunal était suffisamment instruit. Les juges étaient instruits, non de la culpabilité des accusés, mais qu'ils allaient condamner à mort les membres les plus distingués de la convention, par leur désir d'établir en France un gouvernement régulier; ils savaient que, par le plus astucieux machiavélisme, le club des Cordeliers avait rejeté sur les girondistes le crime d'orléanisme, dont ils craignaient d'être convaincus; ils savaient qu'on avait réuni dans la même accusation quelques orléanistes aux girondistes, dans

l'intention perverse d'étendre à tous les accusés le crime d'un petit nombre d'entre eux; ils savaient enfin que le seul esprit de parti traînait devant eux des victimes innocentes; ils n'en votèrent pas moins froidement leur mort.

En vain les accusés s'élevèrent contre cette illégale résolution; en vain ils observèrent que, dans dans les débats, on n'avait articulé aucun fait contre plusieurs d'entre eux, dont à peine le nom avait été prononcé devant le tribunal; en vain ils représentèrent qu'en respectant les motifs du jury pour se déclarer suffisamment instruit relativement à ceux auxquels on avait fait des reproches avec ou sans fondement, il ne pouvait pas l'être à l'égard de ceux contre lesquels aucun témoin n'avait été entendu.

Armé d'un décret, le tribunal refusa même de faire connaître les motifs de sa conviction. Pour mettre fin aux réclamations auxquelles il n'avait rien à répondre, l'ordre fut donné à la garde militaire d'éloigner les prisonniers de l'audience : Valazé, saisi d'un transport d'indignation, se poignarda en présence des juges et du public; Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lasource, Fontfrède, Syllery, Ducos, Carra, Duperret, Gardien, Duprat, Fauchet, Beauvais, Duchastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Anliboul et Viger montèrent sur l'échafaud, le 1er novembre; les autres accusés, à l'exception du duc d'Orléans, s'étaient soustraits à leur sort par une heureuse fuite.

Vergniaud, prévoyant l'issue de son procès,

s'était muni d'une dose d'opium; voyant ses jeunes compagnons d'infortune, Ducos et Fontfrède, braver la rigueur de leur sort, il remit sa fiole à l'officier de la garde, et résolut de mourir avec eux. Ils subirent leur arrêt de mort avec le calme d'une bonne conscience; leur dernier vœu fut en faveur de la liberté de la France. Un prisonnier, enfermé avec eux, nous a transmis cette peinture de leurs derniers instans, dans une brochure intitulée : *Mémoire d'un détenu.*

« Aucun d'eux ne se laissait abuser par l'espérance; calmes, sans ostentation, leur âme était tellement exaltée par l'éclat de leur sacrifice, qu'il était impossible de les aborder avec les consolations ordinaires. Brissot, grave et réfléchi, présentait le maintien du sage, luttant contre l'infortune; Gensonné, recueilli en lui-même, semblait craindre de souiller sa bouche en prononçant le nom de ses assassins; Vergniaud, tantôt grave, tantôt moins sérieux, récitait des vers dont sa mémoire était ornée, et quelquefois faisait entendre les derniers accens de cette éloquence sublime dont les étincelles, faisant pâlir les anarchistes, avaient arraché le décret qui mit le sceau à la gloire des proscrits et à l'infamie des proscripteurs; les deux beaux-frères Fontfrède et Ducos, se détachant de ce tableau sévère, inspiraient un intérêt encore plus vif; leur jeunesse, les grâces de leur esprit et de leur figure rendaient plus odieuse la rage de leurs ennemis. Ducos avait eu le temps de prendre la

fuite ; instruit de l'incarcération de son beau-frère, il revint à Paris pour partager sa prison ; des larmes s'échappaient quelquefois de leurs yeux, en songeant à la douleur de leurs épouses, et à l'indigence dont leurs enfans, au berceau, étaient menacés. Ils laissaient l'un et l'autre une grande fortune, dont les Jacobins allaient s'emparer ; mais, le plus souvent, s'oubliant eux-mêmes, ils ne paraissaient affectés que des malheurs de leur patrie. »

Pour la première fois, on avait massacré simultanément tant d'hommes de mérite ; ce moment fut pour ainsi dire celui où l'anarchie entra en possession de la France entière. Dans ce parti de la Gironde se trouvaient les hommes dont les efforts s'étaient prononcés avec plus d'énergie pour maintenir en France des institutions généreuses et régulières ; en vain leurs ennemis leur imputèrent des crimes dont ils n'étaient pas coupables ; l'ordre social, s'écroulant après leur mort, grava leur apologie sur les tables de l'histoire.

XIV. Peu de jours après, le duc d'Orléans fut conduit à Paris pour subir sa condamnation. Les hommes accoutumés à juger les évènemens d'après le bruit fait par certains individus dans certaines circonstances regardaient l'arrivée du duc d'Orléans à Paris comme devant être accompagnée d'une de ces catastrophes qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. Une insurrection eût été en effet à craindre dans d'autres

temps pour le réunir le 1er novembre à leurs collègues. Il y trouva aussi un de ses plus chauds partisans ; il venait dans l'intention de le défendre ; mais son client ayant été condamné conjointement avec les autres proscrits, on refusa de l'entendre.

Fouquier-Tinville fit ces questions au duc d'Orléans : Avez-vous connu Brissot ? — Je l'ai connu, mais je ne me rappelle pas de lui avoir parlé depuis qu'il est membre de la convention.

Quel est le poste que remplissait auprès de vous Sillery ? — Il m'était attaché en qualité de capitaine des chasses du ci-devant Dauphiné.

N'avez-vous pas eu chez Sillery des conférences particulières avec Laclos, Brissot et d'autres conspirateurs ? — Non.

Depuis quel temps avez-vous cessé de voir Péthion ? — Depuis le temps qu'il m'a conseillé de donner ma démission de député.

N'avez-vous pas assisté à des conciliabules chez Péthion ? — Non.

Comment avez-vous consenti de mettre votre fille entre les mains de Sillery et de sa femme, qui depuis a émigré ? — J'ai à la vérité confié ma fille à la femme de Sillery. Elle ne méritait pas ma confiance. J'ai su dans la suite qu'elle s'est associée Péthion qui l'a accompagnée en Angleterre.

Mais vous ne pouviez ignorer que cette femme était une intrigante ? — Je l'ignorais absolument alors.

Quel était le motif du voyage de votre fille en Angleterre? — Le besoin de voyager pour rétablir sa santé.

N'est-ce pas par la suite d'une combinaison particulière que vous avez voté la mort du tyran, tandis que Syllery a voté contre? — Non, j'ai voté en mon âme et conscience. Je ne connais pas les motifs de Sillery pour avoir voté d'une manière différente.

Avez-vous connaissance que Péthion ait été lié d'intérêt avec quelqu'un de votre famille? — Non.

Vous n'avez sans doute pas ignoré qu'il entretenait une correspondance très-suivie avec votre fils employé dans l'armée de Dumouriez? — J'ai su qu'il a reçu de lui plusieurs lettres.

Avez-vous connaissance que Sillery était très-lié avec Buzot et Louvet? — Non.

Avez-vous connaissance que Louvet devait proposer l'expulsion des Bourbons hors du territoire de la république? — Non.

N'avez-vous pas un jour dîné avec Ducos et plusieurs autres députés conspirateurs? — Non.

N'est-ce pas par suite des liaisons existantes entre vous et les factieux que toutes vos créatures ont été nommées à la tête de nos armées? — Non certainement.

Mais, par exemple, vous ne devez pas ignorer que Servan n'était qu'un ministre de nom, et que Laclos, votre secrétaire, dirigeait le ministère? — Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

N'avez-vous pas dit un jour à un député que vous rencontrâtes : Que me demanderas-tu quand je serai roi ? — Je n'ai jamais tenu ce propos.

Ne serait-ce point à Poultier à qui vous l'auriez tenu, et celui-ci ne vous a-t-il pas répondu : Je te demanderais un pistolet pour te brûler la cervelle ? — Non.

Comment se fait-il qu'étant à Marseille au milieu des fédéralistes qui faisaient emprisonner et supplicier les patriotes, ils vous aient laissé tranquille ? — Je ne fus pas tranquille du tout ; on me fit comparaître devant un tribunal ; il m'interrogea, et, ne trouvant aucune charge contre moi, il m'acquitta honorablement.

A quelle époque avez-vous cessé d'entretenir des correspondances avec l'Angleterre ? — Depuis 1790.

Connaissez-vous le nommé Dumont ? — Non.

N'avez-vous pas eu connaissance de couriers qui allaient et venaient de Paris à Londres à votre occasion ? — Non.

Pendant votre séjour à Londres n'avez-vous pas été lié avec des amis de Pitt, et n'avez-vous pas entretenu des liaisons avec des Anglais résidant en France depuis 1790 ? — J'ai vu Pitt parce que j'avais des lettres à lui remettre. Je ne me rappelle pas d'avoir eu des liaisons avec des Anglais en France depuis 1790.

Quels ont été les motifs de votre voyage en Angleterre ? ne vouliez-vous pas marier votre fille

avec un prince anglais? — On connaissait mes liaisons avec le parti de l'opposition à Londres. J'ai été envoyé dans cette ville pour entretenir la paix entre l'Angleterre et la France; je n'ai jamais pensé à marier ma fille en Angleterre.

Avez-vous eu connaissance des manœuvres de Dumouriez avant le temps où sa trahison fut connue? — Non.

Vous ne sauriez faire croire aux jurés que vous ignoriez les manœuvres de ce conspirateur; c'était votre créature; votre fils aîné servait sous ses ordres, et, fuyant avec lui, a partagé sa trahison envers le peuple français; votre fille était auprès de lui, et vous avez constamment entretenu des correspondances avec lui? — Je n'ai jamais reçu de Dumouriez que deux ou trois lettres; elles roulaient sur des choses indifférentes.

Pourquoi dans la république souffriez-vous qu'on vous appelât prince? Quelles étaient les vues des grandes largesses faites par vous durant la révolution? — Ceux qui m'appelaient prince le faisaient malgré moi; je l'avais fait afficher à la porte de ma chambre, en observant que ceux qui me donneraient le nom de prince, seraient condamnés à une amende envers les pauvres. A l'égard des largesses, j'ai été assez heureux pour soulager les indigens au milieu d'un hiver rigoureux, en vendant une partie de mes propriétés. »

Toutes ces interpellations étaient évidemment insignifiantes : elles n'auraient pu motiver un dé-

LIVRE X.

I. Apostasie de Gobel, évêque de Paris. Les objets du culte catholique sont traînés dans la fange. II. Dévastation de Bordeaux par Isabeau et Tallien. III. Supplices de Jeanne Rolland, de Rabaut de Saint-Etienne, de Barnave et de Dutertre. Mort de Bailly et de Clavières. IV. Précis des évènemens hostiles pendant les derniers mois de 1793. Suite de la guerre de la Vendée. V. Prise de Toulon par les Français. VI. Cette expédition change la face de la guerre. Les Espagnols évacuent le territoire français. Défaite des Prussiens et des Piémontais. Les Français se rendent maîtres du Palatinat. VII. Conduite tenue dans Marseille et dans Toulon par les commissaires montagnards. VIII. Intérieur de la France depuis la prise de Toulon jusqu'à la chute de Robespierre. IX. Machiavélisme réciproque de Robespierre et du comité de salut public. Causes éloignées de la chute de Robespierre. X. Cruautés exercées par Carrier. XI. Cruautés exercées par Lebon. XII. Conduite de Maignet dans le département de Vaucluse. XIII. Projet formé par les Jacobins de détruire la population de France. XIV. Etat d'anxiété de la faction orléaniste. Supplice des chefs de cette faction. Portrait de Danton. XV. Loi qui supprime les interrogatoires dans les procès révolutionnaires. Assassinats juridiques. Meurtre de Madame Elisabeth. XVI. Portrait de Robespierre. XVII. Conjuration de Robespierre contre les gens de lettres. Exemples de vertus. Scène de carnage. XVIII. Causes prochaines de la chute de Robespierre. Fête de l'Etre suprême. Journée du 28 juillet. XIX. Neuf thermidor. XX. Supplice de Robespierre.

I. Après l'exécution du duc d'Orléans, le règne

de la terreur fut consolidé avec une nouvelle audace. Sur la motion de Saint-Just, il fut ordonné, pour la seconde fois, que, jusqu'à la paix générale, la France serait gouvernée révolutionnairement. Le même décret confiait au comité de salut public l'administration de toutes les affaires. Un autre décret, rendu sur la motion de Bazire, ordonnait de déporter sur la côte de Madagascar les prêtres catholiques convaincus d'avoir entendu des confessions. Thuriot fit décréter l'incarcération générale de tous les étrangers se trouvant en France. Bazire, voulant établir une égalité parfaite entre le maître et son valet, demanda que tous les Français fussent tenus de se tutoyer. Un décret y engagea les citoyens.

Une députation de la section de Guillaume-Tell disait à la barre de la convention : « Sacrifiez neuf cent mille têtes, et la révolution est affermie. » Une députation des Jacobins ajoutait le lendemain : « Laissez la salutaire terreur à l'ordre du jour; effrayez les malveillans par cette Méduse. Un décret accorde aux membres du corps législatif le droit de ne pouvoir être décrétés d'accusation sans avoir été préalablement entendus; rapportez cette loi. » Bazire, Chabot, Thuriot applaudirent à cette demande sans prévoir qu'ils signaient leur sentence de mort.

Dans un temps où la frayeur glaçait toutes les âmes, un spectacle inattendu vint frapper les regards. Gobel, évêque constitutionnel de Paris, ad-

mis à la barre de la convention avec ses grands vicaires, le 9 novembre, abjura publiquement la profession ecclésiastique; il avait été entraîné dans cette démarche par Anacharsis Cloots et par Chaumette, deux des apôtres les plus ardens de la politique de Robespierre. La crainte d'une mort prochaine et inévitable le couvrit de cetopprobre dont les suites influèrent sur les mœurs publiques. Les anarchistes promirent de l'indemniser de la perte de son évêché par une somme de cent mille écus, et la payèrent en faisant tomber sa tête peu de temps après.

Un grand nombre de prêtres, par crainte, par faiblesse ou par ambition, suivirent l'exemple de Gobel; il fut imité surtout par presque tous les prêtres, membres de la convention. On les obligeait de déclarer, en abjurant leur état, qu'ils avaient trompé le peuple en lui enseignant des mensonges. Robespierre fut accusé d'avoir amené cette scène immorale par une arrière-pensée digne de la noirceur de son âme. Il voulait, dit-on, rendre les prêtres assermentés odieux et méprisables, et se réserver le moyen, sans craindre un soulèvement, de les envoyer à l'échafaud quand il aurait exterminé les prêtres inconstitutionnels.

Tous les objets spécialement consacrés au culte catholique furent traînés dans la fange des rues, et livrés à la dérision d'hommes grossiers, sans religion et sans mœurs. Ces profanations durèrent plusieurs mois dans Paris; elles se répétèrent dans

la plupart des grandes villes; cependant un décret admettait la liberté des cultes; mais, par une bizarrerie qui caractérisait ce temps de démence et d'horreur, nul ne pouvait profiter de cette liberté autorisée par la loi, sans s'exposer à périr sur un échafaud.

Parmi les prêtres inconstitutionnels restés en France sans être attachés à aucune fonction ecclésiastique, les uns se cachaient de leur mieux, en se livrant à des occupations auxquelles ils n'étaient pas accoutumés, d'autres contractaient des mariages, et se mettaient ainsi à l'abri des recherches, d'autres enfin allaient aux frontières et fuyaient la guillotine en cherchant la mort dans les armées.

La Montagne entière marchant, ou du moins paraissant marcher de concert vers le même but, étincelait de plus de feux que n'en vomit le Vésuve quand son explosion engloutit les villes de Pompéi et d'Herculanum. La lave brûlante sortie de ce cratère menaçait de consumer l'Europe. Chabot avait proposé, comme l'institution la plus républicaine, l'établissement d'un corps de douze cents tyrannicides chargés d'assasiner les rois de l'Europe et les généraux des armées ennemies. Leurs armes devaient être le pistolet et le poignard, et leurs salaires proportionnés aux dangers de leur service.

Ce projet, repoussé d'abord, fut reproduit par Jean de Bry et décrété sur sa motion. Si ces assassins furent enrégimentés, il ne paraît pas qu'ils aient osé entreprendre leur dangereuse mission;

mais les principaux Jacobins s'étaient partagé la France pour y exercer leurs fureurs; on avait envoyé Carrier à Nantes et dans la Vendée, Tallien à Bordeaux, Fréron à Marseille, Bernard de Saintes dans la Côte-D'or; Duquesnoy eut le département du Nord, Joseph Lebon celui du Pas-de-Calais. Maignet ravageait les belles contrées baignées par la fontaine de Vaucluse, célèbre par les amours de Pétrarque et de Laure. Collot-d'Herbois et Dubois-Crancé achevaient la destruction de Lyon par le fer et par le feu. D'autres Montagnards portaient la dévastation dans d'autres contrées. J'ai déjà parlé des malheurs de Marseille; j'en parlerai encore. Ceux de Bordeaux n'étaient pas moins déplorables.

II. La ville de Bordeaux, après l'insurrection du 2 juin, avait fait partie de la coalition du Midi pour rétablir l'intégrité de la représentation nationale; elle envoya d'abord à Paris une réclamation très-motivée contre les tyranniques opérations de la Montagne : on suivit ensuite l'exemple de Marseille en établissant une commission populaire avec pouvoir d'expulser de ses murs tous les anarchistes; enfin des mesures furent prises pour fournir son contingent à l'armée départementale dont la réunion devait s'opérer à Bourges.

Treilhard et Mathieu furent envoyés à Bordeaux par la convention au mois de juin. Ces

deux députés prenant séance à l'administration centrale où toutes les autorités constituées de Bordeaux se réunissaient, Treilhard prononça un discours dans lequel, évitant de parler de fédéralisme, il s'étendit sur la position critique où se trouvait la république. Elle exige de la part des Bordelais, continua l'orateur, non-seulement d'abondans secours pécuniaires, mais la réunion de toute la jeunesse pour écraser les despotes. Le président répondit : « La convention a cessé d'exister depuis le 2 juin. Le département de la Gironde ne reconnaît pas des factieux qui en usurpent le pouvoir. Le plus grand nombre des provinces de France lève des troupes pour rétablir l'ordre public et procurer la punition de ceux qui ont porté atteinte à la représentation nationale. Le département de Bordeaux n'a ni d'autres vues ni d'autre intérêt. »

On témoignait aux commissaires des égards distingués, mais une garde nombreuse veillait auprès d'eux, et répondait de leurs démarches. Cependant leur séjour occasionnait une sourde fermentation dans la ville. Les magistrats leur proposèrent de retourner à Paris. Ils sortirent de Bordeaux le 29 juin, et s'arrêtèrent à Périgueux. Rendant compte de leur mission, ils représentaient les Bordelais comme ayant été trompés sur les motifs de la journée du 2 juin, et comme renfermant dans leurs murs un très-grand nombre de partisans du régime monarchique. Treilhard et Mathieu furent rappelés dans le sein de la convention; ayant entendu

leur rapport, elle rendit contre Bordeaux un décret foudroyant. Tous les actes de la commission populaire étaient anéantis comme attentatoires à la souveraineté du peuple français. Les individus composant ce tribunal, ensemble ceux qui avaient adhéré à ses actes, étaient mis hors la loi. On chargeait les députés Tallien, Isabeau, Garreau et Chaudron-Rousseau de lever une armée révolutionnaire dans les départemens de la Dordogne et de la Charente-Inférieure, et d'aller faire exécuter ce décret dans Bordeaux.

On a vu précédemment comment, par un prestige inconcevable, la constitution publiée par les Montagnards avait dissipé la coalition départementale. La plupart des jeunes gens composant le corps fourni par la ville de Bordeaux, redoutant les recherches des anarchistes, s'étaient empressés de s'enrôler sous les drapeaux républicains. Péthion, Barbaroux, Salles, Meillan, Guadet, Bivotteau, Bergoingt, Lesage, Giraud et Cussy s'étaient réfugiés dans ces contrées; presque tous recommandables par leurs talens et leurs lumières, l'influence générale de leur opinion était augmentée par l'influence particulière que leur donnaient des liaisons de famille. En conséquence, la Montagne mettait le plus grand intérêt à les livrer au couteau de la guillotine; le comité de salut public avait envoyé leur signalement aux magistrats de toutes les communes; le ministre de la justice s'était particulièrement adressé aux

magistrats de Bordeaux : il offrait, au nom de la convention, d'oublier les démarches fédéralistes faites dans le département de la Gironde, si on contribuait à livrer ces députés à la vengeance des lois. Les habitans de la Gironde n'étaient pas disposés à se charger du crime atroce de livrer des hommes, exempts de tout délit, à une mort certaine. D'ailleurs, ils n'ignoraient pas qu'on leur offrait une amnistie illusoire, et que la Montagne, offensée, ne pardonnait jamais. Les commissaires conventionnels, renonçant à tromper les Bordelais, prirent d'autres mesures.

Ne se croyant pas en sûreté dans Bordeaux, ils s'étaient retirés à la Réole, petite ville à la droite de la Garonne, à huit lieues de Bordeaux; ils y rassemblaient leur armée révolutionnaire. Des visites domiciliaires étaient faites, dans les villes et dans les campagnes, avec un appareil menaçant; leur prétexte était la recherche des proscrits et des armes appartenant aux jeunes gens dont s'était formé le corps départemental destiné à marcher au secours de la représentation nationale : ces armes étaient confiées à l'armée révolutionnaire. Une administration départementale faible et irrésolue, une municipalité divisée et tremblante, une masse de citoyens sans point central, montrant de simples velléités, dont l'effet était d'indiquer plus sûrement aux coups des tyrans les gens éclairés et capables d'une forte détermination, toutes ces circonstances annonçaient

montagnards, pour écraser cette superbe cité. Quelques particuliers purent concevoir cette pensée dans un moment de détresse ou de désespoir, mais jamais cette proposition ne fut faite ni au club, ni à la municipalité de Bordeaux. Cette ville avait appartenu autrefois aux Anglais, et on se souvenait encore de la partialité avec laquelle ils la gouvernaient. Le département de la Gironde, dès le principe de la révolution, s'était prononcé de la manière la plus décidée en faveur d'un nouvel ordre de choses, où les avantages et les charges de la société seraient partagés entre tous les citoyens, sans distinction de richesses ou de naissance. Les négocians bordelais n'auraient jamais cessé d'être attachés au gouvernement, si le gouvernement, dont le premier devoir était de protéger la vie, les propriétés et les droits politiques des sujets, avait assuré les Bordelais qu'ils ne seraient pas assassinés parce qu'ils étaient riches, que leurs enfans ne seraient pas dépouillés de leur héritage, parce que leur père avait été assasiné, et que leurs représentans ne seraient pas chassés honteusement de la convention. Les hommes dont le projet était de rétablir toutes les institutions en usage en France avant la révolution, ne pouvaient se flatter d'attirer aucun Bordelais à leurs opinions, à moins d'offrir à des pères de famille réduits au désespoir, les forces et la garantie que le gouvernement français leur devait et leur refusait.

La perte de Bordeaux était jurée ; la dissension s'était mise parmi la multitude, réduite aux horreurs de la famine. La conduite tenue par les autorités constituées après le 2 juin était la suite des résolutions de tous les habitans réunis dans les sections ; ils promettaient alors aux magistrats leur appui constant. Le souffle empoisonné des anarchistes avait changé cette disposition ; les habitans de Bordeaux passaient presque subitement de la bienveillance envers leurs magistrats aux sentimens haîneux, des murmures à la sédition ; on menaçait l'administration départementale de la livrer aux commissaires conventionnels ; les magistrats se flattèrent d'appaiser le courroux de la Montagne par une prompte soumission : ils offraient de se sacrifier eux-mêmes au désir de sauver la ville.

Une députation est envoyée à la section de Franklin. Au lieu d'y trouver des hommes prêts à adopter des mesures de conciliation, le club des Jacobins fait incarcérer les députés de la municipalité. A cette nouvelle, on court aux armes de toute part : le sang allait couler. La municipalité, ayant à sa tête le maire Saige, arrêta ce sacrifice. A la vue des magistrats, les gardes nationaux baissèrent leurs armes ; les députés leur furent rendus. En même temps le maire Saige, homme généralement estimé, employa son ascendant à déterminer le club des jeunes gens à se dissoudre. Les Jacobins désignaient ce

club sous la dénomination de rassemblement séditieux, quoique son établissement fût conforme aux lois alors existantes.

Saige fut une des premières victimes de son zèle. Le club des jeunes gens de Bordeaux arrêtait les entreprises de celui des Jacobins. A peine détruit, la section de Franklin se rendit maîtresse de la maison où siégeait l'administration départementale. Les membres de cette administration prirent la fuite. L'armée révolutionnaire de la Réole était commandée par les généraux Brune et Janet. Les commissaires conventionnels lui ayant ordonné de s'approcher de Bordeaux, elle trouva les portes ouvertes. Les citoyens sortaient en foule au-devant d'elle. Le général Brune, frappé de cette conduite, et craignant de devenir l'exécuteur des projets formés par les anarchistes, donna sa démission.

Tallien et Isabeau entrèrent dans la ville, sans trouver la moindre résistance. Leur première opération fut de désarmer les Bordelais. Alors fut publié le décret dont les dispositions mettaient hors la loi les membres de l'ancienne commission populaire et ceux qui avaient adhéré à ses actes. Une commission militaire, créée sur-le-champ, est chargée de cette recherche. Les Jacobins jettent l'effroi dans toutes les maisons; le paisible sommeil ne fut plus un bien dont aucun Bordelais eût la jouissance. Le bruit des incarcérations nocturnes éclatait chaque matin; un mauvais génie semblait

s'être emparé de la ville, et se plaire à porter ses coups dans l'ombre. Les magistrats venaient d'être destitués et jetés dans les prisons; des magistrats anarchistes leur succédaient.

Au sein de la consternation générale, on voit tout-à-coup paraître le buste de Marat, coiffé d'un bonnet rouge et porté triomphalement par un comédien, entouré par une foule d'hommes inconnus dans la ville : chacun considérait, d'un œil morne, cette étrange procession, qualifiée de fête populaire. Le triomphe de ce nouveau Teütatès annonçait un prochain sacrifice de victimes humaines.

Ce présage se vérifia bientôt. Au moment où l'on apprenait dans Bordeaux la mort de vingt-deux députés décollés dans Paris, le pillage et la proscription commençaient chez les Bordelais. La ville fut dévastée avec une horrible barbarie.

On immola le maire Saige sans aucune forme de procès. On l'accusait d'avoir été nommé par une section membre de la commission populaire, à laquelle il n'assista jamais. Traduit devant la commission militaire, on se contenta de reconnaître l'identité de sa personne; on l'envoya à l'échafaud, sans lui permettre d'articuler la moindre chose pour sa défense. Les personnes les plus distinguées de Bordeaux périrent de la même manière. Ces massacres durèrent cinq mois. On compta, parmi les proscrits, les députés Guadet, Salles, Grangeneuve et Barbaroux; le frère de Guadet, âgé de trente

ans, son père, âgé de soixante-dix ans, et sa tante, âgée de soixante-trois ans, subirent la mort en vertu d'un article du décret, plaçant hors de la loi les individus coupables d'avoir donné un asile aux proscrits. Le député Birotteau avait cru se garantir de la mort en s'engageant en qualité de matelot sur un vaisseau-corsaire, armé dans le port de Bordeaux. Au moment où il partait pour la course, le commissaire conventionnel Garreau eut la curiosité de visiter ce navire; il reconnut son collègue, malgré son déguisement, le fit arrêter; sa tête, deux heures après, tombait sur un échafaud.

Ceux des négocians, des propriétaires, des capilistes, contre lesquels les commissaires Tallien et Isabeau montraient le moins d'acharnement, rachetaient leur vie par le sacrifice de leur fortune. Ces exécutions et ces expoliations avaient lieu au sein d'une affreuse disette. Les Bordelais étaient réduits à deux livres de très-mauvais pain par semaine. Les commissaires conventionnels avaient promis des vivres; leur mauvaise foi se trouvait en évidence. La multitude, plongée dans la stupeur et l'épouvante, n'osait se permettre la moindre plainte.

Dans le club de la section de Franklin, à l'exemple des Jacobins de Paris, on accusait sans cesse l'action de la guillotine de n'être pas assez prompte pour exterminer les aristocrates. On imputa même le crime de modérantisme à Tallien et à Isabeau. Ces deux conventionnels avaient sus-

pendu les fonctions de la commission militaire, à l'occasion de deux jugemens dont l'injustice était évidente. Ayant expédié une copie de leur arrêté au comité de salut public, il leur répondit en substance : « S'il est des circonstances où l'humanité réclame des égards, ils ne doivent jamais altérer la vigueur du gouvernement. Vous n'auriez pas dû proclamer votre arrêté dans Bordeaux, où l'aristocratie mercantile a machiné le fédérantisme et tué l'esprit révolutionnaire. Le comité a donc cru devoir casser cet arrêté. Il vous fait, en même temps, des observations essentielles ; vous les comparerez avec la situation politique des lieux où vous êtes. Le temps n'est pas venu de consulter la justice. Il faut révolutionner Bordeaux comme on a révolutionné Lyon, comme on a révolutionné Marseille. »

Un jeune homme de dix-huit ans, fils du député Julien de la Drôme, fut envoyé à Bordeaux avec les pouvoirs les plus étendus ; on le chargea spécialement d'examiner la conduite d'Isabeau et de Tallien ; accompagné de la force armée, il entoure leurs maisons, et leur enjoint de sortir de Bordeaux ; les deux députés obéissent ; Julien s'empare de la puissance publique ; Tallien vint à Paris avec la fille du banquier espagnol Cabarus : Robespierre, attribuant aux tendres sentimens qu'elle inspirait à Tallien les principes de modérantisme dont il était accusé, la fit mettre en prison ; elle en sortit après la journée du 9 thermidor, époque où Tallien l'épousa. Les grands évènemens tiennent

souvent aux petites causes. La rigueur exercée par Robespierre, dans cette occasion, fut peut-être un des principaux véhicules de sa chute.

Après le départ de Tallien et d'Isabeau, la commission militaire rentra dans ses fonctions; devenue plus expéditive qu'elle ne l'était auparavant, elle condamnait à mort trente ou quarante individus par jour; en peu de temps trois cent cinquante Bordelais furent assassinés. Le tribunal de Bordeaux égalait celui de Paris en férocité. Les hécatombes ne furent terminées que par la journée du 9 thermidor.

Isabeau fut alors renvoyé sur les bords de la Garonne; il s'occupa de la révision des jugemens de la commission militaire : les biens de plusieurs condamnés furent restitués à leur famille.

III. Des scènes d'une nature aussi désespérante avaient lieu dans Paris. Les derniers mois de l'année 1793 furent remarquables par les nombreuses incarcérations faites à cette époque dans la capitale. Le sang des vingt-deux députés fumait encore, lorsque Marie-Jeanne Philippon, femme du ministre Rolland, fut conduite à la conciergerie, et subit les ridicules formalités d'un procès dérisoire, avant de monter à l'échafaud.

J'ai déjà parlé de cette femme digne d'un meilleur sort. Son mari s'était soustrait par la fuite, le 2 juin, aux recherches des émissaires de la Montagne. Les plaisans observèrent à cette occasion

qu'en sauvant son corps il avait laissé son âme à Paris. Madame Rolland possédait en effet des talens supérieurs. Les gendarmes chargés d'arrêter son mari, ne le trouvant pas, la conduisirent en prison. Elle obtint sa liberté. Arrêtée une seconde fois par les ordres de Robespierre, on lui délivra son acte d'accusation.

Traduite devant le tribunal révolutionnaire, elle y conserva une inébranlable fermeté jusqu'au moment où l'indécence avec laquelle les juges lui firent des questions les plus injurieuses lui arracha des larmes d'indignation. Elle était vêtue de blanc et avec soin le jour de sa mort; sa physionomie paraissait non-seulement tranquille, mais elle montrait quelquefois l'air de la gaîté, pour consoler un individu destiné à périr avec elle, et qui ne se résignait pas à la mort aussi courageusement.

Cet infortuné, dont tout le crime était son opulence, devait épouser incessamment une jeune personne dont il était tendrement aimé. Il emportait à l'échafaud l'idée funeste que son amante ne survivrait pas à la nouvelle imprévue du sort dont il était accablé. Cette sinistre réflexion empoisonnait ses derniers instans.

Lorsque plusieurs individus allaient ensemble à la guillotine, devant être exécutés les uns après les autres, celui dont le tour arrivait le dernier éprouvait un supplice presque égal à celui de la mort, toutes les fois que, la hache tombant, il voyait ruisseler le sang sur l'échafaud. Dans ces tristes

un cachot de la conciergerie, avec trois autres victimes de la Montagne; il se trouvait dans ce souterrain un seul lit pour les quatre prisonniers; Rabaut-Pommier fut souvent contraint de coucher sur la terre; l'humidité lui fit contracter des infirmités douloureuses; on désespéra long-temps de sa vie. L'ami généreux, qui avait reçu les deux frères dans sa maison, fut traîné en prison avec son épouse, et tous deux condamnés à périr sur un échafaud, pour expier cette preuve héroïque d'attachement à des amis malheureux.

Barnave et Duport du Tertre furent envoyés à l'échafaud le 19 novembre; l'un et l'autre ne firent aucune réponse à toutes les questions insignifiantes des juges révolutionnaires.

Vers le même temps, Clavière et Bailly, l'un et l'autre arrêtés à la suite des évènemens du 2 juin, reçurent leur acte d'accusation. Clavière, voyant ses plus mortels ennemis parmi les témoins appelés contre lui, se perça le cœur d'un coup de couteau. Bailly était destiné au supplice de la plus longue et de la plus douloureuse agonie; il devait être exécuté au Champ-de-Mars. Par un un raffinement de barbarie, sous prétexte que cette place ne devait pas être souillée de son sang, on transporta l'échafaud au bord de la Seine. Cette opération dura trois heures, durant lesquelles cet infortuné fut en butte aux plus grossières insultes de la part d'une horde de désœuvrés, qui assistaient régulièrement aux assassinats publics.

C'était le 11 novembre; une pluie froide dont le condamné ne pouvait se garantir, augmentait l'horreur de sa situation. Un des hommes dont il était environné, lui dit : « Bailly, tu montrais du courage, quand tu venais au Champ-de-Mars à la tête de la force armée, et tu trembles aujourd'hui. — C'est de froid, répondit le sage. »

IV. Dans le temps où le sang des Français égorgés par des Français inondait les principales villes de France, les Prussiens faisaient des excursions dans l'Alsace; les Autrichiens, maîtres de Condé, de Valenciennes, du Quesnoy et de Landrécie, menaçaient la Champagne et la Picardie; les Espagnols investissaient Perpignan. Cette place enlevée, aucune barrière ne pouvait les empêcher de s'avancer au bord du Rhône; les Piémontais entraient dans le Mont-Blanc; les Anglais se fortifiaient dans Toulon, et attendaient, pour ravager les côtes de Provence, des renforts de Naples, de Rome, de Florence, de Milan et de Trieste. La guerre de la Vendée, présentée à la tribune de la société-mère comme terminée, devenait plus meurtrière.

Pour faire face à ces innombrables assaillans, des armées redoutables se rassemblaient dans toutes les provinces de France.

Malgré la divergence des opinions politiques sur les évènemens de la révolution française, il n'en saurait exister relativement au tribut de gloire

et de reconnaissance méritée par les guerriers français. Au milieu des dissensions entre les chefs investis successivement de la puissance suprême, et des sanglans résultats produits par leurs rivalités, faisant peu d'attention à la Montagne et à la Plaine, nos armées chassèrent les ennemis du territoire français, et versèrent sur eux les maux qu'ils destinaient à la France. Une partie de ces nouveaux soldats, en se précipitant vers les frontières, obéissait au désir de se soustraire au système de terreur dont les effets pesaient sur les hommes de tous les états, de toutes les professions; mais à peine arrivés dans les régimens, oubliant la conduite des ennemis intérieurs de la France, ils employaient tous leurs soins à la purger de ses ennemis extérieurs. La composition de ces braves légions ne ressemblait pas à celle des anciennes armées, où des paresseux, sans espoir d'avancement, allaient chercher sous l'uniforme une dispense de travailler. Tous ces guerriers, dans l'âge où l'ardeur pour la gloire militaire fut de tout temps la brillante passion des Français, étaient encore excités dans leur carrière par les regards de leurs concitoyens.

Cette bouillante jeunesse s'enfonçait, au milieu des dangers, avec un enthousiasme inconnu aux mercenaires soldats auxquels elle allait s'opposer. Son invincible valeur imprima sur la révolution française un caractère frappant d'héroïsme. Des malheurs particuliers, quelque grands qu'ils fus-

sent, n'ont jamais pu l'affaiblir. Ces prodiges ne se manifestaient pas encore dans les derniers mois de 1793. Ces armées, levées à la hâte, manquaient d'armes; d'ailleurs leur entrée dans la carrière militaire devait être précédée de quelques instructions. Les ennemis de la France, profitant de ces délais, faisaient des progrès; ils devaient bientôt trouver leur terme.

On devait regarder comme une dérision bien pitoyable l'assurance avec laquelle Barrère et d'autres Montagnards de sa sorte présentaient au corps législatif la guerre de la Vendée comme terminée, dans un temps où les excès de barbarie ordonnés par les commissaires conventionnels ralliaient en corps d'armée, dans ce malheureux pays, tous les hommes en état de porter les armes. La loi du *maximum*, par une fatalité inconcevable, avait détruit les subsistances en France: on y ressentait dans toutes les villes les horreurs de la famine. Les Anglais, voulant la porter à son comble, se saisissaient des navires neutres chargés de blé pour les ports français; la Vendée était le seul pays où ils maintenaient l'abondance.

Les armées républicaines, commandées par Rossignol et par Ronsin, manquaient absolument de ressources. Les Vendéens venaient de s'emparer de l'île de Noirmoutier, de Machecould, de l'île Bouin et de Montaigu, où les généraux conventionnels avaient placé leurs principaux magasins. L'armée fut réduite à coucher dans la

boue, manquant de tout, tandis que ses généraux, environnés d'histrions et de courtisanes, semblaient regarder le sort des soldats comme leur étant étranger. La garnison de Mayence était sortie de cette ville, en promettant de ne pas porter les armes contre le roi de Prusse et ses alliés. Les Jacobins l'envoyèrent à la Vendée. Ces braves soldats faisaient ce service avec répugnance. Les généraux Canclaux et Aubert-Dubayel les commandaient : on leur ordonna de revenir à Paris. Ces troupes étant réparties dans diverses divisions, il fut aisé de mépriser leurs remontrances.

L'armée vendéenne, ayant passé la Loire, avait opéré sa jonction avec les mécontens de la Basse-Bretagne, dont j'ai parlé sous le nom de *chouans*; elle dévastait les départemens du Morbihan, de la Manche et d'Ille-et-Vilaine. La ville de Nantes évita de recevoir les Vendéens dans ses murs, par le courage des habitans abandonnés à leurs seules forces par les généraux conventionnels. Cet abandon était combiné avec les commissaires montagnards, accoutumés à spéculer sur les malheurs publics. Si la ville de Nantes avait succombé sous les attaques des Vendéens, ils auraient attribué cet évènement aux royalistes et aux fédéralistes. D'après cette assertion, les soldats de Ronsin et de Rossignol en auraient fait le siège; il eût fini comme celui de Lyon, par la destruction de cette importante cité.

Après avoir abandonné les environs de Nantes,

les Vendéens avaient saccagé Ingrande, Ancenis, Château-Gontier, Laval, Varades et Craon. Le général Léchelle, donné pour collègue à Ronsin et à Rossignol, rassemblait quelques forces; elles furent enveloppées et taillées en pièces, parce que Rossignol, au lieu de les soutenir, s'occupait à désarmer les habitans de la Guerche, commune du département d'Ille-et-Vilaine, dont la jeunesse avait marché au secours de Nantes.

Partout où Rossignol portait ses pas, il imprimait le découragement et le désespoir. De la Guerche, il s'était transporté à Vitré, susceptible par sa position de soutenir un long siège. En vain les habitans de cette ville offraient de défendre seuls leur patrie, si on leur laissait des armes et des munitions de guerre; ils furent désarmés. Un détachement de Vendéens surprit cette ville sans défense. Une garnison de cinq mille hommes était dans Fougères. Un bataillon du 19e régiment d'infanterie légère en faisait partie. Il est envoyé à Arnée, avec ordre de reprendre ce poste occupé par quinze cents Vendéens. Ce corps, sans raisonner son obéissance, livre un combat terrible et inégal. Parmi des guerriers, dont la valeur était égale, le grand nombre devait vaincre. De huit cents hommes dont se composait ce bataillon, six cents restèrent sur le champ de bataille.

Cette catastrophe avait jeté la consternation parmi les soldats en garnison dans Fougères. Rossignol l'augmenta par ses dispositions insensées.

Les bataillons furent disséminés dans les villages autour de la place. Cette conduite pouvait entraîner la destruction de ce corps de troupes. Quand on lui faisait cette observation, il répondait, avec un rire sardonique : « N'avez-vous pas juré de mourir à votre poste ? ». Ces guerriers y moururent. Les Spartiates ne s'étaient pas conduits différemment aux Thermopyles.

L'armée catholique et royale, maîtresse de Fougères, s'était portée à Antrin, à Dol et à Saint-Aubin-du-Cormier. La moitié des départemens de la Manche et d'Ille-et-Vilaine lui était assujétie. La Bretagne entière allait éprouver le même sort, si le conventionnel Philippeaux n'eût fait occuper le fort du château neuf et celui de Saint-Servan, abandonnés par Rossignol. Ces forts, offrant aux Vendéens une position presque inexpugnable, pouvaient entraîner la perte de Saint-Malo, bloqué par les Anglais. Le principal but des Vendéens, en se portant à la droite de la Loire, était de conquérir un port de mer, à la faveur duquel leurs communications avec l'Angleterre devinssent plus faciles, surtout avec les îles de Gersey et de Guernesey. Les généraux de cette armée résolurent d'attaquer Granville ; ils se flattaient d'être favorisés par une escadre britannique en station dans la Manche. Les Anglais, dont les efforts tendaient à augmenter les troubles de France, se gardaient bien de concourir à des opérations dont les suites pouvaient y mettre un terme. Leur flotte ne s'approcha

pas des côtes de France. Les assaillans, dépourvus d'artillerie de siège, tentèrent un assaut général; il dura quarante-huit heures. Repoussés de toute part, ils abandonnèrent leur entreprise, prirent la route de Laval, et tentèrent le siège d'Angers. Les habitans, mêlés avec la garnison, combattaient sur les remparts. Les femmes rivalisaient de courage avec leurs maris, leurs pères et leurs frères. Elles distribuaient aux combattans des vivres préparés par leurs mains. Plusieurs furent tuées, beaucoup d'autres blessées.

Dans toutes ces occasions, les Vendéens éprouvèrent des pertes considérables. L'armée conventionnelle s'étant enfin réunie, ils n'étaient plus en état de tenir la campagne; leur armée se dispersa: elle repassa la Loire par détachemens de trois ou quatre cents hommes. Des corps entiers, coupés dans leur marche, tombèrent dans les mains de l'armée conventionnelle; tous furent fusillés. D'autres, se fiant à des promesses d'amnistie qui leur étaient faites, mirent bas les armes et furent traités comme l'avaient été leurs camarades pris les armes à la main. Une grande quantité de femmes suivaient cette armée; on les enferma à Laval, à Angers, à Nantes, dans des maisons auparavant religieuses, converties alors en prisons. Carrier les fit périr par différens genres de supplices. Quel est donc le caractère atroce des guerres civiles? Les hommes cessent-ils d'être des hommes? deviennent-ils des tigres rugissans?

Un grand nombre de Vendéens, ne pouvant passer la Loire, se cachèrent dans les bois, et se réunirent aux chouans. Ils devinrent alors redoutables. Ici commence un nouveau cours d'atrocités; il confond la raison humaine, surtout en réfléchissant aux affreux principes d'où résultait la ruine d'une des plus belles provinces de France.

Partout ailleurs les soldats français se couvraient de gloire, mais ils ne combattaient pas contre des Français. Cette différence de résultat démontrait aux moins clairvoyans les combinaisons insidieuses des hommes affreux auxquels il importait que la guerre de la Vendée ne fût terminée ni par les armes ni par les négociations.

V. Une des plus brillantes expéditions des Français fut la conquête de Toulon. La destruction de la marine française, la ruine du commerce, et l'anéantissement des manufactures principales en France, tel fut le but de l'Angleterre en prodiguant ses trésors et ses forces à la coalition formée contre notre belle patrie. Depuis plusieurs siècles le désir de ruiner la France fut l'objet des alliances, des guerres et des traités dont les Anglais devinrent les moteurs : leur constante jalousie, leur constante malveillance envers nous, embrasa cinq fois l'Europe dans l'espace d'un siècle, en 1688, en 1702, en 1743, en 1755, et enfin en 1793. Les Anglais étaient les ennemis des Fran-

çais depuis la révolution comme ils l'avaient été avant cette époque, comme ils le seront jusqu'au temps où la force des choses les ramènera à cet état de médiocrité qui semble devoir être leur apanage. Les Anglais ne s'employaient de bonne foi ni à rétablir la maison de Bourbon sur le trône de Henri IV, ni a favoriser les autres vues de la coalition. Ils voulaient anéantir les ressources de la France, sans songer que des circonstances particulières pouvaient les atténuer, mais jamais en détruire la source.

J'ai parlé du siége de Dunkerque par le duc d'York. Les coalisés, parvenus sur le territoire de France, proposaient d'assiéger les places dont la possession leur ouvrait les chemins de Paris. Ils reçurent ordre de se replier et d'attaquer Dunkerque : la prise de cette place n'eût pas rempli le but de la campagne; elle contrariait même le plan général. Il fallut marcher sur Dunkerque ; ainsi l'avait décidé le cabinet de Londres, occupé de la destruction de la marine et du commerce des Français plus que des intérêts de la ligue le cabinet de Londres fournissait des subsides; il fallut obéir. Le général anglais s'était ménagé des intelligences dans la place; il comptait sur une insurrection. Plein d'une vaine confiance, il arrive et se fait battre par un soldat français à peine sorti des rangs. Une fuite précipitée est sa seule ressource. Le second fils du roi d'Angleterre eût été pris sans les courageux efforts des émigrés

français. Ils lui firent un rempart de leur corps, alors même qu'il trahissait leur cause.

Comme les Anglais s'étaient conduits en Flandre, ils se conduisirent à Toulon. Ils y entrèrent en traîtres, y agirent en pirates, et l'abandonnèrent en lâches, laissant à la merci des anarchistes ceux qui s'étaient confiés en leur loyauté. Les Anglais, entrant dans Toulon, prévoyaient l'instant où ils seraient forcés d'en sortir. Ils crurent donc n'avoir rien de mieux à faire, pendant la courte durée de l'occupation de cette place, que de détruire les ressources immenses enfermées dans son arsenal. Si l'intérêt de la coalition parut le prétexte de l'envahissement de Toulon, le cabinet de Saint-James se proposait principalement l'anéantissement de ce département de la marine; de-là l'horrible incendie du port et de l'arsenal, après en avoir enlevé les effets les plus précieux; de-là le vol de plusieurs vaisseaux français saisis au nom du roi de France, et qui augmentèrent la marine anglaise.

Cette mauvaise volonté des Anglais s'était manifestée de la manière la plus évidente, en ne permettant pas au roi de Sardaigne de marcher au secours de Lyon avec une partie des forces de la coalition; ils craignirent, par cette puissante diversion, d'arracher Lyon, la première des villes manufacturières de France, aux horreurs de l'incendie et de la dévastation. L'ordre fut donné au roi de Sardaigne d'envoyer son armée sur Nice

et sur Toulon, disposition à laquelle il faut attribuer les malheurs des Lyonnais.

Jamais les Anglais n'eurent la volonté de conserver Toulon pour la maison de Bourbon. Si tel avait été leur dessein, n'auraient-ils pas admis parmi eux les émigrés français? Ils offraient à Pitt de défendre cette place. Ce ministre craignit, avec ce secours, de n'être plus exclusivement le maître de détruire ce port, comme il se proposait de le faire.

Les conventionnels faisaient leurs dispositions pour reprendre Toulon, au moment même où les Anglais entraient dans cette forteresse. Les commissaires Barras et Fréron s'étaient procuré dans Marseille quatre millions en numéraire; des volontaires étaient appelés de tous les départemens du Sud.

Pendant que ces forces se rassemblaient, le général Carteaux fit attaquer les gorges d'Ouliouse, défendues par quelques détachemens anglais et espagnols. Ce poste fut enlevé le 10 septembre; les coalisés se renfermèrent dans la place et dans les forts dont elle était protégée. Le duc de Savoie et le prince Eugène avaient été contraints de lever le siège de Toulon en 1707. Les nouveaux moyens de défense imaginés par les Anglais semblaient rendre cette place inexpugnable. Les forts Faron, Balagnier, Lamalgue et Eguillette sont dominés par une chaîne de montagnes. Les Anglais, avec un travail opiniâtre, avaient garni ces

rochers de redoutes dont les feux croisés empêchaient d'approcher du corps de la place. Ils avaient construit un nouveau fort à Malbouquet. Des camps étaient formés à Saint-Roch, à l'Eguillette et à Balagnier. Celui-ci, devenant le plus considérable, fut appelé par les Anglais le Grand Camp, et par les Français le Petit Gibraltar. Ces forts et ces redoutes réunissaient, pour leur défense, la plus redoutable artillerie, tirée des vaisseaux français désarmés. On comptait dans Toulon dix-huit mille combattans, Anglais, Espagnols, Italiens.

Les Anglais avaient retenu en ôtage deux conventionnels, Bayle et Beauvais, et les familles de deux autres membres de la convention. Un tribunal, érigé par eux, jugeait militairement les individus accusés de jacobinisme; plusieurs furent condamnés à être pendus; les autres remplirent les prisons. Le commandant anglais, Elliot, craignant que les dispositions nécessaires pour leur sûreté ne nuisissent à la défense de la place, résolut de les déporter. Ils furent embarqués, au nombre de cinq à six mille, sur quatre vaisseaux de ligne français désarmés et expédiés pour l'Angleterre. Les Anglais, ne voulant pas affaiblir la garnison de Toulon, avaient placé sur ces vaisseaux une escorte peu nombreuse. Les Français firent prisonniers leurs conducteurs; deux des vaisseaux entrèrent dans le port de Brest, un à Rochefort, le quatrième au port de Lorient.

Jusqu'à l'époque de la prise de Lyon, le siège de Toulon traîna en longueur. L'armée assiégeante était munie d'une immense artillerie ; on avait fait venir des canons et des mortiers, malgré la difficulté des chemins, d'Embrun, de Mont-Dauphin, de Briançon, et des autres places sur la frontière des Alpes.

Après la réduction de Lyon, vingt-cinq mille hommes, employés à ce siège, prirent la route de Provence. Le commandement de l'armée fut alors confié au général Dugommier, remplacé dans les Pyrénées-Orientales par le général Doppet.

Une mésintelligence très-prononcée régnait à Toulon, non-seulement entre les Anglais et les Espagnols, mais entre les Toulonnais et les puissances étrangères. Les Toulonnais, offrant d'adopter la constitution de 1791, avaient admis chez eux les Espagnols et les Anglais sous cette condition expresse ; ils en réclamaient l'exécution. Une adresse du corps municipal aux commissaires anglais, Elliot et O'Hara, les sommait de proclamer la constitution de 1791 dans la ville et dans les forts, et d'abandonner la direction des affaires générales aux magistrats de la ville au nom de Louis XVII, sous l'autorité de Monsieur et du comte d'Artois. Les Anglais firent une réponse dans laquelle, à travers son style entortillée, perçait la volonté du roi d'Angleterre de garder Toulon. Les Toulonnais, trompés dans leur attente, regardèrent alors leur perte comme assurée. Les

pour abandonner la place et mettre à la voile; les colonnes françaises entraient dans Toulon le 20 décembre à sept heures du matin. La précipitation avec laquelle les Anglais s'embarquaient, conduisant avec eux plusieurs habitans de Toulon attachés à leur fortune, ne leur permit pas d'amener avec eux toute la belle escadre française mouillée dans le port; trois vaisseaux seulement, *le Commerce-de-Marseille*, *le Puissant* et *le Pompée*, devinrent leur proie; neuf autres furent brûlés : la France conserva le reste.

Toulon offrait un spectacle affreux; les Anglais avaient mis le feu non-seulement à l'escadre, mais à l'arsenal et à la corderie: on conserva avec beaucoup de peine l'arsenal et une partie de ses magasins. Les Français laissèrent, durant quelques jours, le drapeau ennemi sur les forts; à cette vue, des navires, chargés d'apporter des provisions aux Anglais, entraient dans la rade sans défiance, et se trouvaient pris comme dans un filet. La surprise de ses pourvoyeurs était extrême de se voir au pouvoir des Français.

Une lettre de Sidney-Smith à l'amiral Hood développe la perfidie employée par les Anglais dans cette occasion : « Conformément à vos ordres, je me suis rendu à l'arsenal de Toulon; j'ai fait mes préparatifs pour incendier les vaisseaux et les approvisionnemens français : les bâtimens propres à cette opération furent bientôt disposés. L'entrée du bassin était en sûreté par

les précautions prises par le gouvernement. Je n'ai pas cru devoir inquiéter les gens du port, en raison du peu de forces dont je disposais, et parce que cela nous eût peut-être empêché d'accomplir notre expédition principale.

« Des galériens, au nombre de six cents, paraissaient disposés à gêner nos travaux; je pointai mes canons sur leur bagne et sur tous les points par où ils pouvaient nous attaquer, en les assurant qu'ils n'avaient rien à redouter s'ils restaient tranquilles. Les Français ouvraient alors un feu terrible de mousqueterie et d'artillerie du fort de Malbouquet et des redoutes environnantes. Ce feu tint les galériens en respect, et produisit, en notre faveur, l'avantage de tenir renfermés dans leurs maisons les Toulonnais, dont nous pouvions redouter une attaque meurtrière; il suspendit aussi nos opérations, mais bientôt nous le bravâmes en redoublant d'activité. L'armée française continuait de tirer sur la ville en s'approchant des remparts; elle se trouva assez près le 18 à l'entrée de la nuit, pour, du poste de la Boulangerie, faire sur nous un feu inquiétant; de temps en temps nous faisions, de la baie, quelques décharges, pour cacher notre petit nombre.

« Vers les neuf heures, j'eus la satisfaction de voir le lieutenant Gore manœuvrer dans le brûlot *le Vulcain*; les soldats et les canons, placés dans ce navire, nous rassuraient contre les entreprises

des galériens ; nous n'entendions dans le bagne que des coups de marteaux avec lesquels les galériens, encore enchaînés, se mettaient en liberté. Je ne crus pas devoir m'opposer aux moyens de fuite méditée par eux dans un instant où les flammes pouvaient les gagner.

« Dans cette situation, j'attendais avec anxiété le moment convenu avec sir Elliot pour commencer l'incendie. Le lieutenant Tupper fut chargé de brûler le grand magasin et ceux dans lesquels étaient renfermés le goudron, le suif, l'huile et la poix : il y réussit parfaitement. Le magasin de chanvre se trouva enveloppé dans les mêmes flammes. Le temps, très-calme, en arrêta d'abord les progrès, mais deux cent cinquante tonneaux de goudron, répandus sur les bois de sapin, propagèrent bientôt l'incendie avec une grande activité dans tout le quartier dont Tupper était chargé. L'atelier de mâtures était embrasé par Midleton, lieutenant du vaisseau *la Bretagne*. Le capitaine Peters bravait le feu avec une intrépidité étonnante ; il compléta l'ouvrage dans les endroits où la flamme n'avait pas bien pris ; je fus obligé de lui ordonner de revenir : un moment plus tard, tout moyen de retraite lui était coupé. Sa situation était d'autant plus périlleuse, que les flammes, en nous éclairant, portaient sur nous l'artillerie et la mousqueterie françaises. Le lieutenant Brucmonge, avec son détachement, protégea notre retraite. Le feu de nos brûlots était prin-

cipalement dirigé vers les endroits d'où nous avions à craindre l'approche des Français.

« Au milieu du fracas des boulets et du plus terrible incendie, les chants des soldats français perçaient les airs jusqu'au moment où nous fûmes sur le point d'être abîmés eux et nous par l'explosion de plusieurs milliers de poudre à bord de la frégate *l'Iris*. Elle se trouvait dans la rade inférieure ; on y mit imprudemment le feu, au lieu de la couler bas, comme j'en avais donné l'ordre. J'avais aussi ordonné d'incendier les vaisseaux français dans le bassin devant la ville ; divers obstacles forcèrent nos matelots de renoncer à ce projet ; j'en renouvelai la tentative après avoir terminé mes opérations à l'arsenal ; il me devint impossible de réussir.

« Je me disposais à brûler *le Thémistocle*, vaisseau de 74, mouillé dans l'intérieur de la rade. On avait enfermé dans ce vaisseau un grand nombre d'individus dont les opinions nous étaient suspectes. Ils se rendirent maîtres de ce navire, et ne nous permirent pas d'en approcher. Dans ce moment l'explosion d'un vaisseau chargé de poudre fut encore plus violente que n'avait été celle de la frégate *l'Iris*. Je courus le plus grand danger.

« J'avais fait mettre le feu à tous les bâtimens mouillés près de nous ; mes matières combustibles étaient consumées ; je fis route vers la flotte. La précision avec laquelle le feu a été mis à mon premier signal, ses progrès et sa durée sont les plus

fortes preuves que les officiers et les soldats firent dans cette occasion périlleuse tous les efforts possibles. Le feu a été mis à dix vaisseaux de ligne au moins. La perte du grand magasin, d'une quantité immense de poix, de goudron, de résine, de chanvre, de bois, de cordages et de poudre à canon, rendra très-difficile l'équipement du peu de vaisseaux dont je n'ai pu m'approcher. Je suis fâché d'en avoir laissé quelques-uns intacts; mais opérant avec très-peu de moyens, dans un temps circonscrit, et pressé par des forces supérieures, je me flatte que votre seigneurie sera contente de mes travaux. »

Durant ce siège, on parlait pour la première fois de Napoléon Bonaparte que la fortune devait porter au-delà de l'échelle des prospérités humaines, pour étonner ensuite l'univers par la profondeur de sa chute.... Ce guerrier, né à Ajaccio, avait été envoyé à Paris par le comte de Marbeuf, commandant de Corse. Élevé dans l'école militaire de Brienne, et ayant couru de bonne heure la carrière militaire, il commandait l'artillerie devant Toulon. Il fut fait maréchal-de-camp à l'issue du siège.

VI. La prise de Toulon changeait la face de la guerre en rompant les combinaisons auxquelles la possession de cette forteresse par les Anglais servait de base. Elle répandit un enthousiasme général dans toutes les armées françaises. Au cri répété

du Var à Brest, des Pyrénées au bord du Rhin : *Toulon est pris, les Anglais sont en fuite*, le génie de la victoire, planant sur nos frontières, semblait animer tous nos soldats.

Vers les Pyrénées les Espagnols, en possession du fort Saint-Elme, de Collioure et du port Vendre, menaçaient, non-seulement le département des Pyrénées-Orientales, mais une partie du Bas-Languedoc. Les vainqueurs des Anglais volent sur les bords du Tel; les Espagnols s'éloignent avec précipitation. Perpignan est en sûreté. Bientôt Collioure et port Vendre sont attaqués par mer et par terre : les Espagnols, poursuivis de toute part, évacuent le territoire de France.

Dans les Alpes, Kellerman ayant soumis Lyon, forçait les Piémontais d'abandonner la Savoie. Cette perte jetait la cour de Turin dans une extrême perplexité. L'argent manquait absolument en Piémont. Le roi de Sardaigne n'était pas à se repentir d'être entré dans la coalition. Ses liaisons avec les cours de Vienne et de Londres ne lui permettaient pas de reculer. Le maréchal-de-camp Sorel occupait le camp de Tournoux dans la vallée de Barcelonette; il attaque les Piémontais et les force de se retirer sous le canon de Démont.

Sur le Rhin, les Prussiens s'étaient rendus maîtres des lignes de Lauterbourg et assiégaient Landau. Les armées de la Moselle et du Rhin se réunirent sous le commandement du général Hoche; les ennemis sont défaits à Geisberg et à Kelesberg;

On ne soupçonnerait jamais de quelle manière s'exécutèrent alors les assassinats juridiques. Le député jacobin Moïse Bayle, témoin non suspect, nous l'apprend dans une note publiée à l'époque de la chute de Robespierre. Cette commission, composée de six individus, jugeait à trois, sans accusateur public et sans jurés; elle appelait devant elle les prisonniers qu'elle voulait condamner à la mort; après leur avoir demandé leur nom, leur profession, et quelle était leur fortune, on les faisait descendre pour être placés dans une charrette amenée devant la porte du palais de Justice; les juges paraissaient sur un balcon d'où ils prononçaient la sentence de mort. Telle était la méthode expéditive imaginée par Fréron.

Ce n'était pas aux délits ni aux opinions que la commission militaire déclarait la guerre, ce n'était pas même aux seules richesses, aux talens ou à la vertu comme dans d'autres villes; on en voulait à la population entière. Fréron se plaignait de n'avoir pas assez d'ouvriers pour abattre les principaux édifices de cette ville. Il avait été question de combler son magnifique port, et de le remplacer par celui de Cette, le plus mauvais de la Méditerranée. Marseille serait aujourd'hui un désert si, après le 9 thermidor, les comités du gouvernement n'avaient mis un frein à la passion dévastatrice de leurs commissaires.

Un tableau de ces horreurs fut présenté au public dans une brochure intitulée : *Isnard, dé-*

puté des Basses-Alpes, à Fréron; elle parut au mois de juillet 1797. En voici quelques morceaux; ils jettent un grand jour sur les évènemens que je dois rapporter dans la suite de cette histoire :

« Fréron, tu crois faire oublier tes crimes en retraçant des actes de vengeance qui en ont été la suite insensée! Ces récits t'accusent; ce sont tes actions criminelles qui enfantèrent ces réactions malheureuses dont tu te rends l'historien, et dont tu fus aussi le provocateur après le 9 thermidor! Sans toi, l'olivier qui embellit les climats où je reçus le jour, n'eût jamais cessé d'être l'arbre de la paix! le plaisir et le bonheur reposeraient sous nos treilles! les échos retentiraient comme jadis du chant des troubadours, et la danse folâtre, au son du tambourin, fixerait encore sous nos orangers odorans l'amour et les jeux! Tu as banni la gaieté de la Provence! ta main homicide étendit sur les beaux rivages de la Méditerranée le crêpe funèbre qui les couvre!

« A chaque pas que j'ai fait dans le Midi, j'ai trouvé les traces de sang que tu y as fait répandre; les pierres même publient tes cruautés. Partout où je rencontre un crime, je rencontre Fréron. J'entre dans Marseille; je visite l'ancien édifice des Acoules; je trouve ses tours abattues; je demande si c'est le feu du ciel qui les a frappées; on me dit : non, c'est Fréron. Je porte mes pas vers le quartier de Saint-Ferreol; ce temple embellissait la ville; je veux le voir; ne trouvant que des dé-

combres, je demande quelle main a renversé ces colonnes; on me dit : celle de Fréron. Je me suis rendu à la salle des Concerts; ne la trouvant plus, quel Vandale, me suis-je écrié, a détruit cet asile des arts? on m'a dit : c'est Fréron. Arrivé devant la Bourse, mes yeux veulent admirer les chefs-d'œuvre de Puget; un artiste me dit : Fréron les a détruit.

« Entouré de pétitionnaires qui pleuraient leurs parens et leurs amis, je leur disais : quel tyran ordonna la mort de vos proches et le pillage de vos propriétés? tous répondirent : c'est Fréron. Quelquefois, après avoir employé toute la journée à essuyer les larmes de ces infortunés, je m'endormais accablé de douleur. Au milieu du sommeil et des ténèbres, un nom importun venait frapper mes oreilles. Une nuit, je crus voir le spectre du crime errant au milieu des échafauds, des ruines, des prisons, des sépulcres. Ce spectre semblait me dire : je suis Fréron. Arrivé le 7 prairial an 3, à Marseille, au moment où l'on massacrait les prisonniers du fort Saint-Jean, je vole à la défense de ceux qui peuvent être secourus; je leur demande quels sont vos assassins? ils me répondirent : C'est la jeunesse de Fréron; elle nous massacre aujourd'hui parce que dans d'autres temps nous avons massacré nous-mêmes par ordre de Fréron.

« J'ai vu débarquer les malheureuses victimes du 31 mai; j'ai voulu savoir quel persécuteur les

avait forcés à s'éloigner de leur patrie; elles ont prononcé le nom de Fréron. J'ai rencontré sur les débris d'une montagne élevée par la main des hommes, un autel ensanglanté; j'ai cru qu'on y adorait le dieu de mes pères, et que ce sang était l'emblême de celui qui coula pour sauver le monde. Non, m'a-t-on dit. On adorait en ces lieux une divinité nouvelle; Fréron nous apporta cette divinité : c'était Marat. Le sang que tu vois est celui de tes frères, répandu par Fréron.

« J'entre dans Toulon désert; je demande qui dépeupla cette cité; on me nomme encore Fréron. Je me promenais un jour au Champ-de-Mars; je vois sur un mur l'empreinte de mille coups de feu; j'en demande la cause. Un vieillard s'approche et me dit : Ici Fréron a commis des forfaits auxquels vous refuserez peut-être d'ajouter foi. Le crime du 2 juin 1793 venait de se commettre. Les habitans de ces contrées, indignés du triomphe de la Montagne, s'insurgent pour venger la convention; leur cause était juste; mais ils furent vaincus. La Montagne les proscrivit en masse : elle mit hors la loi la force départementale et les habitans qui avaient pris part à ce qu'elle appelait le fédéralisme. Fréron se chargea d'exécuter cette affreuse proscription. C'en était fait de Toulon; ses subsistances lui étaient coupées du côté de terre; elle ne pouvait s'en procurer que par mer; mais les Anglais interceptaient l'arrivée de tout navire vivrier. Il fallut fléchir devant la Montagne ou devant

l'amiral Hood : celle-là nous apportait des échafauds, celui-ci nous promettait de les briser; l'une nous donnait la famine, l'autre nous offrait des subsistances. Fréron nous présentait sa constitution de 1793 écrite par le bourreau sous la dictée de Robespierre; Hood proposait de nous soumettre aux lois portées par la constituante. Les habitans de Toulon, égarés peut-être par la faim et le désespoir, préférèrent le pain à la mort, la constitution de 1791 à celle de 1793. Si dans cette occasion les Toulonnais commirent une faute, la Montagne et Fréron ne devaient-ils pas se la reprocher? leur usurpation et leur cruauté n'en furent-elles pas la première cause?

« Toulon est attaqué. Des prodiges de valeur illustrèrent les assiégeans. Les Anglais s'éloignent; avec eux s'enfuit le petit nombre de Français qui avaient concouru à livrer ou à défendre la ville, et les accusés de fédéralisme, riches, timides, ou prévoyans; les seuls habitans qui se reposaient sur leur innocence restèrent dans la ville. Quel coupable eût osé braver l'explosion de la vengeance?

« Fréron est dans nos murs; il fait publier une proclamation; tous les citoyens sont sommés de se rendre au Champ-de-Mars, sous peine de mort. J'habitais Toulon; mon fils l'habitait aussi; nous marchons au Champ-de-Mars. Trois mille de mes compatriotes y arrivaient en même temps. O trahison! ô crime! Fréron nous rassemblait pour nous assassiner. Ce monstre était à cheval, entouré

de canons, de troupes et d'une centaine de forcenés adorateurs du dieu Marat. Fréron dit à ses bourreaux : Parcourez la foule; séparez-en ceux que vous voudrez, et rassemblez-les le long de ce mur. Les cannibales s'élancent dans les rangs; ils choisissent leurs victimes au gré du caprice, des passions, du hasard. L'un saisit son ennemi, l'autre son rival, un troisième son créancier. Tous s'attachent à ceux qu'ils croient riches. On m'arrache des bras de mon fils. Je suis entraîné au milieu de plusieurs centaines de victimes. Fréron donne un signal. Le feu tonne de toute part; le meurtre est consommé.

« La terre s'abreuve de sang. L'air retentit des cris du désespoir. Les mourans se roulent sur des cadavres et retombent. Tout à coup, par l'ordre du tyran, une voix s'écrie : que ceux qui ne sont pas mort se lèvent! Les blessés se redressent, dans l'espoir qu'on va les secourir. On les foudroie de nouveau, et bientôt le fer moissonna ce qu'épargna le feu. Je n'étais que blessé; j'imitai l'immobilité des cadavres. On me crut mort : la nuit vint couvrir de son ombre cette horrible boucherie; des harpies précédant les corbeaux et plus rapaces qu'eux accouraient dépouiller les morts; ils les foulaient aux pieds pour arracher les étoffes et les métaux. Je fus comme les autres laissé nu sur cette place.

« Après que ces dévorateurs eurent abandonné nos chairs aux oiseaux de proie, lorsqu'aucune voix humaine ne troublait le silence de la mort,

j'ose remuer, je me dégage, j'écoute, je regarde avec attention à la faible lumière des étoiles. Je n'entends d'autre bruit que les derniers soupirs d'un mourant. Je ne vois auprès de moi que quelques chiens acharnés sur un cadavre. A force d'examiner, j'aperçois un infortuné qui s'agite. Il m'appelle par un long soupir; je réponds par un long gémissement. Appuyés sur nos genoux, et nous traînant de corps morts en corps morts, nous avancions l'un vers l'autre... Déjà nos mains se touchent... Il me parle... Le son de sa voix me trouble... Ciel! c'était mon fils. Je m'évanouis sur son sein. Il me rappelle à la vie. Nos cœurs se pressent. Nos pleurs se confondent. Appuyés l'un sur l'autre, nous essayons de marcher.

« Nous arrivâmes, avant le jour, à une campagne, où nous reçûmes une généreuse hospitalité. J'entendis le lendemain une nouvelle explosion. Plus de huit cents malheureux avaient été massacrés sans jugement. Grâce à la Providence, nous avons échappé, mon fils et moi, à la rage du tyran. »

Après ce cruel récit, je dis à ce vieillard : « Les crimes dont tu me parles sont impossibles, la nature humaine n'atteignit jamais cet excès d'atrocité. » Il me répondit : « Si vous récusez mon témoignage, ajoutez foi à celui de mon assassin. » Il me présente alors des lettres de Fréron à son collègue Moïse Bayle. J'y lus ces phrases datées de Toulon : « Tout va bien ici; nous avons requis douze mille maçons

pour démolir et raser la ville ; chaque jour depuis notre entrée nous faisons tomber deux cents têtes; il y a déjà huit cents Toulonnais de fusillés ; toutes les grandes mesures ont été manquées par Albite et par Cartaux. Si on eût fait fusiller, comme ici, huit cents conspirateurs dès l'entrée des troupes, et qu'on eût créé une commission militaire pour condamner le reste des scélérats, nous ne serions pas où nous en sommes. FRÉRON. »

A cette lecture, mes cheveux se dressaient sur ma tête. « Quoi ! Fréron, tu as démoli le toit de mes pères ! tu as fait massacrer, sans jugement, huit cents victimes ! ta main en a signé l'aveu ! et tu respires encore ! tu oses te plaindre qu'aucun Français ne t'a choisi pour son représentant ! Tigre, va dans les forêts siéger avec les bêtes féroces, ou plutôt descends dans les enfers pour y représenter le crime. Tremble, malheureux; tes forfaits ne resteront pas impunis. La justice s'avance; l'échafaud te reclame. Mais non, tu souillerais l'échafaud lui-même. Goûte un tourment plus affreux que la mort, celui de vivre courbé sous le poids de tant de scélératesses, d'opprobre, d'exécration. Que les serpens de Tisiphone s'emparent de ton cœur et le rongent; qu'une furie vengeresse vienne à chaque moment de la nuit te réveiller en sursaut, et que la femme qui partage ta couche s'arrache épouvantée de tes bras sanglans. Monstre, si la terre pouvait s'entr'ouvrir sous le pas d'un mortel coupable, elle t'eût englouti.... S'il était un degré de crime

qui provoquât la foudre des cieux, elle t'eût consumé. »

VIII. Aucun état ne menace les autres, nous dit Montesquieu, comme celui dans lequel la guerre civile exerce ses horreurs; tout le monde y devient soldat. D'ailleurs, il se forme souvent de grands hommes au sein de ces secousses tumultueuses; ceux qui ont du mérite se font jour dans un temps de crise; chacun se place et se met à son rang. On est placé dans les temps ordinaires, et presque toujours de travers.

A l'époque où Marius, Sylla, Pompée, César, Antoine, Auguste versaient le sang romain par torrens dans toutes les villes d'Italie, Rome, devenant de jour en jour plus terrible, achevait de détruire les royaumes encore subsistans en Europe et dans l'Asie antérieure. Ainsi, parmi nous, dans le même temps où nos armées montraient un front invincible, un petit nombre d'assassins tenaient sous leurs pieds la France prosternée et tremblante. La suprême puissance du comité de salut public et de Robespierre était universellement reconnue, depuis les antiques forêts des Ardennes, jusqu'aux rivages embaumés de Nice; depuis les rives sanglantes de la Loire, jusqu'aux glaciers des Pyrénées et des Alpes. Le génie de la liberté penchait humblement sa tête sous le couteau de la guillotine.

Chez les Romains, subjugués par le depotisme

impérial, les formes du gouvernement républicain survécurent à la liberté publique anéantie. Les préteurs jugeaient les procès; les édiles présidaient aux fêtes publiques; les années s'intitulaient du nom des consuls. Ces premiers magistrats continuaient de se montrer en public vêtus de la robe prétexte, précédés des licteurs armés de faisceaux et de verges. Les pères conscrits s'assemblaient dans les basiliques, et publiaient des sénatus-consultes. Un étranger, venant à Rome sous l'empire de l'ombrageux Tibère, trompé par les apparences du gouvernement municipal, aurait cru que cette capitale très-opulente et très-magnifique, était encore la ville-reine.

Cette contrariété régnait en France. La convention nationale s'assemblait tous les jours; les comités lui rendaient compte des affaires à la manière accoutumée. Les ministres Bouchote d'Albarade, Destournelles, Desforges et Paré, semblaient exercer le pouvoir exécutif, du moins jusqu'à la mi-mars que leurs charges furent supprimées. Les juges ordinaires étaient assis dans les tribunaux; les administrateurs des départemens occupaient leur local. Cependant, depuis l'établissement du gouvernement révolutionnaire, toute cette hiérarchie de pouvoirs constitués était le vain simulacre d'une administration publique entièrement dissoute. Le pouvoir souverain le plus despotique résidait dans le sein du comité de salut public, et dans la main de Robespierre qui dirigeait ce

comité, sans que cette étrange innovation eût été sanctionnée par aucun acte de la volonté publique. Ce phénomène, arrivé sous nos yeux, explique la facilité avec laquelle, dans les mouvemens tumultueux du peuple, quelques hommes surent se rendre maîtres de l'esprit de la multitude, et parvinrent à opprimer leur patrie.

Pour parvenir au rang suprême, il fallait enchaîner le peuple, détruire la convention, créer une nouvelle forme de gouvernement; ces trois choses furent combinées avec beaucoup d'art. Pour enchaîner le peuple, le secret de Robespierre était de s'en rendre l'idole en feignant d'en être lui-même idolâtre; de faire taire, par la terreur ou par les supplices, les hommes dont les talens et les vues généreuses auraient pu contrarier ses projets; il fallait anéantir ses moyens d'instruction, l'amener à une confiance exclusive, au besoin même d'être gouverné par un petit nombre d'hommes. On y parvenait en excluant de toutes les places les gens instruits et possesseurs d'une fortune honnête, pour les confier à des gens sans talens, sans ressources. Les pages d'une espèce de catéchisme, trouvé chez Robespierre après sa mort, sont remplies de proscriptions contre la probité, les richesses et les talens. Les écrivains surtout étaient ceux contre lesquels il se déchaînait principalement dans cette brochure : « Quels sont nos ennemis, se demande Robespierre? Les riches et les écrivains mercenaires. Comment ferez-

vous taire les écrivains, comment les attacherez-vous à la cause du peuple? Ils appartiennent à ceux qui les paient. Les seuls hommes en état de les payer sont les riches, *ennemis naturels de la justice et de l'humanité*. Il faut donc proscrire les écrivains comme les plus dangereux ennemis du peuple. »

D'après ces principes, il voulait amonceler dans les prisons la science, la richesse et la probité; enchaîner les gens de lettres contraires à ses vues; payer des deniers publics les journaux par lui commandés; établir de toute part des commissions révolutionnaires; arrêter l'influence des grandes villes, par le système appelé par les anarchistes, *de vive force*, qui commençait par les ruiner, et finissait par les détruire; anéantir les arts en haîne des artistes; absorber toutes les fortunes.

Robespierre se proposait de détruire la convention, en réunissant tous les pouvoirs dans le comité de salut public; en conséquence, le conseil exécutif, composé des ministres, fut supprimé. Les membres du comité de salut public devinrent eux-mêmes ministres. Il plaçait dans ce comité ses amis, ses partisans; il voulait ensuite circonvenir la convention de tant d'erreurs, de tant de rapports mensongers, qu'elle fut conduite à voir uniquement par les yeux du comité de salut public. S'il restait dans l'assemblée quelque individu dont les lumières ou l'énergie fussent à

craindre, le comité avait le droit de le jeter dans les fers, de le traduire devant le tribunal révolutionnaire, sans l'entendre préalablement, et de le porter sur l'échafaud. Insensiblement la convention devenait inutile et odieuse. Une insurrection habilement concertée, suffisait pour anéantir un corps sans pouvoir, sans considération.

Enfin, Robespierre voulait changer la forme du gouvernement, en se servant du conseil-général de la ville de Paris dont il connaissait l'ambition. La municipalité de Paris aspirait à la domination sur les autres villes, comme Robespierre aspirait à la domination sur la France; en flattant cette soif d'autorité, il était assuré d'amener à ses vues un corps municipal, composé en grande partie d'intrigans et de fripons. La municipalité avait sous ses ordres la force armée de Paris; elle dirigeait les sections par ses orateurs. Il était aisé de la décider à s'insurger pour chasser la convention, en lui promettant, dans la république française, le pouvoir accordé au sénat de Rome par les lois romaines. Un grand nombre d'écrits, trouvés dans le porte-feuille de Robespierre, prouvent qu'il créait des factions imaginaires, pour fatiguer les Français du pouvoir d'une assemblée nombreuse.

Dans la vue d'établir insensiblement l'unité d'action dans le gouvernement, il avait resserré l'exercice effectif de l'autorité conventionnelle dans l'étroite enceinte d'un comité de douze membres.

Le comité de sûreté générale, paraissant partager les fonctions du gouvernement, était cependant subordonné au comité de salut public. Dans toutes ces opérations, Robespierre envisageait les moyens de placer sur sa tête le pouvoir souverain; il agrandissait la puissance du comité de salut public, parce qu'il croyait tirer un meilleur parti de douze députés que de sept cents. On verra bientôt comment ses collégues, meilleurs calculateurs que lui, le laissèrent s'étouffer d'une redondance de pouvoir au-dessus de ses forces, et, profitant de son aveugle confiance, le précipitèrent dans l'abîme qu'il avait creusé pour eux.

On pouvait regarder les sociétés populaires, affiliées au club des Jacobins de Paris, comme le levier de la puissance de Robespierre. Dans ces sociétés, il trouvait en même temps des agens, des amis, des *moules à places*. A peine concevons-nous aujourd'hui l'engouement dont cet homme était l'objet. Ce fut de la part des sociétés populaires une confiance sans bornes, semblable au fanatisme religieux. «Si la peste, disait Helvétius, avait des places, de l'argent et des terres à distribuer, elle trouverait des flagorneurs dévoués à son culte; ils porteraient la bassesse jusqu'à préconiser ses ravages.» Robespierre était une peste publique; mais dans sa délirante manière d'opérer un nivellement de pauvreté, la *sanculotisation* générale, l'extinction des richesses territoriales et du commerce national, il faut convenir que jamais on ne

son rapport sur l'inventaire fait chez Robespierre, après son supplice.

Un homme, ayant des affaires pressantes dans son pays, demandait un passe-port au comité révolutionnaire de sa section; notre homme, rebuté chaque jour, s'impatientait; un des membres du comité dit à ses collègues : « Ce pétitionnaire est pressé de sortir de Paris; il y a probablement quelque chose contre lui. Il m'est suspect; je suis d'avis de l'envoyer en prison. » On l'y envoya à l'instant; cet homme y resta malgré toutes ses réclamations. Un arrêté du comité de salut public permettait aux comités révolutionnaires d'incarcérer tous les hommes dont les opinions leur étaient suspectes, et leur défendait de mettre aucun individu en liberté sans une autorisation spéciale.

Un comité révolutionnaire, ayant envoyé un individu dans des prisons dont personne ne sortait, faisait inventaire chez lui, enlevant or, bijoux, et tout ce qui convenait aux explorateurs; ayant vidé l'appartement, il posait les scellés sur les portes. Les tribunaux envoyaient les prisonniers à la mort avec la même légèreté. Leur marche devint encore plus expéditive, en vertu de la loi du 22 prairial; ils furent autorisés à juger sans instruction exacte, et sans écouter les défenseurs des accusés.

Tous les fils de l'administration publique aboutissaient au comité de salut public; quelques-uns, expliquant cette administration par sa marche pu-

blique, regardaient les députés composant le comité comme les ministres de Robespierre ; cette opinion était générale pendant les six mois qui précédèrent la révolution du 9 thermidor. Les manœuvres dont cet évènement fut accompagné expliquèrent ce théorême politique.

IX. Robespierre se servait du comité de salut public pour parvenir à la dictature. Le comité de salut public se servait de Robespierre pour parvenir à un gouvernement patricial. Les uns et les autres s'accordaient dans l'affreux projet d'un bouleversement général dont ils avaient besoin pour affermir leur autorité. Ils s'accordaient encore sur les moyens d'exécution. Ces liaisons, très-fortes, très-étendues, cachaient parfaitement les vues contraires de l'un et des autres. Les yeux les plus exercés devaient être trompés par les apparences.

« Combinons nos projets avec tant d'adresse, disaient les membres du comité de salut public, que la plupart des fils de la trame ourdie par nous passent par les mains de Robespierre; il doit être le métier sur lequel ces fils reposent. De cette manière, le mouvement étant donné au mécanisme, la machine qui le recevra paraîtra l'imprimer. Dans cette supposition, tout l'avantage sera pour nous; les périls pour un autre. Si nous sommes vainqueurs, il nous sera facile de briser l'instrument mis par nous en œuvre; et, si nous échouons, cet instrument sera

brisé par la convention; elle ne connaîtra pas les mains cachées sous la contexture de la toile.

Robespierre, de son côté, voyant le chemin vers la puissance souveraine s'aplanir devant ses pas, flattait l'ambition de chacun de ses collégues en particulier, et prenait secrètement des mesures pour les faire décapiter les uns après les autres. Un conspirateur se trouvant perpétuellement obligé de cacher sa marche, son plus grand embarras consiste dans la nécessité d'établir, dans certaines circonstances, la puissance de ses rivaux pour assurer la sienne.

C'était l'état d'anxiété où se trouvaient les membres du comité de salut public et Robespierre. L'un voulait accoutumer les Français à prendre désormais les ordres de douze hommes, afin de les rapprocher de l'obéissance à un seul; dans cette vue, il se déclarait le champion du comité de salut public; les autres, considérant combien il était plus facile de dépouiller un seul homme qu'un sénat composé de sept cents membres, travaillaient à augmenter perpétuellement l'influence de Robespierre. Ils couvraient la victime de fleurs avant de l'immoler sur l'autel.

Ce plan ainsi conçu, Robespierre d'un côté, le comité de salut public de l'autre, s'adjoignirent ces apôtres du crime, ces missionnaires de la mort, qui soufflèrent sur le sol français la destruction et l'aridité. Vomis par un affreux repaire, ils y rentraient, lorsque, les yeux étincelans de la joie des

tigres, gorgés de carnage, ils avaient de nouvelles instructions à prendre. Les opérations dévastatrices étaient conduites par des agens principaux et des agenssecondaires. Ils étaient de simples démolisseurs, de simples assassins, et des entrepreneurs en chefs d'assassinats et de ruines. Les premiers se prenaient indistinctement parmi tous les Jacobins de Paris et des provinces, les autres sortaient exclusivement du sein de la convention. On assignait leur rôle au comité de salut public. Ils restaient chargés de choisir les coopérateurs dont ils devaient être secondés dans les massacres et la dévastation des différentes contrées de la France. Les pouvoirs des agens principaux furent illimités. La toute-puissance sembla les entourer, afin que leurs forfaits ne pussent être arrêtés par aucune autorité.

Couthon, un des auteurs des massacres de Lyon, demandait à être adjoint aux proconsuls chargés de démolir Toulon et Marseille. C'étaient Barras et Fréron; ils n'avaient pas besoin de cet aide. Couthon écrivait à Robespierre : « Toulon brûle, car cette ville doit disparaître du sol de la liberté ; Toulon brûlé, je reviens auprès de vous ; j'y prends racine jusqu'à la fin de la révolution. » J'ai parlé de la manière dont Fréron procédait à cette destruction générale, je dois ajouter quelques circonstances tirées d'une brochure intitulée : *Réponse de Durand de Maillane au Mémoire de Fréron, sur les troubles du Midi.*

« On continua, durant plusieurs jours, les fusil-

lades de Toulon, sans préjudice de la guillotine, qui coupait les têtes des femmes et des enfans. Beaussier, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, fut porté dans une chaise à bras sur l'échafaud. Une femme venait d'accoucher, elle fut arrachée de son lit pour être traînée à la mort; ses cris et son état arrachaient des pleurs aux soldats même. Delor, officier retiré, avait perdu un bras au service; il se trouvait, par hasard, dans Toulon un jour où se faisaient les exécutions générales; il fut mitraillé avec les autres; son fils, après avoir fait d'inutiles efforts pour l'arracher à son malheur, ne voulut pas le quitter et fut fusillé avec lui. Clérin, maître charpentier de la marine, âgé de soixante-dix ans, rendait les services les plus précieux dans l'arsenal; une proclamation ayant invité tous les citoyens de s'assembler au Champ-de-Mars, il s'y transporta et y reçut la mort. On enveloppa même dans la proscription générale un grand nombre d'habitans de la campagne. Instruits de l'entrée des Français dans cette ville, ils y étaient venus pour prendre part à la joie publique; ils furent fusillés avec les Toulonnais.

« On comptait près de trente mille habitans dans Toulon avant cette époque; cette population fut réduite à sept ou huit mille âmes. Toulon avait été nommé, par les Jacobins, *Port de la Montagne*. Il serait demeuré entièrement désert, si les *sans-culottes*, après l'incendie et les fusillades, n'avaient trouvé plus agréable d'habiter des maisons com-

modes dont ils s'étaient emparés, et dont la mort ou la fuite des propriétaires leur laissait le choix, que de se transporter dans d'autres pays. »

X. Carrier avait reçu de Robespierre le département de l'Ouest. La carte fumante de la Vendée se déroule toute entière sous mes yeux; des milliers d'incendiaires, au milieu de la plus vaste combustion qui fût jamais, applaudissent à la ruine de la France, comme Néron chantait la ruine de Troyes au milieu de Rome embrasée par ses émissaires. J'entends le pétillement de la flamme qui dévore les bestiaux, les manufactures; les blés, les hameaux, les villes et les hommes. Les débris des châteaux se réunissent aux débris des chaumières. Déplorable égalité! elle existe dans des ruines. Je vois les démolisseurs, à la lueur de l'embrasement, fondre comme des oiseaux de proie, à travers les murs enflammés des maisons croulantes, sur les métaux enterrés dans les débris. L'asile du patriote est traité comme celui de l'insurgé; on fusille également le soldat vendéen pris les armes à la main, le colon paisible, et même l'ami généreux dont les soins procuraient à l'armée conventionnelle des subsistances au sein de la plus fâcheuse détresse.

Mon œil étonné parcourt les vastes et superbes plaines de la Vendée, dont les précieuses productions refluaient sur les contrées voisines. Quelle profonde solitude! le laboureur, par ses chants joyeux, ne hâte plus les pas du bœuf qui traçait

liberté, mais bientôt on se permit des infamies auxquelles il semble impossible d'ajouter foi. Est-il des contrées où le crime et le malheur sont héréditaires ? Cette réflexion douloureuse est trop justifiée par le tableau des calamités humaines.

Ce n'est pas la première fois que les bords de la Loire furent le théâtre des horreurs entraînées par le fanatisme et l'oppression. Les Druides tinrent anciennement leurs plus célèbres écoles dans la Bretagne. Ils enseignaient, au milieu des forêts, la philosophie et la théologie. Ils y célébraient les principaux mystères de leur religion ; dans ces solennités, de grandes et hideuses statues d'osier étaient placées ; on y enfermait des malheureux condamnés à mort. Plaute, faisant allusion à ces barbares sacrifices, s'exprimait en ces termes : « Si on veut, pour s'enrichir, dépouiller et massacrer impunément ses voisins, il faut aller sur les bords de la Loire, tous les crimes y sont permis ; des prêtres imposteurs prononcent, au pied d'un chêne, des sentences de mort, écrites avec des ossemens humains, et ces sentences frappent rarement des coupables. »

Homme sensible, vous révoquez en doute ces horreurs anciennes ; je les regarderais comme romanesques, si nous n'avions été témoins d'atrocités encore plus dégoûtantes.

Ce n'était pas assez pour Carrier de faire fusiller sans forme de procès les habitans de la Vendée, armés ou non armés, après avoir brûlé leurs de-

meures et dévasté leurs terres; trouvant ces exécutions trop lentes à son gré, il résolut de jeter vivans dans la Loire les prisonniers, hommes, femmes, enfans, vieillards, sans faire aucune distinction d'innocens ou de coupables : cette exécrable décision fut exécutée. On entraînait ces infortunés par centaines, liés sur des gabarres, et on les englontissait sous les eaux. Perfectionnant dans la suite l'art des assassinats, on fit construire des bateaux à soupape ; ils s'ouvraient étant remplis de prisonniers des deux sexes destinés à être submergés. Ces horribles exécutions se faisaient durant les nuits. Les bourreaux, se familiarisant avec leurs fonctions horribles, bravèrent peu à peu l'opinion publique. Les *noyades* furent faites en plein jour, en présence d'un peuple consterné, n'osant ouvrir la bouche pour se plaindre.

Carrier, pour opérer ces destructions, avait créé une troupe révolutionnaire; elle fut connue sous le nom de bâtaillon de *Marat*. Le comité révolutionnaire reçut ordre de Carrier, le 29 janvier, de faire incarcérer, sous vingt-quatre heures, tous les Nantais ayant exercé le commerce depuis la révolution. « Peuple, avait-il dit un jour dans la société populaire, prends ta massue, écrase tous ces gros négocians, ils se sont enrichis du fruit de tes sueurs. Leurs magasins regorgent de richesses, charge-toi de les enfoncer; mais, si tu n'en as pas le courage, je saurai faire justice de ces vampires; leur tête roulera sur l'échafaud na-

tional. » Bientôt les prisons ne suffirent plus pour contenir les individus des deux sexes enfermés dans leurs murs; des maisons religieuses furent employées à cet usage; des centaines d'infortunés périssaient chaque jour. Cependant les maisons d'arrêt restaient encombrées; les prisonniers périssaient par des maladies. La corruption, devenant contagieuse, s'étendait au dehors; ce n'étaient plus des maisons d'arrêt, mais des lazarets pestilentiels. Quarante infortunés consentirent de les nétoyer, pour racheter leur liberté au prix de ces dangers. Quelques-uns moururent dans leur opération; les autres furent indignement fusillés par ordre de Carrier.

Par une proclamation avait été promise une amnistie générale à tous les Vendéens venus à la droite de la Loire, s'ils posaient les armes et se rendaient à Nantes. Quatre-vingts cavaliers se soumirent à cette condition; ils furent fusillés hors des murs de Nantes. Le même sort était destiné à un second détachement de cavalerie et un corps nombreux d'infanterie, venus sans défiance dans cette ville, sur la foi de la proclamation.

Cinq cents enfans des deux sexes, dont les parens avaient été exterminés, sont conduits hors de Nantes pour être fusillés. Jamais spectacle ne fut plus attendrissant et plus effroyable; les plus âgés de ces enfans n'avaient pas quatorze ans. La petitesse de leur taille en mit un grand nombre à l'abri des coups de feu. Leurs liens se trouvant brisés

par la mitraille, ils cherchaient un refuge parmi leurs bourreaux : la nature était muette. Un officier, ayant demandé grâce pour ces enfans, périt au milieu de ceux qu'il voulait sauver.

Dans cette vaste extermination, cent trente-deux Nantais avaient été choisis pour être jugés par le tribunal révolutionnaire de Paris; plusieurs moururent durant le voyage. Des circonstances particulières ayant retardé le jugement des autres, la journée du 9 thermidor leur sauva la vie. L'instruction de ce procès, faite après cette époque, conduisit sur l'échafaud le tribunal révolutionnaire de Nantes et Carrier, qui en avait été l'instituteur.

Transportons-nous sur les bords de la Loire. Les flots portaient à la mer les cadavres des individus des deux sexes et de tout âge. Les enfans à la mamelle ne trouvaient point grâce auprès de leurs bourreaux. En vain les mères, au moment de la submersion, demandaient à genoux qu'on épargnât ces innocentes victimes. « Ce sont des louvetaux, il faut les étouffer, s'écriaient les fidèles échos de la morale de Carrier.

Les premiers qui subirent ce supplice furent quatre-vingts prêtres du département de la Nièvre condamnés à la déportation. Transférés d'abord à Angers, ensuite à Nantes, Carrier les fit conduire dans une gabarre où, selon ses expressions, *le décret de déportation fut exécuté verticalement*. Parmi ces prêtres, deux furent roulés vivans sur les rives du fleuve; les matelots les accueillirent. Le co-

mité, en étant instruit, les fit rentrer dans les prisons ; ils disparurent.

Dans les premiers temps, les individus condamnés à être noyés étaient livrés à la mort, revêtus de leurs habits. Les exécuteurs, conduits par l'avarice ou par un raffinement de cruauté, les dépouillèrent dans la suite de leurs vêtemens avant de les abandonner dans les gabarres ; enfin on les attachait nus, un homme et une femme, ce qu'on appelait un *mariage républicain*. Carrier, assis à table sur un balcon voisin, dévorait des yeux lassifs la nudité de ses victimes accouplées dans la mort, voulant sans doute faire double insulte à la nature, en rappelant l'idée de la reproduction des êtres au sein de la destruction.

XI. Dans le même temps, Joseph Lebon, l'ami et le compatriote de Robespierre, épouvantait Arras par la présence des supplices et de la mort. Quel tableau triste et déchirant ! C'est ici l'heure du carnage. Je marche sur des cendres et des ruines ; mes oreilles sont effrayées par les gémissemens, par les cris d'angoisse d'une génération entière ; j'assiste à sa douloureuse agonie. Des membres de la convention président à ces fêtes de cannibales ; ils entendent les déchiremens de la douleur. Assis comme le frère de Thieste à d'horribles banquets, ou plongés dans de sales voluptés, ils buvaient à longs traits l'oubli des souffrances de leurs semblables. Pleurons sur les victimes,

nais osons les contempler. Une éloquente leçon
'ie des tombeaux instruira nos derniers neveux.
s rechercher les bourreaux de nos frères ;
is à la postérité, non les linéamens de
ges, mais le caractère affreux de leurs
que la nature et l'humanité outragées
n pinceau de feu pour les empreindre
'histoire.

les prêtres et les gentilshommes
indistinctement sur l'échafaud par le
ur du nord, il fit arrêter tous les négocians
Cambrai et d'Arras, et les plus riches laboureurs des campagnes environnantes. Si les circonstances, disait Lebon, ne les avaient pas conduits à prendre une part active dans les conspirations ourdies contre la république, ils n'en étaient pas moins contre-révolutionnaires dans le fond de leur cœur. Ces victimes furent entassées, comme celles de Nantes, dans des cachots putrides. Les prisonniers avaient apporté des effets pour se précautionner contre le besoin durant leur captivité ; on les leur enleva. Lebon prit des précautions pour les faire mourir de faim.

Il avait ordonné de fusiller quiconque, un jour de dimanche, paraîtrait dans les rues habillé avec plus de soin que les autres jours ; cet ordre était exécuté dans Cambrai et dans Arras par les soldats de l'armée révolutionnaire, si un homme ou surtout une femme paraissait en contravention : ils les traitaient avec le dernier outrage. Une jeune

fille fut déshabillée en présence de Lebon, traînée nue dans les rues d'Arras, et ensuite en prison. La commission révolutionnaire se composait de Jacobins les plus féroces; cependant, malgré leur appétit sanguinaire, Lebon se plaignait de leur modération; si, dans le nombre des accusés, quelqu'un était renvoyé absous, le monstre menaçait les juges de les faire guillotiner eux-mêmes.

Mais rien n'égale le crime dont Lebon fut accusé par la municipalité d'Arras, dans une adresse présentée à la convention peu de jours après le supplice de Robespierre. La femme d'un proscrit, admise devant lui, sollicitait la grâce de son époux; l'infortunée, tremblante aux genoux d'un scélérat, qui jouissait de sa douleur, versait des larmes de désespoir : cette situation la rendait plus intéressante. Lebon parut ému; la relevant, il la fait asseoir. Cette femme se flattait que la voix de la nature s'était fait entendre au fond du cœur de son persécuteur : elle est bientôt détrompée. Le monstre lui déclare que le seul moyen de sauver son mari est de se livrer à sa lubrique fureur. Cette proposition fait sur elle l'impression attribuée à la tête de Méduse : cachant son indignation, elle sort sans proférer un seul mot.

Arrivée dans sa maison, on vient lui dire: Votre mari est condamné à mort, il sera exécuté dans quelques heures. Son délire la ramène chez Lebon; ses pleurs sont ses seules paroles.

Lebon, abusant de la faiblesse d'une infortunée, dont l'excès de la douleur a troublé la raison, la presse dans ses bras; il veut triompher de sa victime, en présentant d'une main l'absolution du mari, tandis qu'il fait de nouveaux efforts : il fut vainqueur dans cette affreuse lutte. Celle qui avait reçu ses homicides embrassemens va chercher son époux : elle le ramène au milieu de ses enfans.

Il est saisi de nouveau pendant la nuit. La femme, regardant cette violence comme une méprise, revient chez Lebon, attend jusqu'à dix heures du matin, entre enfin. Lebon, sans l'écouter, jetant sur elle un regard méprisant, lui remet un billet de cinq francs, comme le prix de ses complaisances. La rage s'empare de cette épouse désolée; elle veut se jeter sur le tigre qui l'a déshonorée. Lebon crie : au meurtre! la garde arrive; on saisit cette femme; elle est conduite à la commission populaire. On condamnait son mari : l'un et l'autre furent décapités une heure après. Lebon, debout à une fenêtre en face de l'échafaud, assistait à leur supplice. Caligula, au rapport de Saluste, disait de Césonia : « Cette belle tête serait coupée si je le commandais. » Lebon réalisa ce que le tyran des Romains avait présenté en image au milieu des caresses de l'Amour.

Toutes les villes commerçantes et nourrissières de France offraient les mêmes larmes à essuyer, le même sang à étancher; chacune avait sa commission populaire, son comité d'égorgeurs, établi

sur le modèle du tribunal révolutionnaire de Paris.

L'instrument terrible de la mort, destiné à la punition du crime et à l'effroi des coupables, s'était reproduit, comme une plante vénéneuse, sur tous les points de la France. Au lieu de menacer la scélératesse, il s'élevait contre l'innocence, le génie et la vertu. C'était le règne des vengeances, c'était l'insurrection du brigandage, c'était la conjuration de la folie et de la fureur. Comment pénétrer à travers des torrens de feu, sous des murs sapés par la mine et qui menacent de s'écrouler sur nos têtes? Comment envisager ces nouveaux *Arimanes* se disputant durant dix-huit mois les lambeaux de notre patrie désolée? Lyon, cité fameuse par tes superbes manufactures, quels Vandales, le fer et le feu à la main, détruisirent tes somptueux monumens! C'en est donc fait, ta ruine est jurée! En détruisant une ville rebelle, disait Fouché, on consolide toutes les autres; voilà ses principes. Nous démolissons à coups de canon et avec l'explosion de la poudre: voilà ses exploits. Lyon, au récit lamentable des scènes affreuses multipliées dans tes murs embrasés, un cri de douleur a percé le ciel. Les idées se confondent. Quels législateurs, grand Dieu! Si l'Erèbe des anciens avait eu sa législation, aurait-on pu la peindre plus inhumaine?

En examinant ces hommes, dans lesquels respirait une stupidité féroce, on était tenté de croire

que les monstres des forêts avaient abandonné leur repaire pour ravager nos villes ; mais, en revenant à des idées plus naturelles, on apercevait à découvert le but de ces niveleurs : c'était, comme je l'ai déjà dit, de ruiner toutes les propriétés, et d'établir, non une égalité de bien-être, mais une égalité de misère en France.

On avait osé publier dans la société mère, que la France ne pouvait nourrir dans une distance républicaine la moitié de ses habitans ; cette infernale doctrine est contenue toute entière dans les papiers trouvés chez Robespierre, comme la mirent en pratique les Tallien, les Carrier, les Maignet, les Duquesnoi, les Duhem, les Pinet, les Jullien, les Javoques, les Fréron, les Dubois-Crancé, les Fouché.

Eh quoi! quand la chute des préjugés rend à tous les Français l'exercice de leur industrie, quand le travail est en honneur, et la paresse regardée comme un crime, le sol de la France ne ne nourrirait pas ses habitans? Non, sans doute, si vous rompez tous les canaux du commerce, si vous enterrez les richesses de nos villes sous les débris de leurs maisons renversées, si vous éteignez dans les flots de la Loire les feux de la science, si vous brûlez les manufactures, si vous convertissez les provinces les plus fertiles en arides et hideux déserts, alors la France, malgré les prodigieux avantages qu'elle tient de la nature, pourra devenir un pays pauvre et inhabitable.

Mais toi, propagandiste infâme de ce déplorable système, quel est ton droit de vie et de mort sur tes frères? L'homme instruit, l'homme vertueux, l'homme riche doivent-ils le tribut de leur sang à ta féroce ineptie? Tu parles d'égalité! mais, si tu la fondes sur la mort, entre toi-même dans le tombeau; les beaux jours brilleront sur notre patrie désolée quand ton souffle ne l'empoisonnera plus.

XII. Quelles voix plaintives sortent des rochers qui dominent les rives du Rhône! Quels sombres gémissemens! quels cris de mort, répétés par les échos, se font entendre auprès de la fontaine de Vaucluse! Comment les eaux argentées de la Sorgue sont-elles changées en flots de sang? Dans ces climats fortunés, la nature, autrefois si riante, s'est entourée d'un crêpe; les oliviers ont perdu leur fraîcheur éternelle; les neiges du mont Ventoux, anciennes comme le monde, fondent à la chaleur des flammes qui dévorent la ville de Bedoin; le soleil, si brillant dans ces contrées, caché par les vapeurs de sang élevées de la terre, offre à l'œil effrayé un cercle obscur et rougeâtre tracé sur l'azur noirci des cieux. Le caractère des habitans de Provence n'est plus le même; courbés sous la verge de la terreur, les descendans des généreux Phocéens ont porté des chaînes. Le sombre désespoir règne entre ces côteaux verdoyans, où, depuis Pétrarque, les échos répé-

taient les soupirs de la tendresse. Les troubadours n'osent même fredonner sur leurs flûtes des chants de deuil.

Quel génie malfaisant a répandu ses funestes influences sur ces contrées ? Maignet, ton nom est prononcé ! La terre semble vomir des cadavres ; les morts se lèvent devant toi et t'accusent dans leur silence. Maignet forma la commission d'Orange, autorisée à juger révolutionnairement, sans assistance de jurés, sans instruction écrite, et qui fit périr quinze mille individus dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Maignet détruisit une ville entière, parce qu'un individu, peut-être par ses ordres secrets, avait coupé, pendant la nuit, un des arbres auxquels on donnait alors le nom d'*arbre de la liberté*. Soixante-trois habitans de Bedoin périrent par la guillotine ; tous les autres, hommes, femmes, enfans, vieillards, chassés de leur domicile, furent contraints d'errer à l'aventure dans les cavernes des rochers, dans le temps où la flamme dévorait leur demeure. Cent cinquante jeunes gens de Bedoin combattaient, sur les frontières, les ennemis de l'état. A leur retour, chargés de lauriers et de blessures, ils ne retrouvèrent ni leurs parens, ni les jeunes vierges qu'ils avaient choisies pour leurs épouses ; ils cherchèrent même en vain le local où fut placé leur berceau. Etrangers dans leur patrie, après avoir versé leur sang pour elle, quelles mains purent essuyer leurs

larmes? quelles consolations purent adoucir leur désespoir?

XIII. Il est impossible de placer dans ce tableau historique un simple sommaire des écrits dans lesquels se trouvent constatés les projets formés par Robespierre de détruire plus de la moitié de la population de la France. Il faudrait analyser deux cents lettres trouvées chez ce chef des anarchistes. Toutes portent le caractère de la vérité. Mais dans les unes on gémit sur les progrès effrayans de cette doctrine, capable d'infecter comme une lèpre tout le corps social, tandis que dans les autres d'ardens Jacobins s'applaudissaient des progrès de la contagion.

J'entasserais des volumes, si je voulais parler individuellement de tous les êtres intéressans sacrifiés par les bourreaux de l'humanité dans la seule ville de Paris. Ma mémoire gardera éternellement le souvenir douloureux de ces jours épouvantables, où non-seulement la haine et la vengeance désignaient leurs victimes, mais je voyais se réaliser sous mes yeux le tableau de l'ancienne Rome, pendant le règne de Caligula, présenté par Suétone, lorsque des milliers de citoyens périssaient d'après des listes émargées en caractères hiérogliphyques par le tyran, et confiées aux bourreaux. De dix en dix jours, Caligula signait les sentences de mort contre les individus entassés dans les prisons par ses ordres. C'est ce qu'il ap-

pelait purger son livre de compte. *Decimo quoque die numerum puniendorum in custodiâ subscribens rationem se purgare dicebat* (1). Ainsi, chaque semaine, Dumas, président, et Fouquier, accusateur public au tribunal révolutionnaire de Paris, recevaient la liste de ceux auxquels l'échafaud était destiné par Robespierre.

Nous avons vu ces charretées d'hommes et de femmes qui, ne se connaissant pas même de nom, étaient condamnés et périssaient ensemble comme complices du même crime. Nous avons vu conduire, au même échafaud, le noble, le prêtre, le magistrat, le marchand et le laboureur. Nous avons vu périr en même temps l'extrême vieillesse, et l'extrême jeunesse, incapables de commettre un crime. Hommes sensibles, on vous appelait apitoyeurs, quand les soupirs des mourans poussés vers le ciel, quand le douloureux spectacle de l'innocence égorgée appelaient vos larmes; les monstres, en vous opprimant, ne vous permettaient pas de rougir pour eux. La moindre émotion causée sur votre visage par ce massacre journalier eût été le signal de votre proscription. L'homme sensible est odieux à l'homme barbare; n'espérant pas d'en faire son complice, il le dévoue froidement à la mort.

XIV. Depuis l'incarcération du duc d'Orléans,

(1) *Suet. de* 12 *Cæsar.* Lib. 4.

la faction des Cordeliers, privée de ressources pécuniaires, se cachait avec soin, et paraissait détruite. Quelques chefs de ce parti faisaient assidument leur cour à Robespierre. Danton se comportait avec plus de franchise; appuyé sur sa réputation de patriotisme, il ne formait aucune liaison avec son ancien rival de crédit, et ne désespérait peut-être pas de le supplanter par un de ces coups de la fortune qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. D'ailleurs, Danton, conduit par les circonstances à faire une étude approfondie du caractère de Robespierre, n'ignorait pas qu'une imperturbabilité d'envie et de haîne le distinguait éminemment. Il disait à ses amis : « Robespierre est une bête féroce, rien ne saurait l'apprivoiser ; il faut la dévorer ou être dévoré par elle. »

Les projets des orléanistes ayant été dévoilés à la convention après la fuite de Dumouriez, le club des Cordeliers semblait n'avoir aucun but principal. Il fit des efforts dans la suite pour mettre à sa tête le duc d'York, le duc de Brunswick ou un des enfans du roi d'Espagne, aux mêmes conditions proposées au duc d'Orléans; mais, durant les premiers mois de 1794, les Cordeliers paraissaient unis entre eux, uniquement par leur haîne, envers les partisans de Robespierre, qui les avaient démasqués. Ils cachaient cette haîne profonde et active sous les perfides dehors d'une fausse bienveillance.

Robespierre connaissait parfaitement les inten-

tions secrètes des Cordeliers. Loin d'être dupe de leurs feintes caresses, il épiait le moment de les perdre. Parmi les papiers trouvés chez lui on remarqua une note écrite de sa main dans laquelle il signalait comme chefs d'une conspiration formée pour le perdre, Delmas, Dubois-Crancé, Thuriot, Fouché, les deux Bourdon, et quelques autres Montagnards. Tous sont peints dans cette note avec les couleurs les plus noires. Voici le portrait de Bourdon de l'Oise : « Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime. Il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et des furies. »

Tous les historiens, en parlant des troubles d'Angleterre dont la mort de Charles Ier fut la suite, estiment que ce prince eût évité son sort, en refusant de signer la sentence de mort de son ministre le comte de Straffort. Cet exemple n'avait fait aucune impression sur les meneurs du club des Cordeliers. Danton, Lacroix, Fabre d'Eglantine, Camille des Moulins se croyaient assez de finesse pour écarter le danger dont ils étaient menacés; s'enveloppant dans les services rendus par eux à la révolution, ils n'avaient fait aucun effort pour arracher à la guillotine ceux de leurs partisans impliqués dans diverses conspirations par Robespierre.

A l'époque où Carra et Sillery accompagnaient sur l'échafaud les députés de la Gironde, et où le duc d'Orléans partageait leur supplice, Danton pre-

nait l'air de la campagne. Danton se cacha de même lorsque Chabot, Bazire, Delaunay, Julien et Fabre d'Eglantine furent arrêtés sous divers prétextes, et lorsque la voix publique, se faisant enfin entendre, jeta sous le glaive de la loi plusieurs dévastateurs de la Vendée. Danton semblait ne pas prévoir sa destinée. La hache révolutionnaire s'approchait de sa tête, et allait l'atteindre.

Plusieurs individus accusés de crimes révolutionnaires se donnaient la mort pour éviter la condamnation et conserver leurs biens à leurs enfans. Un décret confisqua les propriétés de ces individus. Un autre décret envoyait sur l'échafaud le spères de famille, dont les enfans étaient sortis de France, s'ils ne prouvaient pas d'avoir fait tout ce qui dépendait d'eux pour s'opposer à leur émigration. Enfin Saint-Just fit entendre ces paroles à la tribune : « La pitié est un signe de trahison. Une république doit se distinguer par la destruction de tout ce qui lui est opposé. » En conséquence, il fit prononcer la peine de mort contre tout les individus convaincus de vouloir altérer la forme du gouvernement révolutionnaire, d'y résister, de donner asile aux prévenus de conspiration, ou de communiquer avec les conspirateurs. Il fit ensuite prononcer la confiscation des biens des gens suspects. Les suspects devaient être retenus en prison jusqu'à la paix et déportés à cette époque.

Au moyen de l'accroissement de terreur produit par ces nouveaux actes de tyrannie, Robespierre

se voyait en état de frapper tous ses ennemis. Les applaudissemens avec lesquels le public vit conduire à l'échafaud plusieurs charretées de désorganisateurs dont les uns avaient exercé leurs fureurs dans les provinces de l'Ouest et de la Belgique, et les autres faisaient partie de la municipalité de Paris, lui offrirent l'occasion de sacrifier Danton à sa sûreté. Outre les clubs des Cordeliers et des Jacobins où s'assemblaient les anarchistes, la municipalité de Paris pouvait être considérée à leur égard comme un troisième centre de réunion. Cette municipalité, mise en action par les Jacobins et par les Cordeliers pour exécuter la journée du 2 juin, aurait voulu en recueillir le fruit. Sans nous, disaient Hébert et Chaumette à leurs amis, la Montagne ne serait jamais venue à bout de vaincre les Brissotins? Pourquoi, les dangers ayant été d'un côté, le profit serait-il de l'autre? La Montagne est généralement haïe et méprisée. Avec un peu de courage nous pouvons nous placer à la tête de la république. Il s'était formé, parmi les anarchistes, un parti qui ne reconnaissait pour chef ni Robespierre ni Danton. Ce parti, disposant des forces de la capitale, pouvait dans un instant opérer une insurrection capable de disperser le corps législatif.

Ce parti ayant engagé l'évêque Gobel à faire l'abjuration publique de son état, voulut substituer à la religion catholique le culte de la raison. Chaumette ordonna la fête de la raison, célébrée le 10

novembre 1793. Les musiciens et les plus célèbres artistes de Paris reçurent ordre de concourir à cette solennité, sous peine d'être déclarés suspects. La divinité *Raison*, représentée par la chanteuse Maillard, était portée triomphalement dans un fauteuil entouré de fleurs et de guirlandes de chêne; un bonnet élégant couvrait sa tête, et un manteau bleu voltigeait sur ses épaules; elle s'appuyait sur une pique; de jeunes femmes, vêtues de blanc, ceintes d'un large ruban tricolor, et couronnées de fleurs, marchaient devant elle; une multitude d'hommes et de femmes, coiffés du bonnet rouge, suivaient la déesse, faisant retentir les airs de chants patriotiques. Cette étrange procession se rendit dans l'église de Notre-Dame : on plaça la nouvelle divinité sur l'autel; on brûla de l'encens à ses pieds; on lui adressa des prières.

Cet évènement avait procuré au parti de la municipalité de Paris la dénomination de faction des athées. Assurément, si Chaumette, fils d'un cordonnier de Nevers, homme sans éducation, était athée, il n'entendait pas la signification de ce terme; il n'eût pu lire une page de *Spinosa*. Hébert n'était pas moins ignorant. Un garçon de théâtre aurait-il embrassé dans les coulisses une secte dont les opinions, selon l'observation de Charron, exigent une certaine force de tête et beaucoup de lectures?

Ceux dont se composait cette faction avaient toujours passé pour les plus ardens provocateurs des mesures sanguinaires. Les partisans de Danton

et ceux de Robespierre se réunirent pour les envoyer à l'échafaud. Ils regardaient leur supplice comme devant amonceler sur leurs têtes les causes de toutes les barbaries dont on se plaignait à la Vendée et dans quelques autres provinces.

Ronsin, général de l'armée de la Vendée, Hébert, agent national, Anacharsis Cloots, député à la convention, Vincent, secrétaire général au département de la guerre, Momoro, administrateur du département de Paris, les municipaux Pereiva, Desfieux, Proly, Ducroquet, Dubuisson et quelques autres anarchistes non moins féroces furent arrêtés le même jour. Le rapport fait par Barrère à cette occasion fut remarquable par les éloges prodigués à Robespierre. Pour prouver le crime de conspiration attribué à Hébert, on lut deux lettres interceptées. Dans l'une on lisait : « Les Jacobins, guidés par Robespierre, font tout ce qu'ils peuvent pour conserver la confiance du peuple. » Et dans l'autre : « On travaille à dépopulariser Robespierre; si on y parvient, je ne crois plus à aucune députation; c'est, de tous les hommes qui ont figuré dans la révolution, celui qui a possédé au plus haut degré la confiance du peuple. »

Il est difficile de trouver dans ces lettres un plan de conspiration. Il faut se souvenir que les anarchistes, assemblés au club des Jacobins, au club des Cordeliers et à la municipalité de Paris, réunis de vues et d'intérêts, quand il s'agissait de mesures révolutionnaires, se divisaient dans le partage des

dépouilles. Chacun des trois partis aurait voulu déverser la haîne publique sur les deux autres. Robespierre voyait dans les lettres de Hébert un projet formé par les municipaux de le dépopulariser; il se hâta de les prévenir. Danton contribua à leur condamnation, dans l'espoir de trouver ensuite moins d'obstacles aux vues ultérieures qu'il n'osait encore développer.

Ils furent exécutés le 14 mars. On fut surpris de ne pas apercevoir au milieu d'eux Pache, considéré généralement comme un des principaux moteurs de la dévastation de la Vendée. Ceux qui voyaient dans le coup frappé par Robespierre une combinaison d'une politique profonde, regardaient le supplice de Pache comme ayant été différé par des raisons dont on aurait un jour connaissance. Le licenciement de l'armée révolutionnaire eut lieu quatre jours après l'exécution de Hébert et de Ronsin. Le supplice de Gobel et de Chaumette contribua encore à concilier à Robespierre la faveur publique. Gobel, depuis sa honteuse apostasie, était regardé comme l'ennemi de Dieu et des hommes. Les calomnies de Chaumette contre les prisonniers, et son industrie à les torturer, excitaient contre lui l'indignation générale. Le désir du mieux être est si naturel à l'espèce humaine, qu'un grand nombre de personnes, voyant conduire au supplice, par les ordres de Robespierre, des hommes couverts de la haîne publique, se flattaient que les malheurs publics n'étaient pas son ouvrage,

mais celui de ces coupables, et que Robespierre avait caché ses vues avec beaucoup d'art pour parvenir, par des voies extraordinaires, au bonheur la France. On fut bientôt détrompé.

e jour de l'exécution de Hébert, un de ses lices, Camille-Desmoulins, fut rencontré sur ont-Neuf par deux de ses amis; il leur dit : « Je sors de la mairie pour savoir si on a pris des mesures convenables, afin d'empêcher le supplice de ces scélérats d'hébertistes d'être troublé par le peuple. Ces coquins ont toute la canaille pour eux; mais je leur prépare un tour de mon métier. J'ai donné l'idée de porter au bout d'une pique *les fourneaux* du Père-Duchêne. — Vous vous jouez de la vie des hommes, lui répondit-on. Le sort écrase aujourd'hui Hébert; ne vous écrasera-t-il pas vous même demain? »

Depuis la mort de Hébert et de Chaumette, les partisans de Robespierre et de Danton partageaient seuls la Montagne; mais Barrère, Billaut, Carnot, Collot, Prieur, Lindet, Robespierre, Couthon, Saint-Just, Jeanbon-Saint-André qui, depuis le mois de novembre 1793, composaient le comité de salut public, étaient presque tous ennemis de Danton.

Danton, Lacroix, Fabre-d'Eglantine, Camille-Desmoulins, réduits à un rôle subalterne, travaillaient sécrétement à perdre Robespierre dans l'opinion publique. On crut y parvenir en sapant, par ses fondemens, le système de terreur, base

fondamentale du gouvernement révolutionnaire. Desmoulins fut chargé de cette attaque morale; il publiait un journal, sous le nom du *Vieux Cordelier*. Plusieurs de ses numéros proposèrent le système de la clémence et de l'équité, comme seul capable de fermer les plaies de la république; ce journal paraissait tous les trois jours. Ses principes, contrastant avec les exécutions sanglantes renouvelées chaque jour, faisaient une profonde impression; on ne concevait pas quel serait le résultat de cette guerre de plume.

Pendant la nuit du 30 au 31 mars, Danton, Lacroix, Camille-Desmoulins, Hérault de Séchelles sont arrêtés par ordre du comité de salut public. Le lendemain, Saint-Just prononça contre eux un de ces discours insignifians, dans lesquels, à l'aide d'un vain cliquetis de paroles, les Jacobins avaient coutume d'envelopper, dans une conspiration, ceux dont ils avaient résolu la mort.

Danton, conduit devant le tribunal révolutionnaire dont il était l'instituteur, éprouva toute la férocité de ces tigres habillés en juges, accoutumés à ne reconnaître d'autres lois que le caprice du comité dont ils tenaient leurs charges. Ainsi, par les ordres de la Providence qui gouverne le monde, le crime fut puni par le crime. Lacroix, Hérault de Séchelles, Camille-Desmoulins, Chabot, Bazire, Westermann, Fabre d'Eglantine, Delaunay, l'abbé Despagnac, et plusieurs autres personnages moins connus, mis en jugement avec

Danton, étaient regardés comme les partisans plus ou moins chauds de la maison d'Orléans ; mais on fut surpris de trouver au milieu d'eux le député Philippeaux, absolument étranger à la faction cordelière, et dont le véritable crime était d'avoir dévoilé les horreurs dont se rendaient coupables, dans la Vendée, les deux factions jacobine et cordelière.

Le supplice de Camille-Desmoulins surprit aussi quelques observateurs. Ce député écrivait, avant la révolution, des odes et des sonnets, composés par lui en l'honneur des ministres en place ou de leurs maîtresses. Ses lâches flagorneries l'avaient rendu si méprisable, que les avocats de Paris refusèrent de l'admettre sur leur tableau. Il se vendit au duc d'Orléans, dès les commencemens de la révolution, et vécut de ses aumônes jusqu'à son mariage avec une bâtarde de l'abbé Terrai. Le marquis de Sillery entretenait cette fille; il lui assura quelques mille livres de rentes.

Desmoulins avait un extérieur désagréable, la prononciation pénible, la voix rude, nul talent oratoire ; mais il écrivait avec facilité, et maniait l'arme de la plaisanterie d'une manière originale ; il se donnait, dans un journal intitulé, *Courier du Brabant*, le titre de procureur-général de la lanterne. En cette qualité, il dénonçait aux assassins quiconque n'était pas de son avis.

Personne, au club des Cordeliers, ne partageait la réputation du folliculaire Hébert, sur-

nommé le Père-Duchêne, vendeur de fourneaux. On l'accusait d'employer sa popularité à ruiner celle de Robespierre. Ce projet était chimérique; mais Robespierre, excessivement jaloux, ne pardonnait à aucun ennemi. En perdant Hébert, il songeait probablement à sa haîne, et non à sa sûreté; car, dans sa position, Hébert ne pouvait lui nuire. Camille-Desmoulins reçut ordre de mettre à nu l'âme hideuse de Hébert; cet ordre était émané de Robespierre. Cette ruse eut un succès complet; le mépris et la haîne enveloppèrent de toute part l'immoral Hébert. Alors Robespierre le frappa; mais Desmoulins ayant censuré les opérations jacobines dans son *Vieux Cordelier*, Robespierre brisa l'instrument dont il s'était servi contre Hébert.

Quoique l'opinion publique s'accordât avec la diatribe de Saint-Just en accusant les Cordeliers d'avoir fait tous leurs efforts pour porter sur le trône de France le duc d'Orléans, la conviction de ce crime d'état ne naissait cependant pas de l'acte d'accusation rédigé contre les prévenus; si on ne leur eût pas refusé la parole, ils auraient rejeté aisément sur leurs accusateurs la défaveur dont on les accablait; dès qu'ils voulurent ouvrir la bouche pour repousser les inculpations, leur défense fut reçue avec des huées générales. Ils durent se convaincre que leur mort était résolue.

Danton et Lacroix ayant insisté, avec un peu

de chaleur, pour être entendus, l'accusateur public transformant en rebellion envers la justice les justes réclamations des deux accusés, les fit mettre hors des débats. L'arrêt de mort fut prononcé.

Danton tenait de la nature des formes athlétiques et colossales une âme douée d'énergie, une imagination ardente et une voix très-forte, sans être sonore ni flexible. A ces avantages se joignait une figure hideuse, devenant encore plus repoussante quand il voulait adoucir, par des manières gauchement polies, l'âpreté de ses regards.

Pourvu, quelques années avant la révolution, d'une charge d'avocat au conseil, ce moyen de fortune n'avait pas fait la sienne, soit que son indolence eût écarté les moyens de s'enrichir, offerts par le barreau, ou que ses talens ne fussent pas tournés vers les formes judiciaires. Dans le temps où la suppression de sa charge fut prononcée par les constituans, elle n'était pas encore payée. Il se trouvait sans fortune. Son dénuement, après avoir joui de quelque aisance, au moins en apparence, le tourmentait de ce besoin de parvenir, qui, durant cette époque, servit de véhicule à tous les intrigans. La section des Cordeliers fut le théâtre des premiers succès politiques de ce chef de parti. Les grands modèles de l'éloquence ancienne lui étaient aussi étrangers que les leçons de la philosophie moderne sur les principes constitutifs du meilleur gouvernement des nations, et jamais il n'avait recueilli, dans ses propres médi-

tations, ces vastes développemens de combinaisons exigées par le passage d'un grand peuple à une nouvelle organisation sociale.

Danton ne savait presque rien; mais à une époque où les règles particulières adaptées par les anciens à l'éloquence des tribunes étaient peu connues en France, son imagination exaltée, et quelques expressions singulièrement appropriées à sa figure, à sa voix, à sa structure, faisaient beaucoup d'effet sur des auditeurs emportés hors de toutes mesures par une effervescence inconcevable.

Par l'effet de toutes les révolutions, furent tirés de l'obscurité des hommes jetés, par leur caractère ou leurs besoins, dans des écarts funestes aux autres et à eux-mêmes. On pourrait leur appliquer les traits du tableau que Saluste nous a laissé des complices de Catilina. Sans leur prêter des vues dont l'invraisemblance eût frappé les regards, il les peignit comme des hommes perdus de débauches, ruinés par leurs profusions ou flétris par la justice, et dont le projet, en sapant les bases du gouvernement romain, n'était pas l'introduction d'un gouvernement nouveau, mais l'espoir de s'enrichir dans la ruine de leur patrie.

Danton eut avec Catilina quelques traits frappans de ressemblance. Cicéron en fait ce portrait dans sa harangue pour M. Cœlius : « Sans avoir de grandes qualités, Catilina savait en présenter l'apparence; il se donnait pour dévoué aux gens de bien, malgré ses liaisons publiques avec une foule de scélérats.

Son penchant le portait aux plaisirs, son indolence au repos, son intérêt aux affaires. Plus hardi qu'habile, plus ambitieux que politique, plus capable de former de pernicieux desseins que de les diriger, quelque chose d'extraordinaire était son talent de se faire des amis et de les cultiver. En toute rencontre, on le voyait prêt à partager avec eux son crédit, son argent, ses jouissances, et tous les fruits de ses crimes. Accoutumé à se plier au vœu des circonstances, il se montrait réservé avec les sérieux, gai avec les enjoués, grave avec les vieillards, complaisant avec la jeunesse, entreprenant avec les ambitieux, débauché avec les libertins. Un caractère développé sous tant de faces différentes devait séduire non-seulement les hommes pervers et audacieux, mais quelques honnêtes gens séduits par de faux dehors. »

J'épargnerai à mes lecteurs des rapprochemens inutiles entre Danton et Catilina. Les grandes places de la révolution étaient prises dans le système d'un gouvernement en même temps monarchique et représentatif. Danton voulait obtenir une grande place; il conçut le projet de donner une impulsion nouvelle à l'esprit d'innovation dont la révolution était la suite. Le club des Cordeliers fut fondé par lui. Ce club prit le titre de *Société des Droits de l'Homme*, dans un temps où la déclaration de ces droits n'avait pas été rédigée par la constituante. Ainsi les Jacobins s'étaient intitulés : *Amis de la Constitution*, non encore existante.

Je ne saurais assurer précisément si dès-lors Danton était vendu au duc d'Orléans, et si le club des Cordeliers fut dans son principe l'intermédiaire par lequel le mauvais génie de ce prince devait communiquer avec les passions corrosives chargées d'en propager l'influence pestilentielle; mais à cette époque, Danton étant lié avec la plupart de ceux qui furent les meneurs de la faction orléaniste, le Palais-Royal, comme un affreux volcan, vomissait la lave révolutionnaire. Les relations les plus suivies, les plus intimes s'établirent entre le Palais-Royal et le club des Cordeliers peu de temps après la naissance de ce club.

Dans un temps où Lafayette fournissait les alimens au luxe de Mirabeau, la cour voulut gagner Danton, considéré comme un démagogue redoutable. Il fut question de lui faire entrevoir la charge de garde-des-sceaux comme le prix des services qu'il pouvait rendre. Mirabeau s'employa dans cette singulière négociation. Il parut peu surpris de l'indifférence philosophique avec laquelle ses offres furent reçues; on regarda même le peu de mystère avec lequel il s'exprimait à cette occasion, comme une des causes de sa mort attribuée au poison.

Garat appelait Danton un grand seigneur de la *sanculotterie*. La cour, ouvrant les yeux sur le changement subit opéré dans la fortune de ce démagogue, en découvrit la cause dans les manœuvres du duc d'Orléans. Ce prince ne s'arrêtait

pas à de simples promesses éloignées et peu certaines, il fournissait de l'or en abondance. Danton resta attaché au parti d'Orléans; Danton fut un des principaux agens des évènemens du 10 août et du 2 septembre 1792, dont l'étroite connexion n'a jamais été un problême. Porté presque simultanément à la convention et au ministère, il préféra le rôle conventionnel dans lequel il pouvait rendre de plus grands services à la maison d'Orléans.

Danton ne possédait pas le talent d'écrire; jamais il n'a fait imprimer un discours; mais à force d'improviser, d'abord à sa section, ensuite au club des Cordeliers, il acquit de l'habitude dans ce genre; quelques saillies heureuses, soutenues par une voix imposante et une figure révolutionnaire, commandaient l'attention. Si ses idées demandaient un plus long développement, il appelait à la tribune Fabre-d'Eglantine, auquel ses essais dans l'art scénique avaient donné quelque intelligence des formes oratoires employées dans les tribunes par les Grecs et par les Romains. Il employait encore Camille-Desmoulins, dont les discours renfermaient un germe de talent. L'étude et la méditation l'auraient développé s'il n'eût pas été dévoré par la révolution.

Robespierre n'avait pas été moins attaché que Danton à la faction d'Orléans; mais ses vues étant devenues différentes, Danton resta chef des orléanistes. Dans un temps où ce rôle était difficile à jouer, la conduite de ce député put être dirigée,

par une espèce de point d'honneur, à la défense d'un parti abandonné par la fortune. Peut-être aussi obéissait-il à sa haine envers Robespierre. Ce parti n'était pas absolument sans ressources; le duc d'Orléans avait placé des fonds considérables en Angleterre : le duc de Chartres en avait la disposition; on l'accusait d'envoyer à Paris les fonds nécessaires aux machinations des Cordeliers. Malgré ces secours, l'embarras de la position de Danton était extrême; on l'apercevait dans la marche tortueuse qu'il était constamment obligé de tenir.

Ses partisans ont vainement regardé ses fureurs démagogiques comme un voile sous lequel il cachait les véritables sentimens de son cœur sensible et généreux; plus vainement encore l'a-t-on proclamé victime honorable d'une conspiration formée dans le silence des champs et de la retraite, pour ramener en France le règne de la paix. Les hommes publics ne sont point jugés par de vaines assertions dénuées de preuves, mais par la série de leurs actions, par le tissu de leur conduite.

Danton, fourbe par calcul, féroce par ambition, franchit toutes les barrières de la morale sociale; personne ne porta plus loin que lui la soif du sang humain : coryphée de la démagogie, il en alluma les passions effrénées. Par lui furent demandés les comités révolutionnaires, les tribunaux révolutionnaires, les soldats révolutionnaires, les citoyens révolutionnaires, payés à quarante sols par jour. Comme Neptune, il frappa de tous

côtés avec son trident, et toutes les tempêtes de la révolution furent soulevées. Ministre de la justice, il fut l'auteur des massacres de septembre 1792; membre du comité de salut public, il fut l'auteur du 2 juin 1793 : plusieurs voulurent ces deux journées. Danton en calcula les affreux préliminaires, et les résultats encore plus affreux.

Danton fut victime de Robespierre, parce qu'avec un front égal de scélératesse, sa profonde indolence éloignait de lui cette continuité de moyens employés par son rival pour consommer ses vengeances. Cette indolence l'éloigna du comité de salut public et fut le principe de sa perte. S'il eût triomphé de Robespierre, la nature de sa conduite précédente, l'immoralité des hommes dont il s'environnait, et l'atrocité de ses motions aux Cordeliers assurent qu'il eût partagé avec son rival la soif du sang humain.

J'ai vu passer les charrettes qui conduisaient au lieu de l'exécution des hommes regardés peu de jours auparavant comme les plus fermes colonnes de la révolution. Plusieurs d'entre eux conservaient une attitude ferme et tranquille; d'autres laissaient voir sur leur visage le dépit humiliant d'hommes pris dans un piège tendu sous les pas de leurs ennemis. Ce sentiment se peignait avec une expression frappante sur la physionomie décomposée de Danton; Desmoulins paraissait indigné de la fourberie de Robespierre; jamais il n'en avait reçu tant de marques de bienveillance que

la veille de son incarcération; Bazire et Chabot tentaient de parler à la multitude dont ils étaient environnés. Un bruit affreux couvrait leur voix très-forte; on entendit seulement ces paroles : « Si Marat n'avait pas été assassiné, il marcherait avec nous au supplice. » La multitude regardait comme blasphématoire une assertion dont, quelque temps après, la vérité n'était contestée par personne. Ils périrent le 6 avril.

XV. Avant cette époque, le tribunal révolutionnaire de Paris observait quelques formes juridiques; il ne poussait pas l'oubli des bienséances jusqu'à réunir dans le même procès quatre-vingts individus inconnus les uns aux autres, et à les juger dans quelques heures. Ces malheureuses victimes de la révolution, aveuglées par une vaine espérance, voyaient un appareil légal se déployer devant elles; un acte d'accusation, une liste de jurés, des témoins, des défenseurs; descendant dans l'intérieur de leur conscience, ils y puisaient des motifs de consolation et de tranquillité. Ceux surtout qui arrivaient des départemens éloignés, discutaient leur cause avec confiance. Un vieux conseiller au parlement de Toulouse disait, en montant à l'audience : « Je vais étrangement embarrasser mes juges. » Un autre citait le droit romain.

Depuis le procès de Danton, ces formalités furent supprimées : une loi du 2 juin priva les accusés

de défenseurs. Elle ordonnait aux jurés d'adopter, comme preuve des délits révolutionnaires, toute espèce de document matériel ou moral. Il fut défendu aux juges de rendre la liberté à aucun accusé sans avoir pris l'avis du comité de salut public. Le juré Antonnelle, dont j'ai parlé au sujet du procès des vingt-deux députés, passa pour l'auteur de ce décret : il avait publié des notes dans lesquelles il avançait textuellement que les jurés révolutionnaires dans la manifestation de leur vote devaient moins consulter leur conviction que le désir du peuple. Si le peuple demandait la tête d'un accusé, ils devaient donc la donner indépendamment de sa culpabilité.

Des huissiers, des sous-greffiers au tribunal révolutionnaire, dont plusieurs savaient à peine lire, se jouaient sans pudeur de la vie des hommes. Sans examiner les papiers accumulés d'une manière effrayante, on voyait un garçon de bureau prendre le nom des prévenus ; on y ajoutait ensuite des phrases bannales. Les infâmes insultaient encore dans leur griffonage à ceux qu'ils assassinaient. Une femme reçut un acte d'accusation sur lequel on avait écrit : *Tête à guillotiner sans rémission.*

Ces actes illisibles n'étaient pas orthographiés ; souvent un prévenu recevait l'acte d'accusation dressé pour un autre. L'huissier, s'apercevant de l'erreur, se contentait de changer le nom et souvent ne le changeait pas. Ces actes étaient imprimés

avec un formulaire commun à tous. Il restait quelques lignes à remplir, et dans ce peu de lignes se commettaient impunément les méprises les moins croyables. La duchesse douairière de Biron fut jugée sur un acte d'accusation rédigé contre son homme d'affaires. Un jeune homme de vingt ans fut conduit au supplice comme père d'un émigré armé contre sa patrie. Un enfant de seize ans, nommé Mellet, s'entend appeler dans les cours du Luxembourg, il va joindre les compagnons de son sort; l'acte d'accusation portait le nom d'un homme de quatre-vingts ans. Le jeune homme arrive au tribunal; la méprise était évidente. On lui demande son âge, il répond seize ans : Tu en as bien quatre-vingts pour le crime, réplique le sanguinaire président, il l'envoie à l'échafaud.

De tous les coins de la France on charriait des victimes à la Conciergerie; elle se remplissait et se vidait sans cesse par les massacres journaliers ou par le transfèrement en d'autres prisons. Ces translations se faisaient pendant les ténèbres, dans la crainte, sans doute, d'émouvoir la sensibilité des spectateurs par l'état déplorable des prisonniers. Cinquante ou soixante individus étroitement garrotés, conduits par des hommes d'un regard farouche, tenant d'une main un sabre et de l'autre une torche allumée, erraient pendant le silence des nuits. Le passant, conduit par le hasard à leur rencontre, devait concentrer toute sa pitié dans le fond de son âme s'il voulait coucher dans

son lit : un soupir échappé pouvait le réunir aux infortunés dont il plaignait le sort. Les prisons, multipliées dans tous les quartiers de Paris, étaient le séjour des privations, des souffrances. Le comité de salut public avait calculé la portion d'air et de lumière nécessaire aux proscrits, pour que leur vie, prolongée dans les souffrances, ne s'éteignît pas tout-à-coup. Le désespoir, sous les voûtes de ces sépulcres, se présentait avec les formes les plus affreuses : l'un finissait sa déplorable existence par le poison, l'autre enfonçait un clou dans son cœur, celui-ci s'ouvrait les artères avec le premier instrument tranchant dont il pouvait se saisir, celui-là se brisait la tête contre les barreaux de sa croisée, plusieurs perdaient la raison ; ceux auxquels la trempe de leur âme donnait la force de supporter leur infortune, attendaient les bourreaux, ou se livraient aux espions chargés de leur tendre des pièges.

D'abord, les bourreaux avaient entassé quinze victimes dans leurs charrettes, appelées, par Barrère, les *bières des vivans ;* on en mit trente dans la suite : lorsque le supplice de Robespierre vint arracher la France à leurs fureurs, tout était disposé pour faire périr à-la-fois cent cinquante individus.

Vers les trois heures après-midi, ces lugubres processions descendaient du tribunal ; elles marchaient lentement sous de longues voûtes au milieu des spectateurs rangés en haie pour les voir passer.

L'homme serait-il donc un animal également cruel et asservissable ! On vit quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, et trente-trois du parlement de Toulouse, allant à la mort aussi gravement qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. On les accusait de conspiration ; leur crime était une protestation inutile faite par eux secrètement contre les innovations amenées par la révolution française depuis la destruction des anciennes cours de judicature. On vit quarante fermiers-généraux montrer, dans leurs derniers momens, une fermeté qu'on ne devait pas attendre de la mollesse de leur vie : ils furent condamnés pour avoir mêlé de l'eau dans le tabac vendu par leurs ordres. On vit les ducs du Châtelet et de Biron, le maréchal de Luckner, le marquis et le comte de Custines, père et fils, les généraux Brunet, Houchard et Lamarlière, et plusieurs autres guerriers couronnés par la victoire, conduits à la mort entourés de gendarmes. Leur condamnation les rendait immobiles; aucune plainte ne sortait de leur bouche; ils marchaient silencieusement sans témoigner leur indignation ; ils ne savaient que mourir.

Dans ce hachis d'hommes appelés *fournées* par les Jacobins, furent souvent réunis les individus les plus opposés d'opinions et d'habitudes : Duport du Tertre avec Barnave, Tourel avec Déprémenil, le constituant Chapelier avec la vieille duchesse de Grammont, l'évêque Gobel avec Hébert ; des

générations entières furent détruites en un jour. Le comte de Malesherbes, âgé de quatre-vingts ans, périt avec sa sœur; sa fille, son gendre, la fille et le fils de sa fille. Le comte de Montmorin monta sur l'échafaud accompagné de son fils. Quatre Brienne furent égorgés en même temps avec madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, le 10 mai.

Madame Elisabeth ignorait la mort de la reine; elle se persuadait même que les démagogues n'oseraient porter sur elle une main parricide, dans la crainte d'exciter la vengeance de l'empereur d'Allemagne. Restée seule dans sa prison avec madame royale, âgée de quinze ans, et ne voyant plus Louis XVII enlevé à ses soins, elle employait ses instans à inspirer à sa jeune compagne la résignation et le courage exigés par sa situation douloureuse; elle achevait de former son cœur et son esprit, et la disposait à supporter, sans être éblouie, le passage de l'extrême infortune à la félicité, que devait lui procurer un jour son retour dans sa famille; calculant la chaîne des évènemens, elle se flattait de partager ce bonheur. Plus de six mois s'écoulèrent dans cette incertitude. On était arrivé à la soirée du 9 mai 1794, le printemps venait de naître, il ouvrait l'âme des illustres captives à de nouvelles espérances; elles formaient des projets pour l'amélioration de leur existence monotone. Tout-à-coup le bruit des clefs vient renouveler l'excès de leurs maux; des

hommes à figures atroces se précipitent dans leur appartement, et ordonnent à madame Elisabeth de les suivre. Où la conduisez-vous, s'écrie madame royale avec l'accent du désespoir? — Cela ne te regarde pas. — Je veux suivre celle qui me tient lieu de mère; je veux partager son sort, rien ne me séparera d'elle! Elle se jette aux pieds de celui qui commandait les hommes armés; la fille des rois, dans cette posture suppliante, ne peut émouvoir ces cœurs sans pitié : succombant à ses efforts, elle s'évanouit dans les bras de sa tante, seul être qui puisse prendre part à cette scène attendrissante.

Les bourreaux, sans songer à la secourir, entraînent madame Elisabeth : elle est conduite à la Conciergerie. On ne lui donna pas le temps de rassembler ses idées; les juges l'attendaient au tribunal. Ils lui firent subir un interrogatoire sur des plans chimériques de conspiration; on lui reprochait d'avoir passé, dans la société du roi, la nuit orageuse du 9 au 10 août, et d'avoir envoyé quelques bijoux à ses frères; enfin on la reconduisit dans sa prison. Loin de s'aveugler sur son sort, elle s'occupa uniquement du soin de préparer son âme à rentrer dans le sein de Dieu. Il n'existait alors à Paris aucun signe extérieur de religion; malgré ses demandes réitérées, elle ne put obtenir l'assistance d'un prêtre. Privée de secours spirituels, madame Elisabeth puisa dans sa piété les consolations que lui refusaient ses persécuteurs. Le lendemain, 10 mai, elle parut avec

vingt-quatre autres accusés, devant le tribunal de sang ; elle y entendit à peu près les mêmes chefs d'accusation, auxquels elle avait répondu victorieusement la veille, et fut condamnée à périr sur un échafaud. Les autres accusés ne furent pas même interrogés. Plusieurs se plaignaient: cela suffit, répondit le président Dumas : *à la mort*. La princesse reçut son arrêt avec la plus parfaite tranquillité d'âme ; elle parut seulement affectée de ce que vingt-quatre personnes des deux sexes, entassées, comme par hasard, avec elle sur les bancs des accusés, avaient été condamnées sans les entendre, selon l'usage farouche de ce temps de deuil et de carnage.

On ne laissait pas languir les victimes destinées à la mort. Accuser, juger, exécuter, tout cela était alors l'affaire de quelques heures. Les vingt-cinq condamnés marchèrent au supplice, en sortant du lieu où le jugement venait d'être prononcé. Par un raffinement de cruauté digne des monstres qui tenaient la France courbée sous leur sceptre de fer, madame Elisabeth souffrit l'affreux supplice de voir tomber successivement la tête de vingt-quatre des plus zélés sujets de son frère. Son tour arriva enfin; elle monte sur l'échafaud. Dans le court trajet qui la sépare de l'éternité, son fichu se dérangea, et tomba aux pieds du bourreau. Toute entière aux sentimens de la décence, elle se tourne vers celui qui va lui donner le coup de la mort, et d'une voix suppliante, au nom de la

pudeur, lui dit-elle, couvrez-moi le sein : telles furent ses dernières paroles. Elle alla rejoindre dans le séjour de l'éternité Louis XVI et Marie-Antoinette.

XVI. La fureur des anarchistes semblait particulièrement dirigée contre le sexe faible confié spécialement par la nature à la garde de l'homme. Le sang des femmes coulait chaque jour sur l'échafaud. Pour avoir dansé dans un bal, donné par le roi de Prusse à Verdun, quatorze jeunes filles furent condamnées à mort. On les conduisit à l'échafaud ; elles ressemblaient à de jeunes vierges parées pour une fête publique. La jeune Bois-Bérenger, dont le père, la mère et la sœur avaient reçu leur acte d'accusation au palais du Luxembourg, converti en prison, semblait avoir été oubliée par les bourreaux de sa famille. Combien cette préférence lui causa de larmes! « Dieu, s'écriait-elle, dans son désespoir! suis-je donc condamnée à survivre à tout ce qui m'attachait à la vie! » Elle se jetait alternativement au cou de ses infortunés parens, et les arrosait de larmes. Aux vifs témoignages de sa douleur, on eût dit qu'elle seule était condamnée à la mort. Son acte d'accusation arrive enfin ; son affliction cesse, pour la laisser toute entière au plaisir douloureux de consoler ses parens.

A leur départ pour la Conciergerie, elle tenait étroitement embrassée sa mère infortunée ; elle

l'encourageait par ses discours et par son exemple. Elle soutint ses forces affaiblies jusqu'au moment où, parvenue au pied de l'échafaud, le bourreau se saisit d'elle pour l'attacher à la planche fatale.

Vingt-deux paysannes, dont les maris avaient été égorgés dans la Vendée, enfermées dans les cachots de la Conciergerie, entendirent leur sentence sans témoigner la moindre émotion. Une d'entre elles alaitait un enfant; on le lui enlève au moment qu'il suçait une nourriture dont le bourreau allait tarir la source. L'infortunée fit retentir les airs des cris perçans arrachés par l'amour maternel : ce fut en vain. Elle ne trouva que dans la mort le terme de son violent désespoir.

Une femme septuagénaire, amenée de la même province, avait été déposée dans la cour de la Conciergerie, chargée d'un collier de fer. Il comprimait les muscles de son cou, et arrêtait sa respiration. Elle lève sa tête mourante, et jetant autour d'elle des regards inquiets, elle cherche sa fille, âgée de dix-sept ans, sa triste compagne d'infortune, étendue comme elle sur le pavé. « Adélaïde, ma chère Adélaïde, respires-tu encore? — Oui, ma tendre mère; je survis à tant de maux. Mon sort ne m'épouvante pas; je suis jeune et assez forte pour le supporter; mais votre âge, vos malheurs, tout m'afflige pour vous. Nous mourrons ensemble; voilà ma seule espérance. — Ces vœux seront exaucés, ma fille, reprend cette respectable mère: Déjà l'échafaud se dresse; la

mort nous appelle ; bientôt nous rejoindrons, dans une vie plus heureuse, ton frère et mon époux. » En effet, on les détache pour les conduire au tribunal ; elles se précipitent dans les bras l'une de l'autre et marchent au supplice.

Une loi avait ordonné à tous les nobles de sortir de Paris dans trois jours, sous peine de perdre la vie. Une femme, surprise en contravention, fut conduite à la Conciergerie. Depuis trois jours, elle n'avait pris aucune nourriture ; sa raison était égarée. Née dans l'opulence, à peine trouvait-elle depuis un an, dans un travail journalier, de quoi ne pas mourir de faim. N'osant se confier à personne depuis la promulgation de la loi nouvelle, la mort était son unique ressource ; elle venait la demander en se dénonçant elle-même. Sa pâleur extrême, causée par le chagrin et l'inanition, n'empêchait pas d'apercevoir sur son visage les traces de la décence, de la jeunesse et même de la beauté. Ses malheurs n'étaient pas à leur comble ; elle devait être instruite à la Conciergerie que son époux, dont elle ignorait la destinée, venait de périr sur un échafaud. Son acte d'accusation lui apprit qu'elle était veuve : elle alla rejoindre son époux.

Chez les Romains, un accusé, prévenant sa condamnation par une mort volontaire, conservait ses biens à ses enfans. Quelques pères de famille, conduits à la Conciergerie par le comité de salut public, avaient recours à ce moyen pour sauver leurs enfans de la misère. Robespierre et Cambon

avaient déjoué cette conspiration contre la république, par un décret dont j'ai parlé. Précaution digne de ces législateurs, puisque le bénéfice des confiscations contribuait en grande partie à multiplier les assassinats juridiques. Parmi les titres dont les Jacobins décoraient la guillotine, celui de *planche aux assignats* était le plus généralement en usage. Nous battons monnaie sur la place de la révolution, disait Cambon. D'après la loi qui confisquait les biens des accusés morts de mort violente avant leur condamnation, les suicides des ministres Rolland et Clavière ne devaient pas sauver leur fortune de la voracité des anarchistes.

Dans quelques occasions, les doux sentimens de la nature éclataient, et semblaient vouloir contraster avec la sombre apathie qui glaçait tous les cœurs. Un décret récemment publié obligeait les marchands de graver sur leur porte la nature, la qualité et la quantité de marchandises existantes dans leurs magasins. Un marchand de vin, forcé de s'absenter par des affaires pressantes, recommanda cette inscription à son fils; il plaça une inscription inexacte, mais on prouva qu'il n'y avait pas eu intention de fraude. Le tribunal révolutionnaire condamna à la mort le père et le fils.

Dans cette occasion les jurés jugèrent l'intention par le fait; ils avaient coutume de juger ordinairement le fait par l'intention. Les prisonniers se préparaient à leur dernière heure. La convention fut informée des circonstances de ce jugement. Le

marchand de vin, n'ayant pas de grands biens dont la nation pût hériter, était père de neuf enfans, dont plusieurs combattaient les ennemis aux frontières; elle cassa cette sentence. On négligea, dans cette occasion les formalités d'usage; non-seulement un huissier du corps législatif, mais plusieurs députés coururent arrêter l'exécution.

L'huissier, porteur de l'ordre conventionnel, m'a dit qu'en sortant du palais des Tuileries, il vit l'échafaud dressé dans la place de Louis XV, et environné par la multitude. Au moment où il arrivait aux premiers arbres des bosquets, le fatal couteau descendait; il redoubla de célérité, mais, avant d'atteindre le bout de la grande allée, une seconde tête était coupée. Une troisième victime montait sur l'échafaud. Le messager, hors d'haleine, faisait le tour du grand bassin, et arrivait sur la place au moment où l'on faisait monter le quatrième. Il appelle le bourreau, en criant grâce et se précipitant à travers la foule. Le condamné était lié à la planche mortuaire. Le cri de grâce se faisait entendre, répété par tous les spectateurs. L'huissier lui demande son nom; le captif le lui dit. L'huissier ayant répondu : « Hélas! ce n'est pas vous, » il se soumit à son sort. Le porteur de grâce, éprouvant l'angoisse la plus cuisante, fut obligé de s'éloigner; il trouva dans la prison ceux qu'il cherchait. Ils attendaient le retour de la charrette, les mains liées derrière leur dos et les cheveux coupés; ils éprouvaient les douloureux

préliminaires de la mort : un instant sécha les larmes de cette famille désolée. Tableau touchant! que ne puis-je te présenter souvent à mes lecteurs, pour faire diversion à leurs sentimens pénibles, en lisant des évènemens qu'on voudrait effacer des pages de l'histoire!

Une classe particulièrement persécutée par les anarchistes fut celle des gens de lettres. Robespierre réunissait en les persécutant la jalousie de la rivalité aux fureurs de la tyrannie. L'ascendant obtenu si long-temps par cet homme sur la marche de la révolution, exige quelques détails à son sujet. Robespierre, dans les jours de sa puissance, était comparé à Caton et au sage Aristide, par de vils flagorneurs; les uns, après sa chute, en firent un Cromwell; les autres, un Sylla. Il fut mal jugé avant et après son supplice.

Robespierre fut dévoré, dès sa plus tendre enfance, du violent désir de parvenir à une grande réputation par son éloquence; lui et son frère étaient restés orphelins, en bas âge, dans Arras; l'évêque de cette ville leur procura de l'éducation; Robespierre se distinguait dans ses premières études; des applaudissemens augmentèrent ses espérances; il vint faire à Paris son cours de droit. Son protecteur, ne voyant pas en lui les talens nécessaires pour obtenir de grands succès dans la capitale, ou peut-être effrayé par sa dépense, lui ordonna de revenir dans sa ville natale, où il pouvait exercer les fonctions d'avocat sur un théâtre

moins brillant. Ce jeune homme, contraint de renoncer à la gloire et aux richesses, dont il s'était flatté de jouir parmi les plus célèbres orateurs de Paris, sentit vivement cette humiliation; il renferma sa disgrâce au fond de son âme vindicative. Jamais on eût parlé de lui, si la révolution n'avait fait éclore les germes pestilentiels renfermés dans son âme.

Ce monstre fut plus féroce que Néron, et non moins crédule que Claude; son abord était froid, son maintien gêné, son regard sinistre, sa conversation sans intérêt; un tempérament irascible, un esprit étroit, un caractère pusillanime semblaient le circonscrire dans la médiocrité. Ses succès de quatre ans, surprenant au premier abord, furent l'effet des circonstances autant que de ses haînes profondes et de ses jalousies meurtrières; il posséda à un degré éminent le talent de haïr et la volonté de dominer; il voulait devenir un tyran avec bien plus d'ardeur que les autres hommes ne savent être libres. Cette volonté vive, invariable et sans cesse agissante, tint lieu de génie à bien d'autres oppresseurs de l'humanité.

Placé depuis 1789 auprès d'illustres rivaux, il eut constamment la conscience de son infériorité. Ce fut un malheur pour lui et pour les autres. Ayant reçu dans l'assemblée constituante de fréquentes humiliations, elles augmentèrent dans son âme de boue le fiel homicide qui fut depuis le principe actif de son ambition. Des vues ambi-

tieuses supposent une certaine hardiesse, une sorte d'élévation dont il était incapable. Cartouche égorgeait de ses propres mains les victimes dont il convoitait les dépouilles. La nature avait doué Cartouche de quelque énergie : Robespierre était au-dessous de cet assassin. Pour commettre un meurtre, il faut de la résolution ; il n'en faut point pour désirer le malheur de ses semblables, et jouir des forfaits commis par d'autres hommes. Robespierre, réunissant les extrêmes, était en même temps féroce et lâche.

Ses partisans, connaissant sa vanité excessive, fomentaient avec art ses projets vagues de vengeance et de domination. On lui tendit des pièges dans lesquels il tomba, sans se rendre compte de la nature des projets dont on le berçait, ni des circonstances propres à les faire échouer ou réussir. Ce ne fut point par des combinaisons savantes, par une suite de calculs politiques, que, s'avançant vers la tyrannie, ses mains se trouvèrent armées du sceptre dont il fit un sanglant abus : son parti et les évènemens firent tout pour lui et contre lui.

Maltraité par la nature du côté de l'âme et du cœur, il ne l'était guères moins à l'égard des formes extérieures du corps ; jamais factieux n'eut aussi peu de moyens de se faire suivre même par la multitude. Cette circonstance put contribuer à sa puissance, en donnant au comité de salut public l'assurance d'y mettre un terme à son gré.

Parmi les conspirateurs dont l'histoire nous a transmis les entreprises, plusieurs ne trouvèrent pas dans le fond de leur âme les ressources capables de seconder leur ambition; mais du moins la nature les avait pourvus de ces avantages extérieurs qui attirent l'attention publique : le duc de Beaufort mérita le surnom de *roi des Halles*, par des manières franches et ouvertes, par une physionomie noble et prévenante, par une taille haute et avantageuse; c'etait le charme dont il se servait pour exciter ou pour appaiser à son gré les émeutes populaires. Si nous en croyons les contemporains, il ne pouvait se montrer sans que les femmes du quartier n'accourussent auprès de lui, frappées de la noblesse de sa figure.

La taille de Robespierre, mal dessinée, sans justesse dans ses proportions, sans grâce dans ses contours, était au-dessous de la médiocre; un mouvement convulsif habituel se manifestait dans ses mains, dans son cou, dans ses yeux, dans ses épaules; sa physionomie manquait d'expression; il portait sur son visage livide et sur son front, ridé fréquemment, les marques d'un tempérament bilieux; ses manières étaient brutales; sa démarche en même temps brusque et pesante, les inflexions de sa voix aiguës et glapissantes frappaient désagréablement les oreilles; il criait plutôt qu'il ne parlait; l'accent de sa province achevait de dépouiller ses discours de toute mélodie.

Haïr, envier, calomnier, proscrire, voilà les

exploits de Robespierre durant la révolution; rarement le vit-on concevoir un projet de loi; il ne proposait rien, mais il combattait tout; le secret de sa politique s'accordait merveilleusement avec ses conceptions législatives; il évitait avec soin la responsabilité des mouvemens insurrectionnels, mettant à profit sa lâcheté, sa poltronnerie; il se tenait en mesure pour se déclarer contre ce qui n'avait pas réussi, ou pour s'emparer des succès.

Ses ennemis, conduits par leur haîne, lui contestèrent toute espèce de talens; l'art d'improviser lui fut inconnu, si on excepte un petit nombre d'occasions où ses affections vindicatives l'inspirèrent assez heureusement; ses discours, à la tribune des Jacobins et de la convention, renfermaient un tissu de déclamations sans ordre, sans méthode, et surtout sans péroraison; il se plaignait, il se lamentait, il gémissait sans cesse des malheurs de la patrie, de la misère du peuple, sans avoir jamais un remède à proposer; il criait perpétuellement à la calomnie, et calomniait sans cesse ses ennemis; personne ne s'écarta comme lui de la véritable éloquence des tribunes; mais ses discours, médités dans le cabinet ou corrigés par ses amis, ne méritaient ni les adulations que leur prodiguait Camille-Desmoulins, ni le mépris dont quelques critiques se sont efforcés de les couvrir.

Robespierre donna souvent aux idées d'autrui des formes originales; l'habitude de parler en public lui en procura peu à peu la facilité. Ses dis-

cours, au sujet du procès du roi, furent vivement applaudis dans son parti. Les règles de la morale, de l'humanité et même de la politique s'y trouvaient blessées à chaque ligne; le sentiment principal que l'orateur laissait échapper était une féroce impatience de voir couler le sang du roi; on pouvait même regarder, comme un des motifs qui produisait la chaleur de ses harangues, la folle espérance conçue par ce démagogue, de parvenir au rang suprême après la mort de Louis XVI; mais le style en est assez correct; les idées n'en sont pas gigantesques; ces discours ne pèchent point par un néologisme, preuve certaine de la dépravation du goût, et qui déparait les harangues de Mirabeau. Le discours prononcé par Robespierre à la fête de l'être suprême, au milieu des inepties ridicules et dégoûtantes, offrit plusieurs traits, peut-être même plusieurs pages, dignes d'un bon écrivain. Son talent se fût perfectionné par l'étude.

Jaloux, orgueilleux, opiniâtre, sanguinaire, insensible à l'amitié, envieux de ses propres adulateurs, assassin de ses complices dès qu'il n'avait plus besoin d'eux; tribun séditieux avant d'exercer l'autorité suprême, exécrable tyran quand il l'eut usurpée, tel fut Maximilien Robespierre. Il aurait immolé sans remords les trois quarts des Français pour réaliser sur l'autre quart son système de gouvernement, ses projets d'élévation. Sa vanité était si puérile, qu'il envisageait son prénom de Maximilien comme le gage de sa grandeur future.

On parlait de son désintéressement; Robespierre n'étalait pas le luxe insolent et cinique prodigué par Danton, par Chabot, par Fabre-d'Eglantine; mais, privé de patrimoine, ce n'était pas avec son traitement de conventionnel qu'il avait acquis une imprimerie, qu'il soudoyait plusieurs centaines de brigands auxquels était confiée la garde de sa personne, qu'il donnait des festins somptueux à Saint-Cloud, à Conflans, à Issy et dans sa maison au bout des Champs-Elysées. On parlait de la modestie de ses mœurs; Robespierre vivait publiquement avec une femme sans l'avoir épousée, et cette liaison ne l'empêchait pas de terminer chacune de ses orgies par une débauche nocturne avec des prostituées. Cette conduite était généralement connue.

XVII. Une haîne implacable envers tous les hommes distingués par leurs talens était enracinée dans l'âme de Robespierre, quand il usurpa les pouvoirs de la dictature. Ils lui étaient odieux, non par leurs talens en eux-mêmes, mais par la crainte qu'ils n'en fissent usage pour calculer ses projets de domination, et en arrêter les suites; en cela il ressemblait à Napoléon Bonaparte. Robespierre dénonçait les gens de lettres à la multitude, non-seulement comme les plus dangereux ennemis de la liberté, mais comme des hommes incapables de s'élever à la hauteur de la révolution, c'est-à-dire d'approuver la destruction de la France.

On n'a jamais approfondi quelles furent les liaisons de Robespierre avec une prétendue prophétesse, appelée Catherine Théos. Cette femme, dirigée par le chartreux Gerle, député à la constituante, voulait en imposer à la crédule ignorance, en feignant des révélations qui promettaient la régénération des mœurs et de la fortune publique, sous le règne d'un nouveau Saturne. Ces prédictions circulaient dans Paris à l'époque où Robespierre, ayant écrasé la faction des athées, gouvernait presque despotiquement la France. Un rapport ayant été fait à la convention, dans lequel Catherine Théos était accusée d'entretenir des correspondances avec les ennemis de la France, la chaleur avec laquelle Robespierre écarta ces accusations, annonçait l'intérêt qu'il prenait à la prophétesse et à ses prophéties.

Dans le discours prononcé par Robespierre à la fête de l'Etre-Suprême, jetant la défaveur sur toutes les classes instruites ou industrieuses de France, il prétendait, en s'appuyant sur les institutions des Spartiates, que, pour consolider une république formidable au-dehors et tranquille au-dedans, il n'y fallait que des hommes accoutumés à un travail corporel, et dont il est aisé de surprendre la religion.

Pour réussir dans ce projet, sur lequel Robespierre fondait son espérance de grandeur, il voulait proscrire tous les savans, tous les gens de lettres, tous les artistes. Sébastien Mercier, enfermé

treize mois dans les prisons, dut la conservation de son existence à la journée du 9 thermidor.

Je vous ai vu disparaître, Condorcet, Raynal, Champfort, Florian, Vicq-d'Azir, noms chers aux sciences et aux arts! Champfort, un des apôtres de la révolution, mais doué d'une sensibilité trop vive pour supporter les horreurs dont les anarchistes souillaient cette cause honorable, se délivra de cet odieux spectacle, en terminant volontairement sa vie. Florian, incarcéré et condamné au tourment de voir périr ses amis, n'eut pas la force de supporter cette douloureuse épreuve. Sa plume avait tracé les plus riantes images de la vie champêtre. Se voyant environné par le crime et par la misère, son imagination blessée hâta sa dernière heure. Vicq-d'Azir périt dans un accès de désespoir. Condorcet, poursuivi et mis hors la loi, après la journée du 2 juin, se cachait de caverne en caverne. La misère et le chagrin y terminèrent sa vie.

Vous fûtes immolés, Malesherbes, Nicolaï, Bailly, Diétrick, Dionis-du-Séjour, Duport, Barnave, Lavoisier, Roucher, André Chénier, conduits à la mort pour n'avoir pas cru à la divinité de Marat! Lavoisier sollicitait un délai de quelques jours, pour achever une expérience de chimie, d'où pouvait résulter un remède contre la rage; on le conduisit à l'échafaud, en lui déclarant que la république n'avait point besoin de chimistes. Le sort de Roucher, auteur du poëme *des Mois*;

intéressera particulièrement les âmes sensibles. Il employait ses loisirs, dans sa prison, à l'éducation de son fils. Cette occupation trompait ses chagrins. Condamné à mort, il renvoya son fils ; il lui remit son portrait, fait par un peintre alors détenu à la Conciergerie, en lui recommandant de le donner à sa mère. Au-dessous de la figure, il avait écrit ces quatre vers :

Ne vous étonnez pas, objet charmant et doux,
Si quelqu'air de tristesse obscurcit mon visage :
Lorsqu'un savant pinceau dessinait cette image,
On dressait l'échafaud, et je pensais à vous.

André Chénier (1) avait son frère dans la con-

---

(1) Depuis l'impression des premières éditions de mon ouvrage, Joseph Chénier publia un poëme intitulé : *Epître à la Calomnie*, dans lequel il jette des fleurs sur la tombe de son malheureux frère. Un journal rendit compte de cette production en ces termes : « Je ne parlerai pas du mérite littéraire de Chénier, je laisse cette tâche à son collègue Louvet ; j'annonce seulement une satire dans laquelle je peindrai Chénier faisant l'éloge de Mirabeau et chassant ensuite Mirabeau du Panthéon pour lui substituer Marat ; s'élevant aujourd'hui dans ses vers contre les suppôts de l'anarchie, après avoir procuré à Marat l'honneur de l'apothéose ; versant des larmes sur la tombe de son frère et servant lui-même de marche-pied à Collot, qui fit assassiner André Chénier. »

Chénier, pour se venger du jeune Beaulieu, auteur de ce journal, le fit traduire dans les marais de la Guïane où il perdit la vie. Il voulait me traiter de la même manière ;

vention ; une parole de sa part l'aurait arraché à la mort. Joseph Chénier refusa de dire cette parole, de peur de déplaire à Robespierre, qu'il célébrait dans ses vers. Chénier fut guillotiné. Son père mourut de désespoir. La frayeur avait sans doute glacé la langue de Joseph Chénier au fond de son palais ; mais à quel long et désespérant repentir ne dut-il pas être livré ! quels douloureux souvenirs ! comment étouffer les reproches tardifs d'une conscience bourrelée ! comment repousser une image sanglante ! Dans le silence des nuits, elle venait troubler son sommeil, en répétant ces paroles de la Bible : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère Abel ?*

Sous l'implacable tyrannie de Robespierre, la France, souillée de crimes sans exemples, présenta aussi des traits extraordinaires de vertus et des preuves de grandeur d'âme au-dessus de tout éloge. Un jeune homme était enfermé dans la même prison avec son frère, chef d'une nombreuse famille. Il se trouvait présent, par hasard, lors-

---

j'avais, par une espèce d'instinct, abandonné un journal auquel je travaillais ; mais mon frère ayant été nommé, en 1798, député au conseil des anciens par le département des Hautes-Alpes, Chénier le fit comprendre parmi les députés exclus de la représentation nationale pour cause de royalisme, par la loi du 22 floréal an 6. N'ayant pu me perdre, il publia un livre sous le titre de *Rappört sur la Littérature actuelle*, dans lequel il trouve mes ouvrages détestables ; ils devaient l'être à ses yeux.

qu'un guichetier appelait, par leurs noms, les proscrits conduits devant le tribunal révolutionnaire. Ce jeune homme, dont je regrette de n'avoir pu savoir le nom, entend nommer son frère. Regardant la vie du père de quatre enfans comme plus précieuse que la sienne, il répond à l'appel, vient au tribunal, et subit la mort à la place de son frère. Loiserolles fit à son fils le même sacrifice. Le commandant de Longwi avait été condamné à mort; sa femme, entendant prononcer sa sentence, s'écria : *Vive le roi!* Le tribunal la condamna sur-le-champ à la mort. Lorsque le mari monta dans la fatale charrette, il vit, avec un douloureux étonnement, amener son épouse. Le peuple, blessé de ce spectacle, la suivait en criant : *Celle-là ne mérite pas l'échafaud.* Elle répondait : *Mes amis, j'ai voulu mourir avec mon mari.*

Dans la prison de la Force, on permettait aux hommes de prendre l'air dans une cour, séparée par un mur du quartier habité par les femmes. Le seul moyen de communication était un égout commun. Le jeune Colly s'y présentait chaque jour soir et matin pour s'entretenir avec sa mère, condamnée à mort, mais dont la grossesse retardait l'exécution. Ce pieux enfant, victime de l'infortune au printemps de sa vie, se collant contre terre devant la bouche de cet égout infect, y articulait les tendres expressions de l'amour filial. Son frère, enfant de trois ans, qu'on avait permis à sa mère de garder auprès d'elle, répondait pour elle,

quand elle se trouvait trop incommodée pour le faire elle-même. L'instant vint où cette mère, prête à consommer son sacrifice, fit passer à son fils, à travers de l'égout, sa longue et superbe chevelure, seule succession dont elle pût disposer. Elle donna, à son jeune enfant, le dernier baiser, et fut conduite à l'échafaud, sur lequel, peu de mois auparavant, son époux avait perdu la vie.

Les exécutions étaient faites entre le jardin des Tuileries et les Champs-Elysées ; la terre ne pouvait aspirer tout le sang versé par les bourreaux ; il allait lentement se mêler aux eaux de la Seine. Les pieds des passans, plusieurs heures après les massacres, s'imprimaient sur le pavé sanglant de la place. La promenade des Champs-Elysées et des Tuileries était presque abandonnée. Les habitans des rues où chaque jour on conduisait les victimes, fatigués du déchirant spectacle qu'on leur donnait, faisaient entendre des plaintes. Un grand nombre d'individus laissaient leurs maisons désertes à l'heure que le funèbre cortège devait passer ; les marchands fermaient leurs boutiques ; les mères de famille se réfugiaient, avec leurs enfans, dans les endroits les plus reculés de leur habitation, afin d'épargner à leurs oreilles le bruit des applaudissemens dont les Jacobins et les Jacobines remplissaient les airs à l'approche des proscrits.

Robespierre, effrayé de ces murmures, redoutait un soulèvement. L'échafaud fut dressé sur la

place de la Bastille; les habitans du quartier Saint-Antoine, éprouvèrent bientôt les mêmes sentimens manifestés par ceux de la rue Saint-Honoré; le moyen d'appaiser les murmures était de mettre un terme à ces hécatombes humaines. Robespierre fit reculer le théâtre du carnage à la barrière du Trône; depuis lors, le nombre des suppliciés fut encore augmenté. Les forces des bourreaux s'épuisaient, leurs bras se lassaient, le fatal couteau s'émoussait. Les dernières victimes qui en étaient frappées, expiraient dans un long martyre en poussant des cris aigus.

Toutes les horreurs inventées par le génie du mal s'accumulaient sur la France. Je crois devoir traduire quelques phrases extraites du discours de Cicéron contre Verrès; l'orateur romain semble peindre les temps déplorables dont je parcours la chaîne en frissonnant. L'intervalle des siècles semble s'évanouir à cette lecture. L'époque dont parle Cicéron ressemble à notre époque révolutionnaire? « On plonge dans les prisons les malheureux que Verrès a condamnés. Leurs supplices s'apprètent; on tourmente d'avance leurs parens, leur amis, en les privant de la consolation de voir leurs enfans. Ils ne peuvent leur porter les habits et la nourriture dont ils ont besoin. Etendus à la porte des prisons, les pères, les mères y passent les nuits entières; on leur refuse la liberté d'embrasser leurs enfans; ils demandent en vain la permission de recevoir leurs derniers soupirs. Devant la porte,

se tenaient le guichetier et le bourreau du préteur. Le licteur Sertius comptait sur ses doigts les douleurs et les larmes convulsives de ces infortunés, et en recueillait le tribut. Pour entrer, vous donnerez tant. Pour porter des vivres, vous donnerez tant; tous payaient. — Ecoutez, vieillard, vous aimez bien tendrement votre fils? — Si je l'aime! — Eh bien! que me donnerez-vous pour le tuer d'un seul coup afin qu'il ne souffre pas long-temps? On payait le licteur pour cet épouvantable service. O désespoir! ô douleur inconcevable! un père, une mère étaient obligés de payer non pour racheter la vie de leurs enfans, mais pour hâter leur mort! Les victimes elles-mêmes tâchaient d'obtenir, à prix d'or, de Sertius l'insigne faveur d'être tuées d'un seul coup. Ils demandaient à leurs parens, pour dernier gage de leur affection, de rendre pour de l'argent le bourreau moins cruel. »

Le fer de la guillotine n'allant pas assez vîte au gré du comité de salut public, on parla d'un glaive qui frapperait neuf têtes à la fois : l'expérience en fut faite à Bicêtre, et ne réussit pas. Au défaut de cet instrument destructif, on proposa publiquement, à la tribune de la société-mère, de traîner au Champ-de-Mars trois mille proscrits à la fois, liés les uns aux autres, et de diriger sur eux le canon chargé à mitraille. Ce projet eût probablement reçu son exécution sans l'évènement du 9 thermidor.

On assure que, pour tirer un nouveau parti de ces

boucheries humaines, Barrère avait imaginé une spéculation digne de ces temps de démence et d'horreur. Des tanneries furent établies à Meudon. Ma plume s'arrête malgré moi sous mes doigts. Il n'est pas prouvé que Barrère ait converti en cuir la peau des femmes et des hommes égorgés à la barrière Saint-Antoine, et qu'il ait porté lui-même des vêtemens fabriqués avec ce cuir. Je ne saurais insister sur une abomination dont les atrocités anciennes n'ont donné aucun exemple.

Des massacres, renouvelés chaque jour, éteignaient insensiblement dans tous les cœurs l'amour de la vie, ce sentiment identifié si inséparablement avec la nature de l'homme. *On ne meurt jamais à propos*, disait madame de Sévigné : elle eût parlé différemment sous le règne de Robespierre. Chacun, soupirant après la paix des tombeaux, voulait perdre dans les eaux du Léthé le souvenir des maux passés et l'effroi inspiré par l'avenir.

Quel effroi ne devait pas inspirer aux tyrans la sérénité avec laquelle leurs victimes marchaient au supplice ! L'histoire offre à l'admiration de la postérité l'exemple d'anciens philosophes recevant la mort sans que leur courage fût ébranlé ; les victimes de Robespierre, hommes et femmes, ne montraient pas moins de mépris pour la mort. Socrate expirant au milieu de ses amis, Senèque et Lucain descendant doucement dans la tombe, ont moins de droit à notre admiration qu'une foule de jeunes

femmes dans toute la fraîcheur et tout l'éclat de leur printemps, recevant le coup de la mort avec indifférence. Elles ressemblaient à des anges qui s'envolaient au ciel.

Si ce débordement de sang humain n'eût été arrêté, je ne doute pas que des hommes ne se fussent présentés d'eux-mêmes sous le tranchant de la guillotine; mais on a vu plusieurs femmes, ne voulant pas se suicider, crier *vive le roi!* et charger, par ce stratagème héroïque, le tribunal révolutionnaire du soin de terminer leurs jours, les unes pour ne pas survivre à un époux ou à un frère, d'autres par dégoût de la vie. Les femmes, dans ces jours de mort, déployèrent le plus intrépide courage: elles découvrirent de nouvelles âmes, et reculèrent les bornes connues de la nature.

XVIII. Le temps arrivait où ces crimes devaient trouver leur terme. Pour éclairer le lecteur sur les causes de cet événement, il est nécessaire de lui rappeler que, dans la révolution jusqu'au règne de Bonaparte, la politique des dominateurs consista ordinairement à mettre les partis aux prises les uns contre les autres, et à les asservir en les tenant dans une lutte perpétuelle. Par ce moyen, Robespierre dominait exclusivement; cependant les hommes versés dans les affaires entrevoyaient des entraves secrètes dans sa marche embarrassée. Trop faible devant la colossale puissance dont

il était investi, il faisait ses efforts pour écarter les étais qui l'aidaient à la soutenir, au risque d'être écrasé avec eux. Cet instant périlleux fut celui de sa chute. Etonné lui-même de son élévation précaire, il n'osait l'envisager de sang-froid; son caractère s'assombrissait, son teint se composait de la lividité de l'envieux et de la pâleur du criminel; l'assassin de sa patrie craignait d'être assassiné; il n'osait sortir de sa maison sans être suivi de nombreux satellites; son sommeil était celui de Néron; les douze appartemens de Cromwell ne lui auraient pas suffi pour échapper à lui-même, à cette furie vengeresse dont les fouets sanglans faisaient tournoyer son cœur féroce (1); ceux qui l'approchaient, les lettres qu'il recevait, tout augmentait sa furie.

Une jeune fille veut-elle voir de près un tyran, il l'accuse d'avoir voulu l'assassiner; il accuse toute la famille de l'infortunée *Cécile Renauld* de ce complot imaginaire; on égorge jusqu'à son vieux père pour punir en lui la curiosité de sa fille. Soixante individus des deux sexes, enchaînés depuis plusieurs mois dans les prisons, sont désignés comme complices d'une jeune personne avec laquelle ils n'ont jamais eu le moindre rapport. Le tribunal révolutionnaire les couvre du manteau empourpré des assassins; leur sang

(1) *Verberibus furiarum ac lædis ardentibus.* Suet. Lib. 6.

jaillit sur la terre ; la tombe avide les dévore. Soixante personnes sont immolées aux soupçons d'une bête féroce. Toutes les assemblées populaires accablent de félicitations le monstre conservé.

Environné de cadavres, le plus détestable des hommes ose lever ses mains teintes de sang vers l'Être-Suprême, dont il avait renversé les temples, dispersé les autels, assassiné les ministres. Aucun souverain de l'Europe ne jouissait alors d'une autorité comparable à celle de Robespierre; les Jacobins lui composaient une garde imposante ; les municipaux de Paris, le tribunal révolutionnaire, et des légions de brigands envoyés par lui dans les sections, lui garantissaient l'obéissance de la capitale.

Dans les départemens, les sociétés affiliées à celle des Jacobins, les commissaires montagnards et les commissions militaires faisaient, à l'envi, exécuter ses ordres. D'ailleurs, quel parti ne pouvait-il pas tirer des armées elles-mêmes, dans lesquelles les Jacobins occupaient les grades supérieurs ? La convention décrétant, sur sa demande, une fête célébrée au Champ-de-Mars, en l'honneur de l'Être-Suprême, et l'élevant à la présidence, lui donnait occasion de faire, dans cette cérémonie, les fonctions de grand-prêtre.

Robespierre, vêtu d'un habit bleu à collet rouge, parût dans le Champ-de-Mars sur le sommet d'un rocher construit avec des madriers et du plâtre.

La convention entière, placée à ses pieds, lui servait d'escorte. Les gardes nationaux, répandus dans cette vaste enceinte, formaient sa garde; un peuple immense paraissait saisi d'épouvante ou d'inquiétude. Robespierre, agitant d'une main un bouquet, de l'autre son chapeau, invoqua l'auteur immortel de la nature. Les spectateurs, auxquels ce despote avait ravi aux uns un fils, aux autres un père, à celui-ci un ami, à celui-là une épouse, sollicitaient, par leurs vœux, une éclatante vengeance de tant d'assassinats. Leur prière pénétra la voûte des cieux; l'invocation de Robespierre fut rejetée: dans ce moment la main de Dieu écrivit sa réprobation.

Effrayé par le cri de sa conscience, il ne respirait, il ne s'agittait que pour repousser le coup dont il se croyait ménacé. Dans le silence des nuits, il se voyait entouré de morts et de mourans; il entendait les gémissemens lugubres de ses victimes : la voix souterraine des tombeaux l'appelait. Durant le jour, devenant insensible aux hommages de ses flatteurs, il errait au milieu de ses complices, il les empoisonnait de ses fureurs. « On veut m'assassiner, je ne saurais en douter, s'écriait-il à la tribune de la convention et à celle des Jacobins; j'épuiserai la coupe de Socrate: j'abandonne mes jours à mes ennemis. »

Cet abandon de la vie était, dans la bouche du lâche, l'épouvante d'être contraint de la quitter. Le temps était passé, où tournant un œil en-

flammé sur l'audacieux collègue qui provoquait la discussion d'un décret proposé par son comité de salut public, il semblait lui dire : Ne vois-tu pas dans ce regard l'épée de Damoclès? Ses paroles sont aujourd'hui un cri de grâce, ses mouvemens sont les frissons de l'agonie; des caractères foudroyans gravés par des mains ennemies s'offrent partout à ses regards : il croit voir de toute part sa condamnation.

Plusieurs lettres trouvées dans ses papiers après sa mort semblent annoncer que, désespérant d'abattre le comité de salut public, seule magistrature dont la puissance pouvait rivaliser la sienne, il voulait abandonner un ouvrage entrepris sans en avoir calculé les difficultés, et se réfugier en Angleterre. Ces lettres ne donnent pas de son projet une explication assez formelle; il pouvait avoir suivi l'exemple du duc d'Orléans. Ce prince, se défiant de la fortune, avait placé des fonds dans la banque de Londres, sans diminuer ses efforts pour se placer sur le trône de France.

Le comité de salut public prenait alors ses mesures pour traiter Robespierre comme Robespierre avait traité Danton. Lecointre fit imprimer à cette époque une brochure dans laquelle se trouvaient des renseignemens sur cette singulière intrigue, dont les principales circonstances n'ont jamais été connues; mais Robespierre avait percé le mystère à l'ombre duquel elle se tramait; on

peut donner en preuve de ce fait un discours sulfureux prononcé par lui au club des Jacobins le 21 juillet. Après avoir tonné contre les persécutions exercées par quelques députés envers les patriotes de sa trempe, il faisait entrevoir un nouveau 2 juin, comme seule mesure propre à sauver la république.

Fleuriot-Lescot, successeur de Pache à la mairie de Paris; Henriot, chef de l'armée parisienne, et la plupart des municipaux, se préparaient à exécuter ce mouvement; on en donnait pour prétexte la nécessité d'achever d'écraser le parti orléaniste et le parti des athées. Une lettre de Henriot annonce que ce projet était combiné depuis la fête de l'Être-Suprême. « Camarade, écrivait Henriot, tu seras content de moi et de la manière dont je m'y prendrai; va, les hommes qui aiment leur patrie s'entendent à demi-mot: je voudrais que le secret des opérations fût dans nos deux têtes, il serait bien gardé. Ton frère, le général Henriot. »

Quelque temps après le 9 thermidor, il parut une brochure sous le titre de *Vie de Robespierre;* on y parlait du nouveau 2 juin, comme ayant été fixé, par le Catilina moderne, au jour choisi par les Jacobins, pour porter en triomphe dans le Panthéon les cendres d'un enfant de seize ans, tué au bord de la Durance par un accident, et dont les anarchistes avaient fait un martyr de la liberté. Au milieu de la marche triomphale, les

conjurés auraient ménagé une rumeur, pendant laquelle la convention devait être dispersée et remplacée par les municipaux de Paris. On devait se saisir en même temps des députés proscrits par Robespierre et les frapper de mort.

Le nom de ces députés fut connu du comité de salut public par un évènement fortuit. Le comité de sûreté générale ayant fait arrêter un juré au tribunal révolutionnaire, on trouva dans ses papiers cette liste de proscription, dressée par Robespierre; elle contenait les noms de la plupart des membres du comité de salut public: Barrère, Collot, Billaut, Prieur, André, Robert-Lindet, et avec ces noms, ceux de Lecointre, Legendre, Tallien, Frérou, Cambon, Bourdon et Garnier.

Parmi ces députés, ceux du comité de salut public, ayant formé depuis long-temps le projet de sacrifier Robespierre à leur sûreté, trouvaient dans les nouvelles circonstances un motif pressant d'accélérer leurs démarches: les autres, moins instruits, se trouvaient forcés de montrer de l'énergie. Dans toutes les occasions ils tremblaient devant Robespierre; mais, ne pouvant plus douter d'être dévoués à une mort prochaine, la fatalité de leur situation leur prêta du courage. Ils résolurent de brusquer une attaque contre leur ennemi; l'issue du combat était incertaine; quel risque courait-on de tenter la fortune? Si on succombait, on trouvait la mort; on la trouvait non moins sûrement en restant dans l'inaction.

Le 26 juillet Robespierre monte à la tribune de la convention; il prononce un long discours dans lequel, ayant exalté son désintéressement, ses travaux, son patriotisme, il se déchaîne contre les principales opérations du gouvernement. Ceux de ses collègues qu'il avait proscrits sont signalés par lui comme les ennemis du peuple : quelques-uns furent nommés dans sa harangue, les autres désignés de manière à ne pouvoir se méconnaître. Il finit par annoncer qu'il proposerait le lendemain les seules mesures propres à sauver la république. L'attaque était alors commencée; aucun des proscrits ne pouvait douter de sa perte inévitable. La séance fut orageuse. Cependant des deux côtés on s'observa plutôt qu'on ne combattit sérieusement. Bourdon de l'Oise demanda le renvoi du discours de Robespierre aux comités de salut public et de sûreté générale; Cambon se plaignait d'avoir été inculpé par Robespierre dans un temps où une inculpation devenait ordinairement un acte d'accusation et un arrêt de mort; Robespierre prétendit avoir attaqué le système actuel des finances, et non l'auteur du système. Couthon combattait la motion de Bourdon; il ajouta : « Il existe depuis long-temps un système de calomnie contre les anciens athlètes de la révolution. La convention, dans sa majorité, est un modèle de la perfection humaine; mais il est encore parmi nous plusieurs individus indignes de la qualité de représentans du peuple. Défions-nous

de ces hommes perfides; plaçons dès-aujourd'hui entre eux et nous une ligne démarcative. »

On ne pouvait parler d'une manière plus claire. Fréron coupant la parole à Couthon, s'écria : « Jusques à quand un petit nombre de députés, se regardant comme les maîtres de la convention, auront-ils l'audace, sur des accusations vagues et insensées, de conduire leurs collègues à l'échafaud sans même daigner les entendre? Il est temps qu'à des paroles mensongères succède la voix de la vérité : vous ne pouvez connaître la vérité sans rétablir la liberté des opinions dans cette enceinte. Parlera-t-on librement, si on craint d'être arrêté en sortant de l'assemblée? Je demande le rapport du décret qui accorde au comité de salut public le droit d'incarcérer arbitrairement les députés de la convention. »

Billaut-Varennes voulait bien égorger Robespierre; mais il voulait, non moins impérieusement, conserver au comité de salut public le droit d'envoyer à sa fantaisie les députés devant le tribunal révolutionnaire. Il frémit de la proposition de Fréron, et la réfuta par ce raisonnement : « Si le décret dont parle un de nos collègues était rapporté, la convention tomberait dans un profond avilissement; celui que la crainte empêche de dire son avis, n'est pas digne de représenter le peuple français. » La séance se passa en débats de cette nature : il fut convenu de discuter le lendemain la proposition de Fréron.

Le soir, au club des Jacobins, Saint-Just, venant à l'appui du discours de Robespierre, demandait un nouveau scrutin épuratoire : c'était dans cet instant un arrêt de mort. Le président du tribunal révolutionnaire, étendant plus loin cette sentence, proposait de chasser de la convention les hommes impurs, désignant par cette qualification les ennemis de Robespierre.

Paris éprouvait cette sourde agitation, enfantée par d'autres évènemens où la multitude avait joué un rôle principal. L'heure était venue où la lutte entre Robespierre et le comité de salut public allait se terminer. Les orléanistes, dont le parti abattu par Robespierre, n'était pas absolument écrasé, faisaient mouvoir toutes sortes de ressorts pour hâter une explosion dont ils espéraient de profiter en se saisissant des rênes ensanglantées du pouvoir. Des préparatifs se faisaient sous la conduite du peintre David pour la fête du jeune Viala. Quelques indiscrets disaient à mi-voix dans les assemblées sectionales : « La fête pourra devenir un jour de deuil; les torches triomphales du héros de la Durance ne peuvent avoir une destination plus heureuse que d'éclairer le supplice des ennemis de Robespierre. »

XIX. Le 27 juillet (9 thermidor), à midi, Saint-Just montait à la tribune : sa démarche incertaine, son regard farouche, son air embarrassé décelaient les mouvemens de son âme. Il déclama

contre presque tous les membres des comités de gouvernement. « J'étais chargé, ajouta-t-il, de vous faire un rapport sur les scandaleuses déviations avec lesquelles on tourmente depuis quelque temps l'opinion publique; les remèdes que je devais vous proposer me paraissent impuissans : un peu de baume ne suffit pas pour une cure aussi difficile; il faut tailler dans le vif et couper les membres gangrenés. »

A ces mots plusieurs voix interrompent l'orateur. Fréron, Billaut et Tallien dénoncent Robespierre comme voulant mutiler la convention et usurper l'autorité suprême. Ils présentent, à l'appui de leur assertion, une correspondance surprise à Genève, entre Robespierre et un membre du parlement britannique, dans laquelle on parlait d'un parti formé en Angleterre, prêt à reconnaître la puissance absolue de Robespierre en France, à la condition de protéger les propriétaires, d'encourager le commerce, et de réprimer les sans-culottes. Robespierre s'élance à la tribune; on l'en fait descendre Tallien continue : « Le voile se déchire, les conspirateurs, accoutumés à rejeter sur les autres leurs manœuvres coupables, seront bientôt réduits au silence. Chacun le gardait dans cette enceinte. Pouvait-on ouvrir la bouche dans un temps où Robespierre envoyait à la mort tous les députés dont il avait à se plaindre? La mesure est au comble. J'entendis hier, à la séance des Jacobins, le président du tribunal révolution-

naire menacer la convention entière. Je résolus de parler, dût-on m'arracher la vie en descendant de la tribune : je n'attaque pas un individu seulement, j'appelle l'attention du corps législatif sur le plus vaste, le plus désastreux complot. Dans la maison de Robespierre les préparatifs sont faits pour un nouveau 2 juin; les noms des représentans du peuple destinés à la mort sont écrits de la main de ce traître. Je demande un décret d'accusation contre lui, contre Henriot, son complice, et que la convention reste en permanence. »

On allait mettre aux voix ces propositions. Robespierre insiste de nouveau pour être entendu; plusieurs de ses partisans, réunis autour de lui, joignent leurs instances aux siennes : la séance devient tumultueuse. Lebas, s'emparant de la tribune, profère quelques paroles inarticulées contre Tallien et contre Fréron. Il ajoute : « Un vaste projet de vengeance a seul dicté les inculpations amoncelées injustement sur la tête d'un homme regardé par tous les patriotes comme le plus ferme appui de la liberté. » Il n'eut pas le temps d'en dire davantage, sa voix était étouffée par des clameurs prolongées. « A bas le tyran, s'écriait-on de toute part. »

Robespierre, promenant ses regards inquiets sur l'assemblée et sur les tribunes, cherchait les causes du discrédit dans lequel il tombait subitement : elles étaient dans la nature des choses. Tout puissant lorsque les Jacobins, réunis sous ses lois et

sous celles du comité de salut public, comprimaient ses ennemis, ce concert, qui avait fait sa force, n'existait plus ; on connaissait le projet formé d'assassiner une partie des membres des comités du gouvernement, de disperser la convention, et de former sous les ordres de Robespierre un nouveau gouvernement composé des municipaux de Paris et d'un certain nombre d'autres individus. Cette manifestation devenait entre les Jacobins une pomme de discorde; plusieurs se déclaraient contre Robespierre, d'autres gardaient la neutralité. Les partisans du duc d'Orléans et de Danton, confondus avec les Jacobins pour échapper à la proscription de la faction cordelière, saisissaient avidement l'occasion de venger leur querelle. Un parti nombreux de l'assemblée, connu sous le nom de *parti du Ventre*, se prononçait contre le chef des assassins. Il ne régnait pas moins de division dans les tribunes; Robespierre fut généralement abandonné; ce fut à qui trouverait des torts à un homme regardé deux jours auparavant comme l'inébranlable colonne de la république.

La convention ordonne d'arrêter Henriot, commandant de la garde parisienne, Dumas, président du tribunal révolutionnaire, et quelques autres individus dont les noms ne méritent pas de passer à la postérité; la séance se prolonge durant la nuit, la discussion s'anime de plus en plus; tous les traits sont décochés contre Robespierre; tous les regards

se tournent sur lui; Vadier s'exprime en ses termes: « Robespierre a pris tous les masques; il s'est attaché à tous les conspirateurs, et les a ensuite abandonnés pour éloigner de lui les soupçons. Le tribunal révolutionnaire est composé de ses satellites; il dicte les sentences de ce tribunal; aucun des juges n'oserait enfreindre ses ordres. Nul ne peut censurer les actions de Robespierre, sans être envoyé au tribunal révolutionnaire, ni être envoyé à ce tribunal sans marcher à la mort. Il raisonne modestement ainsi: Je suis le meilleur ami du peuple; ceux qui me censurent sont des conspirateurs; il faut envoyer à l'échafaud ces censeurs. Néron raisonnait-il autrement? »

Jusqu'alors Robespierre avait conservé une tranquillité apparente; mais lorsque la tempête gronde sur sa tête coupable, lorsque les charges alléguées contre lui se succèdent, se multiplient, agité par les furies vengeresses des forfaits, il réclame avec des cris redoublés la parole ou la mort; plusieurs fois il répète cette alternative. « Tu mérites mille fois la mort, lui est-il répondu de toute part. » Il insulte la convention entière, il menace le président; bientôt l'amour de la vie, l'emportant sur sa fureur, ou plutôt égaré par son désespoir, oubliant la Montagne, il s'adresse aux députés désignés si souvent par lui sous le nom de *crapeaux du Marais*: « C'est de vous, hommes purs, que je réclame la justice due à tout accusé, et non à ces brigands, en montrant de la main les Monta-

guards. » Chacun refuse de l'écouter. Il monte à la tribune, il en descend, il retombe assis sur son siège comme affaissé sous le poids de ses crimes; la rage est dans ses yeux, sa bouche vomit des blasphêmes, sa voix s'épaissit, il balbutie au lieu de parler. Un de ses collègues, assis à ses côtés, lui disait : « Le sang de Danton coule dans ta bouche; il étouffe ta voix. »

Cette lutte se termine, le décret d'accusation est porté contre le chef des anarchistes. « Je dois partager le sort de mon frère, s'écrie Robespierre le jeune. » C'était le sujet d'une discussion suivie avec vivacité. Le décret fut rendu commun à Robespierre le cadet, à Couthon, à Saint-Just et à Lebas; ils furent conduits sur-le-champ au comité de sûreté générale.

Comme on voit au milieu d'une nuit profonde des voyageurs incertains chercher leur route à travers les rochers et les précipices, s'il se présente un conducteur instruit et fidèle, ils se livrent à sa conduite, et continuent avec sécurité leur voyage; ainsi les habitans de Paris, livrés à une déchirante incertitude, attendaient des guides pour diriger leur marche; des convulsions intestines agitaient les sections; une proscription générale menaçait les classes de la société dans lesquelles les lumières étaient le plus généralement répandues; le nombre des hommes assassinés sur des échafauds augmentait chaque jour; le peuple était démoralisé; la propriété, la sûreté et tous les avantages de l'asso-

ciation civile disparaissaient; tous les symptômes de l'anarchie répandaient une teinte lugubre sur la face de Paris.

Dans ces circonstances, on parlait sourdement d'un nouveau 2 juin. La vie de soixante et treize députés, enfermés à Port-Royal, était menacée. On entrevoyait un fatal rapport entre cet évènement et la destruction des restes de la fortune publique. L'expérience du passé augmente les maux redoutés dans l'avenir. On avait entendu les propos affreux des Jacobins; chacun les combinait avec le mouvement dont on voyait les préparatifs. Les uns voulaient attendre l'évènement avant de prendre un parti; d'autres, moins timides, concertaient des mesures. Les premières communications se faisaient avec une extrême réserve; chacun craignait de trouver un espion des Jacobins dans celui auquel il expliquait ses pensées. La confiance s'établit peu à peu entre les citoyens; chacun voyait le péril et voulait l'éviter. Ce concert de sentimens fit le succès de cette journée; les obstacles étaient très-grands.

D'un côté, le conseil-général de la ville de Paris, dévoué à Robespierre, de l'autre, le club des Jacobins formaient deux foyers capables de causer le plus redoutable embrasement. Henriot, à la tête de son état-major, parcourait à cheval les principales rues en criant: « Aux armes! Réunion à la municipalité! On égorge les patriotes! »

Sur l'invitation du maire Fleuriot-Lescot, le

conseil municipal s'était assemblé. Une proclamation fut rédigée en ces termes : « La patrie se trouve dans un danger imminent. Des scélérats oppriment la convention. On poursuit Robespierre, qui fit décréter le principe consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, Couthon, dont l'âme est enflammée du feu du patriotisme, Saint-Just, Lebas, Robespierre le jeune, recommandables par leurs nobles travaux aux armées du Rhin et d'Italie. Qui sont leurs ennemis ? Un Collot-d'Herbois, comédien, convaincu, dans l'ancien régime, d'avoir volé la caisse de sa troupe; un Bourdon de l'Oise, calomniateur perpétuel des municipaux de Paris; un Barrère, attaché tour-à-tour à toutes les factions; un Tallien, un Fréron, confidens de l'infâme Danton. Peuple, lève-toi ! ne perds pas le fruit du 10 août et du 2 juin. Précipitons au tombeau tous les traîtres ! »

Une seconde adresse invitait les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas à venir dans le sein du conseil municipal; ils y furent reçus en triomphe. Les ordres étaient donnés pour rassembler dans la place de Grève une armée redoutable. On ne se contentait pas des sans-culottes de Paris; des renforts étaient demandés aux municipalités voisines. On rédigeait une circulaire pour les armées. Malgré ces mesures, les observateurs n'apercevaient pas cet enthousiasme qui rend dangereux un grand mouvement populaire. La marche des insurgés était arrêtée par des entraves secrètes.

Jamais séance des Jacobins n'avait été comparable à celle du 26 juillet, par le nombre des assistans et leur dévouement à la Montagne. Non-seulement les hommes offraient le sacrifice de leur vie, mais les femmes révolutionnaires, réunies dans les tribunes, voulaient partager les périls et la gloire des hommes. Tous les Jacobins s'accordaient à exterminer ce qu'on appelait *le Marais* de l'assemblée nationale. On se divisait déjà pour le partage des dépouilles. L'envie agitait ses couleuvres au milieu de cette assemblée de désorganisateurs. Le plus grand nombre se proposait de tourner le mouvement populaire au profit de Robespierre. Les partisans du comité de salut public se trouvaient en très-grande minorité; mais des passions fortement agissantes sur le cœur de l'homme, l'amour de la vie et celui de la domination, augmentaient leur énergie. Il s'agissait de régner ou de périr. Dans cette alternative, toutes les ressources de la ruse venaient à l'appui de celles de la force; d'ailleurs les partisans du duc d'Orléans et de Danton, mêlés avec les Jacobins, se réunissaient alors aux ennemis de Robespierre et en augmentaient l'influence.

Elle se fit sentir dès le commencement de la séance du 27. D'un côté, les principaux anarchistes, se trouvant à la municipalité, à l'état-major d'Henriot et dans plusieurs sections dont il était important de diriger les opérations, laissaient un vide irréparable dans la société-mère; de l'autre,

tous les ennemis de Robespierre s'y étaient rassemblés. Cependant on était si accoutumé à lui obéir, que personne n'osait se déclarer ouvertement contre lui. On se contentait d'attaques indirectes fondées sur des principes généraux, de modération et de justice.

Une insurrection peut amener les suites les moins attendues, disaient les uns; la convention possède évidemment le droit de décréter d'accusation un ou plusieurs de ses membres. Elle a exercé ce droit sur Marat, ajoutaient les autres. Cet évènement n'occasionna dans Paris aucun mouvement insurrectionnel. Les troisièmes continuaient ainsi : « Il n'y a rien à préjuger pour ou contre Robespierre; mais pourquoi, suivant les traces de Marat, ne se présenterait-il pas avec confiance devant le tribunal révolutionnaire, redoutable aux traîtres seuls? N'existe-il pas encore des couronnes civiques pour ceindre son front après avoir confondu ses calomniateurs? »

Ces argumens, très-concluans en eux-mêmes, empruntaient une nouvelle force de l'absence des principaux affidés de Robespierre; au lieu d'employer le temps d'une manière active, il se consumait en déclamations. Des nouvelles contradictoires, reçues de temps en temps, augmentaient l'anxiété des *frères* et *amis*. Quelques Jacobins sortaient de la salle pour s'instruire du véritable état de l'insurrection, d'autres pour répandre leurs opinions, d'autres pour se mettre en sûreté.

Vers les sept heures du soir, la salle ne pouvait contenir les spectateurs. On avait commencé la séance par un serment de ne pas désemparer sans avoir anéanti tous les traîtres. Malgré ce serment, le club, à minuit, était peu nombreux. Il entretenait une correspondance active avec le conseil municipal. Ce conseil venait de créer un comité d'insurrection. Ce comité, ayant saisi les rênes du gouvernement, avait envoyé deux députations aux Jacobins. La première annonçait qu'au son du tocsin le peuple se rassemblait de toute part. L'orateur de la seconde rendait compte en ces termes du succès de ces rassemblemens : « La générale est battue. Henriot a fait passer à la commission des poudres une injonction de ne délivrer aucune munition de guerre, sans les ordres du maire; il a changé le mot d'ordre : la place de Grève se remplit de canons et de troupes. Les magistrats seront bientôt en mesure d'écraser tous les ennemis du peuple. »

XX. La convention, instruite de la révolte des municipaux, avait mis hors la loi tous fonctionnaires publics, convaincus de porter les armes contre le corps législatif, ou de s'opposer à l'exécution des décrets portés contre Robespierre et ses complices. Ce fut l'objet d'une proclamation publiée dans le temps même où le tocsin sonnait au pavillon de l'Hôtel-de-Ville. Barras, Fréron, Ferrand, Rovère, Delmas et Bourdon de l'Oise

avaient été chargés de diriger la force publique. Ces commissaires se présentaient successivement devant tous les postes : on se ralliait généralement à la majorité de la convention. Deux représentans arrivent à la section des Gravilliers. A leur voix, le bataillon sous les armes se met en marche, précédé de deux pièces de canon. Il est renforcé sur-le-champ par de nombreux détachemens des sections environnantes.

Toutes les rues voisines de la place de Grève sont occupées dans le plus profond silence. Plusieurs individus s'étaient chargés de la commission délicate de sonder les dispositions des corps armés rassemblés sous les murs de l'Hôtel-de-Ville. Séduits au premier abord par les amis de Robespierre, ils commençaient à pressentir les suites fâcheuses dont leur erreur pouvait être accompagnée. Le rassemblement robespierrien se dissipait insensiblement. Les ténèbres cachaient une partie de ce changement; il fut clairement aperçu, lorsqu'à la vue du danger, le maire ayant fait le signal de prendre les armes, les groupes, dispersés dans l'Hôtel-de-Ville et la place de Grève, se réunirent. Frappés de leur petit nombre, des bruits vagues et exagérateurs augmentaient leur embarras, en portant à cent mille combattans les phalanges cantonnées dans les environs de la place. En vain des motionneurs, lancés par les municipaux, tentaient de stimuler leur ardeur éteinte, en répétant les phrases bannales employées ordi-

traîtres, s'est retiré, mais les traîtres eux-mêmes, craignant les suites de leurs attentats, ont vidé la place. »

Cette tournure était d'une fausseté palpable : on n'entrait pas aux Jacobins sans montrer une carte dont chaque clubiste était pourvu, et qui changeait tous les trois mois. Mais l'évidence des faits particuliers n'est pas d'un grand poids dans les commotions populaires. Dans ces occasions on peut dire avec vérité : *malheur aux vaincus*. Le parti victorieux arrange les évènemens comme il lui plaît. Le voile bénévole, jeté par Legendre sur la société jacobine, ne pouvait s'étendre sur l'individu qui la présidait durant cette séance ; il fut seul sacrifié. Les Jacobins louvoyèrent durant quelque temps et reprirent ensuite leur allure ordinaire, mais ils n'eurent jamais, après le 9 thermidor, le crédit dont ils avaient joui avant cette époque.

Les Jacobins accouraient dans leur section respective afin d'être en mesure d'assurer un jour qu'ils n'avaient pas assisté à la séance de le société-mère ; les municipaux venaient d'être entièrement défaits. Les portes de l'Hôtel-de-Ville ayant été forcées, les conspirateurs éperdus cherchaient en vain leur salut dans une fuite désormais impraticable. Robespierre, arrêté par un gendarme, voulant se défendre, avait reçu un coup de feu dans la mâchoire inférieure ; Robespierre le jeune se précipitant des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, ses membres furent moulus dans sa chute.

Des gendarmes tuèrent Lebas. Les proscrits se cachaient dans les lieux les plus obscurs ; l'un est arraché d'une cheminée, l'autre d'une armoire, un troisième d'un égout ; tous sont conduits en prison. La convention, instruite de ces évènemens, renouvelle son décret de hors la loi contre les conspirateurs, et suspend la séance le 28 juillet à cinq heures du matin.

Robespierre était grièvement blessé ; sa mâchoire inférieure se détachait de la supérieure, par l'effet du coup de feu dont il avait été atteint ; une bande de toile, passée sous son menton et nouée sur sa tête, rapprocha l'une et l'autre. Il fut porté en cet état au comité de sûreté générale, et couché sur une table. Cet infâme, le visage pâle, la tête ouverte, les traits hideusement défigurés, rendant son sang à gros bouillons par les yeux, les narrines et la bouche, reçut pendant deux heures les injures et les malédictions dont chacun l'accablait. Il paraissait souffrir avec patience la fièvre ardente qui le dévorait et la douleur aiguë causée par sa blessure ; il ne lui échappait aucune plainte ; il ne répondait à aucune des questions faites par ses collègues. On le transporta à l'Hôtel-Dieu à travers des flots de peuple pressés sur son passage. Un chirurgien mit un appareil à sa blessure ; il fut ensuite envoyé dans les prisons de la Conciergerie.

Aux premiers rayons du soleil, l'armée parisienne était encore sous les armes ; la joie se montrait sur tous les visages. Sans examiner les causes

secrètes de cette catastrophe, chacun la considérait sous l'aspect d'un évènement inattendu, dont les suites heureuses allaient tarir les fleuves de sang qui, depuis plus d'un an, inondaient la France.

A six heures du soir, les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just, Henriot, Dumas, Fleuriot Lescot, Payan, membre du tribunal révolutionnaire, Vihiers, président des Jacobins, et quinze municipaux de Paris furent punis de mort sur la place Louis-Quinze, appelée alors place de la Révolution ou de la Concorde. Jamais on n'avait vu sur le passage des suppliciés une telle affluence de spectateurs. Les rues étaient engorgées. On voyait des hommes montés sur le faîte des maisons: la charrette dans laquelle se trouvait Robespierre, Couthon et Henriot attirait surtout les regards. Henriot avait pour tout vêtement une chemise, un gillet et un pantalon couverts de boue et de sang. Le voilà, disait la multitude, comme il sortit du séminaire de Saint-Firmin après avoir égorgé les prêtres renfermés dans cette maison.

Robespierre, vêtu du même habit bleu dont il était couvert le jour de la fête de l'Etre-Suprême, laissait tomber sur sa poitrine sa tête rendue difforme par plusieurs enveloppes de linge sale et sanglant. Ses compagnons, défigurés, ressemblaient à des bêtes féroces prises dans un piège, et dont on n'avait pu se saisir sans les mutiler. On ne saurait peindre l'expression de la joie publique propagée au milieu du spectacle le plus hideux. Le concours tumul-

tueux du peuple forçait fréquemment les charrettes à s'arrêter. Le nom de Robespierre chargé d'imprécations volait de bouche en bouche. Une femme, fendant la foule pendant un de ces interstices, s'avança aux pieds de la charrette où l'on voyait Robespierre. L'apostrophant d'une voix qui retentit au loin, elle lui dit : « Ton supplice m'enivre de joie, monstre! descends aux enfers avec les malédictions de toutes les épouses et de toutes les mères de famille. »

Ces criminels, paraissant en public avec une horrible difformité au dernier instant de leur vie, inspiraient des réflexions particulières; la vengeance divine semblait exercer sensiblement ses vengeances. Baignés dans le sang durant leur vie, ils en étaient couverts au moment où ils entraient dans la tombe; une souffrance singulière attendait Robespierre. Le bourreau, après l'avoir étendu sur la planche, arracha brusquement l'appareil mis sur sa blessure; il jeta le cri d'un tigre mourant; sa mâchoire inférieure, se détachant de la supérieure et laissant jaillir par sa plaie une fontaine de sang, présentait une image horrible.

Telles furent les principales circonstances d'un mouvement populaire célébré à juste titre; il tarit les larmes ou il diminua les infortunes de plusieurs milliers de Français. Les résultats trompèrent les combinaisons de ceux qui en avaient dirigé les ressorts. Robespierre se croyait au moment de monter au rang suprême par le vœu de

la multitude; il fut abandonné et périt sur un échafaud. Les municipaux de Paris, leurrés par lui du fol espoir d'obtenir, dans le gouvernement français, le rang dont jouissait le sénat de Rome, furent enveloppés dans sa proscription. Quatre-vingts d'entre eux, exécutés les jours suivans, présentèrent un dernier exemple de ces exécutions étonnantes, dont la vue jetait l'effroi dans les âmes. Les corps des suppliciés furent portés dans des fosses larges et profondes, creusées par les ordres de Robespierre, pour renfermer les restes sanglans de plusieurs centaines de victimes dévouées à la mort comme complices d'une prétendue conjuration générale, dénoncée à la tribune de la convention nationale par Elie Lacoste, sous le nom de conjuration du baron de Batz. Ainsi l'avait ordonné l'arbitre éternel des destinées des hommes : des êtres féroces, occupés depuis dix-huit mois à couvrir la France de ruines, devaient creuser eux-mêmes le tombeau qui allait les engloutir.

Mais une réflexion désolante épouvante la pensée. Robespierre ne périt que parce que les Montagnards s'étaient divisés; si quelque harmonie eût régné parmi eux, la domination du chef des anarchistes, au lieu de trouver son terme, se serait au contraire consolidée. Le désir de ramener en France la paix et le bonheur n'était pas le but des ennemis de Robespierre; ils le vouaient à la mort pour prendre sa place. Deux triumvirats se

préparaient à continuer l'horrible tyrannie. Dans cette unique vue, ils se déclaraient les ennemis de Robespierre qu'ils avaient plusieurs fois surpassé en férocité. Ces deux centres de pouvoirs étaient le comité de salut public et les orléanistes. Le comité de salut public fut vainqueur, non par ses propres forces, mais par des secours étrangers. Ceux qui se déclaraient en sa faveur, dans cette occasion, ne prétendaient pas consolider sa puissance; il fit donc de vains efforts pour s'emparer de la dictature; les orléanistes se préparaient à la lui disputer.

Il s'établit une nouvelle lutte entre les Jacobins et les Cordeliers, lutte sanglante dans laquelle les deux factions, se traînant respectivement à l'échafaud, perdaient peu-à-peu une partie de leurs forces. La journée du 9 thermidor aurait pu être nommée la journée des dupes.

LIVRE XI.

I. Suites du 9 thermidor. II. Conduite qu'eût tenue Robespierre s'il eût été vainqueur. III. Gouvernement après le 9 thermidor. IV. Procès des Nantais. Procès de Carrier. V. Toute correspondance est interdite entre les sociétés populaires. Incendie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Explosion de la poudrerie de Grenelle. VI. Suppression de la société des Jacobins. Les députés incarcérés après le 2 juin rentrent dans la convention. VII. Evènemens militaires. Bataille de Fleurus. VIII. Invasion de la Hollande. IX. Le stathouder donne sa démission. Révolution de Hollande. X. Influence des opérations conventionnelles sur l'opinion publique, avant et après le 9 thermidor. XI. Longue disette en France. XII. Suite de la révolution en Pologne. XIII. Pacification de la Vendée. Les décrets contre Lyon sont rapportés. XIV. Procès de Fouquier-Tinville. Le corps de Marat est jeté hors du Panthéon. Les députés mis hors la loi le 2 juin rentrent dans la convention. XV. Les deux factions jacobines se réunissent au parti du Ventre pour opérer un mouvement populaire. XVI. Journée du 1er avril. Jugement de Barrère, Collot, Billaut et Vadier. Paix entre la France, le roi de Prusse et le grand-duc de Toscane. Décrets du 11 avril. XVIII. Journées du 9 et du 20 mai. XIX. Journée du 21 mai. Obsèques du député Feraud dans la salle conventionnelle. XX. Réaction du midi.

I. Éloignons nos regards de ces temps horribles où le sol entier de la France présentait l'aspect redoutable d'un volcan immense; ses feux

dévoraient la masse entière de l'empire français, et le rejetaient par lambeaux sur les empires voisins. J'ai osé crayonner l'incroyable histoire de ces jours malheureux. Mais comment classer tant de forfaits, dont le nom même était inconnu ? Comment peindre une sanglante anarchie sans frein comme sans vues politiques, détruisant tous les anciens rapports sociaux sans leur en substituer de nouveaux; une catastrophe générale au sein de laquelle toutes les passions s'agitaient sur une vaste contrée, comme les vents sur la surface de la mer; un cahos universel, dont le funeste effet confondait les élémens du monde moral; d'un côté, le crime dans toute sa laideur, dans toute sa bassesse, se jouant sans but, sans objet, de la force publique, pour le seul plaisir de tourmenter les hommes; de l'autre, la plus misérable lâcheté, la plus apathique insouciance, rampant aux pieds des plus infâmes scélérats; ici, un gouvernement parlant de liberté à un peuple abattu sous le poids de ses chaînes; là, ce même peuple dansant autour des échafauds sur lesquels des monstres sans entrailles l'assassinaient en détail ?

J'ai vu les factions sanguinaires naître, dominer, et périr pour faire place à de nouvelles factions destinées à partager le sort des premières. Je méditais sur les malheurs de Rome, depuis Sylla jusqu'à Domitien, gravés dans la mémoire des hommes par Tacite, par Saluste, par Suétone. Les ouvrages de ces célèbres écrivains me paraissaient

des prophéties dont nous étions destinés à contempler l'accomplissement.

Tacite ne faisait-il pas le tableau frappant de la domination de Robespierre, en présentant à nos regards la capitale du Monde en proie aux plus affreuses barbaries? Les mers couvertes d'exilés, et les écueils sur lesquels ils traînaient leur douloureuse existence, teints de leur sang. On était coupable en aspirant aux magistratures, on était coupable en les refusant; l'opulence était un crime, la vertu était un crime encore plus grand; des espions suscitaient les serviteurs contre leurs maîtres, les affranchis contre leurs patrons. Si quelque citoyen n'avait point d'ennemis, on employait ses connaissances, ses amis mêmes à le pousser sur l'échafaud (1).

Domitien, au rapport de Suétone, fit mettre à mort le philosophe Hermogène, de Tarse, dont les ouvrages respiraient une franchise républicaine. La proscription s'étendit sur les libraires convaincus d'avoir vendu des copies de ses livres. Ainsi nous avons vu les Jacobins frapper les Condorcet, les Lavoisier, les Bailly, et ruiner des pères de famille en brisant les presses employées à publier leurs ouvrages.

Saluste ne semble-t-il pas écrire l'histoire de notre révolution, en parlant de ces tables funestes sur lesquelles des tyrans inscrivaient des milliers

(1) Tacit. Hist.

de victimes destinées à la mort? « Les lois, les jugemens, le trésor public, l'administration des provinces sont à la disposition d'un seul homme. La puissance de vie et de mort réside dans la volonté arbitraire; aussi avez-vous vu les victimes humaines immolées par lui, et les tombeaux, asiles silencieux de la mort, inondés du sang des vivans..... Seul, depuis la naissance des sociétés humaines, il prononça des peines contre les enfans à naître, afin que le malheur d'être accablé par l'injustice leur fût assuré avant l'existence. Pour comble d'horreur, l'excès de son audace plaça sa sûreté dans sa fureur même, et dans la crainte d'un joug encore plus pesant, vous n'osiez penser à recouvrer votre liberté (1). »

La dévastation des provinces romaines par Sylla ne semble-t-elle pas avoir servi de modèle à la dévastation de nos départemens par nos Montagnards? Robespierre n'avait-il pas, comme Sylla, des lieutenans féroces chargés de *circonduire*, dans notre territoire, la famine et la destruction? Le tyran de Rome s'était transporté dans Preneste, après la capitulation de cette ville, pour y exercer ses vengeances. Ainsi Collot et Fouché se comportèrent à Lyon, et en firent égorger les habitans sous leurs yeux.

J'ai vu le commerce le plus florissant anéanti sous le poids des taxes révolutionnaires; la famine,

(1) Saluste.

pâle et dévorante, amenée avec un art digne des enfers sur le sol de la France; les finances d'une nation riche et industrieuse dilapidées, anéanties; des cités célèbres et populeuses désertes, démolies; des provinces fertiles changées en déserts hideux; mille prisons perpétuellement encombrées pour fournir aux échafauds leur proie quotidienne.

J'ai vu toutes les atrocités du despotisme; les rues remplies de charrettes dans lesquelles on traînait chaque jour des victimes à la mort, des fosses creusées pour en dévorer les restes; des monstres moissonner la génération présente dans un temps où les hostilités étrangères, provoquées par l'ineptie la plus stupide, moissonnaient, au sein des triomphes éclatans, l'espoir de la génération suivante.

J'ai vu, dans un siècle éclairé par le flambeau de la philosophie, les bases antiques de l'instruction publique s'écrouler en France; les temples, où l'on enseignait la morale aux peuples, se fermer.

J'ai vu briser les autels d'une religion consolatrice: on voulait successivement leur substituer le culte du maratisme, de la vérité, de la raison, de la nature, de la théophilantropie. Vaines tentatives! l'athéisme, comme un poison dissolvant, isolait tous les hommes en brisant le faisceau social.

J'ai vu des êtres moitié tigres, moitié renards, un bonnet rouge sur la tête, un bandeau sur les

yeux et un poignard dans les mains, abattre les monumens élevés en l'honneur du souverain architecte de l'univers, forcer les ministres de la religion chrétienne, par l'aspect d'une mort inévitable, d'abandonner le sanctuaire pour se livrer à des études ou à des fonctions étrangères à leur éducation et à leurs habitudes. J'ai vu les mêmes hommes, après avoir brûlé les images révérées dans les temples, égorgé les ministres qui les desservaient, offrir à la vénération des peuples le buste hideux du plus sanguinaire des démagogues, et, par la plus abominable dérision, après la chute de ce culte exécrable, oser s'affubler des couleurs nationales; et, levant vers le ciel leurs mains teintes de sang, se proclamer les prêtres d'une nouvelle religion. Que ne pouvais-je effacer du souvenir des hommes ce déluge d'horreurs!

Environnés de ruines éparses, les yeux attachés sur le tombeau ouvert devant moi, on eût dit que mes pinceaux se trempaient dans le sang. Heureux, dans mon travail pénible, en instruisant nos neveux, de les prémunir contre les fautes de leurs pères!

Peut-être la postérité m'accusera-t-elle d'avoir employé trop de ménagemens dans mes récits; cependant la plupart des journaux en réputation, quand cet ouvrage fut imprimé pour la première fois, présentaient mon livre comme une satire amère, dictée par la morosité ou par des vues anti-révolutionnaires, déplorable condition de l'écri-

vain, de vivre dans un temps où l'on ne saurait prononcer le nom d'un vice sans être soupçonné de montrer au doigt quelqu'important personnage, ou de condamner le gouvernement.

Généreux Français, vouez à l'infamie l'écrivain imposteur, dont les phrases perfides furent rangées avec art pour séduire votre bonne foi ou votre inexpérience! mais si j'ai écrit sous la dictée de ma conscience et de la sincérité, quand même je me serais trompé en portant des jugemens sur les hommes ou sur les choses, songez aux circonstances épineuses dans lesquelles j'écrivais cette histoire. La violence, alors érigée en gouvernement, promulguait des lois non pour protéger, mais pour détruire. Je cachais une partie de ma pensée, pour ne pas tomber victime de la politique ou des factions dévoilées.

Les opérations de la convention nationale feront éprouver aux races futures un mélange inconcevable d'étonnement, d'admiration et d'épouvante ; on demandera comment des hommes, presque tous obscurs, purent bouleverser l'Europe et changer son système politique ; comment, dans une dictature de trois années, ils déployèrent en même temps une énergie et une férocité qui surpassèrent le courage des anciens Romains et les fureurs des premiers Césars.

Au milieu des décombres sur lesquels à chaque instant ils pouvaient être engloutis, on les vit se placer avec intrépidité entre la victoire et la mort.

Sans argent, sans crédit, sans généraux, sans flotte, sans armée, trahis par Dumouriez, Valenciennes livrée aux Autrichiens, Toulon aux Anglais, le roi de Prusse assiégeant Landau, les Espagnols s'approchant de Perpignan, le roi de Sardaigne rentrant dans la Savoie, la plus étendue des insurrections embrasant les départemens de l'ouest, d'autres soulèvemens se déclarant dans le nord et dans le midi, la convention rend un décret. Soudain la France entière devient un atelier d'armes et de munitions de guerre; elle se hérisse de baïonnettes : près d'un million de combattans vole sur les frontières. Des soldats sortis des rangs se présentent pour les commander; ces généraux d'un jour, devenus l'admiration des gens du métier, battent les élèves du grand Frédéric. La convention se voyait en mesure de ravager et de soumettre l'Europe; elle épuisa sur elle-même sa rage dévorante. Quatre partis, tantôt vainqueurs tantôt vaincus, étaient lancés tour à tour sous le couteau de la guillotine, par un cinquième parti méprisé de tous. Ceux de ce parti se rangeaient, au gré des circonstances, du côté le plus fort, se conservaient en frappant alternativement les royalistes ou les républicains, la Montagne ou la Plaine.

Jamais tant d'évènemens ne s'étaient pressés dans un espace de temps aussi étroit; des siècles entiers semblent s'être écoulés devant moi et sous ma plume. Les hommes envoyés sur les fron-

tières manquaient dans les manufactures, dans les ateliers, dans les campagnes : cette absence arrêtait les travaux de l'agriculture et du commerce. Les objets d'une indispensable nécessité montaient rapidement à des prix où le consommateur ne pouvait atteindre ; il était peu de propriétaires dont les revenus pussent alimenter leur famille ; on voyait des héritages en vente de toute part : heureux celui qui avait profité de son ancienne opulence pour acheter des objets de luxe ou d'agrément. L'utilité de ces acquisitions, regardées comme superflues auparavant, se démontrait alors ; le père de famille trouvait dans leur vente une ressource qui le dispensait d'aliéner à vil prix les plus précieux immeubles. La misère désespérante, après avoir atteint les petites fortunes accoutumées à braver l'indigence au sein d'une heureuse médiocrité, s'attachait à des familles regardées auparavant comme à l'abri de ce redoutable fléau par une grande opulence.

Un peuple victorieux aurait-il à craindre des revers ? L'orgueilleuse Europe est-elle assez puissante pour nous imposer des lois ? Viendrait-elle disperser les débris de la France, après avoir pompé ses trésors ? A cette horrible idée mon sang se fige dans mes veines ! Français, la France cesserait-elle d'exister pour nous ? Vieillards, hâtez-vous de descendre dans la tombe pour ne pas survivre à l'honneur ! Jeunes filles, renoncez aux doux liens de l'hymenée, si vos enfans ne

doivent pas naître Français ! Contemplez la malheureuse Pologne ! Mais où m'égarent des craintes illusoires !

Ah ! si déposant nos haînes insensées pour former désormais un faisceau de vingt-cinq millions de frères, bientôt le léopard britannique pâlirait devant nous. Fils de Chattam, ne vante plus ta politique fausse et cruelle ; le sol fertile de la France existe ; tu n'as pas détruit l'industrie des Français. Si la France s'affaiblit, il faut attribuer ces effets funestes moins aux efforts de nos ennemis extérieurs, qu'à nos dissensions intérieures ; les remèdes aux maux de l'Etat sont dans nos mains. Le sang et les larmes ont abreuvé trop long-temps nôtre patrie ; puisse la source empoisonnée en être tarie pour jamais ! Hommes faibles et sujets à l'erreur, tous, oui tous, nous avons besoin d'une mutuelle indulgence !

O nature ! mère commune de tous les êtres, que ne peux-tu ranimer les victimes frappées aux ordres des anarchistes par la faux aveugle de la mort ! Mais oublions ces anarchistes ; que les noms de Jacobins, de Feuillans, de Cordeliers, de Girondistes, de Brissotins, de Fédéralistes, de compagnons du Soleil ne soient plus prononcés parmi nous. Qu'importe, qu'il vive ce misérable rendu criminel par la bêtise, l'égarement ou la misère. Une funeste expérience nous apprend, en politique, par quel enchaînement fatal l'erreur enfante le crime. Quand la main de fer de la révolution

précipitait ces hommes trompés dans un profond abîme, pouvaient-ils se retenir dans la chute ?

Mais, engageant les victimes de la révolution à faire un entier et généreux sacrifice de leurs pertes et de leurs ressentimens à la tranquillité publique, puisse le développement des causes de nos funestes divisions prémunir nos neveux contre de nouvelles catastrophes dont d'autres désorganisateurs pourraient nous menacer dans la suite !

Une révolution dans le gouvernement d'un vaste empire ne saurait s'opérer sans quelque bouleversement dans les fortunes particulières. L'histoire des anciens empires nous instruit de cette vérité. Les effets d'une révolution peuvent être salutaires, mais ses actes sont constamment cruels et désastreux; le trouble et le sang les environnent. Une révolution amène une guerre intestine; la guerre intestine alimente une révolution. Ces deux fléaux, attachés au même principe, doivent tomber du même coup. Nos enfans, sillonnant la terre, trouveront partout des vestiges de nos fureurs délirantes; le soc de leurs charrues brisera des crânes humains, soulèvera les ossemens de leurs aïeux, disséminés sur la France comme sur un vaste cimetière. Abandonnons ces noires images.

Parmi les victimes de Robespierre, Hérault de Séchelles, Bazire, Camille-Desmoulins, Danton périrent pour n'avoir pas voulu consentir qu'un seul cueillît les fruits d'un champ labouré par eux en commun; quant à Chabot, Lacroix, Fabre

d'Eglantine et plusieurs autres Jacobins aussi déhontés, leurs rapines manifestes et multipliées appelaient sur eux la vindicte des lois. Robespierre, en les immolant, pouvait compter sur un applaudissement universel. Les uns furent sacrifiés pour s'être opposés aux usurpations de Robespierre; les autres pour en avoir voulu partager les avantages. On les accusa de trahison; c'était un prétexte pour donner à leur supplice une apparence d'équité.

Qu'en coûtait-il d'ailleurs de les accuser d'avoir trahi la patrie; on parlait à un peuple qui ne voulait ni ne pouvait connaître la vérité; on parlait à un corps législatif dont aucun membre n'aurait osé démentir l'accusation, dans la crainte de la partager. Quand Saint-Just prononça le discours qui conduisit Danton à l'échafaud, Courtois, cousin de Danton, n'osa ouvrir la bouche pour le défendre; le seul Legendre proféra en sa faveur quelques paroles insignifiantes : il se tut à la voix de Robespierre, et abandonna lâchement un homme dont il avait été protégé. D'ailleurs, les accusateurs ne présentaient pas aux conventionnels les preuves du délit imputé à un membre de la convention; les pièces devaient être envoyées au tribunal révolutionnaire. Ce tribunal autorisé, indépendamment des preuves, à juger d'après sa conviction intérieure et d'après la volonté de Robespierre, ne motivait pas ses jugemens. Un homme sans courage, sans talens supérieurs, porté au faîte du pouvoir par

l'hypocrisie de la popularité, portait la mort dans les familles.

Robespierre périt à son tour, quand l'étendue de sa puissance épouvanta ses complices autant qu'elle épouvantait ses ennemis. Plusieurs de ses partisans avaient été sacrifiés par lui; les autres craignaient le même sort. Ils abattirent l'idole élevée par leurs mains. La puissance de Robespierre paraissait inébranlable; il allait, suivant l'expression de Shakespeare, quitter le dernier échelon et porter sa tête dans les nues. Quelques mains frappent cette échelle de grandeur; l'usurpateur est précipité.... Si cet évènement eût été l'ouvrage de la convention entière, elle se fût hâtée de punir tous les féroces anarchistes. Ils avaient les appuis les plus solides dans les comités de gouvernement; ils menaçaient à chaque instant de ressaisir leur sceptre abhorré. La convention n'osa pas même rappeler dans son sein les députés proscrits le 2 juin.

II. Une proclamation publiée le 28 juillet prouve que les auteurs de la révolution du 2 juin 1793 avaient présidé à celle du 27 juillet 1794. On y lisait cette phrase remarquable : « Le 31 mai le peuple fit sa révolution; la convention a fait la sienne le 9 thermidor, la liberté applaudit également à toutes les deux.

Les victimes entassées dans les cachots rentrent dans leurs maisons, les échafauds sont renversés,

le sang cesse de couler, l'innocence respire, des cris de joie retentissent dans les départemens, les assassins fuient épouvantés; mais, partout reconnus à leurs regards farouches et à leurs mains teintes de sang, quelques-uns d'eux sont saisis et chargés de fers. Tels furent les bienfaits du 27 juillet; ces bienfaits appartiennent tellement à cette journée, que très-probablement elle les eût également éclairés, si, par l'effet d'un évènement contraire, Robespierre était sorti victorieux de cette lutte. Le comité de salut public rendit Robespierre responsable de tous les crimes commis depuis le 2 juin 1793; Robespierre, vainqueur, les aurait attribués au comité de salut public.

J'ai parlé d'une liste de proscrits tombée dans les mains du comité de salut public peu de jours avant le 27 juillet. Vilate, un des jurés au tribunal révolutionnaire, publia une brochure dans laquelle il plaçait en cette liste Thuriot, Guffroi, Rovère, Lecointre, Panis, Cambon, Monestier, Tallien, Legendre, Bourdon de l'Oise, Fréron, Duval, Audoin, Bonard, Bourdon, Vadier, Vouland et Barrère.

Depuis plus d'un mois Robespierre n'assistait pas aux séances du comité de salut public; il avait prononcé plusieurs discours aux Jacobins, dans lesquels il semblait résolu d'arrêter le torrent dévastateur qui dévorait la France. C'est un problême s'il n'en excitait pas sourdement l'action, à dessein de se donner le suprême mérite aux

yeux de la France, de fermer l'abîme de la destruction, et de ramener les hommes à l'espoir du bonheur. S'il eût triomphé de ses ennemis, les facilités se seraient présentées en foule, de leur attribuer les flots de sang dont la France était inondée? D'ailleurs, en écoutant la voix de son intérêt, ne devait-il pas, dans un instant où tous les genoux fléchissaient devant lui, accoutumer les peuples à sa domination par un système de clémence? Ainsi Octave, surnommé Auguste, après avoir versé des flots de sang pour parvenir au pouvoir souverain, employa sa politique sur le trône à faire oublier les proscriptions par la douceur de son gouvernement.

Après le 9 thermidor, un grand nombre d'hommes, accusés des plus abominables assassinats, remplirent les prisons. On trouva ensuite des obstacles invincibles quand il fallut les mettre en jugement. Ils avaient dans la convention des protecteurs zélés. La chute de Robespierre n'avait donc pas rompu la lourde chaîne qui pesait sur la France. On s'attendait de voir rentrer dans le sein du corps législatif, non-seulement les soixante-treize députés incarcérés à Paris, mais tous les proscrits cachés depuis le 2 juin 1793 dans des solitudes : ces députés en paraissaient persuadés eux-mêmes. Mes liaisons avec plusieurs d'entre eux me rendirent dépositaire de ce sentiment pendant les rares séances qu'il m'était permis de faire dans leur honorable prison. Avec beaucoup

de peine, dévoilant à leurs yeux le tissu d'intrigues dont la catastrophe de Robespierre avait été la suite, je parvins à leur faire comprendre qu'ils attribuaient en vain au dessein formé de ramener en France le règne des lois, un évènement heureux, dû au développement des passions les plus corrosives; mais j'ajoutais : Cet évènement doit infailliblement allumer la guerre entre les deux factions désorganisatrices; elle fournira aux autres députés de la convention les moyens de prendre le timon de l'état; ils en profiteront sans doute pour briser vos fers. L'évènement justifia ma prédiction quelques mois après.

La chute de Robespierre avait très-peu diminué les forces de la faction anarchique; plusieurs pamphlets publiés à cette époque en instruisaient le public assez ouvertement : les Jacobins avaient seulement changé de chefs. En se réunissant avec les députés connus par leurs liaisons précédentes avec le duc d'Orléans et avec Danton, ils eussent probablement ramené sous d'autres formes le règne de la terreur; mais très-heureusement la haîne inextinguible vouée par les partisans de Danton à ceux de Robespierre, l'emportant sur toute autre considération, s'opposa constamment à une coalition capable de transformer de nouveau la France en une vaste prison. La société-mère, un instant étourdie par le coup mortel porté à son chef, n'avait pas tardé de montrer une nouvelle audace; son antre, fermé durant la nuit du 27 au 28 juillet,

se rouvrit bientôt. « Les Jacobins du 9 thermidor, disait Collot-d'Herbois, ne furent pas les vieux et fidèles Jacobins amis de la république, ennemis du royalisme; ceux-ci vont reprendre leur lustre. »

« Montrez, Jacobins, votre ancienne énergie, s'écriait l'un d'eux en les invitant au développement de leurs anciennes fureurs démagogiques. » Billaut, menacé par les orléanistes, annonçait le réveil prochain et terrible du lion; mais la discorde agitait ses serpens dans la société-mère; elle rognait les griffes du lion. La tribune des Jacobins fut souvent l'arène au milieu de laquelle les athlètes de Robespierre et de Danton se portèrent des coups violens. Ils s'accusaient réciproquement de crimes atroces dont le seul récit excitait une profonde horreur. En vain les accusés rejetaient sur Robespierre les détails révoltans de leur conduite révolutionnaire; il fut démontré que la dévastation de la France était l'ouvrage des comités de salut public, de sûreté générale, et de leurs sanguinaires agens.

Un décret ordonna l'incarcération de Lebon et du peintre David. Lebon fut guillotiné dans la suite. Lecointre, de Versailles, organe de la faction orléaniste, dénonça Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, du comité de salut public; Amar, Vadier et Vouland, du comité de sûreté générale. La Montagne eut le crédit d'arrêter cette première attaque; Lecointre fut même déclaré

calomniateur par un décret. La voix publique avait forcé la Montagne de sévir contre Lebon et David; elle protégait les autres accusés : ayant été l'instrument habituel et servile de leurs crimes, elle prévoyait le danger d'une solidaire responsabilité. Le parti du Ventre, paisible et apathique spectateur des malheurs publics, y avait concouru en autorisant les lois révolutionnaires; il appréhendait une juste récrimination. Tous craignaient en prononçant la mort des anarchistes en chef de se déclarer coupables, et que le même échafaud n'attendît les juges et les accusés.

Les Jacobins en furent quittes pour déclarer à la barre de la convention qu'ils ne reconnaissaient pas pour leurs frères les conspirateurs réunis la nuit du 9 thermidor dans le lieu des séances de la société-mère. Un scrutin épuratoire fut ordonné; nul ne fut admis dans le club sans prouver son assistance dans l'assemblée de sa section, pendant le mouvement révolutionnaire. La dérision de cette mesure frappait en vain tous les regards; ce certificat s'accordait sur le témoignage de deux citoyens. Les Jacobins se servaient de témoins les uns les autres : la convention se contenta de cette tournure. Les frères et amis continuèrent de répandre leurs poisons désorganisateurs.

III. Un enthousiasme général, depuis le 27 juillet, donnait une grande prépondérance aux ennemis des Jacobins; ils l'atténuaient avec art, en mettant

en usage leur maxime favorite de se réunir dans les occasions où il s'agissait de combattre les antagonistes communs des Jacobins et des Cordeliers. La convention se partageait sur les maximes qui devaient présider au gouvernement : les uns prêchaient la rigueur, les autres la modération ; selon les uns, il fallait promulguer le régime de la constitution ; selon les autres, il était nécessaire de continuer le régime révolutionnaire. Dans la situation où se trouvait la France, la possibilité du retour à la justice paraissait un problême : les uns craignaient d'enhardir les ennemis de la révolution en se relâchant des moyens révolutionnaires ; les autres, ne pouvant croire à la générosité d'un peuple dont la patience avait été mise aux plus rudes épreuves, redoutaient sa vengeance au moment où la terreur cesserait de comprimer l'énergie nationale.

Cette rigueur était en effet la sauvegarde de ceux qui la prêchaient. Le brigand qui vient de commettre un meurtre voudrait anéantir les témoins de son crime. Ainsi se conduisaient les monstres auxquels nous dûmes le règne de la terreur. Les premiers délits produisirent tous les autres ; les massacres du 2 septembre 1792 amenèrent la perte des hommes qui en provoquaient la poursuite : l'assassinat de ces généreuses victimes fut suivi de la mort des individus attachés à la même cause. Tant de sang répandu par les tyrans leur rendit la tyrannie de plus en plus nécessaire.

Poursuivis sans cesse par la crainte de la punition, ils se cuirassaient avec de nouveaux crimes : chaque attentat exigeait d'eux un attentat nouveau.

A l'appui du système de la terreur, la Montagne citait les succès étonnans dont il avait été suivi. Quels coups en effet la France n'avait-elle pas frappé sur ses ennemis extérieurs? Dans le plus vaste, le plus inconcevable bouleversement, les guerriers français avaient attaqué d'un bras vigoureux les phalanges européennes, et confondu les espérances des gouvernemens étrangers dont la politique semblait se complaire au spectacle de nos déchiremens intérieurs : le bien et le mal sortaient ensemble de la boîte de Pandore. Par un contraste singulier les Français, fuyant les Français, se jetaient dans les armées; la crainte des échafauds les poussait sur les canons des ennemis; les propriétés particulières devenant celles du gouvernement, il résultait du découragement général une force gigantesque à laquelle rien ne résistait.

Le gouvernement révolutionnaire subsista mitigé, adouci, mais conservant ses formes arbitraires : elles pouvaient en un instant lui rendre sa férocité première. Un nouveau tribunal révolutionnaire fut institué, moins pour punir que pour pallier les crimes des terroristes. Un gouvernement provisoire agit sans règle et sans méthode : on vit des conventionnels proposer l'abolition de la peine de mort, parce qu'ils prévoyaient, d'après la convic-

tion de leur conscience, que ce supplice pouvait leur être destiné un jour; les partis s'observaient et méditaient respectivement la ruine des uns et des autres; des équivoques perfides dénaturèrent plusieurs décrets bienfaisans rendus par la convention à la suite du 9 thermidor. On voulut même effacer la flétrissure dont le nom de Robespierre était irrévocablement couvert. Le peuple, auquel on promettait justice chaque jour, sans la lui accorder, impatient de vengeances, poursuivant dans quelques provinces les agens de la terreur comme des bêtes féroces, se mit à la place des lois et de la justice. Le sang humain coula de nouveau par les suites d'une réaction dont on ne saurait trop déplorer les ravages.

IV. Parmi les victimes de la terreur, on comptait quatre-vingt-quatorze détenus à la Conciergerie, restes de cent trente-deux Nantais envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris par le député Carrier et par le comité révolutionnaire de Nantes; frappés de l'accusation bannale d'avoir favorisé le fédéralisme, ils refusaient de sortir de prison, sans avoir été acquittés par un jugement solennel. On vit dans cette cause, parmi les témoins venus pour déposer contre les accusés, les juges qui avaient signé l'ordre de les fusiller sans aucun examen préalable. Le 27 juillet ou 11 thermidor trompait leur attente : le bruit des atrocités commises par ce comité révolutionnaire retentissait dans la France

entière. L'impudente fureur avec laquelle ces assassins poursuivaient leur proie innocente jusque sous la main de la justice, achevait d'amonceler sur leur tête la haîne publique. Non-seulement les accusés reçurent une honorable absolution, mais les accusateurs, contraints d'avouer leur turpitude dévoilée à tous les yeux, furent incarcérés à leur tour et mis en jugement.

Jamais procès plus extraordinaire par ses horribles circonstances ne s'instruisit avec plus de solennité. La procédure continuée durant près de trois mois dévoila des forfaits dont on n'aurait jamais soupçonné l'existence ni même la possibilité. Carrier, le sabre nu à la main quand il parlait à la tribune de la société populaire, enflammait toutes les passions haîneuses d'un auditoire trop peu instruit pour apprécier les sophismes des prédicateurs d'anarchie. Un placard collé sur tous les carrefours de Nantes portait défenses, sous peine de mort, aux pères, aux mères, aux femmes, aux enfans des détenus, de solliciter en faveur d'aucun prisonnier. Non-seulement des milliers d'hommes, mais des femmes enceintes, des jeunes filles, des enfans à la mamelle périrent comme coupables de conspiration envers la république. La garde nationale fut employée pendant six semaines à couvrir de terre les fosses dans lesquelles on renfermait les cadavres des individus massacrés : telle fut la déposition d'un médecin de Nantes.

Philippe Tromjoli, président du tribunal cri-

minel de cette ville, ayant retracé les mêmes cruautés, s'étendit sur les *noyades* dont j'ai parlé dans le livre précédent. Il compta six cents enfans livrés à la mort dans vingt-trois exécutions de cette nature; il ajouta : « Les exécuteurs de ces *noyades* étaient une troupe de sans-culotes, connus sous le nom de compagnie de Marat; ils se plaignaient d'avoir les bras fatigués des coups de sabre donnés par eux aux malheureux noyés qui tâchaient d'atteindre le rivage en nageant. » Il termina en ces termes sa déposition : « Carrier avait ordonné de massacrer tous les habitans de la Vendée armés ou non armés, insurgés ou non insurgés. » Le crime des agens administratifs dont se composait le comité révolutionnaire fut d'avoir exécuté ponctuellement les ordres du député conventionnel.

Des circonstances particulières arrêtaient le jugement de ce procès. Les accusés convenaient des atrocités dont on les chargeait. Etant simples exécuteurs des ordres révolutionnaires de Carrier revêtu d'un plein pouvoir conventionnel, ils prétendaient que, seul, il devait répondre à la justice de la moralité de ses ordonnances.

Carrier se défendait à la tribune de la convention : « Chargé, disait-il, de la mission la plus rigoureuse dans les circonstances les plus difficiles, les instructions des comités de gouvernement avaient été la règle scrupuleuse de sa conduite. » Il se défendait avec encore plus de hardiesse à la tribune des Jacobins, en accusant ses dénonciateurs de

modérantismes. Il convenait des scènes affligeantes dont les provinces de l'Ouest avaient été le théâtre; mais, selon lui, ces horreurs, ordonnées au sein des hostilités, devaient être couvertes du voile révolutionnaire. Il protestait de son ardeur patriotique connue de tous les Jacobins; ses seuls ennemis étaient les fédéralistes et les aristocrates poursuivis par lui sans relâche au péril de sa vie. Les Jacobins applaudissaient à ses harangues, faisaient serment de l'accompagner en masse au tribunal révolutionnaire, s'il y était conduit par les intrigues des ennemis de la révolution, et de lui faire un rempart de leurs corps contre toutes les attaques.

Cependant les pièces de la procédure représentaient Carrier comme l'auteur des abominations commises dans Nantes. Non-seulement les accusés demandaient à être confrontés avec lui, mais le jury exigeait cet accessoire, sans lequel il leur était difficile d'asseoir un jugement contre des prévenus qui prétendaient avoir agi d'après une autorité légale. Les Montagnards auraient volontiers sacrifié Carrier; mais ils craignaient les suites de cette condescendance.

Si les Nantais parvenaient à conduire Carrier sur un échafaud, ne devait-on pas s'attendre que Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulon, Avignon, Arras, Toulouse, Troyes, Beaucaire, Bellai, Orange solliciteraient un décret d'accusation contre Tallien, Isabeau, Garreau, Barras, Fréron, Legendre, Collot-d'Herbois, Dubois-Crancé, Fouché,

Dumont, Bernard, Javoques, Amar, Albite, Duhem, Maignet, Lebon, Duquesnoi, et la plupart des coryphées des deux factions jacobines? Elles se réunirent pour émousser le coup prêt à tomber sur elles.

Dans d'autres circonstances, les Montagnards avaient envoyé à la mort des charretées de députés, sans daigner les entendre. Ils exigaient alors le développement de formalités multipliées, avant d'envoyer au tribunal révolutionnaire un homme chargé, de son aveu, des forfaits les plus exécrables. Il fut rendu une espèce de décret interlocutoire. Toute dénonciation contre un député à la législature devait être renvoyée aux comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis, et communiquée à l'accusé, pour y répondre avant qu'il en fût rendu compte au corps législatif. Si les trois comités ne regardaient pas la dénonciation comme fondée, ils étaient autorisés à n'y donner aucune suite; dans le cas contraire, ils devaient déclarer à la convention qu'il y avait lieu à examen. Alors il était nommé dans le sein du corps législatif une commission de vingt-un députés chargée de faire un rapport. Sur ce rapport, un simple mandat d'arrêt pouvait être prononcé contre le prévenu; les pièces devaient être imprimées. La convention s'astreignait à discuter tous les articles de la dénonciation, contradictoirement avec le dénoncé. Enfin, si un acte d'accusation était formé, le tribunal révolutionnaire était tenu de borner ses in-

formations aux faits précis insérés dans l'acte d'accusation, et sur lesquels le prévenu avait été entendu dans le sein du corps législatif.

Ce décret fut rendu sans contradiction. Les Montagnards croyaient assurer par ses formes dilatoires, non-seulement l'impunité de Carrier, mais celle de tous les désorganisateurs en chef, poursuivis par la clameur publique : les députés du côté droit n'élevèrent aucune contestation. Dans cette occasion, où l'opinion publique se déclarait en leur faveur, ils crurent peut-être devoir montrer beaucoup de modération; peut-être aussi craignaient-ils de compromettre leurs premiers succès, en s'opposant à une mesure réclamée simultanément par les Jacobins de tous les partis. D'ailleurs, soutenus dans ce moment par le parti du Ventre, ils pouvaient en être abandonnés à la moindre apparence d'un tumulte. Enfin, connaissant la haîne profonde portée par les dantonistes aux robespierriens, ils purent se reposer sur les effets de cette haîne pour rendre vaine une partie des dispositions du nouveau décret.

En effet, malgré les efforts multipliés pour soustraire Carrier à sa destinée, il fut livré aux tribunaux criminels, et porta la peine de ses crimes. La plupart des membres du comité révolutionnaire de Nantes obtinrent leur liberté, malgré l'évidence des assassinats par eux commis.

V. Malgré l'espèce d'amnistie obtenue par les

Jacobins, après la journée du 27 juillet, leur crédit n'était plus le même. Une guerre à outrance entre les partisans de Danton et ceux de Robespierre déversait sur la société-mère une partie du mépris jeté à pleines mains sur plusieurs de ses membres; d'ailleurs, l'exécution de cent municipaux de Paris privait les *frères* et *amis* de leurs orateurs ordinaires. D'autres se trouvaient incarcérés dans les grandes villes, en qualité d'agens de Robespierre et de coupables de prévarications dans la Vendée. Un grand nombre d'individus, ayant jacobinisé dans l'unique vue d'obtenir des places lucratives, en jouissaient tranquillement dans les administrations, dans les armées, dans les tribunaux, et surtout dans la partie des fournitures, où l'on pouvait faire des fortunes rapides. Devenus riches, non-seulement ils négligeaient d'assister aux séances des sociétés populaires, mais ils hâtaient, par leurs vœux et par leurs sourdes manœuvres, la destruction du jacobinisme, dont le système tendait à renverser perpétuellement les fortunes.

Ces pertes affaiblissaient la société-mère. Ses nouveaux conducteurs ne partageaient ni le caractère, ni l'autorité, ni même les talens révolutionnaires des anciens. Ses arrêtés prenaient une teinte ridiculement séditieuse. Ses bizarres expédiens pour envoyer ses décisions aux sociétés affiliées, n'étant plus soutenus par les armes de la terreur, laissaient apercevoir une série de misé-

rables intrigues; elles gênaient la marche du gouvernement. La convention interdit par un décret toute correspondance politique entre les sociétés populaires de province et les Jacobins de Paris. Ainsi étaient coupés les cent bras de ce Briarée avant de l'enchaîner à la terre.

A mesure que le pouvoir des Jacobins diminuait, les clameurs se multipliaient contre eux. La flatterie leur attribuait auparavant des succès auxquels ils n'avaient contribué d'aucune manière; la malignité les rendait alors responsables de plusieurs évènemens qui leur étaient entièrement étrangers. Les hommes gardent rarement un juste milieu dans le bien et dans le mal.

La bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés fut incendiée pendant la nuit du 19 au 20 août. On attribua à la malveillance des anarchistes la perte de ce monument littéraire, un des plus précieux de l'Europe, inappréciable surtout par les manuscrits rares dont on y voyait une superbe collection; On mettait alors une extrême négligence dans le choix des emplacemens destinés à des établissemens publics dont le voisinage pouvaient être dangereux. Auprès de cette immense réunion de livres, avaient été rassemblées les matières les plus inflammables, de grands amas de charbon de terre, un atelier de foreries à bras pour les canons des fusils, une raffinerie de salpêtre et un magasin de cinquante milliers de salpêtre raffiné. Le feu prit à la raffinerie placée précisement sous la bibliothèque; elle fut

détruite en peu d'heures. On sauva un petit nombre de manuscrits; ils furent déposés à la Bibliothèque royale, que l'Opéra brûlera un jour, si on ne transporte dans un autre local l'Opéra ou la Bibliothèque.

Une égale négligence occasionna un second malheur quelques jours après. Des précautions multipliées sont prises dans les places de guerre contre l'explosion des poudres renfermées dans les magasins. Les ouvriers employés à la fabrication des poudres, dans une manufacture établie à Grenelle, auprès de l'Ecole-Militaire, méprisaient toutes ces précautions. Plusieurs d'entre eux entraient dans cet atelier avec des souliers garnis de clous. Les spectateurs leur faisaient souvent des représentations sur les dangers de leur conduite; ils n'en tenaient aucun compte. L'explosion de ce laboratoire eut lieu le 31 août, à sept heures et demie du matin. L'ébranlement qui en fut la suite se fit sentir dans tous les quartiers de Paris. Quinze cents individus des deux sexes périrent dans cette occasion.

Malgré la guerre perpétuelle faite par les Jacobins aux sciences et aux arts, et malgré leur système de destruction générale, on leur adressa, sans aucun fondement, des reproches à l'occasion des deux évènemens que je viens de rapporter. Il n'en était pas de même des plaintes multipliées, qui parvenaient tous les jours, dans les bureaux conventionnels, de la part des victimes de la terreur.

De toutes les parties de la France, les corporations et les particuliers sollicitaient de concert une éclatante justice des plus abominables abus du pouvoir révolutionnaire. Les chefs des deux factions jacobines repoussaient ces réclamations, ou les annullaient par des délais affectés. Ce déni de justice exaspérait les passions, surtout dans les départemens du Midi. Les plaintes se changèrent en murmures; des murmures on passa aux voies de fait, à mesure que l'occasion se présentait de satisfaire des vengeances particulières.

On verra, dans la suite, comment de nouveaux massacres signalèrent quelques provinces. Le sang jacobin coula en expiation de celui que les Jacobins avaient versé. Les eaux du Rhône furent ensanglantées comme l'avaient été celles de la Loire. Affreuses représailles, condamnées par les lois de la morale et par les règles d'une saine politique! Elles furent la suite presque inévitable de la marche tortueuse adoptée par la convention. Une déplorable fureur égara la raison du peuple. Long-temps comprimé par l'anarchie, et tout-à-coup dégagé de ses fers, il les saisissait d'un bras forcené, et en assommait ses oppresseurs.

VI. Vers les derniers mois de 1794, la puissance des Jacobins, minée par l'opinion publique, s'écroulait. Une circonstance favorable suffisait pour l'anéantir. Le procès de Carrier amena cette circonstance.

Malgré toutes les intrigues en faveur de ce député, multipliées par la société-mère, il avait été mis aux arrêts chez lui, le 30 octobre, sous la garde de quatre gendarmes; c'était le jour où la convention, s'occupant d'un nouveau mode d'instruction publique, établissait dans Paris des écoles normales qui ne rendirent aucun service pour l'éducation de la jeunesse. Carrier fut décrété d'accusation le 24 novembre.

Dans le temps où la commission des vingt-un faisait son rapport au corps législatif, on soupçonnait les Jacobins de préparer une insurrection; il s'agissait non-seulement d'enlever Carrier aux poursuites de la justice, mais d'anéantir la convention et d'exterminer les Montagnards qui avaient contribué le plus efficacement à la révolution du 9 thermidor. Des hommes, accoutumés chez les Jacobins aux manœuvres astucieuses avec lesquelles cette société enveloppait ceux qu'elle voulait perdre, n'ignoraient aucun des moyens de se garantir d'une insurrection populaire. Fréron, cachant son intérêt particulier sous le voile de l'intérêt public, échauffa aisément une foule de jeunes gens dont il s'était environné dans les derniers jours de juillet, sous prétexte de les armer contre les anarchistes qui avaient égorgé leurs pères et leurs frères.

Un rassemblement nombreux se forme; la salle des séances de la société-mère est investie; un combat s'engage à la porte et dans les environs;

des pierres lancées par les fenêtres roulent dans la salle, blessent quelques individus; plusieurs assaillans pénètrent dans les tribunes, traitent les femmes jacobines dont elles étaient remplies, comme, dans le temps de la terreur, elles avaient traité les femmes et les filles qu'elles rencontraient allant à la messe. Les portes de la salle allaient être forcées; une députation du corps législatif arrêta le désordre: les jeunes gens, appelés depuis lors la jeunesse de Fréron, se séparèrent avec assez de facilité, en protestant de venir abattre la salle où les Jacobins s'assemblaient, s'ils osaient y tenir une nouvelle séance. Les Jacobins montrèrent alors combien ils étaient lâches quand la force publique ne les soutenait pas; ils se retirèrent sans faire la moindre résistance. Les clefs de leur salle furent déposées pour la seconde fois dans les comités de la convention; mais en vain, les jours suivans, ils mirent en œuvre toutes sortes de souplesses pour obtenir la permission de se rassembler: la société resta dissoute. Le lieu de leur séance fut converti, dans la suite, en marché public.

Cet évènement contribua au rappel des soixante et treize députés incarcérés l'année précédente; d'autres causes concoururent au même effet: Lecointre, de Versailles, avait renouvelé sa dénonciation contre plusieurs des principaux membres des comités de salut public et de sûreté générale. Cette dénonciation se trouvait appuyée par une foule de rapports venus des départemens:

ils imputaient, aux représentans envoyés en mission, des cruautés les plus révoltantes, surtout à ceux dont la mission s'était étendue sur les départemens voisins de la Vendée. On les accusait de malversation de tout genre auxquelles on attribuait la continuation de cette guerre désastreuse.

Une députation du bourg de Bedouin réclamait contre l'inconcevable traitement éprouvé par les habitans de cette commune, d'après les ordres du député Maignet: les Jacobins avaient présenté cet évènément sous des faces mensongères. On entendit alors la vérité avec une surprise mêlée d'horreur. Les députés de Bedouin dénonçaient les prétendus patriotes comme des hommes accoutumés au pillage et à tous les genres d'escroquerie, imaginés par les voleurs pour vivre aux dépens d'autrui.

« Dans cette vue, ajoutait l'orateur de la députation, des anarchistes arrachent durant la nuit un arbre de la liberté planté hors des murs de la commune: on soupçonna même le président de la société populaire, d'avoir conduit ceux qui furent chargés de cette expédition; le lendemain, les coupables d'un délit facile à réparer le rejetèrent sur les paisibles habitans qui n'en avaient aucune connaissance.

« On sonne l'alarme par ordre du représentant Maignet; des scélérats viennent porter le feu et le fer dans Bedouin. Un comité populaire s'établit à la hâte; ses agens se portent dans toutes les maisons où leur avidité leur promet un riche

pillage. Cinq cents maisons sont livrées aux flammes ; des manufactures de soie très-florissantes sont détruites ; le fruit des moissons environnantes est perdu sans profit : ces atrocités sont commises sans avoir constaté, par des formes juridiques, l'existence même du délit sur lequel on pouvait les fonder ; enfin, un tribunal de sang est formé : la hache de la mort frappe indistinctement toutes les têtes ; on exécute le même jour soixante individus des deux sexes, dont tout le crime est de ne pouvoir désigner les vrais coupables. Ce crime prétendu leur est commun avec tous leurs compatriotes ; tous aussi sont condamnés à la mort ; les uns la subissent, les autres l'évitent en fuyant loin de leur patrie, devenue un désert. Nos vieillards, nos femmes, nos enfans errent depuis lors sur les montagnes voisines de leurs anciennes demeures ; les cavernes qui leur ont servi de réfuge retentissent des cris de leur désespoir : nous vous conjurons d'y mettre un terme. »

Plusieurs députés demandaient la parole pour appuyer l'adresse des habitans de Bedouin. Goupilleau de Montaigu monte à la tribune. Envoyé dans le département de Vaucluse après la révolution du 27 juillet, il avait vu de ses propres yeux une partie des horreurs dont se plaignaient les victimes infortunées des anarchistes ; il avait lu sur des poteaux placés autour des maisons condamnées aux flammes par Maignet, des affiches sur lesquelles il était défendu d'approcher

de ces décombres sous peine de mort ; il avait parcouru les débris des manufactures réduites en cendres avec soixante milliers de soie ouvrée ou non ouvrée. Des barils de poudre avaient été apportés pour faire sauter une église neuve respectée par l'incendie. Des granges remplies de grains et de farines n'avaient pas été ménagées. Il racontait un fait encore plus horrible.

Une fille de dix-huit ans, nommée Anne Saumont, se transporte chez le député Maignet, et sollicite la liberté de son père. D'où es-tu, lui demande le barbare ? de Bedouin, lui répond la jeune fille : aussitôt elle est arrêtée ; elle montait le lendemain à l'échafaud avec toute sa famille. Goupilleau ajouta : « Une fosse profonde avait été remplie de cadavres auprès d'Orange ; six autres, nouvellement creusées, étaient destinées à recevoir douze mille victimes, auxquelles le 9 thermidor sauva la vie. On venait de préparer quatre milliers de chaux pour consumer ces cadavres. » D'autres députés fournissaient de nouveaux traits de barbarie de la commission d'Orange : elle avait fait guillotiner une femme de quatre-vingt-dix ans, sourde, aveugle et muette, et un grand nombre d'enfans au-dessous de seize ans.

On savait que tout détruire pour tout piller et pour tout asservir était le système des anarchistes ; mais jamais on n'avait articulé à la tribune de la convention autant de preuves de leur profonde scélératesse. L'impression faite par ce tableau se

lisait dans tous les yeux et sur la contenance de tous les spectateurs. Dans d'autres circonstances, les Montagnards couvraient, par des vociférations tumultueuses, la voix de leurs accusateurs ; l'évidence de leurs crimes, ou plutôt l'embarras dans lequel se trouvaient plusieurs de leurs chefs spécialement inculpés, les réduisait alors au silence. Les efforts de la Montagne se réunissaient pour sauver Barrère, Vouland, Collot, Billaud, Amar, Vadier et David, et les autres membres des comités de gouvernement attaqués par Lecointre : leur supplice aurait entraîné la destruction complète du parti robespierrien.

Dans cette perplexité, les Montagnards cherchant, d'une part, à atténuer peu à peu l'horreur qu'inspiraient leurs collègues, affectaient, de l'autre, une fausse modération. Leurs antagonistes en profitèrent pour procurer aux habitans de Bédouin les secours dont ils avaient besoin, et pour envoyer leurs persécuteurs devant les tribunaux. Profitant de leur avantage, un décret, rendu au mois de décembre, rappela dans le sein du corps législatif les soixante et treize députés incarcérés pour avoir signé, après la journée du 2 juin, une protestation dans laquelle ils déclaraient que, réduits par des circonstances malheureuses à l'impossibilité d'opposer, par leurs efforts individuels, le moindre obstacle aux succès des conspirateurs, ils n'avaient pu ni dû prendre part aux délibérations de l'assemblée, et ils

dénonçaient à la France entière les scènes odieuses dont ils avaient été témoins. Cette pièce était signée: Lauze-Duperret, Ignace Caseneuve, Laplaigne, Chasselin, Girault, Duguet-Dassé, Ronault, Dussaux, Lebreton, Defermon, Saurine, Queinée, Salmon, Lacaze, Corbel, Guitter, Ferroux, Antoine Rabaut, Fayelle, Derazel, Ribereau, Aubri, Ruault, Obelin, Babey, Blade, Maille, Peyre, Bohan, Fleuri, Vernier, Grenot, Jarri, Amyon, Lauranceot, Laurancel, Ferrès, Saladin, Chasset, Vallée, Sébastien Mercier, Mazuyer, Roger, Duprat, Lefèvre, Olivier, Gerente, Gerilhe, Varlet, Dubusc, Savary, Delamarre, Blangny, Dalray-Doublai, Delville, Massa, Faure, Hecquet, Descamps, Daunou, Perrier, Blaux, Stadens, Bresson, Marbot, Rouzel, Tournier, Blaviet, Moysset, Saint-Prix, Gamon, Desoulignac, Brunel, Despinassy. Le même décret rapportait ceux en vertu desquels Coupé, Devérité et Thomas Payne avaient été exclus de la représentation nationale.

C'était un surcroît de force pour le côté droit de l'assemblée; il ne suffisait cependant pas pour le faire triompher de la Montagne dans toutes les occasions où les élémens divers dont elle se composait se réunissaient vers le même but. Une députation venue de Bordeaux demandait le rapport du décret rendu au mois d'août de l'année précédente, qui enlevait son nom au département de la Gironde, et déclarait Bor-

deaux en état d'insurrection. Cette députation, n'osant présenter la révolution du 2 juin sous le point de vue adopté par les soixante-treize députés dans leur protestation, se contentait de solliciter l'oubli d'une faute lavée dans leurs larmes et dans leur sang.

Plusieurs représentans, mis hors la loi après le 2 juin, demandaient vainement la révocation du décret prononcé contre eux. Un nouveau décret fut rendu sur le rapport des comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis. Ils restaient exclus du corps législatif, mais les tribunaux ne pouvaient exercer aucune poursuite contre eux. Ce décret déclarait les mêmes individus innocens et coupables pour le même fait; on le verra rapporté dans la suite; je n'en dois pas examiner la moralité : je me borne à peindre l'esprit qui régnait dans la convention. Il était entièrement versatile. Les députés signataires de la protestation, dans laquelle ils faisaient ouvertement cause commune avec leurs collègues mis hors la loi, convenaient alors que leur rentrée dans le corps législatif pouvait être dangereuse à la chose publique.

Leur longue captivité semblait avoir émoussé leur énergie; satisfaits d'être rentrés dans le corps législatif, ils semblaient craindre d'en être expulsés de nouveau. A la vérité ils se trouvaient dans une situation très-délicate; on disait hautement sur la Montagne : On doit regarder le 9

thermidor comme un orage passager ; la révolution reviendra bientôt à son ancienne température : le même propos se répétait dans la Plaine. Le parti du Ventre commençait à favoriser les anarchistes par des raisons dont je parlerai dans la suite.

La postérité demandera, avec étonnement, quelles étaient les opinions politiques de ces hommes du parti *du Ventre*, qui condamnèrent successivement Condorcet et Carrier, Brissot et Danton, Vergniaud et Robespierre. Les variations de ce parti causèrent la plupart des maux de la France ; on leur dut même les évènemens de vendémiaire 1795, dont je parlerai bientôt. Les aveugles ! ils se coalisaient avec les désorganisateurs. Sans calculer les effets de leur fourberie, les anarchistes, ayant besoin de leurs secours, les adulaient momentanément, et préparaient peut-être en secret un mouvement révolutionnaire dans lequel ils devaient être exterminés. Plusieurs des soixante-treize grossirent ce parti. Les uns et les autres furent vainement soupçonnés d'avoir été conduits par cette terrible passion du pouvoir, qui avait transformé les Montagnards en bêtes féroces. Leurs âmes apathiques ne s'élevèrent pas à de si hautes entreprises ; ils voulaient seulement se perpétuer dans leurs places, et ramasser beaucoup d'argent.

VII. A l'époque du 26 juillet, les armées françaises obéissaient, dans les Pyrénées-Orientales,

à Dugommier; dans les Pyrénées-Occidentales, à Muller; dans les Alpes, au maréchal Kellermann; en Italie, au maréchal Masséna; le général Pichegru commandait l'armée du Nord; le maréchal Jourdan, celle de Sambre-et-Meuse; le général Moreau celle de la Moselle; et le général Michaud, celle du Rhin, devant laquelle se trouvaient les Prussiens, conduits par le général Kalkreuth. Les Français attaquaient de toutes parts les ennemis; ils obtenaient des succès qu'on ne devait pas attendre de leur inexpérience dans la tactique militaire.

Les Espagnols, abandonnant le territoire français, avaient conservé la forteresse de Bellegarde; elle fut reprise. Les ennemis se retranchèrent sur des montagnes réputées inaccessibles. Dugommier les attaque le 19 octobre; leurs rangs sont enfoncés à la baïonnette. L'artillerie, les équipages, le camp espagnol et une immense quantité d'approvisionnemens, restèrent au pouvoir du vainqueur. Ces avantages compensèrent à peine la perte du général Dugommier, tué en combattant comme un grenadier. Le général Pérignon lui succéda; il vint attaquer Figuiéras; cette forteresse fit peu de résistance. Pérignon descend des Pyrénées avec la rapidité d'un torrent. Rosas est assiégée; en vain les Espagnols réunirent leurs forces de mer à celles de terre pour défendre cette ville; elle fut enlevée d'assaut. Les Français étendaient leurs contributions dans toute la Catalogne.

Dans le même temps, l'armée des Pyrénées-Occidentales pénétrait dans la province de Guipuscoa, s'emparait de Fontarabie, du port Passage, de Saint-Sébastien, et arrivait sous les murs de Pampelune. Cette place prise, le chemin de Madrid s'ouvrait devant les troupes françaises.

Des succès, encore plus éclatans, couronnaient l'armée d'Italie. Les Français, maîtres du comté de Nice, faisaient leurs dispositions pour enlever au roi de Sardaigne la ville d'Oneille, seule place avec laquelle il communiquait avec la Sardaigne. Les Piémontais occupaient les hauteurs de Sainte-Agathe; ce port fut enlevé avec une rapidité étonnante. Oneille ne fut pas défendu. Les troupes sardes se retirèrent en désordre dans les gorges des Apennins. Les ennemis de la France accusaient les soldats français de signaler leur marche en ruinant les villes, dévastant les campagnes, détruisant la religion. Cette rumeur produisait les effets les plus fâcheux. Dix mille individus des deux sexes avaient abandonné la fertile vallée d'Oneille à l'approche des régimens français. A peine rencontrait-on dans les villages un petit nombre de femmes, d'enfans et de vieillards. Cette funeste émigration fut arrêtée par la prudence avec laquelle se conduisit l'armée victorieuse; la vérité succéda à l'imposture. Les hommes, revenus dans leurs foyers, se livrèrent à leurs travaux ordinaires.

A l'époque du 27 juillet, nos troupes occupaient toutes les sommités des Alpes, partout où elles

étaient accessibles aux hommes. Après avoir escaladé ces rochers couverts d'une neige ancienne comme le monde, une armée, chargée de pénétrer dans le Piémont par le col de Tende ou par le Mont-Cénis, avait à prendre la ville de Suze ou celle de Coni. Tous les militaires connaissaient la difficulté de réussir dans l'une et dans l'autre de ces entreprises. Coni avait été inutilement assiégé, en 1744, par le prince de Conti, après une campagne très-brillante. Depuis lors, de nouvelles fortifications défendaient cette place. La ville de Suze, bâtie dans un défilé nommé le *Pas de Suze*, ne fut jamais une place très-forte par elle-même : deux forts la protégeaient ; le plus considérable était celui de la Brunette, entouré de fortifications creusées dans le roc, impénétrables au canon, précédées par des mines creusées sous des ouvrages devant lesquels on ne pouvait ouvrir la tranchée. La situatiou topographique de ces deux places augmentait leur importance. Toute place assiégée selon les règles de l'art sera prise infailliblement, si la division assiégeante est couverte par une armée d'observation. L'ingénieur habile calcule, à quelques jours près, dans quel espace de temps les bastions les plus redoutables seront renversés ; mais les règles générales de la tactique ne peuvent s'adapter aux sièges entrepris dans les anfractuosités des Alpes ; l'attaque ne peut se continuer durant long-temps ; les neiges couvrent tous les défilés dès le mois d'octobre ; elles les rendent

inaccessibles avant le mois de mai aux convois d'artillerie. Lorsque la fonte des neiges s'annonce, il est impossible de traverser les moindres torrens, devenus des fleuves rapides. A peine dans les premiers jours de juin, après l'écoulement des grosses eaux, peut-on rassembler dans ces agrestes contrées les préparatifs nécessaires pour un siège considérable. La neige met fin à ces entreprises à la fin de septembre.

Ces difficultés locales avaient sauvé Coni en 1744. Le commandant de cette forteresse, voyant l'hiver sur le point de combattre en sa faveur, se défendait avec obstination ; et au moment où les Français, vainqueurs des rois de Sardaigne et de Naples, se flattaient de jouir de leur triomphe, l'abondance des neiges, le débordement de la Stura, et un froid excessif forcèrent le prince de Conti de revenir dans le comté de Nice avec une armée victorieuse et affaiblie. Les Français, maîtres de la Savoie et du comté de Nice en 1794, avaient à éviter les écueils sur lesquels échouèrent leurs prédécesseurs en 1744. On résolut de suivre les bords de la Méditerranée, sur le chemin appelé la *Côte du Ponent*, d'occuper le marquisat de Final, appartenant aux Gênois, et de pénétrer dans le cœur du Piémont par le Mont-Ferrat, pays hérissé de rochers, faisant partie des Alpes et des Apennins.

Après avoir franchi quelques défilés de ces montagnes, on trouve une vallée riante arrosée par le

Tanaro; on pouvait la suivre jusqu'à Albe ou à Mondovi; c'était le seul chemin par lequel il fût possible d'aller en tout temps de Provence en Italie. Ce chemin, bordé d'affreux précipices, où, dans quelques endroits, quatre personnes pouvaient à peine passer de front, portait le nom de Corniche. On était exposé au feu des vaisseaux anglais. Il fallait garder une communication de plus de trente lieues, et combattre perpétuellement entre des rochers, des précipices, des torrens, où quelques bataillons peuvent arrêter une armée entière, et où la difficulté des convois n'était pas un des moindres obstacles. Les Autrichiens eurent le temps d'envoyer au roi de Sardaigne des renforts considérables. Les Français, après avoir franchi la Corniche, se rendirent maîtres d'Orméa, sur le Tanaro; il ne leur fut pas possible de pénétrer plus avant dans le Piémont. Durant cette campagne, ils se bornèrent à conserver leurs conquêtes dans les montagnes.

Sur le Rhin, les Français combattaient contre les Prussiens, commandés par les généraux Sickendorf et Kalkreuth; des négociations, plusieurs fois entamées entre les ministres français et prussiens, annonçaient une prochaine réconciliation entre les deux puissances. Dans cette attente, la guerre se poussait avec peu de vigueur. Il n'en était pas de même au bord de la Moselle : l'armée, sous les ordres de Jourdan, pénétrait de toute part dans l'électorat de Trèves. Les troupes destinées

à cette expédition avaient été partagées en trois corps : celui de la droite, commandé par le général Renaud, suivait la rive droite de la Sarre; celui de la gauche, aux ordres du général Ambert, côtoyait la Mozelle, entre cette rivière et le duché de Luxembourg; le centre marchait entre ces deux rivières, ayant à sa suite les pontons nécessaires pour jeter des ponts, au besoin, sur la Mozelle ou sur la Sarre. La colonne de gauche rencontre les Autrichiens en avant de Remich, et les culbute à la baïonnette; les ennemis se réfugient dans la forteresse de Luxembourg. La communication, entre cette place et l'armée autrichienne, fut interceptée. De Remich, la même colonne se porta sur Graven-Macheren; les Autrichiens abandonnèrent cette ville. Le centre et la droite de l'armée s'étaient réunis au pont de Consaxbrick, gardé par un fort détachement; il fut obligé de se replier sur la division autrichienne retranchée sur la montagne Verte, à peu de distance de Trèves.

Ce camp retranché, devant lequel Louis XIV avait perdu en un jour quinze mille hommes, fut enlevé à la baïonnette après un combat de deux heures. Les Autrichiens, abandonnant Trèves, se retirèrent à Coblentz et à Cologne. Les plus grands coups se portaient dans le Hainaut : les Autrichiens, retranchés dans une immense forêt, entre les places par eux conquises l'année précédente, semblaient inexpugnables aussi long-temps qu'ayant leurs derrières libres ils tireraient leurs subsistances

et leurs munitions de la Flandre et de la Hollande par la Sambre et par l'Escaut. Ils menaçaient à la fois Maubeuge et Cambrai.

Les puissances alliées avaient ouvert la campagne avec quatre cent mille hommes effectifs : cent quarante mille sous les ordres du prince de Saxe-Cobourg ; quarante mille sous les ordres du duc d'York ; vingt mille Hollandais, douze mille émigrés commandés par le prince de Condé, soixante mille Autrichiens répandus dans les électorats de Trèves, de Mayence et de Cologne ; soixante-quatre mille Prussiens et vingt mille hommes de troupes de l'empire à la droite du Rhin.

Dans un grand conseil tenu à Bruxelles, entre le duc d'York, le prince de Saxe-Cobourg et les généraux Colloredo, Clairfayt, Seckendorf et Walmonden, on avait résolu de solliciter la cour de Londres d'accorder au roi de Prusse une augmentation de subsides, sans laquelle ce prince paraissait déterminé à séparer ses intérêts de ceux de la coalition.

Les Français opposaient à leurs ennemis cinq cent mille hommes, dont deux cent quatre-vingt mille sous les ordres du général Pichegru ; deux cent vingt conduits par le maréchal Jourdan. Pichegru était chargé des attaques dans la West-Flandre ; Jourdan dirigeait les opérations sur les bords du Rhin, de la Meuse, de la Mozelle et de la Sambre.

Pichegru était entré dans la Flandre maritime,

vers les premiers jours du printemps. Le comte de Clarfayt employa vainement les ressources de la tactique pour arrêter les progrès des Français. Ils se présentèrent, au mois de mai, devant Ypres, où les Autrichiens tenaient une partie des munitions destinées pour la campagne. Pichegru avait partagé son armée en deux corps principaux : l'un, sous les ordres du général Sauham, protégeait le siége. Trois fois Clairfayt attaqua l'armée d'observation, trois fois il fut repoussé avec perte. Les Autrichiens abandonnèrent Ypres. Elle se rendit le 16 mai. Une mésintelligence entre le duc d'York et le général Clairfayt favorisait les succès des Français ; ils se rendirent maîtres de la West-Flandre.

Les Autrichiens se fortifiaient par de nouvelles redoutes ; ils paraissaient vouloir assiéger Maubeuge, après avoir reçu un renfort de trente mille Prussiens. Ils venaient du pays de Liége, sur les bords de la Meuse et de la Sambre : Jourdan résolut d'arrêter leur marche en se rendant maître de Charleroi-sur-Sambre. Cette expédition décida la bataille de Fleurus. Le prince de Cobourg, ayant rassemblé toutes les troupes qui n'étaient pas nécessaires à la garde de son camp et des places de guerre dont il était maître, fortifié par dix mille Anglais récemment arrivés, se met en marche pour attaquer les Français sur les bords de la Sambre. Le siége de Charleroi était poussé avec la dernière vigueur ; la place, écrasée par les

bombes, avait été obligée de se rendre avant l'arrivée des Autrichiens.

Le prince de Cobourg, s'éloignant des bords de la Sambre, établit son camp entre Charleroi et Namur, dans ces plaines de Fleurus où les Français remportèrent, pendant le 17e siècle, deux victoires célèbres : la première, en 1622, sur les Espagnols, et la seconde, en 1690, sur les Allemands. L'armée autrichienne, forte de cent mille hommes, n'était pas inférieure à celle des Français. Elle eût été très-supérieure si les Prussiens avaient eu le temps d'arriver. Jourdan prévint cet événement en attaquant les Autrichiens le lendemain de la capitulation de Charleroi. La droite des Autrichiens était commandée par le prince d'Orange, la gauche par le comte de Beaulieu; le prince de Cobourg conduisait le centre : la cavalerie combattait sous les ordres du prince de Lambesc. Jourdan était au centre de l'armée française; le général Marceau menait l'avant-garde; le général Lefèvre l'arrière-garde, et le général Dubois la cavalerie. La bataille commença avec le jour. La victoire était encore indécise après quatorze heures de combat. Jourdan, ayant réuni sa réserve et sa cavalerie légère, fit battre la charge sur toute la ligne à six heures du soir. Les Français se précipitent sur leurs ennemis comme si la bataille n'eût fait que commencer. Les Autrichiens ne résistèrent pas à ce choc; ils prirent la fuite, laissant sur le champ de bataille dix mille cadavres. La

principale perte tomba sur la division anglaise : elle fut presque entièrement détruite. Les Prussiens, arrivant durant la nuit suivante, protégèrent les Autrichiens : ils précipitaient leur fuite vers le Rhin, abandonnant une partie de leurs munitions dans la forêt de Mormale. En deux mois la Belgique passa au pouvoir des vainqueurs, à l'exception de la forteresse de Luxembourg. Les places de Condé, Valenciennes, le Quesnoy et Landrecie, conquises par les Autrichiens l'année précédente, entrèrent sous la domination française durant les mois de juin, juillet et août.

VIII. Les succès de l'armée du Nord n'étaient ni moins rapides ni moins brillans. En moins de deux mois elle s'était emparée de la Flandre hollandaise et d'une partie du Brabant hollandais; les drapeaux français flottaient sur les forteresses de l'Ecluse, de Sas-de-Gand, de Bois-le-Duc, de Crêve-Cœur, de Maëstricht, d'Uxel, de Schonk, de Nimègue, de Burick. On assiégait Grave. La conquête de cette place allait rendre les Français maîtres du cours du Rhin et de la Meuse jusqu'à son embouchure.

1795. Dans ces circonstances, le gouvernement hollandais s'était déterminé à faire des propositions de paix à la convention nationale; on offrait de reconnaître la république française, de lui payer quatre-vingt millions de florins de Hollande, et de lui garantir la Belgique, à condition de ne pas

troubler le gouvernement batave dans la forme alors existante. Ces propositions étaient favorables à la France sous tous les rapports; mais dans la disposition des choses elles ne pouvaient être admises. D'un côté la réussite de cette négociation aurait mécontenté le parti anti-stathoudérien sur lequel les Montagnards comptaient, pour opérer dans les marais de la Hollande une révolution semblable à celle de France; de l'autre on suspectait la sincérité de ces promesses, dont l'effet pouvait être seulement d'éloigner les armées françaises des bords du Rhin et de la Meuse, dans une saison rigoureuse durant laquelle le froid pouvait couvrir de glaces épaisses les fleuves dont la Hollande était entourée, et rendre inutiles les principales défenses du pays. Pichegru reçut ordre de continuer la campagne durant l'hiver.

Son armée, cantonnée entre Breda et Nimègue, s'élevait à cent mille hommes effectifs: le reste de ses forces occupait la Belgique et les places conquises dans la Hollande. On fabriquait dans Bois-le-Duc une grande quantité de petits crampons propres à être adaptés sous les souliers des fantassins. Ces précautions annonçaient quelque expédition méditée dans le silence par le général français.

Il attaqua les Anglais et les Hollandais dans une étendue d'environ douze lieues, depuis Grave jusqu'au-delà de la rivière de Meerk. Toutes leurs redoutes, toutes leurs batteries furent emportées à la baïonnette. Le passage de la Meuse, devant

l'île de Bommel, fut effectué sur trois colonnes. Les villes de Bommel et le fort Saint-André passèrent sous les lois de la France. Le quartier-général de l'armée s'établit dans l'île de Bommel. Les généraux firent les dispositions pour pénétrer dans le cœur de la Hollande, dans un temps où les fleuves, ayant perdu leur fluidité par la congellation, n'arrêtaient plus la marche des guerriers français vers Amsterdam. Le duc d'York avait commandé les Anglais et les Hollandais durant la campagne. Il venait de s'embarquer pour Londres, laissant au comte de Walmoden le commandement d'une armée dont la position devenait chaque jour plus embarrassante.

Ces succès augmentaient la confiance des ennemis de la maison stathoudérienne : ils s'assemblaient presque publiquement en beaucoup de villes. Le gouvernement était d'autant moins en mesure d'improuver leurs démarches, qu'il avait été fait dans l'assemblée des états-généraux la proposition d'abolir le stathoudérat, si les Français ne voulaient faire la paix sans cette condition. Le stathouder paraissait se résigner à sa destinée. Un comité révolutionnaire, séant à Bois-le-Duc, déployait le caractère d'une puissance souveraine. Non-seulement il informait presque ministériellement ses partisans dans Dordrecht des projets du général français, mais il publiait des proclamations dans lesquelles il excitait les Bataves à une insurrection.

Malgré la force des armées françaises, la position des Bataves anti-stathoudériens était délicate. Non-seulement les Anglais, les Hanovriens et les Hessois occupaient dans la Hollande les postes les plus importans, mais les villes étaient remplies des troupes stathoudériennes sorties de Bois-le-Duc, de Maëstricht, de Venloo, de Gorcum, et des autres forteresses occupées par les Français. D'après la capitulation de ces villes, ces corps ne pouvaient servir contre la France; mais elles rendaient des services importans au gouvernement de la Haye en comprimant les anti-stathoudériens.

Une insurrection générale fut jugée impraticable par le comité révolutionnaire de Bois-le-Duc. On décida seulement qu'à l'approche des Français, la ville de Dordrecht donnerait le signal d'une insurrection partielle en désarmant la garnison et en destituant les magistrats. On ajouta dans une nouvelle proclamation : « Si la cour stathoudérienne met obstacle à l'insurrection de Dordrecht, deux commissaires du comité central d'insurrection se rendront au camp français le plus voisin, préviendront le général des dispositions faites, et lui demanderont les forces nécessaires pour vaincre la résistance des troupes stathoudériennes. Ces commissaires devaient l'instruire en même temps que la ville de Rotterdam aurait soin de fournir du pain et de la viande aux troupes françaises. »

Trois corps d'armée défendaient la Hollande : le premier, composé de troupes stathoudériennes,

se cantonnait entre le Vahal et le Leeck; les Anglais, les Hanovriens et les Hessois, retranchés dans des lignes sur les bords du Leeck, protégeaient Utrecht; un corps d'Autrichiens, aux ordres du comte de Clairfayt, s'étendait entre le Vahal et le Leeck depuis Culembourg jusqu'à Arnheim. Cette dernière armée avait été forcée de se retirer au-delà de l'Issel, laissant au pouvoir des Français les cantons voisins jusqu'à Gueldwmalsein.

Un froid excessif se faisait sentir en Hollande; tous les fleuves étaient couverts d'une glace épaisse et solide, sur laquelle l'artillerie elle-même pouvait passer sans le moindre danger. Le général Pichegru disposait toutes choses pour attaquer les lignes de la Grep, défendues par les Anglais. Si on parvenait à forcer ces lignes, Utrecht devait ouvrir ses portes; rien ne s'opposait à la marche des Français sur Amsterdam.

IX. Au mois de janvier, le statbouder, désespérant de sa fortune, avait convoqué extraordinairement, dans la Haye, l'assemblée des états-généraux; il y fut décidé d'envoyer sur-le-champ des plénipotentiaires au général français, pour lui demander la paix: le prince d'Orange offrait d'en faciliter la conclusion, en donnant volontairement la démission de ses charges. Les circonstances devenant plus fâcheuses de moment à autre, cette démission fut donnée. Le comité d'insurrection était informé de l'approche des

Français vers le bourg de Léerdan; trois commissaires vinrent au village de Harinxelt, par où ils devaient passer. On y trouva environ cent hommes venus de Verkenhan sur la glace. Les Français, aux ordres du général Daendels, se portaient sur Utrecht.

Ce mouvement était la suite de la retraite des Anglais et des Hanovriens; abandonnant les lignes de la Grep, ils se retranchaient derrière l'Issel: en peu de jours, les Français se virent maîtres de toutes les forteresses des Provinces-Unies; les flottes hollandaises et les vaisseaux munitionnaires, envoyés d'Angleterre pour les troupes britanniques, retenus par les glaces dans le Texel et dans les bassins de Briel, de Hellevœt-Sluis, d'Amsterdam et de Rotterdam, fournissaient aux Français des ressources inappréciables: les Anglais, ne pouvant s'embarquer sur les côtes bataves, furent obligés de se retirer sur les bords de la mer d'Allemagne.

On avait trouvé, à la Haye, une fonderie magnifique; à Delft, l'arsenal le plus considérable de l'Europe; á Dordrecht, six cent trente pièces de canon de bronze, quarante mille fusils neufs, des munitions de guerre et des provisions suffisantes pour remplir, durant six mois, tous les besoins d'une armée de cinquante mille hommes; Rotterdam renfermait de superbes chantiers propres à recevoir des vaisseaux de guerre en construction et les bois nécessaires pour créer une escadre redou-

table. Les villes de Hollande renfermaient des magasins inappréciables de denrées et de marchandises rassemblées par la prudente économie des Hollandais, pour les vendre dans des temps convenables ; les Français trouvaient encore avec profusion des objets de première nécessité, devenus rares en France; le riz, alors vendu 3 fr. à Paris, valait 3 sous à Amsterdam. On y trouvait amoncelées des quantités immenses de comestibles, viandes salées, fromage, vin, huile, eau-de-vie, sucre et café : quel parti devait tirer la France des richesses dont elle devenait maîtresse par le sort des armes ! c'était le sujet de toutes les conversations.

Avant la réussite, un très-grand nombre de discoureurs parlaient de l'expédition de Hollande du ton du mépris ; à les entendre, l'exécution en était physiquement impossible. Cette terre, défendue par les Anglais, par les Allemands, et surtout par la mer, devait engloutir les téméraires assaillans à l'instant même où ils y mettraient un pied hostile ; trente mille Français, ajoutait-on à l'appui de cette opinion, s'étant hasardés à passer le Vahal, avaient trouvé la mort au sein des eaux.

Ces mêmes aristarques se partageaient, après l'évènement, en deux opinions différentes : selon les uns, les Français ne pouvaient tirer aucun profit de cette conquête, parce que toutes les richesses de la Hollande avaient été transportées en Angleterre ; selon les autres, appitoyés sur le sort des

Bataves, il fallait les accoutumer, par les meilleurs traitemens, à la domination française; ils proposaient presque d'envoyer des métaux précieux, des denrées, des marchandises dans cette contrée, devenue, depuis plusieurs siècles, le dépôt des richesses répandues sur le globe.

Ces sentimens étaient combattus par d'autres observateurs; ils voulaient traiter la Hollande en pays de conquête: une paix glorieuse, après une campagne glorieuse, devait être le résultat de la conduite tenue par nous en Hollande. Les puissances coalisées contre la France continuaient la guerre en calculant que les armées prodigieuses, avec lesquelles nous les combattions, diminuant chez nous la masse des agriculteurs et des manufacturiers, il devait nous devenir un jour difficile de nourrir nos défenseurs.

C'était le texte de presque toutes les harangues de Pitt dans le parlement d'Angleterre. Ce célèbre diplomate ne proposait pas aux Anglais de continuer la guerre, parce qu'elle était fondée sur des principes de justice, mais parce qu'elle était utile à l'Angleterre. Supérieure par sa marine à tous les armemens faits par la France aux prises avec l'Europe entière, elle s'était emparée de la Martinique, d'une partie de Saint-Domingue, des établissemens français sur les côtes de Malabar et de Bengale; elle détruisait peu à peu le commerce extérieur de la France. Pitt regardait la continuation des hostilités, comme devant ruiner

entièrement la France. La conquête de la Hollande mettait en défaut les calculs du publiciste anglais, si ce pays était traité en pays de conquête. On ne devait donc pas balancer : les propriétés particulières devaient être respectées ; il fallait porter en France les richesses publiques.

Parmi les plus précieuses de ces richesses, se trouvaient les vaisseaux de guerre, les bois de construction, les canons, les cordages, les mâtures, les magasins de l'Etat et de la compagnie des Indes. On allait, sans doute, crier à l'injustice, mais ceux-là même n'auraient-ils pas crié à l'ineptie, si la France perdait une occasion unique de se procurer, d'un seul coup, toutes les ressources en état d'assurer les succès de la guerre ? La Hollande pouvait fournir en denrées, en marchandises ou en métaux, une valeur immense. Les Français auraient rétabli leurs finances ; leur gouvernement devenait l'arbitre de la paix ou de la guerre.

On prit le parti de contracter une alliance avec la nation conquise, et de s'en rapporter à la loyauté de son nouveau gouvernement, sur les indemnités réclamées par la France. Pichegru eut ordre de poursuivre les Anglais et les Autrichiens, cantonnés dans les provinces d'Over-Issel et de Groningue : ils les abandonnèrent et se retirèrent en Allemagne.

Un peu de connaissance des hommes et des affaires aurait averti le comité de salut public

que, quand même les Hollandais, devenus alliés des Français, se seraient proposés de bonne foi d'indemniser la France des pertes énormes occasionnées par cette guerre, leur nouvelle situation diplomatique les mettrait bientôt hors d'état de réaliser leurs promesses. Les partisans du stathouder, et en général les plus riches négocians de la Hollande, n'allaient-ils pas envoyer leurs capitaux en Angleterre et s'y retirer eux-mêmes pour se mettre à l'abri des commotions dont leur patrie était menacée? D'ailleurs, le gouvernement hollandais, ami des Français, devenait nécessairement ennemi des Anglais. Toutes les colonies bataves étaient menacées d'une invasion prochaine; on pouvait même prévoir qu'une partie des navires occupés à transporter en Hollande les richesses du monde, aborderaient en Angleterre, de bonne volonté ou par force. La grande prospérité de la Hollande allait donc disparaître.

Dans le sol fangeux de la Hollande, ne consistaient ni la richesse ni la puissance des Hollandais, mais dans leurs établissemens lointains. La marine française pouvait-elle se flatter de protéger les possessions bataves dans les deux Indes? On pouvait prévoir aussi que les officiers des vaisseaux de guerre attachés au stathouder, dont ils tenaient leurs grades militaires, se défendraient avec répugnance ou peut-être se livreraient eux-mêmes aux Anglais. Il devait donc arriver que pendant la guerre tout

le fruit de la conquête de Hollande serait pour la Grande-Bretagne, et qu'à la paix les conquêtes faites par les Anglais sur les Hollandais, balançant celles des Français sur l'empereur d'Allemagne, allié de la cour de Londres, les termes de la pacification deviendraient difficiles. Si les Français, faisant une paix particulière avec la maison d'Autriche, voulaient conserver les Pays-Bas, les Anglais, par représaille, n'auraient entendu à aucune paix sans conserver le Cap de Bonne-Espérance et d'autres colonies conquises par eux sur les Bataves.

Vers le temps où Pichegru entrait dans Amsterdam, j'avais inséré ces réflexions dans le journal intitulé *Annales patriotiques*, que je rédigeais alors de concert avec Sébastien Mercier : on les méprisa; les journaux jacobins prétendirent même qu'elles étaient dictées par la malveillance.

X. Quel est donc l'esprit insensé qui préside aux révolutions? Dans ces grands bouleversemens toutes les idées se confondent; le mal naît du bien, le bien naît du mal; on voit d'un côté les actions sublimes, de l'autre les plus révoltantes horreurs. Comment ferez-vous germer le désir du bien public dans le cœur de quelques hommes acharnés à s'entre-détruire pour parvenir à faire leur fortune particulière? Telle était la situation de la France durant l'époque révolutionnaire. A l'extérieur, nos armées se couvraient de gloire;

à l'intérieur, le choc de toutes les passions menaçait la France de retomber dans la barbarie; le dénuement et l'ignorance du Xe siècle, témoin du courage, de l'énergie, du dévouement avec lesquels la jeunesse française chassait devant elle les armées des puissances coalisées, je goûtais le noble orgueil d'être Français; mais, lorsque les cris déchirans de la misère et du désespoir frappaient mes oreilles dans mon réduit solitaire, je désespérais de la fortune. La valeur fonde les empires, la vertu les maintient; le crime conduit à l'ignominie, l'ignominie à la bassesse, la bassesse à l'insouciance, l'insouciance au despotisme. Les malheurs de tous genres dont nous avons été témoins, étaient peut-être inséparables d'un mouvement colossal. Octave, Antoine et Lépide, formant leur célèbre triumvirat, convinrent mutuellement de distribuer à leurs soldats, à la fin de la guerre, le territoire de dix-huit villes d'Italie, enlevé pour jamais à leurs anciens possesseurs : *Hæc mea sunt, veteres migrate coloni.* Auprès de cet immense bouleversement, ceux dont nos yeux ont été frappés sont peu de choses.

Au milieu des forfaits inouis, la victoire couronnait nos guerriers dans leur marche audacieuse et foudroyante. Qu'on me haïsse, mais qu'on me craigne, disait le cardinal de Richelieu, *oderint dum metuant*: c'était la maxime du comité de salut public. Un régime austère s'étendant jusqu'aux armées, on avait éloigné ces orateurs de tréteaux,

devenus le désespoir des Lafayette, des Dumouriez, des Custines, des Biron; les idées militaires prenaient, dans les légions, la place des questions politiques, dont les bizarres discussions entraînaient, parmi les soldats, un germe perpétuel d'insurrection. Saint-Just établit, en 1793, à l'armée du Rhin, une discipline introduite bientôt dans toutes les armées. Le code de ce député aurait peut-être paru trop sévère au grand Frédéric. Les soldats français obéissaient sans murmurer à des lois inexorables; cet effet doit être expliqué par l'espoir d'avancement et par les idées de patrie et de liberté, qui fortifient le commandement et tempèrent l'obéissance.

On nous a fait de la convention nationale des portraits coloriés par les passions de ceux qui tenaient les pinceaux : elle fut composée des hommes les plus propres à faire une révolution. Quand la renommée publiait les triomphes des armées françaises, que devait penser l'univers d'un gouvernement dont la victoire couronnait constamment les drapeaux? Des hommes violens et énergiques, étrangers aux douces et humaines conceptions de la philosophie et conduits par leur perversité, ne jugeaient aucun de leurs concitoyens capables de faire à leur patrie le sacrifice d'une partie de leur fortune ou même des illusions de la vanité; en conséquence, pour établir le nouvel ordre de choses, ils frappaient tout ce qui tenait à l'ancien. Les mesures les plus sanguinaires ne

les effrayaient pas ; au seul soupçon de ces cruautés épouvantables, des hommes vertueux et modérés auraient senti leurs entrailles se soulever ; mais, dans un temps où les puissances étrangères pressaient nos frontières, elles contenaient dans le silence les ennemis intérieurs de la révolution. Les uns, enfermés dans leurs campagnes, se faisaient oublier ; les autres, plus timides, pour fuir les poignards des Jacobins, se cachaient dans dans nos armées, et combattaient valeureusement en faveur des nouvelles institutions dont ils désiraient la chute.

A peine la réaction thermidorienne, renversant les échafauds, permettait aux sentimens particuliers de s'épancher avec liberté, que, dans les provinces, les ennemis du nouvel ordre de choses, oubliant les dangers auxquels ils venaient d'échapper et la glissante position dans laquelle ils se trouvaient encore, s'agitaient pour renverser le gouvernement.

On signalait avec amertume toutes les erreurs ; on rappelait tous les souvenirs haîneux ; on excitait sourdement une guerre civile ou des troubles religieux. Les monstres qui avaient transformé la France en un vaste cimetière, et les vils intrigans qui, sous le masque du patriotisme, avaient encensé les idoles de l'avarice ou de l'ambition, devaient exciter une juste horreur ; mais, sous prétexte de leur punition réservée à la loi seule, des hommes artificieux confondaient les féroces

anarchistes avec tous les individus attachés aux institutions nouvelles. On abusait de la liberté de la presse, pour répandre des jugemens disparates sur les hommes dont les noms avaient été signalés sur la scène de la révolution. Les hommes étrangers à toutes les factions restaient en suspens. Les anarchistes, pour éloigner d'eux la punition méritée, apercevant un grand nombre de contre-révolutionnaires dans les classes supérieures de la société, affectaient d'attribuer cette opinion à tous les hommes qui tenaient quelque fortune de leurs ancêtres, ou dont l'éducation avait été soignée.

D'un côté, on dénonçait les procédures faites contre les buveurs de sang comme les entreprises des contre-révolutionnaires pour opprimer les patriotes; de l'autre, on voyait dans les amis de leur pays des anarchistes et des buveurs de sang; cette confusion renversait toutes les idées.

Parmi les journaux dont la France était inondée, plusieurs prenaient à tâche d'accréditer une incertitude extrêmement préjudiciable au retour de la paix intérieure. La ténacité avec laquelle les passions irritées confondaient perpétuellement le crime et l'innocence, le vice et la vertu, la cruauté et la rigueur, influa, après la chute de Robespierre, sur la convention, composée d'élémens hétérogènes, et dans laquelle plusieurs individus avaient à venger leurs querelles particulières. On négligea de punir des hommes dignes du dernier supplice, dans la crainte que d'autres hommes,

présentés injustement comme tels par l'esprit de parti, ne se trouvassent enveloppés dans leur ruine. Cette anxiété était considérée comme un déni de justice par des infortunés attachés à la vie dans leur désespoir, par la seule espérance d'une juste vengeance.

Au défaut du glaive de la loi, ils se crurent autorisés à se servir de leur épée contre les assassins de leur famille et les déprédateurs de leurs propriétés. De-là ces déplorables réactions du Midi, au milieu desquelles toute idée de justice fut souvent méconnue. Elles appelèrent de nouveau la pitié des âmes sensibles sur le sort d'une foule de victimes innocentes.

Des agitateurs jetaient dans les armées un esprit de doute, en présentant aux soldats, comme ennemis de la patrie, des hommes regardés par eux comme les colonnes inébranlables de la révolution. La série des notions révolutionnaires se confondait dans leurs têtes. Le découragement se fût emparé d'eux, si la confiance en leurs officiers et l'amour de la patrie n'avaient enflammé leurs âmes. Ces sentimens généreux repoussèrent les suggestions perfides dont on se servait pour les égarer. S'élevant au-dessus des intrigues de l'intérieur, il leur resta un unique désir, celui de forcer les ennemis extérieurs à une paix glorieuse pour la France.

XI. J'ai parlé, en plusieurs endroits de cet ou-

et favorisaient de honteux trafics par une astutieuse tactique : les expectans étaient forcés par eux de se ranger deux à deux à la file.

Tandis qu'ils attendaient leur tour en grelottant de froid et maudissant les auteurs de la famine, des portefaix, formant avec leurs hottes un rempart impénétrable devant les boutiques, enlevaient des quartiers de bœuf destinés aux privilégiés; quand le partage du lion était fait, la plupart des femmes, rangées deux à deux, n'avaient pas avancé d'un pas, et se retiraient sans nourriture.

On se jetait sur le poisson vendu à l'enchère aux marchandes ambulantes ; ce poisson était corrompu ; la disparition du beurre en avait suspendu le débit ; la famine lui rendait de la valeur : cette nourriture causa des mortalités. Les paysans circulaient dans les rues avec des paniers de volaille; la rigueur avec laquelle on enlevait les grains dans les campagnes ne permettait pas de les élever. Cette abondance factice d'une denrée qui ne fut jamais le partage des pauvres dura peu; elle fit place aux herbages et aux légumes secs renfermés dans des magasins militaires. On regardait comme un évènement heureux la découverte d'un litron de lentilles; plus d'un ménage se voyait réduit à le manger sans assaisonnement.

Chacun vendait ses meubles pour se procurer de la farine, des haricots, du riz, du beurre ou quelques œufs. Les maisons des fermiers se transformaient en magasins de tapissiers. Une mesure de farine à la

main, un paysan enlevait ce qui lui était présenté; les bagues, les croix d'or, les timbales d'argent, et tous les bijoux des habitans des faubourgs. Une villageoise achetait les nippes des bourgeoises; elle mangeait sur des assiettes d'argent. Les meubles de damas, les tables d'acajou, les glaces resplendissantes se rencontraient à côté des chevaux, des charrues, du fumier. Un paysan et une paysanne allaient se placer au balcon des spectacles, et là, se pavanant avec un gros rire, ils méditaient de faire venir toute la comédie dans leur grange.

D'autres queues se formaient pour l'huile, le savon, la chandelle, le bois, le charbon. Les municipaux de Paris, soit ineptie, soit perfidie, firent placarder une affiche dans laquelle tout marchand, boulanger, boucher et épicier, convaincu d'avoir renoncé à son commerce, serait réputé suspect et incarcéré. Tout disparut alors. Le fromage, la chandelle, le savon, les fruits secs, le poivre, le sucre, le café étaient emmagasinés dans les caves, les greniers, les maisons à louer; on voyait peu de marchands dans les boutiques; elles se fermaient à la nuit tombante, et se rouvraient fort tard le lendemain : c'était à qui ne vendrait pas. Les individus se défiaient les uns des autres en faisant des échanges. Les commissaires des comités révolutionnaires, enrichis par des confiscations arbitraires, faisaient transporter en secret leurs marchandises dans les maisons des particuliers auxquels on les livrait en les payant en numé-

raire. La privation des choses de première nécessité fut endurée patiemment par les habitans de Paris. Non-seulement ils ne se soulevèrent point, ils étouffèrent leurs murmures; ils respectèrent les magasins dans lesquels le comité de salut public avait amoncelé des denrées et des marchandises distribuées publiquement aux membres de la convention. La terreur, l'effroyable terreur, avait opéré cette apathie universelle. La postérité aura de la peine à la concevoir.

Après le 27 juillet, la loi du *maximum* fut rapportée. Ses effets désastreux devaient subsister long-temps. La famine dura jusqu'à l'époque où les assignats disparurent.

J'avais terminé mon récit aux évènemens de vendémiaire dans la première édition de mon *Histoire de la Révolution*. Je me proposais de laisser à d'autres observateurs le soin de l'achever. Je n'ignorais cependant ni les rapports étroits entre les dernières opérations conventionnelles et la marche des affaires depuis cette époque, ni la gravité des convenances, qui semblaient devoir les renfermer dans le même cadre; j'étais arrêté par des considérations importantes.

Malgré tous mes efforts pour découvrir la vérité des faits, qu'il ne m'était pas possible d'apprécier par mes yeux, je recevais des relations diverses des causes et des circonstances des principaux évènemens. On m'envoyait, sur les hommes en place dont j'étais obligé de parler, des renseignemens

presque contradictoires. Les mouvemens populaires, dans les départemens méridionaux, se couvraient d'un mystère inextricable. Je craignais de porter de faux jugemens sur un ensemble d'évènemens dépendans les uns des autres, et dont les ramifications compliquées couvraient la France entière. D'ailleurs, il me répugnait de parler éternellement du sang français versé par des Français. Au lieu de réveiller des haînes, d'agiter les passions par des peintures funestes, j'aurais voulu effacer des pages de l'histoire la triste monotonie du malheur et du crime, tarir cet océan de sang, anéantir cette masse de calamités, de sottises, d'infamies, de forfaits que j'ai placé en frémissant sous les yeux de mes lecteurs. Le temps guérit les blessures envenimées; il me paraissait l'unique médecin auquel était réservée la guérison de ma patrie. Ces raisons motivaient mon silence.

J'appris avec surprise qu'on l'attribuait à des considérations de prudence et de pusillanimité; ayant osé combattre les Jacobins sous le régime de la convention, pouvais-je être soupçonné de les redouter dans la suite? J'ai donc continué mon ouvrage par la seule raison qu'il était commencé. Si des cœurs sensibles et généreux tremblent de s'arrêter sur des scènes si souvent répétées, de meurtres et de brigandages, leurs regards fatigués se reposeront sur d'autres images, en voyant briller l'ardeur militaire, ancien et constant apanage de nos pères, jusqu'à l'époque et à la suite d'une

série de convulsions dont à peine les races futures pourront adopter la possibilité. Nous avons vu les enfans du bon Henri IV remonter sur leur trône, en donnant une charte tutélaire, dont la promulgation, en 1788, aurait prévenu cette foule de calamités amoncelées sous nos yeux.

XII. J'ai parlé des efforts faits par les Polonais, depuis la diète de 1788, pour consolider chez eux un gouvernement régulier. Trois armées russes campaient au cœur de la Pologne, en 1792; deux manifestes des cours de Berlin et de Pétersbourg furent affichés dans les rues de Varsovie, le 1er janvier et le 9 avril 1793. Les deux puissances annonçaient leur projet de s'assujétir plusieurs provinces polonaises, dans la vue de garantir leurs états des principes du jacobinisme, répandus en Pologne. Les Russes s'approprièrent l'Ukraine, la Podolie, la Volhinie, presque toute entière, et la plus grande partie de la Courlande. Le roi de Prusse occupa la grande Pologne, sous le nom de Prusse méridionale. Les Polonais, voulant réunir toutes les parties de leur patrie, proposèrent à Kociusko de venir se mettre à leur tête.

Thadée Kociusko avait fait quelque séjour à Paris, durant les premières années de la révolution. Il résidait à Léipsick avec Hugues Kolontai, Pierre Zajonczck et Ignace Potoki. Kociusko et Zajonczek se hâtèrent de se présenter sur les frontières de Pologne. Le dernier pénétra dans Varso-

vie. Les généraux russes prirent des mesures pour forcer les conjurés à la retraite. Kociusko passa en Italie, et Zajonczek à Dresde, où s'étaient retirés Ignace Potoki et Kolontai. Kociusko et Zajonczek revinrent en Pologne en 1794. Les Polonais avaient rassemblé auprès de Varsovie douze cents cavaliers et trois mille fantassins. Kociusko fut proclamé, le 24 mars, général de cette petite armée; il publia un acte d'insurrection. Il était convenu que toutes les charges civiles, militaires et ecclésiastiques seraient désormais la récompense de la capacité reconnue, sans avoir égard à la naissance. On renvoyait, au moment de la paix, la formation des assemblées de canton, dans lesquelles seraient élus les représentans, à une diète chargée de donner à la Pologne une nouvelle constitution.

A la publication de cet acte, des milliers de villageois, armés de faux, de piques, de tridens, se rangeaient sous les drapeaux de Kociusko. Ce général ne craignit pas d'attaquer sept mille Russes; ils furent défaits. Un soulèvement éclate dans Varsovie, le 18 avril; deux mille Russes sont massacrés; le général Igielstron, assiégé dans son hôtel, propose une capitulation : un délai lui est accordé; il en profite pour sortir furtivement de la ville. Il se réfugia dans une armée prussienne campée à peu de distance des remparts. Wilna suivait l'exemple de Varsovie : le colonel Jaziniki, chef des insurgés de cette ville, fit prisonnière la garnison russe, sans répandre une goutte de sang.

Les habitans des cantons de Chelm et de Lublin arboraient en même temps l'étendard de l'indépendance; ils furent imités par trois régimens polonais, à la solde de la Russie. Ces régimens se trouvaient cantonnés dans les environs. L'impulsion donnée prenait rapidement une si grande force, que le roi Stanislas Poniatowski se déclara chef de l'insurrection. Des magasins assez considérables, formés par la cour de Berlin, furent enlevés ou brûlés; et ce fut peut-être une des raisons qui déterminèrent le roi de Prusse à faire sa paix séparée avec le gouvernement français.

Je ne saurais entrer dans les détails de cette guerre étrangère à la France; j'observerai seulement que la cour de Vienne ayant réuni ses armées à celles des deux cours de Berlin et de Pétersbourg, les Polonais devaient succomber, non-seulement parce qu'ils étaient mal armés, mais, par la disposition naturelle des choses, la Pologne fut partagée. Catherine II réunit aux provinces envahies par elle, en 1793, le duché de Lithuanie, les restes de la Courlande, de la Volhinie, de la Samogitie et la principauté de Helm. Cette princesse acquérait plus de la moitié de la Pologne et six millions de sujets. Le roi de Prusse réunit à la grande Pologne une partie des Palatinats de Cracovie, de Sendomir, de Masovie, avec la ville de Varsovie et quelques districts de la Podlaquie, avec les cantons de Lithuanie, renfermés entre la Prusse orientale et le Niémen. Son sol comprenait le quart

de la Pologne. La portion de la cour de Vienne consistait dans une partie des Palatinats de Cracovie, de Masovie, de Sendomir, de Podlaquie, et tout le Palatinat de Lublin.

XIII. Après les plus affreuses convulsions, les affaires générales prenaient, depuis le 27 juillet, une marche plus rassurante. L'abrogation de la loi du *maximum*, ravivant le commerce, aurait ramené l'abondance, sans la trop grande quantité d'assignats jetés dans la circulation. Le supplice de Carrier, calmant l'effervescence générale, la tranquillité renaissait dans les départemens où la guerre civile avait éclaté. On s'apercevait de ce changement dans la Vendée, depuis qu'à des généraux, inspirés par le malfaisant génie du crime, avaient succédé des guerriers accoutumés à joindre les sentimens de l'humanité à ceux de la gloire des armes. Ces généraux étaient Canclaux et Hoche : ils étaient parvenus à inspirer de la confiance à des hommes simples, poussés aux plus horribles extrémités par les infâmes procédés des troupes conventionnelles. On se rapprocha; des conférences s'ouvrirent entre les chefs des insurgés et des commissaires envoyés par la convention nationale. Les habitans des départemens insurgés faisaient profession d'un attachement particulier à la religion catholique. Un décret rendu à ce sujet favorisa les négociations; la lassitude de la guerre fit le reste. Les villageois les plus maltraités obtinrent des secours. Les con-

ditions de la paix étaient contenues dans cinq arrêtés des représentans Guermeur, Jari, Grenot, Bollet, Chaillon, Lanjuinais, Fermont, Ruelle et Güesno, en date du 20 avril, et confirmés par la convention. L'acte de soumission fut signé à la Jaulnaye, près de Nantes, le 24 avril, pour les Vendéens et les Chouans, par Charrette et par Dessaleux-Cormatin, célèbre par le procès qu'on lui fit dans la suite. Le corps commandé par Stofflet restait seul armé; il fit sa soumission quinze jours après; elle était signée Stofflet, de Beauvais, Michelin, Ceris, Guichard, Lhuillier, Pereré, Legeai, Dupouet, Defougerai, Dumesnil, Palierne, Chetou, Cady, Girault, Thibault de Forestier, Robertée.

Cette paix n'eût probablement jamais été troublée, si on eût mis plus de scrupule dans l'observation des articles de la pacification, et si l'on eût employé les Vendéens et les Chouans, suivant leurs grades et leurs talens, dans les armées.

Dans le même temps, le gouvernement recueillait les restes précieux de la dévastation de Lyon. Un décret lui avait rendu le nom sous lequel cette ville fut connue dans toutes les parties du Monde. On vota des secours, dont la distribution, faite avec fidélité et intelligence, pouvait ramener dans les ateliers de cette cité une partie des ouvriers dispersés en Suisse et à Genève.

XIV. L'indignation publique poursuivait, dans

toutes les provinces, les désorganisateurs. La mémoire de Marat était vouée à l'exécration générale; son cadavre, chassé du Panthéon, avait été jeté dans un égout. Le tribunal révolutionnaire faisait, avec beaucoup de lenteur, le procès à Fouquier-Tinville, accusateur public au tribunal de Robespierre, accusé à son tour de tous les genres de prévarications dont un juge inique peut combler la mesure. Il porta sa tête sur l'échafaud le 7 mai. L'instruction contre cet accusé et contre la plupart des juges et des jurés révolutionnaires avait mis au jour des actes de barbarie dont aucun tribunal n'avait été soupçonné jusqu'alors. L'affreux régime de la terreur et de la mort, sous lequel la France s'était laissée enchaîner, éprouvant alors une réaction complète, chacun sentait un secret dépit de la pusillanimité avec laquelle on avait enduré cette longue suite d'assassinats. L'exemple du passé devenait une leçon terrible. La haîne et la vengeance, prenant toutes les formes, accablaient le jacobinisme, dont on craignait le retour. La France entière réclamait, à grands cris, la cessation du gouvernement révolutionnaire et l'établissement du régime constitutionnel. Laurent Lecointre avait renouvelé sa dénonciation contre Billaut, Barrère de Vieusac, Collot-d'Herbois, Vadier, Vouland, Amar et David, membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale.

Cette dénonciation fut renvoyée à une commission. Saladin, rapporteur de cette commission,

conclut qu'il y avait lieu à prononcer un décret d'accusation contre Collot, Barrère, Billaut et David. Toute la Montagne se soulevait; le décret ne fut pas rendu; on se contenta de prononcer un mandat d'arrêt. Vadier prit la fuite; les trois autres furent conduits en prison. Un grand nombre de Montagnards se trouvaient inculpés dans cette affaire. La ville d'Arras demandait le supplice de Lebon, celle de Bedouin celui de Maignet, celle de Montpellier celui de Cambon. L'état d'anxiété dans lequel se trouvaient les chefs des factions démagogiques, ne leur permettait pas de s'opposer au rappel dans la convention de tous les députés mis hors la loi par les suites du 2 juin. Les mêmes circonstances avaient aussi contribué à la pacification de la Vendée; les Montagnards n'avaient pas été en mesure d'y mettre obstacle.

XV. Les Jacobins du parti de Danton s'aperçurent enfin que la haîne violente avec laquelle ils poursuivaient les fauteurs de Robespierre, procurait aux députés anti-jacobins l'occasion de détruire les Montagnards les uns après les autres. Les deux factions, sans s'accorder aucune confiance, résolurent de se réunir pour éviter leur ruine commune. C'était un accord passager entre deux ennemis; ils combinaient leurs efforts contre un troisième dont ils avaient tout à craindre, sauf à se battre de nouveau entre eux quand le péril serait passé. La rentrée dans le corps législatif des

députés mis hors la loi, l'année précédente, donnait une grande prépondérance au parti droit de l'assemblée. Les désorganisateurs virent, avec étonnement, que malgré leur réunion ils restaient en minorité dans la convention. Le péril était pressant. Si Barrère, Billaut et Vadier étaient mis en jugement, les développemens de la procédure ne devaient pas manquer de conduire sur les bancs des accusés non-seulement leurs collègues des comités de gouvernement, mais les agens principaux du jacobinisme employés dans les départemens.

Ils prévoyaient aisément que les villes de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, d'Avignon, de Toulon, de Cambrai, de Dijon, allaient exiger, de concert, le supplice de leurs lâches oppresseurs. Presque tous les Montagnards apercevaient suspendue sur leur tête l'épée de Damoclès. Quel parti prendre pour sortir de cette perplexité, et peut-être pour recouvrer l'empire?

J'ai parlé souvent du parti *du Ventre*, méprisé également par tous les partis conventionnels. Les Jacobins, dans cette occasion, se déterminèrent à s'en aider. Ceux de ce parti n'ayant jamais déployé la moindre énergie, et ne paraissant occupés qu'à jouir du présent, des gens, accoutumés à toutes les ressources de l'intrigue, avaient mille moyens de les écarter, et même de s'en défaire quand ils n'auraient plus besoin d'eux. Les moyens de rapprochement se présentaient d'eux-mêmes.

Plusieurs fois, dans la tribune même de la convention, les crimes des comités de gouvernement avaient été attribués à la convention entière, coupable au moins de les avoir autorisés par son silence. Bentabolle venait de renouveler cette observation, à l'occasion du décret qui rappelait dans le sein du corps législatif les députés proscrits par les anarchistes. Les apathiques députés du parti *du Ventre* n'avaient jamais donné des signes d'improbation aux assassinats commis par les Jacobins. Il ne fut pas difficile de leur faire entendre que les girondistes et les brissotins, vainqueurs à leur tour, après avoir terrassé la Montagne, étendraient leur vengeance sur des êtres méprisables, à la punition desquels toute la France applaudirait.

Assurés de ces auxiliaires, les Montagnards temporisaient. Le procès de Barrère, Collot, Billaud et Vadier, traînait en longueur. On cherchait, sans pouvoir y réussir, à diminuer l'horreur inspirée par leurs crimes. Les papiers publics retentissaient des plus horribles détails; l'indignation générale commençait à s'attacher aux députés dont la conduite vacillante et trompeuse avait participé aux assassinats, au moins en partageant les fruits du crime. Le terme de cette grande affaire approchait; il restait aux Montagnards un seul moyen de sortir d'un pas si difficile, c'était de plonger l'état dans un désordre dont l'issue ne pouvait être plus funeste pour eux que le jugement des accusés. On résolut en même temps de sacrifier

aux victimes des comités de gouvernement quelques subalternes, dont la mort pouvait appaiser les cris des familles et des corporations les plus acharnées à demander justice.

La Montagne se flatta de renouveler les scènes du 31 mai et du 2 juin 1793; la chose était difficile: la multitude, si souvent et si amèrement trompée, prêtait difficilement l'oreille aux vaines déclamations des Montagnards; d'ailleurs, les Jacobins n'avaient plus de point de ralliement dans Paris; non-seulement les sociétés populaires dans lesquelles ils dominaient étaient supprimées, mais, depuis le 27 juillet, la convention n'avait pas renouvelé la municipalité de Paris, dont la puissance avait souvent balancé celle de la représentation nationale. Les fonctions municipales étaient confiées aux comités civils des quarante-huit sections de Paris: ces corps administratifs, presque sans consistance, et n'ayant, les uns avec les autres, aucune relation politique, ne pouvaient devenir dangereux, quand même les Jacobins auraient réussi à faire passer leurs fureurs anarchiques dans l'âme de quelques-uns des individus dont se composaient ces comités.

Si ces dispositions des choses rassuraient les amis de l'ordre et de la paix, d'autres incidens leur inspiraient de justes craintes. La disette la plus affreuse continuait de régner à Paris; des émissaires secrets, répandus dans les faubourgs, semant les assignats à pleines mains, rejetaient

cette famine sur les députés modérés; les factieux les traitaient hautement de faction thermidorienne: alors dans les cabarets se trama l'insurrection dont les circonstances devaient sauver la vie à Billaut, à Collot, à Vadier et à Barrère.

On discutait, le 1er avril, les dénonciations contre les accusés: les Montagnards rompaient la délibération en témoignant leurs inquiétudes sur les subsistances de la capitale. On annonce l'approche d'une foule immense d'hommes et de femmes; aucune mesure répressive n'avait été prise contre ce rassemblement subit; la salle conventionnelle est remplie en un instant d'individus armés de pistolets et de gros bâtons: c'étaient les habitans des faubourgs. Leur orateur, nommé Vaneck, commandant du bataillon de la cité, parvenu à la barre, dit: « Vous voyez devant vous les hommes du 14 juillet, du 10 août, du 31 mars; ils ont juré de vivre libre ou de mourir, et de maintenir la constitution de 1793. Vous avez mis la justice à l'ordre du jour le 9 thermidor: cette justice n'existe pas. Cette journée nous a promis l'abondance, et nous mourons de faim; la cupidité est à son comble. Vos décrets ont privé les assignats de la confiance publique: on ne veut plus les recevoir. N'espérez pas de ramener la tranquillité dans les murs de cette capitale, sans punir les auteurs de ces fausses démarches.

« Et toi, Montagne sainte, redoutable à tous les pervers, nous te réclamons dans ce moment

de crise ; compte sur nos efforts pour appuyer les tiens! »

Tallien, André Dumont, Bourdon de l'Oise voulaient parler; des huées vives, des menaces audacieuses leur coupaient la parole, et présageaient des évènemens sinistres; la salle eût été probablement ensanglantée si l'embarras même, causé par les insurgés dont elle était totalement encombrée, n'avait arrêté les assassins indécis sur le choix des victimes; beaucoup plus qu'épouvanté de leur nombre, on parut capituler avec les révoltés. Il fut rendu un décret palliatif; les procédures commencées contre les membres des comités de gouvernement étaient anéanties, en condamnant à la déportation Vadier, Collot-d'Herbois, Billaut-de-Varennes et Barrère-de-Vieusac; le rassemblement se dissipa comme par magie : les coryphées des Jacobins, étrangement compromis dans cette affaire, recouvrant leur tranquillité, firent peu d'attention au cri d'indignation dont toutes les provinces allaient retentir, à la nouvelle d'un décret dont les dispositions, assurant l'existence des plus exécrables assassins, ne laissaient entrevoir aux opprimés par eux d'autre justice que celle dont ils se chargeraient eux-mêmes.

XVI. Le péril passé, un projet non moins important occupait les Jacobins ; il fallait conserver le sceptre du pouvoir ; l'espérance de ce

succès était enivrante, mais incertaine; plusieurs des plus chauds partisans du gouvernement révolutionnaire commençaient à s'en dégoûter, dans la crainte d'en devenir victimes à leur tour. Ils reconnaissaient en même temps, dans les articles incohérens publiés en 1793 par la Montagne, une insuffisance formelle; en effet, cette constitution avait été rédigée dans l'unique vue de détruire le parti de la Gironde. Une commission fut chargée de réviser cet acte constitutionnel et de le perfectionner.

Des négociations pacifiques se mêlaient alors aux opérations guerrières: elles augmentaient le crédit de la convention. Depuis plusieurs mois l'ambassadeur de France en Suisse, le comte François Barthelemy, traitait de la paix avec le baron de Goltz, ministre de Prusse; il mourut pendant les négociations. Le baron d'Hardenberg, son successeur, signa un traité de paix entre la Prusse et la France: le principal article autorisait le gouvernement français à continuer d'occuper la partie des états du roi de Prusse, située à la gauche du Rhin. L'arrangement définitif à cet égard fut renvoyé à la publication de la paix générale entre la France et l'Allemagne.

Le grand-duc de Toscane avait envoyé à Paris le comte Carleti; il conclut un acte de neutralité. Son effet permettait au gouvernement français de se procurer à Livourne des grains dont on manquait en France. Le baron de Staël avait été re-

connu à Paris en qualité d'ambassadeur de Suède, et le patricien Albi-Querini en qualité d'ambassadeur de Venise. On parlait d'une paix prochaine avec l'Espagne ; la coalition commençait à se dissoudre.

Parmi les députés rappelés dans le sein de la convention, plusieurs, fuyant la hache jacobine, avaient abandonné le sol de leur patrie ; ils se trouvaient compris dans les lois générales portées contre les émigrés. La même cause avait chassé de France une infinité de familles par les suites de la révolution du 2 juin. Une justice rigoureuse exigeait une distinction en leur faveur : ce fut le sujet de deux décrets rendus le 11 avril. Je dois les rapporter, parce que l'application de ces lois devint le prétexte de l'affreuse réaction du Midi, dont je parlerai bientôt.

Premier décret. « La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, décrète : Tous les décrets qui mettent des citoyens hors la loi, par suite ou à l'occasion des évènemens des 31 mai et 2 juin 1793, sont rapportés. Ceux d'entre ces citoyens qui se sont soustraits par la fuite à l'effet desdits décrets, autorisés à rentrer dans leurs foyers, sont réintégrés dans leurs droits politiques et dans leurs biens. »

Second décret. « La convention nationale, considérant que le décret du 27 mars 1793, dans une disposition vague et nullement précisée, mettant hors la loi tous les ennemis de la république, fut

un des moyens de terreur employés par les anarchistes; considérant que le décret du 23 ventose, venu à la suite de celui du 27 mars, présente les mêmes inconvéniens, décrète : Le décret du 27 mars 1793, qui met hors la loi tous les ennemis de la révolution, et celui du 23 ventose an 2, qui ordonne de regarder et de punir comme leurs complices ceux qui les ont recélés ou qui n'ont pas découvert le lieu de leur retraite, sont rapportés. »

Ces décrets n'avaient pas été rendus sans réclamations. Il n'entre pas dans mon plan de rapporter les discussions à ce sujet. On vit bientôt revenir en France un grand nombre d'émigrés. Les habitans de Fribourg et de Soleure, dans la vue de diminuer le nombre de ces étrangers dans leurs montagnes, leur délivraient des passe-ports dans la forme par eux demandée. L'Helvétie était la principale porte par laquelle ils rentraient en France. Il en venait beaucoup d'autres d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne et même d'Angleterre. Ce retour eût été un bonheur pour eux et pour la France, si des vues pacifiques en eussent été le principe; mais ils revenaient avec le désir de recouvrer leurs anciens privilèges, et de rétablir les abus détruits par la révolution.

Selon eux, l'armée du prince de Condé licenciée devait rentrer en France par pelotons, et former partout des noyaux d'insurrection. Les Anglais versaient l'or à pleines mains pour aug-

menter chez nous les troubles intérieurs. Cette disposition amena les insurrections du 9 et du 20 mai; elles s'étendirent à toutes les provinces. Elles tenaient à un vaste complot qui ralluma la guerre de la Vendée, à peine éteinte; elles renouvelèrent dans les provinces méridionales les scènes de sang dont la France avait été effrayée sous le règne de la terreur.

XVII. Paris continuait d'éprouver les horreurs de la famine. Des maladies pestilentielles se déclaraient. Les murmures comme les besoins étaient universels. Le rentier, ruiné par la non-valeur des assignats; l'ouvrier, ne trouvant plus d'occupation; la malheureuse mère de famille, obligée de passer la nuit à la porte des boulangers, pour attendre quelques onces de pain ou de riz, nourriture insuffisante pour ses enfans; le père de famille, réduit au désespoir, se donnant la mort pour se déliver d'un spectacle insupportable; tout cela formait un tableau en même temps épouvantable et effrayant.

Des tumultueuses délibérations dans les assemblées sectionales annonçaient un mouvement populaire. Il est difficile de dire si les comités conventionnels provoquaient eux-mêmes une insurrection, afin qu'après l'avoir comprimée, il leur fût plus aisé de faire adopter les dispositions dont ils voulaient environner la nouvelle constitution, méditée par eux, ou si la fluctuation régnante

dans Paris avait des rapports avec les décrets du 11 avril. Les gens paisibles attendaient avec effroi le dénouement d'une catastrophe inévitable.

Dans les sections de Montreuil, des Quinze-Vingts et de Popincourt, furent pris, le 9 mai, des arrêtés révolutionnaires. En vain les amis de l'ordre voulaient faire entendre leur voix; les Jacobins dominaient. On entendait crier : « Du pain et la constitution de 1793. » Le gouvernemement commençait à craindre de n'être pas le maître d'arrêter les mouvemens préparés. Il y eut de part et d'autre des propositions d'arrangement. Plusieurs Montagnards, venus dans les sections du faubourg Saint-Antoine, balançaient l'autorité de ceux qui voulaient modérer ou neutraliser l'effervescence populaire; les moyens conciliatoires étaient neutralisés par une main ennemie.

Plusieurs jours se passèrent en intrigues obscures. Les buveurs de sang gagnaient du terrain; la crise se préparait : elle devenait certaine. Les Jacobins méditèrent, le 19, les circonstances de leur insurrection. Si les comités du gouvernement avaient eu quelque part à ce mouvement, ils durent frémir des suites que pouvait avoir leur ouvrage.

Sur le soir, les places publiques étaient obstruées par des rassemblemens dont les femmes faisaient la plus grande partie. Depuis long-temps, disait-on dans ces rassemblemens, la convention nationale fait mourir le peuple de faim; elle a livré aux bourreaux Robespierre et ses partisans pour se

débarraser de censeurs incommodes, ennemis de toute tyrannie. On répandait avec profusion un plan d'insurrection conçu en ces termes :

« Le peuple, considérant qu'on le fait mourir de faim pour le réduire en servitude, arrête ce qui suit : Les citoyens et les citoyennes de Paris se rendront en masse à la convention ; ils demanderont du pain, l'abolition du gouvernement révolutionnaire, la proclamation de la constitution de 1793, l'incarcération des membres du gouvernement actuel et leur renouvellement, la liberté des citoyens détenus pour des opinions politiques, et le renouvellement des assemblées primaires par la convocation d'un nouveau corps législatif.

« Ceux des représentans trouvés hors de leur poste seront ramenés au sein de la convention. Le comité insurrectionnel s'emparera de la rivière, du télégraphe, des cloches propres à sonner le tocsin, et du canon d'alarme. Il sera formé un comité central composé d'un commissaire de chaque section. Ce comité se chargera de l'administration provisoire. Quiconque proposerait de marcher contre le peuple est mis hors la loi. Les insurgés auront pour mot de ralliement : « Du pain et la constitution de 1793. »

Cette proclamation était connue depuis plusieurs jours dans quelques départemens. Les comités de salut public et de sûreté générale ne pouvaient l'ignorer. Cependant ils en firent part au corps législatif, lorsqu'il n'était plus temps de s'y opposer.

Le 20 mai, le tocsin sonnait au point du jour dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Les chefs de l'insurrection s'étaient distribués dans les divers quartiers de Paris : le mouvement commença au faubourg Saint-Marceau. Des hommes et des femmes, des sonnettes à la main, en frappant avec des clefs sur des chaudrons et des casseroles, invitaient les citoyens à se réunir. La force armée était en bataille dans le faubourg Saint-Antoine. Les insurgés, dans toutes les sections où dominait le jacobinisme, s'étaient emparés du local où se tenait l'assemblée sectionale. Le comité central fut formé; on le plaça à la section de la Cité, comme on avait fait au 31 mai 1793.

Sa première opération fut d'employer les insurgés à forcer par leurs vociférations les comités civils à légaliser ses mesures par leur assentiment. Dans quelques sections, ils voulaient contraindre le comité civil d'abdiquer sur-le-champ les fonctions; dans d'autres, ils voulaient le placer à la tête du rassemblement dirigée contre la convention. La tournure prise en définitif par le mouvement populaire fut due en partie à la fermeté de ces corps administratifs, dans une circonstance où la réussite du parti jacobin pouvait transformer leur attachement à l'ordre public, en révolte envers le vainqueur.

Je présidais le comité civil de la section de la Cité. Vaneck, le même homme qui, le 1er avril, avait prononcé à la barre conventionnelle un dis-

cours menaçant, vint enjoindre à mes collègues et à moi d'abandonner sur-le-champ notre poste, sous peine d'être traités en criminels de lèse-nation.

La cour, l'escalier et même le salon où le comité tenait sa séance, étaient remplis d'hommes et surtout de femmes, dont les cris retentissaient dans les rues voisines; je me hasardai à leur faire des remontrances. Je ne sais si mes paroles firent quelqu'impression sur leur esprit; la plupart furent peut-être touchées des soins constamment pris par le comité de solliciter pour elles des secours qui arrivaient quelquefois. Le tumulte s'appaisa de lui-même, les femmes se retirèrent; je profitai de cette disposition pour ordonner à Vaneck et à ses assesseurs de sortir et de ne plus troubler le comité dans ses fonctions: il obéit. Le comité d'insurrection tenait ses séances très-près de nous. On vint nous dire, sur le soir, que les Jacobins l'emportaient dans la convention, qu'elle serait mutilée; et, par suite du mouvement populaire, nous pouvions être traités en criminels. Cependant notre séance ne fut pas interrompue; elle dura toute la nuit, pendant laquelle, d'après les ordres du comité de sûreté générale, nous fîmes arrêter Vaneck et plusieurs de ses adhérens, auxquels les évènemens de vendémiaire rendirent la liberté. Ce fait particulier se perd dans les affaires générales; il peint l'esprit de la révolution.

J'occupais la même place en vendémiaire; je

fus frappé d'un mandat d'arrêt, quoique, dans l'une comme dans l'autre occasion, le désir de ramener la tranquillité à Paris eût été le principe de ma conduite.

A midi le rassemblement populaire devenait très-alarmant ; les Jacobins avaient donné à leur proclamation une tournure insidieuse; elle égarait une multitude d'ouvriers, séduits par l'espoir d'un avenir plus heureux. A une heure, les insurgés marchaient vers la convention sur deux colonnes ; l'une suivait les quais, l'autre remplissait la rue Saint-Honoré : ils étaient armés de fusils, de piques et de quelques canons enlevés dans les sections où leur parti dominait. Tous les individus des deux sexes trouvés sur leur route étaient forcés de marcher avec eux ; la place du Carrousel, le jardin des Tuileries et les rues voisines se trouvaient occupés à deux heures par plus de soixante mille individus.

Cette multitude n'était pas composée uniquement de fauteurs du jacobinisme ; on voyait dispersés en plusieurs endroits des groupes nombreux, où l'on témoignait une haîne prononcée envers l'anarchie ; mais lorsque les orateurs, placés d'espace en espace, insistaient avec une perfide affectation sur l'extrême détresse éprouvée par les habitans de Paris, et laissaient entrevoir le retour prochain et assuré de l'abondance, comme l'unique but de l'insurrection, *la faim, mauvaise conseillère*, inclinait la plupart des auditeurs vers le parti jacobin.

De-là les succès obtenus par les factieux : ils ne furent pas de longue durée. Les Jacobins, fidèles à leur ancienne tactique, avaient rempli les tribunes de spectateurs attachés à leur parti ; le tumulte commença par les tribunes. Les députés Henri Delarivière, Delahaye, Porcher, Villars, Corenfustier, Léger, Philippe Delville, Chazal, Valet, Genissieux et Sevestre, furent envoyés dans les sections pour les prévenir des mesures prises par le corps législatif.

Pendant qu'ils se mettaient en route, les portes de la convention avaient été assaillies à coups de fusil ; les insurgés voulaient y entrer. On admet à la barre une députation de la multitude. Son orateur faisait une peinture pathétique de la famine éprouvée dans Paris ; elle causait de la fermentation dans les tribunes. Le député Feraud, de retour d'une mission pour les subsistances de Paris, monte à la tribune. Vernier occupait le fauteuil et réclamait le silence. Les femmes, rassemblées dans la grande tribune, s'écrient en présentant leurs enfans qu'elles tenaient dans leurs bras, *du pain, du pain, nos enfans n'ont pas mangé depuis plusieurs jours !* Des femmes, dans d'autres tribunes, répondent par les mêmes clameurs. Feraud veut parler, sa voix n'est pas entendue : le trouble augmente. Vernier, homme d'un âge avancé, ayant en vain essayé de calmer l'effervescence, abandonne le fauteuil. André Dumont l'occupe. Ne voulant pas lever la séance dans

cette délicate circonstance, il prit le parti d'ordonner au commandant de la garde nationale de faire évacuer les tribunes.

Cet ordre ne pouvait être exécuté sans quelque violence. Les femmes refusent de se retirer; les hommes s'approchent. Les uns assurent qu'elles sont insultées, les autres ajoutent qu'on les égorge. Ce bruit circule rapidement; les portes de la salle conventionnelle sont enfoncées. André Dumont avait cédé la présidence à Boissy-d'Anglas. Sa fermeté en imposa quelque temps aux insurgés: leur fureur redoubla bientôt. Feraud restait à la tribune. Un coup de feu est tiré sur ce député. Il descend; les factieux l'enveloppent; les sabres sont levés sur lui: il est terrassé et traîné hors de la salle couvert de blessures.

Cependant la salle se remplissait de gens armés; à peine restait-il quelques banquettes pour les députés, forcés de se resserrer auprès du bureau. Presque tous les arrivans portaient sur leurs chapeaux, écrits avec de la craie, ces mots: *Du pain et la constitution de* 1793. Plusieurs individus, tenant une adresse à la main, parlaient à la fois, sans qu'il fût possible de distinguer leurs paroles. Ce désordre se prolongeait depuis plusieurs heures. Un homme paraît dans la salle; il portait une tête au bout d'une lance: c'était celle du député Féraud. On promène cette tête sanglante autour du bureau. La surprise causée par ce spectacle procure un moment de silence; un Jacobin en

profite pour lire l'acte d'insurrection : chaque article fut accompagné d'un roulement de tambour, en signe d'approbation.

Ces progrès des révoltés, manifestés par des signaux faits par quelques Jacobins au dôme des Tuileries, et proclamés au loin par le son du tocsin, avaient rassemblé sous les murs du palais l'immense population de Paris. Le plus grand nombre des spectateurs paraissait indifférent au danger que courait la représentation nationale. Avec tout cela, disait-on, les sans-culottes n'ont pas tout à fait tort. On regardait la chute de Robespierre et ensuite la rentrée des députés proscrits dans la convention comme devant ramener l'abondance dans Paris; au lieu de cela tout va de mal en pire; les assignats sont sans valeur; nous sommes sans pain, on ne trouve ni travail ni ressources. D'autres individus, plus accoutumés à calculer les suites d'un évènement, sentaient que le sort de Paris était attaché à celui de la convention; mais, d'un côté, ils n'avaient aucun centre de ralliement; de l'autre, dans la confusion où ils se trouvaient, ils craignaient de causer l'incendie de Paris.

Sur les sept heures du soir, les Jacobins dictaient, à leur gré, les décisions du corps législatif; les députés du parti modéré, environnés de piques menaçantes, se résignaient à leur destinée. Plusieurs Montagnards s'étant consultés, Romme, devenant leur organe, demande, obtient la pa-

role, et s'explique en ces termes : « Les vœux des habitans de Paris sont ceux de la convention ; elle va les sanctionner par un décret. Je demande que mes propositions soient adoptées par les représentans du peuple en levant leurs chapeaux. J'invite les individus qui ne sont pas de la convention d'abandonner aux députés les banquettes voisines du bureau. Cette invitation, couverte d'applaudissemens, s'exécute sur-le-champ.

Vernier, président de la convention, avait repris le fauteuil ; il l'occupa pendant le reste de cette séance. Duroi, Bourbotte, Soubrani, Albite, Peissart, Goujon demandaient la parole ; d'autres particuliers, sans être membres du corps législatif, voulaient parler aussi : des cris forcenés éclataient de toutes parts ; les uns demandaient l'incarcération des membres des comités de gouvernement ; d'autres, celle de tous les députés du côté droit ; des troisièmes s'écriaient : les députés qui nous ont mis hors la loi doivent y être mis eux-mêmes ! Le plus grand nombre répétait les mots de ralliement : *du pain et la constitution de* 1793 !

Romne obtient la parole à neuf heures. Il rappelle les propositions faites dans l'acte d'insurrection, et demande le silence. Il prononce ce décret : « Tous les individus incarcérés, depuis le 9 thermidor, pour délits révolutionnaires, seront mis en liberté ; les députés arrêtés ou fugitifs, pour cause de complicité avec Robespierre, rentreront dans le sein de la convention ; les armes seront rendues aux terroristes désarmés ; les barrières de Paris

seront fermées. Les députés Bourbotte, Duquesnoy et Duroi sont chargés, provisoirement, de faire exécuter ce décret, et de l'envoyer aux administrations départementales par des couriers extraordinaires. »

Soubrani invita le nouveau comité de se rendre sur-le-champ dans les bureaux conventionnels, pour empêcher, disait-il, les tyrans du 1er avril de prendre des mesures contre le peuple. Bourbotte, montant à la tribune, prononça le serment de remplir, avec courage, ses nouvelles fonctions, dût-il périr sur un échafaud. Il sortit sur-le-champ de la salle avec ses deux collègues; un grand nombre de propositions se faisaient à la fois; les uns exigeaient la publication de la constitution de 1793; d'autres le rappel, dans le corps législatif, de tous les députés en mission; des troisièmes, l'incarcération de tous les députés du parti modéré. L'adoption simultanée de ces décrets éprouvait de la contradiction de la part de quelques Montagnards. Cette proscription générale pouvait envelopper plusieurs individus du Ventre dont ils avaient besoin. D'un côté, on réclamait la division des décrets; de l'autre, on la rejetait. Le tumulte recommençait; des vociférations redoublées annonçaient une explosion sanglante. Les députés du parti modéré s'attendaient à être massacrés comme l'avait été Feraud dans le sein même du corps législatif: une nouvelle scène s'ouvre tout-à-coup à onze heures avant minuit.

On entend au loin le pas de charge ; la garde nationale des sections voisines des Tuileries s'avançaient pour dégager la convention. A la tête de ces guerriers marchaient les députés Kervelegan et Bergoing, avec Rafet, commandant du bataillon de la Butte des Moulins : en vain les Jacobins commandés par Peissart, Soubrani, Romme, Goujon, Albite, veulent faire quelque résistance ; les uns sont renversés, une terreur panique saisit les autres : les Jacobins et les Jacobines prennent la fuite à pas précipités ; plusieurs députés montagnards les accompagnent.

Dans un instant presque indivisible, le côté droit de la convention, courbé sous le joug des factieux, et sur le point d'être immolé, acquiert toute l'autorité conventionnelle ; mais ce qui peint l'esprit jacobinique, les Montagnards du parti de Robespierre, se croyant vainqueurs, prenaient déjà des mesures, pour envelopper, dans leur vengeance, les députés orléanistes; ces derniers s'étant aperçus de cette perfidie, changeant tout-à-coup leurs batteries, contribuèrent à la défaite des Jacobins. Les salles et les tribunes se remplissent de gardes nationaux ; les airs retentissent de ce cri répété : *A bas les anarchistes ! à bas les Jacobins !*

Un député, montant à la tribune, invite les militaires venus au secours du corps législatif, de se retirer dans leurs bataillons stationnés aux deux entrées principales du palais des Tuileries, afin de n'être pas accusés d'avoir dirigé les opinions des représentans du peuple ; ils sortent sur-le-

champ de la salle: une parfaite tranquillité succédait à la tempête la plus violente.

Une nouvelle séance s'ouvrit à onze heures et demie ; les députés du côté droit, ceux même du parti du Ventre, se félicitaient mutuellement d'avoir échappé à un danger imminent. Vernier s'était trouvé pendant près de douze heures sous les poignards des assassins; il recevait les embrassemens de ses collègues. Le rapport de tous les décrets rendus par les factieux fut demandé par un député; ce rapport était inutile, attendu que le corps législatif, dispersé, avili, égorgé, n'avait pu porter des lois: il ne fut pas décrété. Bourbotte, Duroi, Duquesnoy, Goujon, Romme, Soubrani, Albite l'aîné, Peissard, Lecarpentier, Pinot aîné, Borie, Fayole, Thirion, Rhul, convaincus d'être les auteurs de l'insurrection, furent arrêtés; plusieurs d'entr'eux portèrent leur tête sur un échafaud peu de jours après.

A quatre heures du matin, le 21 mai, les comités de gouvernement vinrent rendre compte des mesures par eux prises pendant le temps où les Jacobins dominaient dans la convention; ils avaient d'abord arrêté de ne reconnaître aucun décret émané de la convention pendant la violence qui lui était faite, et d'envoyer cette instruction aux autorités constituées de Paris; ils avaient ensuite engagé les sections voisines des Tuileries à précipiter le mouvement qui avait terrassé les rebelles. Après ce rapport, la convention se sépara en s'ajournant à sept heures du matin.

XVIII. Pendant cet intervalle, les Jacobins fugitifs demandaient des renforts dans les sections de Paris; ils en trouvèrent dans celles des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, dont les habitans, ignorans et crédules, pouvaient être aisément séduits. La disette fut l'arme terrible maniée par les factieux; selon eux, les gardes nationaux des sections qui s'étaient portées en armes dans la convention, étaient des hommes favorisés de la fortune, ne partageant pas la détresse générale: un esprit de parti les avait mis aux prises avec les amis du peuple.

Au lever du soleil, le 21 mai, la plupart des ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, aigris par le cruel sentiment de leurs maux, marchaient de nouveau contre la convention, avec l'appareil d'une armée déterminée à combattre.

Les sections de Lepelletier, la Butte des Moulins et la Place Vendôme s'étaient distinguées en prenant la défense du corps législatif. L'expérience qui désabuse et le malheur qui instruit avaient réuni, à ces bataillons, tous les gens de bien de Paris. Ce corps, devenu redoutable, était le seul appui sur lequel reposaient les destinées de vingt-cinq millions de Français.

Ni le 14 juillet 1789, ni le 10 août 1792, ni le 31 mai 1793, Paris ne présenta un spectacle aussi effrayant, ni des dispositions militaires aussi extraordinaires. Plus de cent cinquante mille citoyens, armés de diverses manières, bordaient

les rues aboutissantes au palais des Tuileries, c'est-à-dire, en partant du Carrousel, la rue Saint-Honoré dans la plus grande partie de sa lougueur, la place Vendôme et les rues adjacentes, les rues des Bons-Enfans, des Petits-Champs, et celles qui se réunissent à la place des Victoires. Les mêmes dispositions se répétaient sur le quai du Louvre. Les troupes amies de la convention prirent poste dans le jardin des Tuileries et dans la grande cour en face du château; celles des faubourgs occupèrent la place du Carrousel, le Pont-Royal et le quai des Tuileries.

On s'occupait dans la convention de deux traités conclus récemment; le premier avec le nouveau gouvernement de Hollande, le second avec le roi de Prusse. Les Hollandais formaient une étroite alliance avec la France et promettaient des subsides considérables. Le roi de Prusse garantissait la neutralité des états d'Allemagne voisins du Rhin et du Mein.

Au moment où Merlin de Douai faisait le détail de ces négociations, le corps législatif fut instruit que les membres du comité central d'insurrection, auquel s'étaient réunis un grand nombre d'anarchistes, tenaient une séance publique à l'Hôtel-de-Ville, et prenaient le titre de convention nationale du peuple souverain. Ce rassemblement était protégé par une partie des bataillons des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. On fut instruit en même temps que la plupart des sections de Paris, se prononçant hautement contre les anarchistes, marchaient pour se réunir aux batail-

lons de la Place Vendôme, de Lepelletier et de la Butte des Moulins. Les individus rassemblés dans l'Hôtel-de-Ville furent mis hors la loi. On décréta d'accusation les députés arrêtés la veille et ceux qui avaient été frappés par les décrets des 1er et 5 avril. Cet acte de fermeté déconcerta l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville. Les factieux abandonnèrent la place assez rapidement. C'était, disait-on, pour continuer leur séance dans le faubourg Saint-Antoine.

Cependant les bataillons postés sur la place du Carrousel paraissaient sur le point d'attaquer ceux auxquels la garde de la convention était confiée. Plusieurs fois la mèche fatale fut suspendue sur la lumière des canons. Un combat pouvait amener la destruction de Paris. Des conférences furent proposées. Des représentans envoyés sur les lieux permirent à une députation des faubourgs de présenter à la barre le vœu du rassemblement armé. L'orateur de la députation parla en ces termes: « Je suis chargé de vous faire part de la situation des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine et de leurs sentimens; ils demandent du pain, la constitution de 1793, l'élargissement des patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor; ils demandent encore la punition exemplaire de tout individu qui se permettra de faire une différence entre l'argent et l'assignat. Mes commettans, amis de la convention et de l'ordre public, sont prêts à rentrer dans leurs familles dès que ces demandes seront converties en décret; mais aucune considération

ne saurait les décider à se désister de leurs réclamations; si vous refusez d'y faire droit, ils sont résolus de vaincre ou de mourir dans le poste occupé par eux.

Maure et Gossuin avaient été envoyés sur la place du Carrousel pour proposer des moyens de conciliation entre les deux corps armés. Trouvant dans les bataillons des faubourgs une obstination indomptable, ils s'étaient convaincus qu'il n'était pas temps d'approfondir les causes de cette obstination, et que l'intérêt le plus pressant de la convention était d'appaiser un mouvement dirigé avec beaucoup d'art, et dont les suites ne pouvaient se calculer. Apercevant à la barre de la convention la députation des insurgés, et sans connaître les termes de l'adresse dont la lecture venait d'être faite, ils firent la motion d'autoriser le président à donner le baiser fraternel à l'orateur. Le corps législatif, transigeant avec les faubourgs, promit de rendre la liberté à quelques rebelles arrêtés pendant la journée, de mettre promptement en activité la constitution de 1793, et de prendre des mesures pour procurer des subsistances à Paris.

Ces promesses eurent l'effet de calmer les révoltés. Sans renoncer à leurs espérances, ils en ajournèrent l'exécution et se retirèrent.

Une nouvelle scène s'annonçait le lendemain. Celui qui avait porté au bout d'une pique la tête du député Feraud dans la salle conventionnelle, avait été condamné à mort. Une foule d'hommes, déguisés en femmes, l'arrachèrent à l'échafaud;

et le conduisirent en triomphe au faubourg Saint-Antoine. A cette nouvelle, la convention porta ce décret : « Les habitans du faubourg Saint-Antoine remettront sur l'heure, dans la main de la justice, les assassins du député Feraud, et notamment celui qu'ils ont soustrait au jugement rendu contre lui ; ils enverront leurs canons à l'arsenal, sous peine d'être traités comme rebelles à la loi. »

Quelques troupes de ligne étaient entrées dans Paris durant la nuit du 21 au 22 mai; elles furent employées à couper la communication entre les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Le comte de Menou commandait la force armée de Paris ; il reçut ordre de soumettre le faubourg Saint-Antoine : une armée de quarante mille hommes marchait sous ses ordres.

Suivant les uns, l'indignation s'était emparée des Parisiens menacés de voir renaître le régime de la terreur ; selon d'autres, les ennemis de la révolution fortifiaient cette expédition dans la vue de semer la discorde entre les sections de Paris et celles des faubourgs, et de se servir de cette mésintelligence dans les occasions prévues par eux.

De cette époque, datent les dispositions faites par divers partis pour amener les évènemens de vendémiaire. Ces hommes, accoutumés à regarder la révolution comme un métier lucratif, le peuple, comme leur instrument de fortune, la France, comme une proie ; ces hommes audacieux, dont la convention fut constamment le jouet, qui s'emparaient du pouvoir et le disputaient ensuite entre

eux, trouvèrent dans les insurrections du mois de mai les élémens dont se composa la malheureuse catastrophe de vendémiaire.

On peut considérer les évènemens du mois de mai comme une sorte de complément de la révolution du 9 thermidor. Non-seulement les principaux moteurs de l'anarchie, ayant manifesté dans cette occasion leurs projets dans toute leur étendue, se livraient d'eux-mêmes à la vengeance de leurs ennemis, mais un grand nombre de députés jacobins avaient eu l'art, par des menées souterraines et tortueuses, de tromper la majorité conventionnelle sur leurs opinions politiques. Ils venaient de jeter leur masque sans prévoir qu'il pouvait encore leur être utile.

Dans cette circonstance on pourrait soupçonner les Jacobins des deux factions d'avoir été les dupes du manège de leurs ennemis. Le mouvement insurrectionnel était prévu depuis long-temps; le jour en était presque fixé. Les comités de gouvernement auraient-ils regardé cette double insurrection comme nécessaire pour atteindre à des résultats particuliers? auraient-ils laissé agir librement les conspirateurs assurés de les comprimer à volonté? Néanmoins, pendant près de douze heures, la convention fut sur le point d'être anéantie, et l'ordre social menacé d'une prochaine destruction.

A la tête des révoltés envoyés à l'échafaud, on voyait des hommes de proie, vivant dans l'anarchie, comme les reptiles vénéneux dans les marais croupissans. Leur supplice décréditait cette consti-

tution dont on voulait la chute. On accoutumait en même temps les Parisiens à la présence des troupes de ligne destinées à comprimer un jour les sections de cette capitale, si elles mettaient des obstacles aux conditions auxquelles une nouvelle constitution devait être promulguée. La convention tint dans cette occasion une conduite tortueuse. On décréta que les sections de la Place Vendôme, de Lepelletier et de la Butte des Moulins avaient bien mérité de la patrie, et on voua les Jacobins à l'exécration publique. Cependant, au lieu de rechercher tous les chefs de l'insurrection, on se contenta de livrer à l'échafaud ceux qui, durant la nuit du 20 mai, avaient publié dans la salle conventionnelle les décrets anarchistes. On supprima le tribunal révolutionnaire; mais, au lieu de laisser aux tribunaux criminels la connaissance des délits commis les 9 et 20 mai, on créa une commission militaire : c'était un outrage fait aux principes de la justice. Cette commission militaire condamna à mort Duroi, Soubrani, Goujon, Romne, Duquesnoi et Bourbotte. Tous eurent le courage de se poignarder avec le même couteau. Trois, dont les blessures n'étaient pas mortelles, furent conduits à la guillotine. Quant aux autres, regardés comme morts, les médecins en rappelèrent deux à la vie. Romne se réfugia en Russie; Goujon mourut six semaines après son suicide.

On désarma les sections révoltées; mais en même temps des émissaires secrets engagèrent toutes les sections de Paris à se priver de leurs

canons, sous prétexte d'empêcher les malveillans d'en faire un mauvais usage. Dès-lors la ville de Paris fut subjuguée par le corps législatif; les sans-culottes le harcelaient depuis long-temps : sa victoire sur eux fut complète. Un décret autorisait les sections de Paris à prononcer le désarmement ou l'incarcération des agens de la terreur domiciliés dans leur arrondissement. C'était encore un ferment de discorde semé parmi les Parisiens. La joie de satisfaire des haînes particulières s'exerça librement pendant huit jours; la vengeance aveugle frappait indistinctement avec les atroces buveurs de sang plusieurs amis purs de leur patrie et de la paix. Les mêmes actes arbitraires avaient lieu dans les provinces. Non-seulement la convention entière paraissait épouvantée par ces incarcérations, mais ses membres envisageaient avec inquiétude le sort dont on les menaçait quand ils rentreraient dans la vie privée. Ce sentiment augmentait en eux le désir de se perpétuer dans leur place.

XIX. La séance du 2 juin présenta un spectacle également majestueux et touchant. Un sarcophage, sur lequel étaient déposés les armes, le chapeau militaire et l'écharpe du député Feraud, avait été placé devant la tribune, dans l'endroit même où ce représentant était tombé sous les coups des assassins; la salle était ornée de festons de fleurs et de guirlandes de chêne; les autorités constituées et les députés des quarante-huit sections de Paris avaient leurs places dans les tribunes; les ambas-

sadeurs des puissances étrangères, invitées à la cérémonie, occupaient des fauteuils en face du président; une musique nombreuse remplissait le côté de la salle désigné, avant le 27 juillet 1794, sous le nom de la Montagne. Louvet était à la tribune; son discours présenta un tableau frappant des circonstances dont la journée du 20 mai avait été accompagnée; il le termina en ces termes: « Ton sang, généreux Feraud, nous a suscité des vengeurs; que tes mânes s'appaisent; les partisans de la terreur sont terrassés et ne se releveront plus. Un jour, j'en fais le serment sur ton tombeau, je demanderai à la convention qu'elle console la vieillesse de ton père; je demanderai que la reconnaissance nationale prodigue ses bienfaits à la vallée d'Aure, et sur les rives de la Niesle et de l'Adour, pays de l'âge d'or, heureux pays qui te vit naître; nous conduirons sur ta tombe nos femmes et nos enfans; nos épouses te donneront des larmes, peut-être aussi pleureront-elles sur nous-mêmes; mais nos enfans célébreront tes louanges; ils apprendront de bonne heure que celui qui meurt pour son pays ne meurt pas, et que l'avantage inappréciable de laisser dans la mémoire des hommes une réputation immortelle et de grands exemples à renouveler, l'emporte infiniment sur quelques jours de plus, traînés inutilement sur la terre. »

Les nouvelles reçues des départemens méridionaux prouvaient que le terrorisme, après avoir voulu anéantir la convention, n'était pas écrasé.

Les désorganisateurs se donnaient le titre de patriotes opprimés. Ils attendirent le retour de leur pouvoir, du temps et des circonstances. Les hommes sages, étrangers aux partis extrêmes et à toutes les querelles personnelles, disséminés partout, offraient une médiation utile et honorable après tant de secousses. Au sein de la discorde ils faisaient entendre la voix déchirante de l'humanité plaintive; ils montraient la patrie éplorée, exigeant de tous ses enfans un oubli généreux du passé. Un génie sanguinaire arrêtait les effets de cette réconciliation générale. Presque tous ceux dont la conduite s'était fait remarquer se livraient à un fatal égarement, sans examiner avec combien d'attention, dans une crise révolutionnaire, il faut distinguer les chefs des factieux de la tourbe immense séduite par eux, ou même les hommes irrésolus ou irréfléchis conduits dans les factions diverses par leur faiblesse ou la mobilité des circonstances; ils envisageaient tous les individus dont les opinions ne s'étaient pas rapportées avec les leurs, comme des hommes dont l'existence ne se conciliait pas avec le maintien de l'ordre public; en conséquence, chaque parti voulait détruire les autres. Principe affreux, principe détestable dont l'application tendait à convertir le sol entier de la France en une solitude immense et lugubre.

Rien n'était plus capable de rapprocher les esprits que les deux décrets publiés le 11 avril; il eût fallu les généraliser en ouvrant les portes de

la France à tous les individus conduits, durant les diverses époques révolutionnaires, à s'exiler de leur patrie par l'appréhension des derniers malheurs. Quand même quelques ennemis du nouvel ordre de choses en auraient profité pour rentrer dans les foyers paternels, était-ce un grand mal? Ne pouvait-on pas espérer qu'oubliant d'anciennes erreurs, et instruits par l'expérience, ils se soumettaient aux lois nouvelles?

La révolution s'est annoncée par des violences; s'est développée par des pillages, par des incendies, par des meurtres. Ce fut la tactique des Jacobins, avant comme après le 2 juin 1793. Ceux dont on violentait les opinions, dont on brûlait les habitations, qu'on ensevelissait vivans dans les glacières, que mille morts atroces enlevèrent à la société, depuis le 14 juillet 1789, jusqu'aux premiers jours de juin 1793, ne furent pas moins les déplorables victimes de la plus inconcevable fureur, que les *fournées* dévorées par la guillotine, avant le 9 thermidor, sous le règne des pendeurs, des noyeurs, des mitrailleurs. Les auteurs de tant d'atrocités, les moteurs de tant de désordres pouvaient-ils être envisagés sans horreur? Leurs forfaits pouvaient-ils être excusés, en les attribuant à l'exaltation de leurs principes?

J'ai indiqué l'affreuse réaction occasionnée, dans plusieurs provinces, par les attentats des Jacobins. Jusqu'ici, je n'ai donné aucun détail à ce sujet. Faut-il encore parler du sang français versé par les Français? Ma main tremble, mon âme se

trouble; mais j'ai promis la vérité : je la dois toute entière.

Robespierre devait entraîner dans sa chute ses principaux agens. L'indignation publique les poursuivait de toutes parts; personne ne devait avoir pitié de leur sort; mais, parmi eux, furent trop souvent confondus des individus entraînés par des suggestions insidieuses. Les prisons s'encombrèrent de nouveau. L'innocence, rendue à la liberté, sembla trembler de nouveau, rencontrant tous les crimes à la porte des cachots abandonnés par elle. Il fallait juger ces accusés; c'était le moyen de séparer les agens immédiats et sanguinaires de la terreur d'une foule d'hommes séduits par eux et enfermés comme eux dans les prisons. Des réclamations multipliées arrivaient dans les bureaux du corps législatif, de la part des victimes de Robespierre. Les enfans demandaient justice du meurtre de leur père; les femmes, de celui de leurs époux. Des villes avaient été détruites par le fer et la flamme; des provinces florissantes et populeuses se couvraient de ronces. Des voix sépulcrales, sortant de ces décombres, sollicitaient la punition de tant de forfaits.

Ces forfaits restaient impunis. Les plaintes se changèrent en murmures et en menaces. Les détenus pour cause de terrorisme devaient être jugés promptement, et, si des raisons particulières retardaient cette justice, il fallait du moins les éloigner du théâtre sanglant abreuvé, par eux, de

larmes et de deuil. Ne bravait-on pas l'opinion publique, en les conduisant dans ces mêmes départemens, en les plaçant dans un foyer de vengeances personnelles condamnables aux yeux de la loi, mais excusables à ceux de la nature? Pouvait-on espérer que l'époux, la mère, le frère, le fils, l'ami vissent tranquillement auprès d'eux les bourreaux de leurs familles? L'autorité publique pouvait-elle comprimer tous les mouvemens naturels?

XX. Ce qu'il était aisé de prévoir et de prévenir arriva : les pouvoirs constitués n'osèrent ou ne purent défendre les prisonniers confiés à leur garde. L'assassinat fut vengé par l'assassinat. Des traitemens barbares appelèrent sur de nouvelles victimes la commisération publique. Lyon, crains d'atténuer, par des actions cruelles, l'intérêt inspiré par tes lamentables infortunes!

Quel démon égare ce peuple! Pourquoi ces poignards menaçans? Quel est ce sang versé par vos mains? — C'est, répondez-vous, celui des abominables auteurs de nos misères. — Mais qui vous a donné le droit de vous faire justice? Devez-vous imiter le crime dans vos vengeances? Lorsqu'en septembre 1792 une horde de cannibales jonchait de membres humains palpitans les rues et les places de Paris, ne disait-elle pas qu'elle exerçait des vengeances nationales? Vous avez répondu avec la France entière à ce cri funèbre par un cri d'indignation. S'ils sont coupables, dites-vous,

pourquoi n'attendez-vous pas la vengéance des lois? Ne craignez-vous pas d'enfoncer vos bras ensanglantés dans les entrailles des innocens mêlés avec les criminels? Lyonnais, infortunés Lyonnais! ne donnez pas occasion à vos bourreaux de vous adresser les mêmes reproches.

Cependant, si dans le cours de notre révolution le désespoir des familles opprimées a suscité contre les égorgeurs une répression vengeresse, si des cœurs ulcérés se sont abandonnés à des actes de cruauté, si plusieurs Jacobins ont expié leurs crimes d'une manière illégale, comment invoquer, en leur faveur, les lois protectrices qu'ils foulèrent aux pieds, l'humanité qu'ils ne cessèrent d'outrager, la pitié qui n'approcha jamais de leur cœur de fer? Existe-t-il une compensation entre l'agresseur et celui qui venge son offense? Existe-t-il une comparaison entre les individus assassinés dans les prisons à Paris le 2 septembre 1792, et les meurtres de Lyon en 1795? Les premiers, sans être prévenus d'aucun délit, furent enfermés dans des prisons et massacrés; les seconds étaient coupables des crimes les plus abominables. La loi ne saurait avouer des vengeances particulières, mais elle doit les prévenir, les suppléer. Le meurtrier de ma mère levera devant moi sa tête exécrable, la loi sera muette, et je ne me vengerai point? Je ne préviendrai pas de nouveaux crimes par la mort d'une bête féroce, à laquelle on laisse le pouvoir de nuire?

L'excès du désordre força le gouvernement

d'en arrêter les effets, en établissant des tribunaux chargés de juger les démolisseurs et les incendiaires. La lenteur des procédures n'eut peut-être d'autre cause que l'embarras de prononcer sur d'anciens forfaits couverts par des attentats nouveaux, et presque expiés les uns par les autres.

Le parti anarchique, terrassé le 27 juillet 1794, commençait à se relever; il se vit encore nombreux et puissant. Les égorgeurs, détenus dans le lieu de leur naissance, y trouvaient des partisans; un grand nombre d'entre eux avaient été soustraits, par leur obscurité, à la vindicte publique; ils croyaient voir leur sûreté individuelle dans l'élargissement ou l'acquittement juridique de leurs chefs. Dès-lors un intérêt de famille partagea chaque ville en deux partis; les haînes politiques se transformaient en animosités particulières, les spéculateurs sur la guerre civile montraient une joie farouche.

Au sein de cette fluctuation, on fut instruit dans les provinces que Billaud, Collot, Barrère, Vadier et d'autres Jacobins, dont les forfaits pouvaient à peine être expiés par les supplices les plus rigoureux, n'étaient condamnés qu'à une déportation à laquelle ils sauraient se soustraire; les victimes des terroristes furent convaincus que les dévorateurs de tous les germes de la prospérité publique conservaient dans le corps législatif de puissans protecteurs, et ne seraient jamais réprimés si la vertu elle-même, abjurant sa longue patience [illegible]sse de souffrir, ne mettait un terme au triomphe

et la

des hommes avides de pillage et de sang. Alors furent établies les compagnies du Soleil; leur existence fut due aux féroces Montagnards, protecteurs indirects des nombreux complices de Robespierre.

Lyon forma les premiers anneaux de la longue chaîne de meurtres développés, durant plus d'une année, depuis le Jura jusqu'aux Bouches-du-Rhône. On regarda d'abord ces horreurs comme l'irrésistible effet du bouillonnement des passions. Mais quand on vit des listes de proscription se renouveler chaque jour, des signes de reconnaissances, des mots de ralliement; quand on vit les prisons forcées, les détenus qu'elles renfermaient égorgés sans distinction, les lois sans force, le bandeau de la justice trempé dans le sang, le Rhône couvert de cadavres charriés lentement vers la mer, Lyon devenant une vaste boucherie, dans laquelle étaient étalés des membres humains, on crut reconnaître le plan d'une Saint-Barthélemi générale, non-seulement contre les terroristes, mais sous le nom de terroristes, contre tous les amis du nouvel ordre de choses établi en France depuis la révolution.

On oubliait que les édifices de Lyon, ensevelis sous l'herbe, ses rues ensanglantées et désertes, ses propriétés confisquées et vendues, son commerce anéanti, enracinaient la haîne et la vengeance sur ce sol portant de toute part l'empreinte de la mort. En vain des hommes sages et habiles avaient essayé d'arrêter ces ravages des passions

